**Le Monde**

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14885 7 F

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



## M. Panic sans domicile fixe...

**S**i la situation n'était pas aussi dramatique dans l'ex-Yougoslavie, on pourrait dire que les événements politiques de ces derniers jours à Belgrade relèvent du vaudeville. M. Milan Panic, qui est premier ministre de la nouvelle fédération serbo-monténégrine, n'a pas le droit de se présenter, le 20 décembre, à l'élection présidentielle en Serbie ! Argument invoqué par une commission électorale qui prétend veiller à la régularité du scrutin : ce monsieur est domicilié dans le pays depuis moins d'un an, et les documents qu'il a fournis sur la location antérieure d'un appartement à Belgrade sont décrétés irrecevables.

Il ne s'agit bien entendu que d'une ruse, et les véritables raisons de cette manœuvre sont transparentes : pour M. Slobodan Milosevic, le chef de l'Etat serbe, M. Milan Panic est un gêneur qui ose contester son autorité et va même jusqu'à le présenter publiquement comme un « homme du passé » habité par la « haine » et dont le seul dessein est de préserver les conquêtes territoriales d'une guerre que ses troupes ont déjà gagnée. Il fallait donc trouver un moyen de se débarrasser d'un concurrent qui prêche la paix. En exploitant toutes les ficelles des règlements électoraux, M. Milosevic est donc parvenu à ses fins.

**M.** PANIC, un milliardaire américain d'origine serbe, était arrivé inopinément à Belgrade l'été dernier, sans aucune carte de visite politique, pour prendre la tête du gouvernement fédéral. Il a depuis multiplié des discours, de paix et de réconciliation certes, mais souvent confus, désordonnés, voire fantaisistes. Le « style Panic », tranchant avec la froideur de son rival, a de quoi déconcerter. Les Occidentaux avaient d'abord jugé « étrange » le comportement de cet homme d'affaires, dont il était difficile de mesurer l'influence politique réelle à Belgrade.

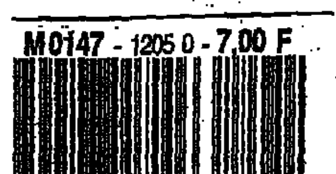
Avec le temps, et faute d'autres interlocuteurs qui ne soient pas rongés par le nationalisme, ils se sont montrés plus indulgents. Ces derniers jours, Paris comme Washington avaient apporté leur soutien implicite à la candidature de M. Panic, et aujourd'hui les Etats-Unis dénoncent l'arrêt de la commission électorale et émettent des doutes sur la régularité du scrutin à venir.

**L**E premier ministre fédéral n'était sans doute pas en mesure de battre M. Milosevic, mais il représentait pour beaucoup une « lueur d'espoir ». Sa popularité se manifeste surtout dans la capitale et les grandes villes. Dans les campagnes, en revanche, les Serbes n'ont accès qu'à la télévision et à la presse officielles, contrôlées par l'équipe du président serbe, et qui dénoncent quotidiennement ce « traître » à la cause nationale qu'est M. Panic.

A moins d'un nouveau rebondissement, ce dernier est donc éliminé de la course à la présidence, au grand dam des Monténégrins voisins, qui redoutent la férule serbe, et de l'opposition à Belgrade. Ce n'est pas la première fois que M. Milosevic joue un mauvais tour à M. Panic ; il a sans doute voulu lui rappeler qui était le chef et que les intérêts serbes – en Croatie et en Bosnie – ne pouvaient être bradés par un « étranger ». Un message qui s'adressait sans doute aussi aux Occidentaux.

*Lire page 6 l'article de FLORENCE HARTMANN*

M 0147 - 1205 0 - 7,00 F



Pour sauver de la famine des centaines de milliers de personnes

# Le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité l'intervention militaire internationale en Somalie

*Mille huit cents « marines » attendaient, vendredi 4 décembre, au large de Mogadiscio, l'ordre de débarquer en avant-garde du corps expéditionnaire, au lendemain de l'adoption, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité des Nations unies, d'une résolution autorisant le recours à la force en Somalie pour sauver de la famine des centaines de milliers de personnes. Ce texte donne, de nouveau, un cadre légal à une opération militaire souhaitée et dominée par les Etats-Unis, mais il accorde, cette fois, un minimum de contrôle à l'ONU. Plusieurs pays, dont la France, ont confirmé leur participation à cette opération.*

## Une « résolution historique »

**NEW-YORK et WASHINGTON**

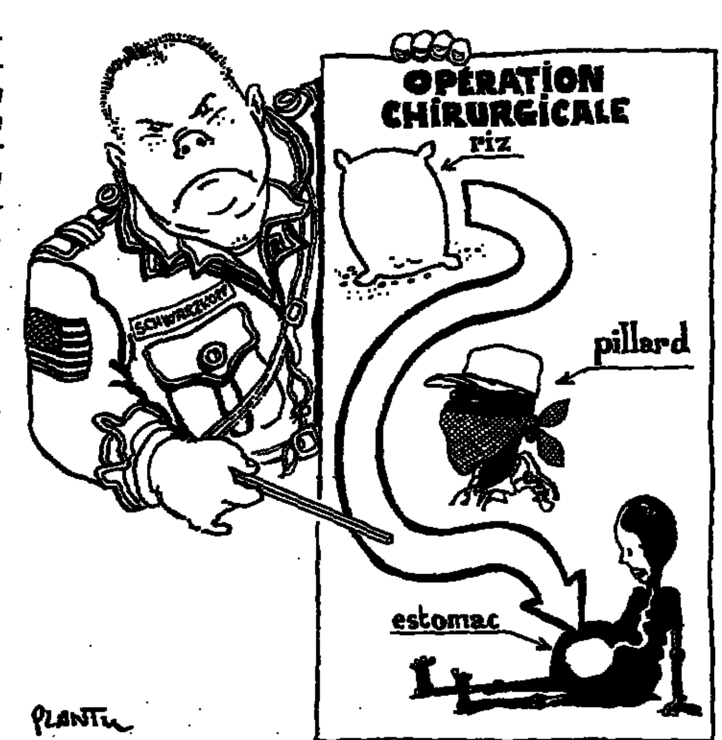
*de nos correspondants*

Première et claire mise en application par l'ONU d'un droit d'ingérence humanitaire qui n'est encore codifié nulle part : à l'unanimité, le Conseil de sécurité a décidé, jeudi 3 décembre, de tenter de mettre un terme au chaos somalien. Sans y avoir été invité par un gouvernement qui n'existe plus à Mogadiscio, le Conseil a voté une résolution destinée à sauver de la famine des centaines de milliers de personnes vivant sous la terreur de bandes armées qui empêchent la distribution de l'aide alimentaire dans ce pays.

Principalement composée de troupes venant des Etats-Unis – à l'origine de cette initiative, – une solide force internationale va s'installer sur place.

**AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON**

*Lire la suite et nos informations pages 3 et 4*




## Levée de l'immunité parlementaire de M. Boucheron

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, jeudi 3 décembre, la levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron, député (non inscrit) de la Charente, ancien maire (PS) d'Angoulême. Déjà sous le coup de deux inculpations pour sa gestion municipale, M. Boucheron est susceptible de l'être à nouveau dans deux autres dossiers. C'est la première fois depuis 1962 qu'une telle procédure aboutit. Une précédente tentative, à l'automne 1990, contre M. Boucheron avait échoué.

*page 10*

## M. Marc Braillon inculpé et écroué

L'ex-PDG de la société de travail temporaire RMO, M. Marc Braillon, a été inculpé, jeudi 3 décembre, de banqueroute par détournement d'actifs, d'abus de biens sociaux et d'exercice illégal de l'activité de travail temporaire. Il a été incarcéré à la prison de Varces (Isère). Son fils Philippe, ancien directeur du développement de l'entreprise, a été inculpé et placé sous contrôle judiciaire.

*page 14*

POINT

## Les élections prud'homales

*Mercredi 9 décembre*, 14,5 millions d'électeurs – les salariés des entreprises de droit privé et leurs employeurs, mais aussi les chômeurs indemnisés – sont appelés à élire les juges des conseils de prud'hommes. Test pour la représentativité des syndicats, ce scrutin est surtout l'occasion de légitimer une institution spécifiquement française qui, chaque année, examine quelque 200 000 litiges individuels du travail.

*page 20*

# Déboires et espoirs de la construction européenne

## I. – *La tour d'ivoire fissurée*

*La construction de l'Europe communautaire a rarement ressemblé à un long fleuve tranquille. Mais la période actuelle, faite de récession économique, d'usure des pouvoirs à l'Ouest, de tensions entre les Douze et de montée des nationalismes, inquiète plus d'un Européen fervent. Le référendum français et la brusque poussée d'europessimisme qui l'a accompagné ont révélé l'existence d'un fossé profond entre l'Europe et un grand nombre de citoyens.*

par Pierre Servent

*« Rarement autant qu'aujourd'hui, nous avons été dans une période de si grand danger »*, constate Pierre Vimont, directeur de cabinet du ministre des affaires européennes, tandis que le sénateur Jean François-Poncet, président du Mouvement européen, affirme que *« l'Europe est en crise dans les esprits et dans les institutions »*. Le ciel de la Communauté européenne s'est dangereusement obscurci ces derniers mois avec une rapidité qui a laissé pantois plus d'un eurofervent. *« Pendant trop longtemps, les questions européennes ont été traitées derrière une épaisse paroi de verre*, explique Elisabeth Guigou, ministre des affaires européennes. *Et l'Europe a fini par cristalliser une idée d'abstraction, d'éloignement. On a expliqué de moins en moins le sens de cette construction, partant de l'idée que l'adhésion des peuples était définitivement acquise. »*

*Lire la suite page 8*

## Le sommet franco-allemand

MM. Kohl et Mitterrand se sont efforcés, jeudi 3 décembre à Bonn, de dédramatiser la crise qui a surgi dans la Communauté à propos du volet agricole du GATT et, dans la perspective du prochain conseil européen d'Edimbourg, d'arrêter une position commune sur le budget de la Communauté et le problème de la ratification du traité de Maastricht par le Danemark. D'autre part, MM. Michel Sapin et Theo Waigel ont déclaré que la parité franc-mark était *« totalement justifiée »*.

page 6

ESPACE EUROPÉEN

## La Suisse et l'Europe

Les électeurs helvétiques se prononcent dimanche 6 décembre sur l'adhésion de la Suisse au traité instituant l'Espace économique européen, qui rassemble les pays de la CEE et ceux de l'Association européenne de libre-échange. Pour l'emporter, le « oui » devra obtenir la majorité des suffrages populaires et l'assentiment de plus de la moitié des cantons. Les réticences de la Suisse alémanique rendent incertaine l'issue du scrutin.

pages 7 et 9





*POINT DE VUE :* l'affaire du sang contaminé

# Le devoir de vérité

par Michèle Barzach

Dans le contexte que connaît aujourd'hui la France, la saisine de la Haute Cour de justice, quelles que soient les arrière-pensées des uns et des autres, apparaît comme la moins mauvaise solution. Elle doit être l'occasion de retrouver la sérénité indispensable à la recherche de la vérité et doit permettre à chacun de faire entendre ses arguments. L'attitude des parlementaires désignés pour y siéger, dont le discours se fait soudain plus grave lorsqu'ils endossent la toge du magistrat, laisse espérer que les effets de tribune vont laisser place à un examen objectif des faits et à une réflexion en profondeur, à l'issue de laquelle chacun se prononcera en son âme et conscience.

Ce retour à un minimum de sérénité est indispensable dans une situation où les surenchères des uns répondent aux dérobades des autres. Il est surprenant, mais aussi émouvant, de constater que dans toute cette affaire, ce sont les victimes et leurs familles, pourtant atteintes au plus profond de leur chair et de leur âme, qui ont fait preuve de la plus grande dignité, comme l'ont montré leurs témoignages durant le procès. Leur seule demande, qui devrait être partagée par tous, est d'accéder enfin à la vérité et d'obtenir réparation. L'instruction préalable à la décision de la Haute Cour, menée par des magistrats d'expérience, doit permettre d'atteindre cet objectif. Elle devrait aussi ramener le débat sur la réalité des faits et non sur les fantasmes ou les manœuvres dilatoires des uns et des autres. Il est, aujourd'hui, grand temps.

J'en veux pour preuve les récents propos de Jack Lang, que l'on ne savait pas jusqu'alors spécialiste des problèmes de santé, affirmant que l'on a continué jusqu'en 1991 à prélever du sang contaminé dans les prisons et à le diffuser. Il s'agit là d'une énormité difficilement excusable. Un simple rappel des faits est donc indispensable.

Ainsi que l'a révélé tardivement l'enquête de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), chargée du contrôle sanitaire des prisons depuis le début des années 80, une dizaine de centres de transfusion et d'établissements pénitentiaires, passant outre à toutes les instructions reçues, ont continué de leur propre chef à prélever du sang au-delà de 1985.

*Lire la suite et l'article de FRANCK NOUCHI page 15*

▶ **Michèle Barzach a été ministre délégué à la santé dans le gouvernement de M. Chirac (1986-1988).**

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; [illegible] ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

# AU COURRIER DU Monde

## GATT

### Un négociateur mal choisi

PEUT-ON imaginer qu'un jour l'Europe puisse parler chimie avec le reste du monde sans un négociateur allemand ?

Comment dès lors a-t-il été possible de commettre un négociateur irlandais pour défendre les intérêts de toute l'Europe en matière agricole ? L'Irlande représente tout juste 2 % de la production européenne. Même flanqué du commissaire européen aux relations extérieures, M. Frans Andriessen, qui est hollandais, M. Mac Sharry ne ressentait, en fait de « pression », comme disent les sportifs, que celle de moins de 10 % des agriculteurs européens. A titre de comparaison, si la délégation à Washington avait comporté un Français et un Italien, les Américains auraient eu en face d'eux le poids de près de 40 % de l'agriculture européenne. Les négociations se seraient-elles passées de la même façon ?

Le choix d'un Irlandais était comme un clin d'œil signifiant aux Américains : *« Allez-y, c'est le moment, on est prêt à ne plus se battre, autrement que pour la galerie... »* Et bien sûr les Américains, qui ne sont pas sots, ont joué le jeu : ils se sont prêtés à la mise en scène, au psychodrame, aux effets de rupture spectaculaire et de reprise discrète, ils ont cédé sur quelques broutilles pour sauver la face de leurs interlocuteurs et ils ont remporté sans complexe leur dû.

Demain, ne nous y trompons pas, c'est la NASA, qui lorgnera sur le carnet de commandes d'Ariane. Enverra-t-on un Grec ? Si l'Europe veut être respectée, elle doit être cohérente et fidèle à ses « cultures » nationales, avec leurs diversités et complémentarités. ■

LOUIS COLCOMBET
*Bordeaux*

## EUROPE

### Ceux qui frappent à la porte

LA Norvège, la Suisse, l'Autriche et la Suède frappent à la porte de la Communauté européenne qui, malgré la tourmente qu'elle connaît, semble avoir encore des attraits.

Deux points me semblent devoir être soulignés dans ces nouvelles candidatures, ou plus exactement deux exigences.

1) Ne devrions-nous pas demander à ces pays de procéder à des consultations populaires avant de négocier plutôt que de nous exposer une fois encore à un « niet » après une négociation longue, difficile... et coûteuse ? Les exemples norvégien et danois devraient faire réfléchir nos dirigeants.

2) Ne devrions-nous pas impérativement – même si le Royaume-Uni ne manque jamais d'exprimer son opposition à une Europe qui serait davantage qu'une zone de libre-échange – nous fixer à nous-mêmes d'abord, aux candidats ensuite, des objectifs politiques précis, rappeler, par exemple, que la finalité de l'opération est une Europe politiquement unie et capable d'assurer elle-même sa défense ?

Les pays scandinaves et la Suisse n'ont participé que de façon très modeste à l'aventure européenne et à son histoire ces deux derniers siècles. Leur souci de maintenir leur originalité et de prendre leurs distances à l'égard des autres pays européens est peut-être respectable mais ne plaide pas vraiment en faveur d'un intérêt pour l'Europe qui ne serait pas purement matériel. N'oublions pas que l'idée de base de l'entreprise européenne était la solidarité. Les Scandinaves et les Suisses se sentent-ils vraiment solidaires de leurs voisins d'Europe méridionale ? ■

JEAN-FRANÇOIS PETITBON
*Waterloo (Belgique)*

## POSTES

### Palmarès européen

J'AI lu avec beaucoup d'intérêt deux témoignages parus dans le courrier du *Monde*, du 14 novembre, M. Philippe Rouillard annonçait qu'une lettre a mis une semaine pour faire le parcours de Paris à Rome. Le 21 novembre, M. Jacques Chatelain signala qu'une lettre de sa fille a mis trois semaines pour faire Gênes-Paris.

D'autres pays de la CEE font pire.

Etant philatéliste très particulier, je me rends aux sorties de timbres premier jour ainsi qu'aux bureaux temporaires de ces manifestations. J'expédie cinq enveloppes, une par continent, avec faux noms et adresses pour les voir revenir. Je calcule le temps mis par chacune d'elles.

Le plus mauvais pays de la CEE est la Grande-Bretagne : cinq expéditions, un seul retour, en 1986, 38 jours (depuis, la poste est privée).

Le plus courageux : le Portugal (toujours un petit mot en retour).

Le plus rapide : le Luxembourg, 5 jours de moyenne ; Belgique : 10 jours ; France : 11 jours ; Espagne-Portugal : 18 jours ; Danemark ; 19 jours ; Allemagne, Italie, Pays-Bas : 20 jours ; Irlande : 23 jours ; Grande-Bretagne et Grèce : 38 jours.

J'ai expédié 1 178 lettres. A ce jour 957 lettres sont revenues. Le temps le plus long : les îles Tonga, 1 172 jours.

Je peux dire bravo et merci aux postiers des quatre coins du monde. ■

HENRI AUROUSSEAU
*Paris*

## ESPAGNE

### La vraie tombe de Franco

JE lis dans *le Monde* du 24 novembre que *« des milliers de franquistes se sont rendus au pied de la basilique de l'Escorial, autour de la tombe de Franco, à cinquante kilomètres de Madrid ».*

L'Escorial, « palais-monastère » de Philippe II, à quarante-huit kilomètres de Madrid par la route, ne renferme pas le tombeau du dictateur mort le 20 novembre 1975. C'est à quatorze kilomètres de là, dans la basilique del Valle de los Caidos, que l'on peut voir, devant le maître-autel, la tombe du fondateur de la Phalange espagnole, Jose Antonio Primo de Rivera, et de l'autre côté la tombe de Franco. ■

GEORGES COLOMER
*Noisy-le-Grand*



TRAIT LIBRE



## KURDISTAN

### Le terrorisme d'Etat

*LE Monde* a publié le 22 novembre une interview du premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, dans laquelle celui-ci affirme notamment que *« les forces de sécurité turques n'ont jamais tué de civils »* dans la guerre non déclarée qui se déroule actuellement au Kurdistan de Turquie. Cette affirmation est contredite par les témoignages et enquêtes des organisations indépendantes comme Amnesty International, FIDH, Helsinki Watch, le Parliamantary Human Rights Group (britannique) dirigé par Lord Avebury ainsi que l'Association turque des droits de l'homme.

Depuis le début de l'année, 296 villages kurdes ont été évacués et rayés de la carte, et six villes (Sirnak, Çukurca, Kulp, Dicle, Hani et Cizre) ont été en grande partie détruites par l'armée turque. Cette politique de destruction vise à accélérer le dépeuplement et la dékurdisation du Kurdistan qui, en dix ans, a perdu de cinq à six millions d'habitants. Une politique que les dirigeants turcs, assurés de l'indifférence de la communauté internationale, ne cherchent même plus à dissimuler puisque le premier d'entre eux, le président Ozal, en visite dans la région, a publiquement « incité » la population kurde à quitter ses terres ancestrales pour émigrer vers l'ouest du pays (*le Monde* du 10 septembre).

L'armée et la police, qui ont carte blanche dans les provinces kurdes, ne lésinent pas sur les moyens pour mettre en pratique cette politique menée sous le couvert de la lutte contre le « terrorisme ». Rien qu'au cours des dix derniers mois, 352 civils kurdes, en majorité des médecins, ingénieurs et intellectuels, ont été assassinés, soit directement par les TIM (unités spéciales anti-émeute) soit par les divers escadrons de la mort occultes et autres auxiliaires des services turcs. L'une des victimes les plus en vue de ce terrorisme d'Etat a été le célèbre écrivain et dramaturge kurde Musa Anter, homme de paix et de dialogue universellement respecté, assassiné le 20 septembre à Diyarbakir.

Une mission d'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme a pu dresser la liste de 22 civils tués et de 88 autres blessés lors de la destruction de la ville de Sirnak par l'armée turque en août dernier. Autre exemple, parmi tant, du caractère insoutenable de cette guerre : selon le témoignage de l'ancien maire de Diyarbarkir, Mehdi Zana, le 2 novembre, dans le village de Dêrun, près de Silvan, une unité de l'armée a brûlé vif un bébé d'un an, dont elle venait de tuer le père et le grand-père. Depuis le début de l'année, douze journalistes kurdes et turcs qui ont tenté d'élucider les « assassinats mystérieux » endeuillant et terrorisant le pays kurde ont été assassinés.

La dégradation de la situation de la population civile kurde, le risque d'embrasement d'un véritable conflit racial kurdo-turc, aux conséquences incalculables, ont conduit le Parlement européen à adopter le 16 septembre une résolution appelant les Etats membres de la CEE à demander la convocation d'une conférence de la CSCE sur le problème kurde. A ce jour, aucun Etat n'a encore répondu à cet appel pressant. Des Etats qui ont attendu la guerre du Golfe pour s'inquiéter enfin du calvaire kurde en Irak vont-ils cette fois-ci attendre que le Kurdistan turc soit détruit et dépeuplé ou que leur allié turc se lance dans une aventure militaire contre un Etat voisin avant de se manifester ? ■

KENDAL NEZAN
*président de l'Institut kurde de Paris*

UN LIVRE

### Beyrouth, avant

**LES LIBANAIS ET LA VIE AU LIBAN**
*de Asma Freiha et Viviane Ghanem. Editions Dar Assayad, deux tomes, 850 F.*

EN ce temps-là, le Liban était un pays libre. Aucune force étrangère n'occupait le Sud et, à l'aéroport de Beyrouth, les voyageurs ne se heurtaient pas, tous les dix mètres, au portrait insolent du président syrien. C'était un pays tolérant. On n'y débattait pas à coups de kalachnikov, et des barbus aux idées courtes ne cherchaient pas à islamiser de gré ou de force leurs voisins de palier...

C'est ce Liban des jours heureux qu'Asma Freiha et Viviane Ghanem ressuscitent dans un beau livre d'images : plus de 2 700 photos, accompagnées de textes et réparties en quarante-cinq chapitres thématiques qui couvrent la période allant de l'indépendance (22 novembre 1943) au début des « événements » (13 avril 1975). Il a fallu plusieurs années de recherches à ces deux journalistes libanaises pour trouver tous ces documents, dans les archives du groupe de presse Dar Assayad, mais aussi dans des albums de famille dispersés aux quatre coins du monde.

Il ne s'agit pas d'un livre d'art. Asma Freiha et Viviane Ghanem n'ont pas choisi les documents en fonction de leur qualité technique mais de leur contenu. Baalbek, Byblos, Beiteddine sont toujours vus à travers ceux qui les faisaient vivre... Naturellement, Beyrouth occupe une place de choix, avec tous les hauts lieux de l'époque : les Caves du Roy, rue de Phénicie, qui se posait en *« plus belle boîte de nuit du monde »*; la plage du Saint-Georges, où, un jour, le président de la chambre des députés, Sabri Hamadé, qui n'avait pu réunir le quorum à l'hémicycle, se rendit d'un pas ferme pour aller quérir les votants...

Le « Tout-Beyrouth » de ces années insouciantes occupe des pages et des pages. De la belle Zalfa Chamoun, au bras de son présidentiel époux, à l'émir Magid Arslane et sa moustache légendaire, de Linda Sursock, fumant le narguilé dans son salon oriental, à Raymond Eddé, promenant son chien au Bain militaire ou au Saint-Simon, c'est un véritable carnet mondain.

Bien sûr, il était plein d'injustices et de défauts, ce Liban m'as-tu-vu, où l'argent faisait tourner les têtes. Et tout ce qui ne cadrait pas avec cette douceur de vivre était systématiquement occulté. Mais comme tous ces défauts paraissent dérisoires aujourd'hui, devant les carcasses brûlées des grands hôtels ou sur la place des Martyrs rasée par les bombes ! *« Nous fûmes désignés pour l'expiation,* écrit Alia Riad el-Solh dans sa préface. *Nous n'étions pas plus coupables que d'autres mais nous étions plus heureux, donc plus solvables. »*

Cet ouvrage n'est évidemment pas à la portée de toutes les bourses, surtout dans un pays où la monnaie s'est effondrée. Mais il pourra toujours être consulté dans les bibliothèques par les enfants libanais qui n'ont connu que le feu et le sang. Comme témoignage d'une démocratie, unique dans le monde arabe, et d'une société plurielle qui savait célébrer à la fois Noël et Ramadan.

ROBERT SOLÉ

## ANTISÉMITISME

### D'autres victimes

AU moment où tout le monde rappelle les persécutions anti-juives du régime de Vichy, il convient de se souvenir que de ce rôle fondamental joué par ce régime, il ne fut guère question dans les procès qui suivirent la Libération.

Or, voici que l'on tombe d'un excès dans un autre. A lire la presse, à entendre les médias, à décortiquer les commentaires, il n'y aurait eu à Vichy de victimes que juives.

Certes, la participation de l'Etat français de Pétain, Darlan et Laval au génocide est le crime le plus odieux, le plus impardonnable. Par sa législation antisémite Vichy est coupable de crime contre l'humanité. Mais ce crime-là, si odieux soit-il, ne saurait occulter ni les autres crimes ni les autres victimes. Réfugiés livrés à l'Allemagne; républicains de toutes sensibilités, adversaires connus ou supposés du fascisme et du nazisme; politiques, syndicalistes, enseignants, fonctionnaires chassés de leur emploi; résistants de toutes obédiences, gaullistes, communistes, réfractaires au STO, maquisards, poursuivis, jetés en prison, torturés, livrés à l'ennemi, déportés...

Aussi je redoute que dénoncer, sous Vichy, les seules lois et mesures antisémites ne conduise à la longue les jeunes générations à s'interroger sur la politique de l'Etat français dont les autres aspects auraient été peut-être moins criminels et plus acceptables. Pareille dérive contraire à la vérité historique se retournerait alors contre la communauté israélite elle-même.

Aussi, à mon sens, les juifs devraient-ils être les premiers et les plus ardents à rappeler que la législation et la pratique antisémites de Vichy ne furent que la part la plus criminelle d'un tout globalement condamnable : celui d'un système totalitaire qui visait à aligner le régime de la France vaincue sur celui de l'Allemagne nazie. ■

LOUIS NICOLAS
*Saint-Etienne*

## VICHY

### La mémoire ne se divise pas

A lire les commentaires auxquels a donné lieu le dépôt, par M. Mitterrand, d'une gerbe de fleurs sur la tombe du maréchal Pétain – geste qui s'inscrit dans une tradition bien regrettable, mais qu'il paraît difficile de remettre en cause, – à voir exhorter le chef de l'Etat d'accomplir un geste réparateur, à entendre rappeler que les rafles odieuses de 1942 furent exécutées par la seule police française, il semble que l'on finisse par oublier cette réalité essentielle : l'antisémitisme que connut notre pays entre 1940 et 1944 fut, d'abord, un antisémitisme nazi.

Que le régime de Vichy, qui, par son origine même, était voué au déshonneur – même si le Parlement exprimait bien, en l'instituant, le vœu de la majorité des Français, – ait parfois devancé les exigences de l'occupant, que le maréchal de France chef de l'Etat ait signé de sa main le statut qui faisait de dizaines de milliers de ses compatriotes (qui avaient parfois combattu sous ses ordres) des citoyens de seconde zone, que Pierre Laval, chef du gouvernement, ait accepté de livrer aux Allemands un certain nombre d'enfants juifs au nom de la « prophylaxie » (les *Souvenirs*, récemment publiés, du pasteur Boegner le confirment sans équivoque), ce sont, hélas, des réalités historiques qui interpelleront, longtemps encore, de nombreux Français de toute confession.

Mais ces crimes – ou la plupart d'entre eux – ayant été jugés, comment ne pas reconnaître, en les rappelant, que ce ne furent ni Pétain, ni Laval, ni Vichy qui conçurent ou organisèrent le génocide et que, sans la défaite de 1940, il est presque certain que jamais, en France, un statut des juifs n'aurait vu le jour ? Pourquoi ne pas reconnaître que, comme à d'autres époques de notre Histoire, l'invasion du pays fut la cause première des crimes commis par certains Français sur leurs compatriotes ? Comment ne pas voir – même si cela n'atténue pas la responsabilité des hommes qui avaient librement accepté d'exercer le pouvoir entre 1940 et 1944 – que les instigateurs du génocide furent à Berlin et non pas à Vichy ?

Que l'on ne se méprenne pas : les hommes de l'Etat français, dans leur ensemble, sont bien comptables des actes odieux qu'ils ont permis d'accomplir. Mais, ce n'est pas servir la cause de la vérité que de les présenter aujourd'hui à une opinion mal informée comme les *seuls* responsables des crimes de l'époque.

Le régime de Vichy s'est déshonoré, et il paiera, sans doute, longtemps sa faute devant l'Histoire. Mais en écoutant, il y a quelques mois, à la télévision, de jeunes écoliers qui avaient assisté à la projection des « Guichets du Louvre » déclarer candidement : *« Je ne savais pas que tout cela, c'était uniquement de la faute des Français »,* on ne pouvait pas ne pas éprouver un certain sentiment de malaise. La faute des hommes de Vichy ne saurait, en effet, en aucune manière, atténuer celle des nazis. C'est également un devoir de ne pas l'oublier. La mémoire ne se divise pas. ■

DANIEL AMSON
*Paris*

## ÉNERGIE

### L'équilibre des moyens

A lire l'article intitulé « Moins de nucléaire » dans *le Monde* du 16 novembre, on pourrait conclure que l'EDF a pratiquement renoncé au nucléaire pour revenir au fuel.

La réalité est plus banale. Le suréquipement délibéré en moyens de pointe (les vieilles centrales classiques arrêtées au début des années 80) et le suréquipement accidentel en nucléaire arrivant à leur terme, EDF doit maintenant commander un cocktail équilibré des divers types de moyens de production...

Comme les trains qui arrivent à l'heure, ce n'est pas très journalistique. Mais de là à dire qu'EDF passait la pointe avec des centrales nucléaires marchant quelques dizaines d'heures par an, c'est pousser le sensationnel un peu loin ! ■

MARCEL BOITEUX
*Président d'honneur d'Electricité de France*

## SOMALIE : le vote de l'ONU autorisant une opération militaire d'urgence

**La France a décidé d'apporter une *« contribution substantielle »* à l'opération militaire d'urgence en Somalie, afin *« que soit mis fin à la situation intolérable qui prévaut »*, a annoncé la présidence de la République, jeudi 3 décembre, dans un communiqué. L'Elysée a souligné que cette mission devra être *« limitée dans le temps »*. Le président François Mitterrand a discuté de la question somalienne, jeudi, au téléphone, avec le président américain George Bush.**

**La France a, d'autre part, réclamé la mobilisation de la communauté internationale, ainsi que des pays de la région et du reste de l'Afrique, *« pour la recherche d'un règlement politique en Somalie et la restauration d'un Etat, ce qui passe par une réconciliation nationale »*. L'Elysée a rappelé que l'aide française à la population somalienne *« est l'une des plus importantes »* (environ 200 millions de francs).**

**Paris n'avait pas donné d'indications sur sa contribution jeudi soir, mais l'ambassadeur de France auprès de l'ONU, M. Jean-Bernard Mérimée, a indiqué que le contingent français pourrait se monter à 1 700 hommes. Une source autorisée avait parlé un peu plus tôt de 1 500 à 2 000 soldats, prélevés en partie sur le contingent français stationné à Djibouti, le reste venant de France (*le Monde* du 4 décembre).**

**Avec des contingents qui pourraient comprendre 28 000 hommes, les Etats-Unis joueront un rôle prédominant. D'autres pays, comme le Canada, la Belgique, l'Egypte et des pays africains, ont déjà fait part de leur intention de participer à l'opération. Au cours de conversations téléphoniques avec le président Bush, le roi Hassan II du Maroc et le président du Conseil italien, M. Giuliano Amato, ont fait savoir qu'ils envisageaient une participation de leurs pays. A Londres, le gouvernement a indiqué qu'il apportera son aide, mais sans fournir de contingent. Tokyo a également annoncé un soutien financier.**

**L'Organisation de la conférence islamique (OCI) a appelé jeudi à l'organisation « d'urgence », sous l'égide des Nations unies, d'une conférence internationale sur la Somalie. Dans un communiqué publié à Djeddah (Arabie saoudite), les ministres des affaires étrangères des pays de l'OCI ont apporté *« leur appui à la convocation d'urgence, sous l'égide des Nations unies, d'une conférence internationale sur la Somalie, proposée par le président sénégalais Abdou Diouf »*. Le communiqué n'évoque pas le projet d'intervention internationale sous commandement américain.**

**A Mogadiscio, où un calme irréel régnait à l'approche du débarquement des marines, les deux principaux chefs de guerre, MM. Ali Mahdi et Mohamed Farah Aïdid, ont affirmé être satisfaits de l'arrivée prochaine de la force multinationale.**

## *La résolution 794*

Voici les principaux extraits de la résolution 794 adoptée à l'unanimité des quinze membres du Conseil de sécurité des *Nations unies* :

« Le Conseil de sécurité (...)

– réaffirme que toutes les parties, tous les mouvements et toutes les factions en Somalie doivent, ainsi qu'il l'a exigé, mettre immédiatement fin aux hostilités, *maintenir* un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays et coopérer avec le représentant spécial du secrétaire général (de l'ONU) ainsi qu'avec les forces *militaires qui doivent être* constituées (...) afin de faciliter le processus de distribution des secours, de réconciliation et de règlement politique en Somalie ;

– décide que les opérations et la poursuite du déploiement des 3 500 *hommes* de l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM) (1) devraient être laissées à la discrétion du secrétaire général (...) ;

– souscrit à *la* recommandation faite par le secrétaire général dans sa lettre du 29 novembre 1992, selon laquelle des mesures devraient être prises en vertu du chapitre VII de la Charte (des *Nations unies*) afin d'instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaire en Somalie ;

– se félicite de l'offre d'un Etat membre décrite dans la lettre du *secrétaire général* au Conseil en date du 29 novembre 1992, concernant l'établissement d'une opération en vue de l'instauration de ces conditions de sécurité ;

– *se félicite* également des offres d'autres Etats membres en vue de participer à cette opération ;

– autorise le secrétaire général et les Etats membres qui coopèrent (...) à employer tous les *moyens nécessaires pour* instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaire en Somalie ;

– *demande à tous les Etats* membres qui sont en mesure de le faire de fournir des forces *militaires et d'apporter des contributions* supplémentaires, en espèces ou en nature, et prie le secrétaire général de créer un fonds qui permette d'acheminer *les contributions, le cas échéant*, aux Etats ou aux opérations concernés ;

– autorise le secrétaire général et les Etats membres concernés à prendre les dispositions nécessaires aux fins du commandement et *de la conduite unifiés* des diverses forces ;

– *prie le secrétaire général et* les Etats membres (...) d'établir les mécanismes appropriés pour assurer la coordination entre l'Organisation des Nations unies et *les forces militaires* desdits Etats. »

(1) Le déploiement de cette force avait déjà été décidé, en août, par le Conseil, mais seulement 650 hommes (des Pakistanais pour la plupart) ont été envoyés à Mogadiscio ; ils sont restés bloqués sur l'aéroport, faute d'un accord des factions tenant la zone.

## « Historique »

*Suite de la première page*

Sous le contrôle de l'ONU, elle devra établir les conditions de sécurité nécessaires aux opérations de secours dans ce pays de quelque sept millions d'habitants. Croisant au large des côtes somaliennes, à bord *de trois bâtiments de l'US Navy*, un premier détachement de 1 800 marines devait débarquer, vendredi, à Mogadiscio, avec pour mission de prendre le contrôle de l'aéroport et d'y installer la logistique nécessaire à la mise en place d'un pont aérien destiné à acheminer le *reste des troupes. Sont attendus* près de 28 000 soldats américains, appuyés par des contingents venus d'une douzaine d'autres pays (notamment la France, qui devrait dépêcher 1 700 hommes).

### « Les désordres de l'après-guerre froide »

Les Etats-Unis escomptent que l'avant-garde de ce corps expéditionnaire devrait suffire à tenir en respect les bandes armées qui sévissent dans la capitale. Le côté massif du déploiement est moins dû au fait que *les membres du Conseil redoutent* un véritable affrontement qu'à l'importance des secours à mettre en place avant la mi-décembre : hôpitaux, unités de décontamination et dessalinisation de l'eau, matériel portuaire et aéroportuaire, etc.

Les quinze membres du Conseil *ont eu conscience du précédent ainsi* établi. Pour la première fois depuis sa création, l'ONU invoque le chapitre 7 de la Charte – qui prévoit l'emploi de la force – pour intervenir dans les affaires intérieures d'un des Etats membres qui ne l'y a point convié. Le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et les représentants du tiers-monde au Conseil, toujours les plus sourcilleux *sur les questions de souveraineté*, ont évoqué le *« côté unique »* de la situation en Somalie : un pays sans gouvernement, où *300 000* personnes sont déjà mortes de faim et 2 millions d'autres menacées. C'est sans doute la première fois que l'ONU est confrontée à un désastre de cette ampleur. Et même la Chine et l'Inde, contrairement à leurs habitudes diplomatiques, ont estimé devoir voter *la résolution*.

Personne n'ignore que ce précédent-là va compter à l'heure de l'après-guerre froide. M. Boutros-Ghali a parlé d'une *« résolution historique »*. Le représentant français, M. Jean-Bernard Mérimée, ne s'y est pas trompé, qui a expliqué : *« Cet engagement s'inscrit dans la ligne du principe de l'accès aux victimes et du droit d'urgence humanitaire dont la France a si souvent évoqué la nécessité. »* On n'est pas loin de la référence à un véritable droit d'ingérence humanitaire, appuyé sur le chapitre 7 de la Charte, comme si un drame humanitaire représentait une menace *« pour la paix et la stabilité »*. L'ambassadeur américain, M. Edward Perkins, a assuré que le Conseil venait de *« développer une stratégie d'intervention pour faire face aux désordres de l'après-guerre froide »*. Autrement dit, un modèle vient d'être établi qui pourrait servir ailleurs.

L'ambassadeur autrichien, M. Pieter Hohenfellner, en a tiré des conclusions logiques, même si elles n'étaient pas – ou pas encore – partagées par les autres Occidentaux : *« Je voudrais établir un parallèle évident avec la situation en Bosnie-Herzégovine*, a-t-il dit. *Notre action démontre que nous pouvons mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour faire face aux désastres humanitaires. (...) En Bosnie-Herzégovine, le même besoin existe et il ne cesse de croître. »* Pour ne pas offusquer certaines sensibilités, notamment sur les bancs du tiers-*monde*, le texte de la résolution 794 ne mentionne pas expressément le rôle joué par les Etats-Unis dans cette affaire.

### Un « groupe de liaison »

Le texte dit joliment que *« le Conseil se félicite de l'offre d'un Etat membre concernant l'établissement d'une opération pour restaurer des conditions de sécurité en Somalie. »* La résolution autorise le secrétaire général et les pays participant à l'opération *« à employer tous les moyens nécessaires »* pour créer *« les conditions de sécurité »* indispensables aux secours. Elle autorise enfin le secrétaire général et les gouvernements concernés *« à prendre les dispositions nécessaires quant au commandement et à la conduite unifiés des diverses forces »*.

Même convaincus de l'urgence d'agir, nombre de pays n'entendaient pas donner un blanc-seing à *Washington. S'ils acceptent l'argu*ment selon lequel le pays qui contribue le plus à la force doit en assurer le commandement, ils ne voulaient pas recréer la situation qui avait prévalu lors de l'invasion du Koweït par l'Irak, au mois d'août 1990 : une fois votée, la résolution du Conseil autorisant l'usage de la force contre Bagdad, l'opération avait échappé à l'ONU pour devenir une affaire presque exclusivement américaine.

Si le commandement de la force d'intervention en Somalie est donc bien confié aux Etats-Unis, le Conseil a fixé un certain nombre de garde-fous afin que l'ONU exerce un contrôle continu sur l'opération. La résolution parle de *« mécanismes appropriés »* pour assurer la *« coordination »* entre l'ONU et la force d'intervention. Une commission *ad hoc*, composée de membres du Conseil, va donc s'installer à Mogadiscio pour rédiger des rapports – le premier dans quinze jours – sur les opérations en cours ; il y aura un *« groupe de liaison »* de l'ONU auprès du commandement américain.

Au grand dam des Etats-Unis, la définition de la mission de cette force a été laissée dans le vague. La formule sur l'établissement de *« conditions de sécurité »* nécessaires aux *« opérations de secours »* peut prêter à diverses interprétations.

### Une définition vague

*Le président George Bush aurait* souhaité un objectif clair : dans une première phase, la force d'intervention protège l'acheminement des vivres, installe des centres de distribution sûrs et, si besoin est, met au pas les factions armées en les forçant à se débarrasser de leurs armes lourdes. Dans une deuxième phase, d'autres contingents de pays membres de l'ONU prennent le relais des troupes américaines, le temps pour les Nations unies d'amorcer un processus de normalisation politique en Somalie. Les formulations de la résolution sont beaucoup plus floues. Le Conseil *« prie le secrétaire général de lui présenter un plan »* permettant à l'ONUSOM – la petite unité de « casques bleus » déjà sur place – de prendre le relais *« dès le retrait du commandement unifié »*. Le texte laisse entendre que c'est le Conseil de sécurité qui décidera du passage de la première phase à la seconde. Apparemment, il s'agira donc d'une affaire négociée avec les Etats-Unis, qui auraient préféré rester seuls maîtres de la durée du séjour de leurs troupes.

Beaucoup dépendra des conversations en cours, à Addis-Abeba en Ethiopie, entre les principales factions somaliennes – conversations auxquelles participent un représentant des Etats-Unis, M. Robert Oakley, ancien ambassadeur à Mogadiscio, et un autre des Nations unies, M. Jan Eliasson, secrétaire général adjoint. L'exemple d'une mise sous tutelle de l'ONU, du type de celle appliquée au Cambodge, est souvent cité comme modèle qui pourrait être suivi dans le cas somalien.

La Maison Blanche a salué le vote de la résolution 794. Le président Bush venait de recevoir, pendant deux heures, les principaux chefs militaires, le secrétaire à la défense, M. Richard Cheney, le général Colin Powell, chef d'état-major interarmes, et le général Joseph Hoar, chef du Central Command (où il a succédé au général Norman Schwarzkopf), à *qui revient* la responsabilité de coiffer l'opération. Sur le terrain, celle-ci sera placée sous les ordres du général Robert Johnson, qui disposera de marines venant, pour la plupart, de Camp-Pendleton, en Californie, et de Fort-Drum, dans l'Etat de New-York.

**AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON**

## M. Bush veut achever son mandat sur un coup d'éclat humanitaire

**WASHINGTON**

*de notre correspondant*

Désir de terminer son mandat *sur un coup d'éclat, effroi devant* l'ampleur du désastre provoqué par la famine en Somalie, volonté, enfin, de donner un peu de réalité à ce « nouvel ordre international » tant vanté à la Maison Blanche ? Sans doute y a-t-il un peu de tout cela derrière la décision du président George Bush de dépêcher plusieurs dizaines de milliers de « marines » dans un pays africain où les intérêts, *stratégiques* et économiques, des Etats-Unis ne sont nullement en jeu.

Venant d'un président sortant, à quelques semaines de la retraite et qui, en cette phase de transition, n'est pas censé prendre des décisions d'importance, le geste de M. Bush n'en a pas moins étonné. *« Une décision mystérieuse », dont ni le « pourquoi » ni le comment »* n'ont encore été expliqués, écrivait M. Jim Hoagland, l'éditorialiste de politique étrangère du *Washington Post*. Le président devait, précisément, s'en expliquer vendredi 4 décembre après avoir reçu, en fin de matinée, les dirigeants du Congrès, républicains et démocrates.

### « L'effet CNN »

Quelques éléments d'explication sont avancés çà et là. La période électorale était peu propice à tout ce qui peut ressembler à une *aventure militaire* à l'extérieur. La fin de la campagne a coïncidé avec des rapports de plus en plus alarmistes des experts américains et de *l'ONU* sur la situation en Somalie. De retour de vacances post-électorales, le président a trouvé un dossier terrifiant sur son bureau : sauf intervention d'urgence, un quart de million de Somaliens pourraient être condamnés avant Noël.

Il faut aussi compter avec l'image, « l'effet CNN ». La permanence des scènes d'horreur au journal télévisé réduisent à peu de chose, à tort ou à raison, soir après *soir, le bilan d'un homme qui*, à la veille de quitter la vie publique, veut laisser l'image d'un grand président en politique étrangère. Le vainqueur de la guerre du Golfe, le commandant en chef de l'opération « Tempête du désert », le président qui, très abusivement, laisse entendre qu'il a gagné la guerre froide, voit son bilan mesuré à l'aune d'images augurant assez mal de son *« nouvel ordre international »* : enfants qui meurent par milliers dans une Somalie où l'action de *l'ONU*, en principe revigorée par la fin de l'antagonisme soviéto-américain, est chaque jour ridiculisée par quelques centaines de bandits armés ; populations musulmanes de Bosnie *martyrisées par* les Serbes, cependant que des centaines de milliers d'immigrants sont jetés sur les routes d'Europe ; mini-guerres en série dans l'ex-empire des soviétique, etc.

### Des risques politiques

A l'évidence, l'ampleur du drame somalien justifiait une intervention. Mais le terrain, aussi, s'y prêtait. Et tous les officiels américains n'ont cessé, ces dernières *quarante-huit heures*, d'insister sur ce dernier point : la Somalie n'est pas la Bosnie. Même si le chaos politique règne en Somalie, le relief et le fait que les Etats-Unis n'attendent aucune opposition armée de la part des factions qui se partagent le pays y rendent une intervention militaire beaucoup plus facile que dans l'ex-Yougoslavie (où il faudrait affronter une des armées *les mieux entraînées d'Europe*). Pour l'armée américaine, l'opération Somalie peut représenter le type même d'intervention rapide, hors du théâtre de l'OTAN, auquel le Pentagone entend se préparer à l'heure de l'après-guerre froide.

Cela ne veut pas dire que l'opération soit dénuée de risques – *militaires mais surtout politiques* – en cette période de transition du pouvoir à Washington. M. Bush a régulièrement *informé, par téléphone*, le président élu, M. Bill Clinton, qui, jeudi soir, l'a vivement *« félicité »* pour son initiative. L'antenne de la CIA installée à Little-Rock, auprès du gouverneur de l'Arkansas, transmet compte rendus et dossiers à l'équipe démocrate. M. Samuel Berger, *responsable* de la politique étrangère dans l'équipe de transition, est quotidiennement briefé au téléphone par le général Brent Scowcroft, chef du Conseil national de sécurité à la Maison Blanche. Il reste que M. Clinton risque fort d'hériter d'une situation ambiguë en Somalie.

M. Bush a dû faire une concession importante à l'ONU : c'est le Conseil de sécurité qui décidera de *la fin de l'intervention armée*. Autrement dit, le contingent américain pourrait se trouver engagé sur place plus longtemps qu'on ne le souhaite à Washington. M. Bush aurait voulu que la mission des troupes américaines soit très précisément fixée : assurer l'acheminement de l'aide alimentaire, organiser des points de distribution solidement défendus, puis les remettre à la disposition d'autres troupes de l'ONU. M. Bush comp*tait en avoir fini d'ici au 20 jan*vier, date de la passation du pouvoir à M. Clinton. Rien n'est moins sûr. Le Pentagone parle d'une affaire de plusieurs mois et qui *pourrait se prolonger* plus encore s'il faut attendre une amorce de règlement politique en Somalie avant de rapatrier les troupes américaines.

M. Berger a fait part de cette crainte, tout comme un autre proche de M. Clinton, le sénateur Sam Nunn (Géorgie), possible prochain secrétaire d'Etat, qui s'est *inquiété du flou de la mission* : les Américains ne veulent pas, a-t-il dit, *« d'une présence prolongée d'un important contingent en Somalie »*. Un autre élu démocrate, le représentant John Murtha (Pennsylvanie), a été plus loin, dénonçant une opération trop vaguement définie là où la sécurité des Etats-Unis n'est pas en jeu. C'est, cependant, une voix isolée. Le nouveau Congrès n'est pas encore en session mais la plupart de ses membres qui se sont exprimés, démocrates et républicains, ont chaleureusement appuyé M. Bush.

En principe, M. Bush n'a pas besoin d'une approbation formelle du Congrès. Comme les troupes américaines ne sont pas dépêchées pour une situation de guerre – *« des hostilités »*, – le président n'agit pas dans le domaine couvert par le *War Powers Act* – la législation sur les pouvoirs de guerre – qui l'obligerait à obtenir un vote du Congrès dans les soixante jours.

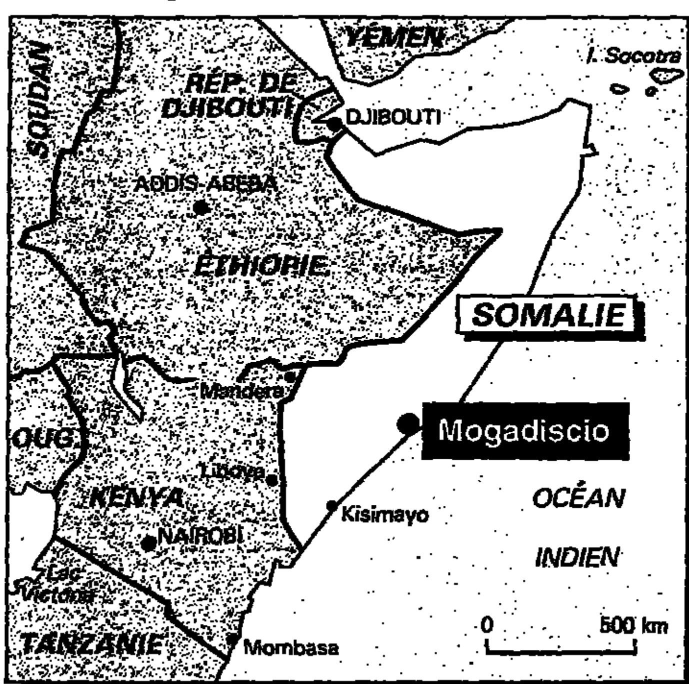
**ALAIN FRACHON**

# AFRIQUE

## SOMALIE : l'opération militaire d'urgence

# Un contingent français sous « contrôle opérationnel »

*Une mission militaire française sera en fin de semaine à Washington et à New-York pour préparer, avec le Pentagone et avec l'ONU, les modalités de la participation de la France à l'opération humanitaire en Somalie. Le volume, l'organisation et l'équipement des forces seront déterminés à l'issue de ces entretiens techniques. Mais les états-majors français ont reçu pour consigne de principe d'articuler la participation de leur détachement en Somalie selon les procédures dites du « contrôle opérationnel », en vigueur au sein de l'Alliance atlantique.*




Plusieurs hypothèses sur le volume des forces engagées sont en cours d'examen à l'état-major français des armées. Le chiffre – de 1 700 hommes – avancé par l'ambassadeur français à l'ONU n'est que l'une des éventualités à l'étude. Le fait que des forces françaises (de l'ordre de 4 300 hommes) soient en garnison permanente à Djibouti, avec l'accord des autorités locales, facilite le travail d'état-major.

Depuis cette base, qui est aux frontières de la Somalie, la France dispose en propre de moyens terrestres, aériens et navals et, surtout, d'un point logistique à partir duquel elle a un déploiement autonome au sein ou en marge du dispositif multinational. Dans ce cadre, la mission militaire française à Washington et à New-York devrait se faire préciser les missions et la répartition des objectifs alloués aux différents contingents. Une fois ce travail effectué, la composition du détachement français sera davantage précisée. En particulier, il aura été décidé quel type d'opération reviendra au contingent français, étant entendu que celui-ci l'assurera en entier sous « contrôle opérationnel » du commandement américain installé sur place.

### Garder la mainmise

Déjà institué au sein de l'OTAN depuis que les unités de la France ont été retirées en 1966-1967 des instances militaires alliées en Europe, le « contrôle opérationnel » est une modalité différente de l'intégration militaire. En effet, une fois la mission définie et acceptée, le contingent français reste sous commandement national, qui sera responsable de la manœuvre – sécurité des forces, distribution humanitaire, appui ou toute autre mission – sur le terrain.

Le « contrôle opérationnel », de ce point de vue, permet à un commandement français détaché sur place de garder la mainmise directe sur des troupes qui ne peuvent être ni fractionnées ni engagées ailleurs que prévu.

J. I.

# *Islamisme et tribalisme dans la Corne*

ADDIS-ABEBA

*de notre envoyée spéciale*

*« La poussée islamiste vient de la Somalie, c'est la plus dangereuse »*, entend-on fréquemment dans les cercles officiels à Addis-Abeba. Les hauts plateaux de l'Ethiopie – cette « forteresse chrétienne » vieille d'au moins deux mille ans – n'en sont pas à leur première alerte. La lutte contre les « infidèles », musulmans ou païens, a été de tout temps un des soucis majeurs du royaume chrétien.

Le *djihad* islamique mené, à la fin du quinzième siècle, par le redoutable guerrier Ahmed Gragn verra la déroute provisoire de l'armée éthiopienne, contrainte de « lâcher » la région du Choa et même une partie du Tigré, tandis que, sur la côte, les premières colonnes turques débarquent à Massawa. C'est de cette même époque que date la lente migration des pasteurs oromos. *« Poussant leurs troupeaux devant eux »*, certains s'intallent dans les régions d'Arsi, de Bale et du Choa, rappelle l'ethnologue Jacques Bureau (1). *« De là, les uns bifurquent vers le Harrar, et les autres, vers l'ouest, s'emparent de tout l'espace situé entre l'Abbay et le Gojjeb. En 1627, les Oromos confirment leur avance sur le Wollo et poussent leur avantage jusqu'à la frontière du Tigré. »* Le décor ethnico-religieux est planté. Il n'a pratiquement pas changé en cinq siècles.

### Ramifications somaliennes

Le lourd verrou des dictatures – impériales ou « marxistes » –, qui avait maintenu un semblant d'ordre dans la corne de l'Afrique a brusquement sauté au début des années 90. La chute du général Siyad Barré en Somalie puis celle de Menguistu en Ethiopie ont sonné le glas des Etats forts. La répression féroce menée, pendant deux ou trois décennies, contre les opposants, a vidé la région de ses « têtes » politiques. Le réveil a été brutal. Il s'est fait au nom du Coran, des tribus ou des clans. En Ethiopie, où les musulmans représentent entre 30 à 50 % de la population, la poussée fondamentaliste est surtout perceptible dans les régions frontalières de la Somalie et du Soudan. *« L'anarchie qui a prévalu après la chute de Menguistu s'est un peu calmée, mais le risque islamiste reste entier »*, estime un responsable d'une organisation non gouvernementale (ONG).

L'insécurité qui règne dans la région de l'Ogaden explique que, encore aujourd'hui, *« le gros de l'aide humanitaire destinée aux victimes de la sécheresse ou de la guerre soit acheminé par avion »*. C'est dans cette même région que l'on a commencé à entendre parler *« début 1992 »* d'une mystérieuse Ogaden Islamic Union, qui aurait, précise-t-on, *« des branches en Somalie, notamment dans la région de Bosaso et d'Hargeisa »*.

Selon d'autres sources, une Ethiopian Islamic Union aurait été créée *« il y a moins d'un an »* dans la région de Godé, dans ce même Sud-Est éthiopien. *« C'est elle qui a entravé les élections régionales de juin dernier et qui milite pour l'instauration d'une République islamique à partir de Bosaso. »* Malgré la relative accalmie dont bénéficie le régime tigréen installé à Addis-Abeba, les rumeurs les plus folles n'en continuent pas moins de courir dans la capitale éthiopienne. Cette « Internationale intégriste » qui menacerait la corne de l'Afrique aurait ses ramifications en Arabie saoudite, au Soudan, voire en Iran. Toutes ces allégations restent, à ce jour, invérifiables. Le *« loup-garou intégriste »*, pour reprendre la formule ironique d'un homme politique afar, est loin de faire la manchette des journaux éthiopiens, mais demeure présent dans tous les esprits.

CATHERINE SIMON

(1) *Ethiopie, un drame impérial et rouge*, de Jacques Bureau. Editions Ramsay, 1987, 135 francs.



# M. Bernard Kouchner va assister au déchargement du riz français

Avant de quitter Paris, jeudi 3 décembre au soir, pour la Somalie, M. Bernard Kouchner a estimé que l'opération militaire lancée dans ce pays *« réussira très vite »* parce que, *« en face, il y a des jeunes gens de quatorze ans en possession de mitrailleuses, qui vont s'enfuir en courant »*, et que *« le problème se posera surtout après, quand il faudra se retirer »*. Le ministre de la santé et de l'action humanitaire a souhaité que *« cet effort* [de la communauté internationale] *ait lieu ailleurs, et en particulier à Sarajevo, peut-être sous une autre forme »*.

M. Kouchner a rappelé qu'il avait promis de se rendre en Somalie au moment de la collecte de riz organisée dans les écoles françaises, pour vérifier que les dons des enfants arrivaient à leurs destinataires. Les 3 500 tonnes de riz transportées par le *Tadorne-II* ont commencé à être déchargées jeudi, après douze jours d'attente, à El Ma'an, une plage désolée, à 20 kilomètres du port de Mogadiscio où n'avait pu avoir lieu jusqu'alors leur débarquement. Un autre navire français, le *Briantais*, doit apporter dans quelques jours 5 500 tonnes de riz supplémentaires. M. Kouchner a défendu une nouvelle fois l'opération « Riz pour la Somalie » : *« S'il n'y avait pas eu ce bateau, ce tapage, tant de journalistes, l'intervention internationale n'aurait pas forcément eu lieu »*, a-t-il dit.

Dans le communiqué annonçant la participation française à l'opération militaire en Somalie, M. François Mitterrand a indiqué avoir demandé à M. Kouchner d'évaluer la situation sur le terrain et de lui en rendre compte à son retour.

□ **ALGÉRIE : assassinat d'un policier.** – Un policier en faction a été tué, mercredi 2 décembre, à Debila, près d'El-Oued, dans le sud du pays, lors d'une attaque contre une agence postale menée par un groupe armé qui s'est emparé de 600 000 dinars (140 000 francs). D'autre part, depuis lundi, trois civils ont été assassinés par des inconnus. Un couvre-feu d'une durée indéterminée sera instauré à partir de samedi à Alger et dans six départements limitrophes – y compris celui de Médéa (et non pas cinq comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 4 décembre). – *(AFP.)*

□ **TOGO : reprise du dialogue entre le président Eyadéma et le premier ministre.** – Le président Eyadéma et le premier ministre, M. Koffigoh, ont eu un entretien, jeudi 3 décembre, à Lomé, pour tenter de trouver une issue à la crise qui paralyse le fonctionnement des institutions et de l'économie du pays depuis près d'un mois. Les deux hommes, qui ont prévu de se revoir, ont, dans un communiqué conjoint, marqué *« leur disponibilité sincère à poursuivre le dialogue »* et estimé que *« seule la voie pacifique peut sortir le pays de l'impasse »*. Les syndicats et l'opposition en sont à leur dix-huitième jour de grève générale, déclenchée pour obtenir la mise en place d'un gouvernement *« équitable »* et la proclamation de la neutralité politique de l'armée. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : épreuve de force entre le président Mobutu et le gouvernement.** – Les troupes et les blindés qui, jeudi 3 décembre, dans la matinée, avaient encerclé le siège du premier ministre à Kinshasa, se sont retirés dans l'après-midi (*le Monde* du 4 décembre). Au cours de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec le président de la Conférence nationale, Mgr Laurent Mosengwo, le président Mobutu a exprimé le *« souhait ferme »* que le chef de gouvernement, M. Etienne Tshisekedi, présente une nouvelle équipe de *« large union nationale »* avant la fin des travaux de la Conférence, vendredi. De son côté, le ministre belge des affaires étrangères, M. Willy Claes, a annoncé, jeudi, au Parlement, que Bruxelles envisageait tous les scénarios possibles, *« y compris celui d'une intervention militaire »*. – *(AFP.)*

# AFRIQUE

**AFRIQUE DU SUD : rappelant au gouvernement et à l'ANC qu'il faut compter avec lui**

## Le chef de l'Inkhata propose la constitution d'un Etat autonome au sein d'une fédération

**M. Mangosuthu Buthelezi, le chef de l'Inkhata, parti à majorité zouloue, a confirmé, jeudi *3 décembre*, l'organisation d'un référendum, annoncée deux jours plustôt, sur une nouvelle Constitution conférant à la province du Natal et au bantoustan du Kwazulu l'autonomie d'un Etat, destiné à devenir membre d'une hypothétique fédération sud-africaine. Dans un communiqué, le Congrès national africain (ANC) a réagi en estimant que l'Inkhata avait ainsi *« choisi la voie du conflit et de la confrontation qui peut mener à une intensification de la violence »*.**

JOHANNESBOURG

*de notre correspondant*

*« Il s'agit de la première Constitution pluraliste et démocratique d'Afrique du Sud »*, a estimé M. Buthelezi en commentant son nouveau projet, précisant que le texte serait présenté aux autorités du Natal et du Kwazulu pour approbation, avant d'être soumis à référendum, dans la région. M. Buthelezi a d'emblée prévenu que cette nouvelle constitution régionale serait appliquée *« indépendamment des négociations constitutionnelles en Afrique du Sud »*. Une décision contraire aux lois en vigueur selon lesquelles seul le pouvoir central de Pretoria peut légaliser un texte de cette nature.

Le chef de l'Inkhata a également confié qu'il essayait de rallier à son idée d'autres responsables de homelands, notamment M. Lucas Mangope et le général Gqozo, respectivement présidents du Bophutatswana et du Ciskeï, deux homelands déclarés « indépendants » par Pretoria mais qui ne sont pas reconnus comme tels par la communauté internationale. Après la rencontre du 26 septembre entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC), les trois hommes, s'estimant traités en quantité négligeable, s'étaient déjà concertés afin de définir une stratégie commune.

### *Soutien de l'extrême droite*

Le président Frederik De Klerk a réagi de manière extrêmement vive aux propositions de M. Buthelezi, invitant celui-ci à venir discuter avec lui *« de toute urgence »*. Le chef de l'Etat considère que *« la pression de l'Inkhata pour l'autonomie régionale du Kwazulu-Natal pourrait conduire à l'affrontement avec le gouvernement et les autres partis politiques, en Afrique du Sud et au Natal »*. Une source proche du gouvernement a, de son côté, assuré que Pretoria n'accepterait jamais le référendum que prévoit M. Buthelezi, tandis que l'ANC soulignait que cette initiative s'éloignait *« du processus de réformes constitutionnelles »* engagées depuis deux ans.

M. Buthelezi a reçu le soutien du pasteur Andries Treurnicht, chef du Parti conservateur (CP, extrême droite) qui revendique la création d'un Etat blanc. Le CP considère que la décision du Kwazulu est *« d'une extrême importance »* et devrait être prise en considération dans les négociations sur une future Constitution.

Le général Gqozo qui, lors de la première session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), avait pourtant signé une déclaration d'intention impliquant le caractère unitaire du futur Etat sud-africain, a pour sa part laissé entendre qu'il suivrait la voie ouverte par M. Buthelezi. Le président du Ciskeï plaide, à présent, pour la création d'un *« Ktat Kei »* bordé par les fleuves Orange, Gamtoos et Kei et incorporant les zones urbaines de Port-Elizabeth-Uitenhage et East London-King William's Town.

En rendant publique sa décision, M. Buthelezi tente spectaculairement de sortir de son isolement. Le chef de l'Inkhata, exaspéré par le rapprochement entre le gouvernement et l'ANC, n'est pas homme à se laisser dépouiller sans réagir de ses ambitions politiques. Se sentant trahi par le gouvernement – qui, depuis juillet 1990, jouait l'Inkhata contre l'ANC – et « snobbé » par M. Mandela, le chef Buthelezi a finalement compris qu'il n'aurait pas le destin national qu'il espérait. Il se replie donc sur des bases régionales, anticipant sur le résultat des pourparlers en cours, pour forcer la main des négociateurs et les inciter à privilégier une solution fédérale pour l'organisation de la future Afrique du Sud.

Le gouvernement n'y est pas farouchement opposé, qui souhaite trouver une formule originale pour protéger la minorité blanche, mais il espère y parvenir par des négociations. L'ANC, en revanche, reste en faveur d'un Etat unitaire fort, même si celui-ci doit déléguer une partie de son autorité à des pouvoirs régionaux.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **Dix-huit Blancs blessés dans un attentat à la bombe.** – Dix-huit Blancs ont été blessés, dont cinq grièvement, jeudi 3 décembre, lors d'un attentat à la bombe, dans un restaurant de Queenstown, dans la province du Cap, a indiqué l'agence sud-africaine SAPA. L'attentat, qui n'a pas été revendiqué, a causé d'importants dégâts au restaurant, situé dans le centre de Queenstown, une ville blanche conservatrice, proche du bantoustan du Ciskei. – *(AFP.)*

# PROCHE-ORIENT

**ÉGYPTE : huit condamnations à mort à Alexandrie**

## Le pouvoir est prêt à réprimer sévèrement l'extrémisme islamiste

**Huit extrémistes musulmans ont été condamnés à mort, dont sept par contumace, jeudi 3 décembre, par la Haute Cour militaire d'Alexandrie. Dans le cadre de deux procès distincts devant la même cour, trente et une autres personnes, elles aussi accusées de *« terrorisme »*, ont été condamnées à des peines allant des travaux forcés à perpétuité à un an de prison.**

LE CAIRE

*de notre correspondant*

Les trente-neuf condamnés ont été reconnus coupables d'appartenir à des *« organisations visant à renverser le régime, à assassiner des responsables, à paralyser la Constitution et les lois par le terrorisme »*, et de *« posséder des armes et des explosifs »*. Ils appartiennent aux organisations d'Al Jihad et des Vétérans d'Afghanistan.

Les deux procès étaient les premiers depuis l'adoption par le Parlement, en juillet dernier, d'amendements au code pénal prévoyant notamment la peine de mort pour le seul fait de projeter des actions terroristes. Les verdicts de la Haute Cour militaire ne sont pas susceptibles de recours en appel.

La sévérité du verdict semble mettre un terme à l'attitude de compromis pour laquelle avait opté le président Hosni Moubarak depuis son accession au pouvoir en 1981. C'est la première fois que des condamnations à mort sont prononcées contre des extrémistes musulmans depuis l'exécution des assassins du président Sadate.

Ce durcissement de la part du régime est dû à la multiplication depuis un an des agressions et des attentats commis par les extrémistes musulmans contre les représentants de l'Etat, les coptes et, plus récemment, contre les touristes. La mort, la veille du verdict, d'un lieutenant de police blessé par un des accusés aux procès d'Alexandrie a dû peser lourd dans la balance. Le *« martyre »* de ce *« héros »* a fait l'objet d'une campagne médiatique qui a eu d'autant plus d'écho qu'elle est intervenue à un moment où la population commence à sentir les effets de la baisse du tourisme à la suite des derniers attentats. Des dizaines de bateaux ont arrêté leurs croisières sur le Nil, et, à Louxor, le nombre de visiteurs du temple de Karnak a baissé de plus de 50 % par rapport à la même époque de l'année dernière.

Les dirigeants égyptiens ont multiplié les accusations contre l'Iran et le Soudan. Le ministre de l'intérieur, le général Abdel Halim Moussa, a affirmé dans un récent entretien que *« deux mille pasdarans se trouvaient actuellement au Soudan pour entraîner les extrémistes à des opérations terroristes »*. Mais l'offensive gouvernementale va plus loin. Préoccupé par le contrôle des syndicats des ingénieurs, des médecins et des avocats par les islamistes, le gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi qui permet à l'Etat de nommer les dirigeants des associations professionnelles en cas d'abstention de plus de 50 % des électeurs. Les islamistes avaient remporté les élections avec un taux d'abstention de plus de 60 %.

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ ***ISRAËL* : M. Shamir opéré d'une tumeur à l'intestin.** – L'ancien premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a subi, jeudi 3 décembre, une intervention chirurgicale pour *l'ablation d'une tumeur à l'intestin*, après une hémorragie. *« Son état est bon et il est tout à fait en forme »*, a déclaré un dirigeant de l'hôpital Tel Hashomer de Tel Aviv. M. Shamir, est âgé de soixante-dix-sept ans. – *(Reuter.)*

□ **IRAK : explosion d'une voiture piégée au Kurdistan.** – Une personne a été tuée et dix-sept autres ont été blessées, mercredi 2 décembre, par l'explosion d'une voiture piégée à Souleimaniyeh, dans le nord de l'Irak, a-t-on indiqué de sources kurdes à Ankara. – *(AFP.)*

□ **Décès de l'ancien président syrien Noureddine El Atassi.** – Hospitalisé depuis onze jours à l'hôpital américain de Neuilly, après vingt-deux années de détention en Syrie, l'ancien président Noureddine El Atassi est décédé dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 décembre. Il était atteint d'un cancer de l'œsophage. Chef de l'Etat de 1965 à 1970, il avait été renversé par l'actuel président, M. Hafez El Assad.

□ **Le Tadjikistan adhère à l'Organisation de la conférence islamique.** – Après l'Albanie, le Kirghizstan et Zanzibar, le Tadjikistan a été admis comme membre de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), réunie à Djeddah (Arabie saoudite) pour discuter de la situation en Bosnie (*le Monde* du 3 décembre). Cette adhésion porte à cinquante et un le nombre des membres de l'OCI. D'autre part, l'Arabie saoudite a, selon la presse locale, décidé d'établir des relations diplomatiques avec l'Albanie. – *(AFP.)*



# ASIE

**VIETNAM : la visite du premier ministre chinois**

## M. Li Peng n'a fourni aucune assurance sur les contentieux territoriaux

**Le premier ministre chinois, M. Li Peng, a achevé, vendredi 4 décembre, une visite de cinq jours au Vietnam qui confirme, par le peu de progrès réalisés, la persistance d'un malaise que dissimulent mal les promesses de *réconciliation*.**

PÉKIN

*de notre correspondant*

Le bilan de la première visite officielle au Vietnam d'un chef du gouvernement chinois depuis celle de Zhou Enlai, père adoptif de M. Li Peng, en 1971, est plus que mince : reprise timide d'une aide économique interrompue voici quinze ans, accord pour rehausser le niveau des consultations bilatérales à propos des différends frontaliers, projets de coopération pour lutter contre la contrebande qui affecte l'économie vietnamienne, réouverture probable de consulats à Saïgon et à Canton, fermés lorsque la querelle entre les deux pays a dégénéré en guerre ouverte, en 1979.

L'essentiel est en creux. L'absence de progrès significatif sur le principal sujet de friction : les différends territoriaux entre les deux pays, et en particulier la querelle à propos des îles de la mer de Chine du Sud, qui préoccupe toute l'Asie du Sud-Est.

Lors d'une conférence de presse concluant sa visite à Hanoï (1), M. Li Peng, dont c'était la rentrée internationale après une période d'éclipse, s'est voulu rassurant : Pékin n'a pas l'intention, a-t-il dit, de projeter sa puissance vers le sud par l'acquisition d'un porte-avions. *« Même si elle devient un pays développé*, [la Chine] *ne recherchera pas à imposer une hégémonie »*, a-t-il assuré. Mais Hanoï n'a pas obtenu de concession sur le contentieux relatif aux Spratleys : Pékin refuse tout arbitrage, et ses offres de mise en valeur internationale de l'archipel ne portent que sur l'exploration pétrolière offshore, dans une zone que Hanoï considère sienne.

Du point de vue chinois, la visite visait essentiellement à conforter la thèse de Pékin selon laquelle il est possible à cette capitale de normaliser ses relations avec tous ses voisins, en dépit de divergences idéologiques ou de contentieux bilatéraux. C'est ainsi qu'il ne reste plus, autour de « l'Empire du milieu », de pays reconnu par les Nations unies qui n'entretienne avec lui des rapports gouvernementaux corrects, à défaut d'être toujours cordiaux.

La minceur de ce bilan invite à s'interroger sur la portée des assurances fournies par M. Li à Hanoï, selon lesquelles Pékin ne cherche en rien à *« combler le vide »* laissé en Asie du Sud-Est tant par la dislocation de l'URSS que par le repli militaire américain des Philippines. Bien que ses moyens soient encore limités, la Chine est bel et bien devenue un acteur de première importance dans la région. Et rien n'indique qu'elle résiste à accroître son rôle.

FRANCIS DERON

(1) M. Li devait visiter Saïgon avant de rentrer à Pékin.

□ **CAMBODGE : les Khmers rouges libèrent six « casques bleus ».** – Sur instruction du général Nuon Bunno, officier de liaison des Khmers rouges à Phnom-Penh, les représentants de cette faction, qui avaient pris six « casques bleus » en otage le 2 décembre dans le centre du Cambodge, ont, le jeudi 3, relâché leurs prisonniers. Le porte-parole de l'ONU avait auparavant indiqué que les Khmers rouges mettaient comme condition à cette libération un retrait des forces de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU) de la région proche de Kompong-Thom où avait eu lieu l'incident. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

**Conséquence de la tension entre Pékin et Londres**

## Panique à la Bourse de Hongkong

Baromètre de la confiance en l'avenir de la colonie, la Bourse de Hongkong a enregistré de plein fouet, l'aggravation de la tension entre Pékin et le Royaume-Uni. Le marché des actions avait perdu 17 % depuis le début de la semaine, avant de regagner un peu plus de 5,8 %, vendredi 4 décembre.

La menace brandie par la Chine de ne pas honorer – après le retour en son sein, le 1er juillet 1997, de la colonie britannique – les contrats signés sans son accord a provoqué une fuite des capitaux. Le paroxysme a été atteint jeudi, avec une chute de plus de 8 % de l'indice bousier Hang Seng. Il faut remonter au 5 juin 1989 pour trouver un recul plus vif : au lendemain de la sanglante répression place Tiananmen à Pékin.

La Bourse de Hongkong, la deuxième d'Asie après Tokyo, a multiplié les débandades. Elle avait dû être fermée quatre jours lors du krach d'octobre 1987. Elle avait aussi souffert de la condamnation pour corruption, en octobre 1990, de son président M. Ronald Li. En fait, la force et la faiblesse du marché financier de la colonie proviennent de l'importance des investisseurs étrangers, qui apportent plus de la moitié des capitaux placés. Le moindre doute sur l'avenir de Hongkong provoque ainsi des retraits massifs.

C'est ce qui s'est passé le 3 décembre. La panique a ramené l'indice Hang Seng sous le seuil des 5 000 points, à son niveau de février. La veille, le premier ministre chinois M. Li Peng, en visite à Hanoï, avait relancé les menaces de Pékin. Il avait aussi accusé les gouvernements de Londres et de Hongkong d'être responsables de la chute de la Bourse. Les déclarations du gouverneur de la colonie, M. Chris Patten, assurant que l'économie du territoire est assez forte pour résister à la chute de la Bourse, n'ont pu enrayer la baisse.

C'est finalement un signe de Pékin qui a permis le rebond du 4 décembre : *« La chute (...) n'a pas été provoquée par la partie chinoise et nous ne souhaitons pas voir cela. Nous espérons que Hongkong maintiendra sa stabilité à long terme et sa prospérité, et connaîtra une transition calme »*, a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois.

E. L.

# EUROPE

SERBIE : la candidature de M. Panic à l'élection présidentielle rejetée

## Nouvelle offensive de M. Milosevic contre le premier ministre yougoslave

**La commission électorale de Serbie a rejeté, jeudi 3 décembre, la candidature du premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, à l'élection présidentielle en République serbe, qui se tiendra le 20 décembre.**

BELGRADE

*de notre correspondante*

Proposé à la dernière minute par les étudiants de Belgrade qui avaient, le week-end dernier, recueilli en sa faveur le nombre de signatures requis pour déposer une candidature, M. Panic était, parmi les treize candidats à la présidentielle, le seul rival sérieux de l'homme fort et président de la Serbie, M. Slobodan Milosevic.

En vertu d'une loi promulguée il y a à peine un mois par le Parlement de Serbie largement dominé par les socialistes (ex-communistes) de M. Milosevic, et prévoyant que seules les personnes domiciliées depuis au moins un an en Serbie ont le droit de briguer la présidence serbe, la commission électorale de Serbie avait, lundi dernier, contesté la candidature du milliardaire d'origine serbe naturalisé américain. L'attestation de domicile jointe au dossier de M. Panic datait du 28 novembre et ne pouvait donc être acceptée. Pour valider sa candidature, M. Panic avait alors fourni dans les délais prévus un contrat de location d'un appartement luxueux dans le centre «Genex» de Belgrade, qui lui servait depuis plus d'un an de pied à terre pour ses affaires en Serbie. Président de la société américaine ICN Pharmaceutical de Costa-Mesa (Californie), M. Panic avait créé en 1991 une filiale à Belgrade, après le rachat des laboratoires pharmaceutiques serbes Galenika. Après avoir examiné les nouvelles pièces du dossier de candidature, la commission électorale a conclu que M. Panic disposait d'un simple permis de séjour, et non pas d'une attestation de domicile en bonne et due forme.

A moins de vingt jours de l'élection, il ne reste à M. Panic qu'à faire appel, dans les quarante-huit heures, auprès de la Cour suprême de Serbie. Cette cour est présidée par M. Caslan Ignjatovic, également président de la commission électorale et très proche de M. Milosevic.

### *L'opposition au pied du mur*

En juillet dernier, lorsque M. Panic avait été rappelé en Serbie par les hommes de M. Milosevic pour occuper le poste de premier ministre de la nouvelle Fédération yougoslave constituée par la Serbie et le Monténégro, personne n'avait contesté sa candidature. Pas plus que la présence de deux Américains – un conseiller et une secrétaire – dans l'entourage du nouveau chef du gouvernement. Belgrade avait même accepté que M. Panic, détenteur d'un passeport américain, devienne ministre de la défense.

Sentant sa réélection menacée par la candidature de M. Panic, l'homme fort de la Serbie cherche à évincer son principal adversaire. Et, si ce nouveau «coup de force» ne provoque pas une contestation générale ou un scandale politique – comme l'avait laissé entendre l'opposition serbe, – M. Milosevic, qui contrôle la commission électorale et la Cour suprême de Serbie, n'hésitera pas à éliminer définitivement de la campagne électorale le premier ministre yougoslave, défenseur d'une politique de paix et de compromis.

M. Milosevic s'était déjà employé à affaiblir le cabinet de M. Panic en orchestrant, lors de l'annonce de sa candidature, la démission de trois ministres yougoslaves. Il a récidivé jeudi en poussant M. Panic à démissionner de son poste de ministre de la défense yougoslave. En effet, les hauts fonctionnaires du ministère fédéral de la défense ont demandé à M. Panic de «geler» sa fonction de ministre des armées en raison de *«ses positions trop partisanes»*. M. Panic a rétorqué en annonçant qu'il s'engagerait à nommer un remplaçant, craignant manifestement de voir échapper complètement à l'armée le contrôle du gouvernement fédéral.

FLORENCE HARTMANN

## Le général Morillon exclut une intervention militaire internationale en Bosnie

Le général Philippe Morillon, commandant en chef des «casques bleus» en Bosnie-Herzégovine, a exclu, jeudi 3 décembre, une intervention militaire internationale dans l'ex-République yougoslave. *«Beaucoup de gens à Sarajevo attendent encore une intervention militaire, mais c'est impossible»*, a-t-il déclaré à Zagreb. *«Mon opinion personnelle est que les Nations unies ne reviendront pas sur leur position concernant l'embargo sur les armes»* qui frappe l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, a-t-il ajouté.

Dans la journée, son avion avait essuyé des tirs d'armes légères en décollant de Sarajevo. Il n'y a pas eu de victimes et l'appareil a pu se poser sans problèmes à Zagreb. Mais, après cette attaque, tous les vols de l'ONU ont été suspendus pour quarante-huit heures, ce qui a accru l'isolement de la capitale assiégée. – *(Reuter.)*

□ **Un mort au Kosovo dans un incident entre Albanais et policiers serbes.** – Un Albanais de souche de vingt-sept ans a été tué, jeudi 3 décembre, à Pristina, capitale du Kosovo (province méridionale de la Serbie, peuplée majoritairement d'Albanais) et son frère blessé par des policiers serbes en civil qui ont fait usage d'armes à feu. Une vive tension régnait à Pristina après cet incident, qui a éclaté lors d'un contrôle de police en un lieu fréquenté par des trafiquants de devises et des vendeurs de cigarettes de contrebande. Le 11 novembre, un Albanais avait été tué devant un bâtiment militaire de Pristina. – *(AFP.)*

RUSSIE : bousculades au Congrès

## *L'appel au secours de M. Khasboulatov*

**Au lendemain d'une échauffourée au Congrès des députés de Russie, les députés ont adopté, vendredi 4 décembre, une résolution donnant un mois au gouvernement pour proposer des mesures économiques d'ordre social. Ils ont aussi refusé de débattre des candidatures au poste de premier ministre avant d'examiner les amendements à la Constitution concernant le pouvoir exécutif.**

MOSCOU

*de notre envoyé spécial*

*«Mais que quelqu'un me débarrasse de ces députés !»* Ils ne se le firent pas dire deux fois, les gros bras des groupes conservateurs du Congrès, jeudi 3 décembre en fin d'après-midi : dès que le président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov – dont la tribune avait été encerclée par des députés réformateurs, – lança cet appel au secours, ils descendirent en courant les travées de la salle pour «protéger» leur président et, au passage, en découdre avec leurs adversaires démocrates. Quelques coups de poing furent échangés, les insultes fusèrent et la séance fut levée.

Objet du conflit : les réformateurs souhaitaient procéder à des votes nominatifs alors que les conservateurs, qui l'emportèrent en fin de compte, préféraient des scrutins à bulletin secret. *«Pour se cacher de leurs électeurs»*, commentait un député démocrate.

M. Boris Eltsine, qui quitta la salle au moment où les incidents éclatèrent, ne fit aucun commentaire. Mais il dut malgré tout se dire que ce désordre parlementaire arrangeait bien ses affaires, en donnant au public une image négative d'un Congrès qui, jusqu'à présent, avait évité tout dérapage.

L'échauffourée clôtura une troisième journée consacrée essentiellement à la discussion du discours musclé prononcé la veille par le premier ministre, M. Egor Gaïdar. Une occasionpour les députés conservateurs, de s'en prendre violemment à celui qui reste leur bête noire et qu'ils accusent de mener la Russie à la ruine. Un des dirigeants de l'Union civique, l'opposition «modérée», fit même appel à ... Napoléon, pour demander à M. Boris Eltsine de se débarrasser de quelques-uns de ses ministres. *«Pour le bien de l'Etat,* déclara ainsi M. Nikolaï Travkine, *Napoléon s'est bien séparé de Joséphine. Et c'était pourtant une jolie femme !»*

JOSÉ-ALAIN FRALON

GRANDE-BRETAGNE : la vague d'attentats de l'IRA

## Deux bombes ont fait 64 blessés à Manchester

Soixante-quatre personnes ont été blessées, dont une grièvement, par l'explosion de deux bombes dans le quartier des affaires de Manchester, à une heure de pointe, jeudi 3 décembre. Selon un responsable de la police de cette ville du centre du Royaume-Uni, *«tout semble accuser l'IRA* (Armée républicaine irlandaise)», qui, à l'approche de Noël, a déjà frappé ces derniers jours à Londres et à Belfast.

Jeudi, à Manchester, une première explosion a fait une dizaine de blessés légers, les autres étant atteints lors de la seconde, beaucoup plus puissante, qui s'est produite une heure et demie plus tard dans une galerie marchande. Un troisième engin a ensuite été neutralisé. Un appel téléphonique anonyme a été passé, selon la police, après la première explosion, affirmant que trois autres bombes allaient exploser dans le quartier, que l'on commença alors à évacuer.

L'IRA, qui n'avait pas revendiqué jeudi après-midi ces attentats portant toutes ses marques, affirme que ses attaques sont toujours précédées d'alertes, mais les «bavures» sont nombreuses. Dans sa lutte contre la présence britannique en Irlande du Nord, l'IRA déplace cette «guerre» d'Ulster en Angleterre, selon le «principe» qu'une bombe à Londres en vaut dix ou vingt à Belfast en termes de «publicité».

Le nouveau chef de la section antiterroriste de Scotland Yard, M. David Tucker, s'est rendu jeudi à Manchester pour diriger l'enquête. Mais les activités de renseignement qui incombaient à Scotland Yard vont être confiées aux services secrets britanniques (MI5), selon une décision interprétée comme un désaveu de la police, qui n'a pas réussi à percer à jour le réseau de l'IRA sur le territoire britannique. – *(AFP, Reuter.)*

CEI

## Vague d'interpellations d'opposants en Asie centrale

Des opposants ont été appréhendés au cours des derniers jours au Turkménistan et en Ouzbékistan avant l'ouverture, samedi à Bichkek (Kirghizstan), d'une conférence sur les droits de l'homme en Asie centrale, a-t-on appris jeudi 3 décembre. A Tachkent (Ouzbékistan), de dix à quinze militants ont été appréhendés jeudi à l'aube par des hommes en civil. L'un d'eux, relâché dans la journée, a indiqué avoir été averti qu'il serait poursuivi en justice s'il se rendait à la réunion de Bichkek. Des interpellations pour les mêmes motifs ont eu lieu, depuis mardi, à Achkabad (Turkménistan).

La conférence de Bichkek, préparée depuis des semaines avec l'appui de personnalités américaines, devait réunir à la fois des militants des droits de l'homme dans les Etats d'Asie centrale et des responsables gouvernementaux de ce secteur. – *(AFP.)*

ITALIE : après le suicide d'un magistrat

## La justice et la presse sont l'objet de vives critiques

**Le suicide de plusieurs personnalités mises en cause par des repentis de la Mafia alimente un débat passionné sur la garantie des droits des personnes accusées.**

ROME

*de notre correspondante*

Le juge Domenico Signorino, comme tant de fois depuis tant d'années, a pris place, jeudi matin 3 décembre à Palerme dans la voiture blindée qui devait le raccompagner. Seulement ce jour-là, au bout de la course, il s'est suicidé d'une balle de calibre 38, laissant un mot pour sa femme dans lequel il proteste de son innocence.

Deux jours plus tôt, son nom apparaissait en première page des journaux. Ceux-ci, grâce aux indiscrétions d'autres magistrats, faisaient état, avant même toute enquête, des accusations de collusion avec la Mafia, portées contre lui par un repenti. Un de ces chefs de la *«malavita»* décidés à collaborer avec la police et devenus, ces derniers mois, le fer de lance d'une lutte enfin efficace contre le crime organisé.

C'est le troisième suicide en dix jours de personnalités siciliennes mises en cause par des repentis : avant le juge Signorino, un avocat et le directeur d'une entreprise de transport de Caltanissetta venaient déjà de se donner la mort. Etaient-ils vraiment tous coupables ou peut-on mourir de diffamation ? Depuis jeudi, c'est la question que se pose tout le pays. Car, au-delà de ce nouveau drame humain, la mort du juge Signorino, qui, sans être un magistrat de tout premier plan, était tout de même un des anciens du «pool anti-Mafia» du juge Falcone et surtout l'un des procureurs des maxi-procès contre les boss mafieux, semble avoir accéléré l'ouverture d'un débat qui s'annonçait depuis plusieurs mois

Première visée, la presse et sa *«commercialisation de la vie des autres»*, comme le dit l'éditorialiste Enzo Biagi, qui la conduit à se comporter avec beaucoup d'irresponsabilité. Le cas n'est pas nouveau, et le défilé de noms de simples «suspects» qui ont circulé notamment au cours de l'enquête «mains propres» sur les pots-de-vin de Milan a déjà compromis bien des carrières, conduisant même un élu socialiste, lui, plus impliqué il est vrai, à se donner la mort. Et des voix de plus en plus nombreuses de s'élever pour demander que les droits élémentaires des citoyens soient garantis avec plus de rigueur. Une enquête de la fédération des droits de l'homme est même en cours.

Incriminées également, la «légèreté» de certains magistrats, la «justice sommaire» et la «justice spectacle» qui veut que les simples prévenus soient pratiquement traités comme des coupables et emmenés menottes aux mains aux interrogatoires. Tandis que plusieurs membres de la commission anti-Mafia demandent que désormais les auditions des repentis soient tenues secrètes et ne soient plus mises à la disposition des médias. Mais le principal problème reste entier : celui de l'usage de ces repentis – une soixantaine en tout, dont une poignée de très grande importance. Comment en effet gérer ce flux de révélations, et vérifier pour ne pas être victime de machinations ?

### *«Un mal nécessaire»*

D'autant que certaines s'avèrent bien gênantes pour un régime déjà déstabilisé : en octobre, par exemple, c'est par le biais d'un des principaux repentis qu'un peu de lumière a été faite sur l'assassinat du député européen Salvo Lima, au printemps dernier à Palerme. Lima, «proconsul» en Sicile du chef du gouvernement de l'époque, le démocrate-chrétien Giulio Andreotti, aurait bel et bien été la charnière entre la Mafia et certains milieux politiques. Charnière dont on se serait débarrassée, car elle était devenue inopérante.

*«Les repentis sont un mal nécessaire,* devait conclure, face au concert de critiques, Luciano Violante, le président de la commission anti-Mafia. *«Il faut agir avec le maximum de prudence, mais la lutte contre la Mafia ne peut pas s'arrêter ainsi. Il faut garder la tête froide et raisonner avec fermeté. S'il est vrai qu'il y a des liens entre la politique, la Mafia et les institutions, se libérer de ces liens ne se fera pas sans quelque épisode tragique.»*

Une réflexion qui devait prendre toute sa portée avec la révélation, pratiquement au même moment, d'une collusion sans précédent entre certains hommes politiques et le crime organisé à Reggio-de-Calabre. Dans cette ville, à la demande des notables, l'ex-président des chemins de fer, Ludovico Ligato, avait été assassiné il y a trois ans. Un scandale qui a conduit dès mercredi quatre chefs de la Démocratie chrétienne et du PSI calabrais en prison.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ALLEMAGNE : le procès d'Erich Honecker

## *«Votre jugement ne me concernera plus !»*

M. Erich Honecker a qualifié, jeudi 3 décembre, de *«farce»* et de *«spectacle politique»* le procès qui lui est actuellement intenté devant le tribunal de Berlin-Moabit. Faisant allusion à son état de santé – il est atteint d'un cancer du foie, – l'ancien chef de l'Etat et du parti de l'ex-RDA a lancé à ses juges : *«Votre jugement ne me concernera plus !»*

M. Honecker a lu pendant près d'une heure une déclaration dans laquelle il assume, *«principalement depuis mai 1971* [date de son accession au pouvoir], *la responsabilité politique des décisions de tirs sur les fugitifs»* à la frontière interallemande. Il a cependant affirmé qu'il ne s'estimait coupable *«ni juridiquement, ni politiquement, ni moralement»*, la décision d'ériger une frontière hermétique entre les deux Etats allemands ayant été prise, selon lui, le 5 août 1961 par les pays membres du pacte de Varsovie. *«L'humanité était alors au bord d'une guerre atomique»*, a-t-il expliqué.

M. Honecker s'est également lancé dans un long réquisitoire contre les dirigeants politiques ouest-allemands, notamment contre le chancelier Kohl, qui l'avait accueilli en grande pompe à Bonn en septembre 1987 : *«On traite aujourd'hui en meurtriers ceux que l'on a reçus hier avec tous les honneurs»*, a-t-il encore affirmé. – *(AFP.)*

# DIPLOMATIE

Dans la perspective du sommet européen d'Edimbourg

## MM. Kohl et Mitterrand tentent de dédramatiser le conflit du GATT

**Réunis pour leur deuxième conclave de l'année à Bonn, les gouvernements français et allemand ont exprimé, jeudi 3 décembre, leur volonté commune de tout faire pour ne pas laisser le prochain sommet européen (à Edimbourg les 11 et 12 décembre) s'enliser dans les difficultés actuelles sur la ratification du traité de Maastricht, le financement futur de la Communauté ou les désaccords sur le GATT.**

BONN

*de notre correspondant*

A l'issue des premiers entretiens en tête-à-tête du chancelier Kohl avec M. Mitterrand, puis avec M. Bérégovoy, les porte-parole des deux délégations ont souligné cette détermination à ne pas laisser la construction européenne marquer de temps d'arrêt. Ils ont rappelé que des arrangements avec le Danemark étaient possibles pour permettre à ce pays de ratifier le traité de Maastricht, dès lors que les dérogations demandées par Copenhague n'obligeront pas à modifier ledit traité.

MM. Mitterrand et Kohl sont convenus que le GATT ne devait pas accaparer les discussions dans la capitale écossaise. Malgré l'accueil favorable réservé par les Allemands au compromis agricole, la délégation française s'estimait satisfaite de la *«compréhension»* dont ont fait preuve jeudi ses interlocuteurs. On semble d'accord pour se laisser du temps, afin d'éviter qu'un veto français n'ouvre au sein de la Communauté une crise que personne ne souhaite.

En public tout au moins, M. Kohl, qui n'ignore rien lui-même des détours qu'appelle parfois la politique intérieure en période électorale, n'a laissé transparaître aucune impatience. Sans donner plus de détails, le porte-parole allemand, M. Dieter Vogel, a indiqué jeudi soir que MM. Mitterrand et Kohl avaient discuté *«de la situation politique intérieure en France et en Allemagne»*, ce qui peut renvoyer aussi bien aux violences d'extrême droite en Allemagne qu'à la situation tendue dans les campagnes françaises.

### *A quand l'élargissement ?*

Le porte-parole français, M. Jean Musitelli, a laissé entendre qu'il n'y avait *«plus de différences d'approche»* sur les principaux dossiers d'Edimbourg, y compris sur le délicat problème du financement de la Communauté pour les années à venir, qui sera au cœur du conseil européen. Les discussions franco-allemandes avaient été précédées d'un déjeuner des ministres des affaires étrangères, MM. Roland Dumas et Klaus Kinkel, avec leur homologue espagnol, M. Javier Solana, dont le gouvernement a pris la tête des pays demandeurs d'une augmentation sensible du budget communautaire.

Le porte-parole français a réaffirmé que ce dossier devait être bouclé avant que s'ouvrent les négociations sur l'élargissement de la Communauté aux trois prochains candidats, la Suède, l'Autriche et la Finlande. Sur ce point, son homologue allemand a cependant annoncé dès jeudi soir un accord entre Paris et Bonn pour que ces négociations commencent au début de l'année prochaine et soient conclues avant la fin de la même année.

On s'attendait que MM. Mitterrand et Kohl évoquent vendredi la question des dix-huit sièges supplémentaires réclamés par l'Allemagne au Parlement européen, pour tenir compte de la réunification. Les deux gouvernements devaient également rendre publiques des propositions pour constituer un fonds de 100 millions d'écus consacré par l'Europe à la sécurité des centrales nucléaires de l'est, ainsi qu'une déclaration commune sur la Yougoslavie. Les ministres des affaires étrangères ont annoncé par ailleurs qu'ils avaient donné des instructions à toutes leurs ambassades pour célébrer solennellement en janvier le 30e anniversaire du traité franco-allemand de l'Elysée.

HENRI DE BRESSON

Le Monde

# ESPACE EUROPEEN

## La Suisse hésite à franchir le pas

*Le 6 décembre, les électeurs se prononcent sur l'adhésion à l'Espace économique européen. En Romandie, c'est plutôt « oui »*

**BERNE**

*de notre correspondant*

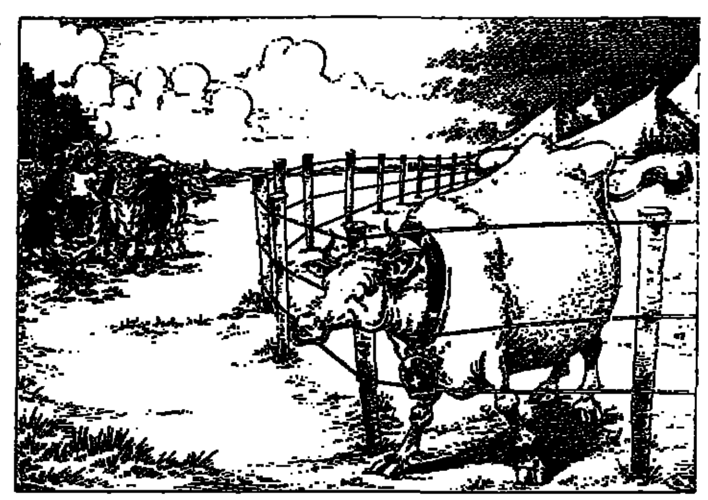
« LA Suisse peut-elle exploser ? » Que la question jusqu'ici taboue soit aussi abruptement posée par l'un des dirigeants du Parti radical, Pascal Couchepin, député du canton du Valais, d'ordinaire plus circonspect, illustre bien le clivage révélé entre Suisses romands et alémaniques par le débat sur l'Espace économique européen (EEE). Sans doute la Confédération helvétique n'est-elle pas la Belgique, tant par son histoire que par les structures de son fédéralisme. Pourtant rarement campagne référendaire aura fait apparaître des différences si profondes de perception entre les deux principales régions linguistiques du pays sur un sujet jugé capital pour son avenir.

Les sondages en témoignent : les francophones (20 % des 6,8 millions d'habitants) se montrent nettement plus favorables à l'EEE que leurs compatriotes de langue allemande. A première vue ces divergences peuvent paraître paradoxales puisque de part et d'autre les mêmes milieux ont pris officiellement position pour le « oui ». Dans la foulée du gouvernement helvétique les principaux partis, la presse quasi unanime, les syndicats, les banques et le patronat se retrouvent dans le même camp avec la bénédiction des Eglises. Les tenants du « non » se limitent à l'Union démocratique du centre (UDC), aux écologistes, à deux formations nationalistes, à l'Union suisse des paysans et à quelques socialistes de gauche. L'UDC de M. Christoph Blocher, le champion du « non » est d'ailleurs elle-même divisée, son représentant au Conseil fédéral M. Adolf Ogi faisant activement campagne pour l'EEE.

L'opposition entre Alémaniques et Romands se manifeste davantage dans les réactions de la population que parmi les responsables politique. Cette prédisposition des francophones à une plus grande ouverture à l'Europe peut s'expliquer par des liens culturels plus étroits avec la France. Contrairement aux Alémaniques qui se méfient instinctivement de l'Allemagne voisine depuis l'époque du nazisme, les cantons de langue française ne se sont jamais sentis menacés par la France.

Autre explication avancée par Alain Pichard, journaliste à *24 Heures* de Lausanne : *« Les Romands sont une minorité. Ils en ont l'habitude, ce qui ne les a pas empêchés de se tailler une solide position au sein de la Confédération. Ce qu'ils ont réussi à Berne ils pensent que la Suisse le réussira à Bruxelles. En revanche, les Alémaniques doivent se préparer à un changement de rôle. Jusqu'ici ils ont toujours été majoritaires et maîtres à bord. Tout en jetant sur les Latins un regard de sympathie paternaliste, ils sont nombreux à penser que la Suisse, c'est eux. Pour ceux-là le pas à franchir, ne fût-ce que vers l'EEE, est diablement aventureux ».*

Un politologue M. Claude Longchamp estime qu'un autre motif influencera le référendum sur l'EEE : le chômage de près de 5 % qui frappe la Suisse romande, un taux nettement plus élevé qu'en Suisse alémanique. Selon lui, des études auraient montré qu'à partir d'un certain seuil les gens sont prêts à prendre des risques et à parier sur la nouveauté. Le climat plus favorable à l'EEE en Suisse romande a sans doute aussi été influencé par le rôle actif joué dans le rapprochement avec l'Europe par ses deux représentants au gouvernement helvétique, René Felber, chef du département des affaires étrangères et Jean-Pascal Delamuraz, chef du département de l'économie publique. Tous deux se sont personnellement investis dans la campagne, M. Delamuraz ayant fait plus de quarante interventions publiques depuis septembre. Ce dernier a reproché aux adversaires de l'EEE de *« vouloir transformer la Suisse en musée ». « Voter « non » revient à marquer un auto-goal »*, dit-il, le marché unique des Douze de la CEE et des Sept de l'AELE absorbant 65 % des exportations helvétiques. Les adversaires du traité sur l'EEE rétorquent que la Suisse peut fort bien préserver ses intérêts par des accords bilatéraux.



*« L'heure de rejoindre les autres ? »* (The Economist).

Considérant que l'EEE *« est plus qu'un traité de libre échange »*, ils font grief au Conseil fédéral d'avoir voulu forcer la main aux Suisses en déposant une demande d'adhésion à la CEE. Ils ne se privent pas non plus d'exploiter les difficultés que rencontre la Communauté pour décourager les électeurs helvétiques. Citant les taux de chômage plus élevés que connaissent les pays voisins, ils en prédisent l'augmentation au plan national alors que les partisans du « oui » prétendent exactement la même chose, pour des raisons opposées.

L'avocat par excellence du « non » en Suisse alémanique, Christoph Blocher s'est hasardé à une seule apparition à Genève, laissant à Martin Chevallaz, fils de l'ancien président de la Confédération Georges-André Chevallaz, le soin de diriger le combat contre l'EEE en Suisse française. S'ils sont moins bruyants que dans les régions germanophones, les adversaires du traité sont quand même présents dans les cantons romands où ils ont rallié plusieurs personnalités à leur cause.

Le plus en vue est l'ancien président de la Confédération. Vaudois et radical comme Jean-Pascal Delamuraz, cet historien de formation aime à rappeler que *« la Suisse a toujours été en contrepoint ». « Je souhaite*, déclare-t-il, *que nous restions maîtres de notre destin. On nous a dicté le traité de l'EEE. »* Un autre chantre du « non » en Suisse romande est l'écologiste Franz Weber qui affirme : *« La Suisse ne serait plus un pays indépendant, les salaires diminueraient et elle serait encore plus touchée par l'immigration. »*

### Dans le secret de l'isoloir

Si la Suisse romande dans son ensemble paraît acquise à l'EEE, des différences sensibles sont perceptibles d'un canton à l'autre. Genève devrait arriver en tête des pro-européens. Plus rural le canton de Vaud se montrera sans doute plus réservé. Dans des cantons horlogers et périphériques comme Neuchâtel et le Jura, l'abolition dans cinq ans du statut de frontalier suscite quelques craintes. Longtemps indécis le Valais pourrait pencher en faveur du *« oui »* après une campagne de persuasion de dernière heure menée par la grande industrie. En tout cas, en cette période d'incertitude économique, les deux camps n'ont pas manqué de jouer avec la peur, voire de donner dans le catastrophisme.

Malgré un renversement de tendance en faveur du « oui » observé ces derniers jours, l'issue du scrutin reste incertaine. Dans le secret de l'isoloir les « non » pourraient être plus nombreux que prévu en Suisse romande et la proportion de « oui » plus élevée en Suisse alémanique. Si les deux taux ne sont pas comparables, les responsables helvétiques gardent encore à l'esprit le référendum de mars 1986 sur la proposition d'entrée à l'ONU où la Suisse officielle avait été sévèrement désavouée par tous les cantons et les trois quarts des électeurs.

Cette fois le principal risque apparaît d'une brisure entre régions linguistiques. Ce ne serait pas la première fois que la majorité alémanique impose sa volonté aux francophones alors que l'inverse est plus rare. Non sans une certaine condescendance, les Suisses allemands croient pouvoir décider de ce qui est bon pour les autres, comme ce fut le cas pour les limitations de vitesse sur les autoroutes, la construction de centrales nucléaires ou le port obligatoire de la ceinture de sécurité.

Dimanche, l'enjeu est beaucoup plus important car il en va de l'avenir du pays. Ainsi des Romands ont lancé divers appels pour tenter de convaincre leurs compatriotes alémaniques de voter « oui ». Signe des temps : à Berne vient d'être inaugurée une Maison latine, en vue de promouvoir une meilleure compréhension entre communautés et de renouer le dialogue après le 6 décembre.

Même si le scrutin ne porte pas directement sur l'adhésion à la CEE, à tort ou à raison, nombre d'électeurs le perçoivent comme un pas dans cette direction. Ils ressentent aussi confusément que, quel que soit leur choix, rien ne sera plus tout à fait comme avant.

**JEAN-CLAUDE BÜHRER**

## Les Alémaniques réticents

*Les petits cantons de Suisse centrale risquent de faire pencher la balance en faveur du « non »*

**ZURICH**

*de notre envoyé spécial*

L'*HOMO helveticus germanicus* est un être complexe. Apparu il y a sept cents ans dans les montagnes de Suisse centrale, il a traversé les siècles en essayant de tirer le meilleur parti d'une géographie rugueuse et d'un voisinage irrité par son farouche désir d'indépendance. Il est entré dans la modernité sans renoncer aux valeurs des « pères fondateurs » de la Confédération, gardant, même sous le costume trois pièces du manager zurichois, l'âme d'un Guillaume Tell refusant de saluer le chapeau du bailli autrichien Gessler.

Son pays, celui qui s'étend du lac de Constance au Saint-Gothard et de Fribourg au Vorarlberg autrichien, il l'appelle *Deutschschweiz*, Suisse allemande. Il refuse pourtant de s'exprimer de manière compréhensible par les autres germanophones, préférant utiliser un dialecte, le *Schwyzertütsch*, dont les détracteurs affirment qu'il s'apparente plus à un mal de gorge qu'à un idiome civilisé. *« Nous sommes tous un peu schizophrènes*, reconnaît Roger de Weck, directeur d'un grand journal zurichois. *Nous écrivons nos articles en haut-allemand, appelé ici la langue écrite, mais nos conférences de rédaction se déroulent en dialecte local... »*

Dans les écoles, les matières fondamentales sont enseignées dans le même allemand qu'à Berlin ou Vienne, mais en gymnastique ou en dessin on parle le *Schwyzertütsch*. Le télespectateur passe d'une langue à l'autre lorsque les informations nationales (en haut-allemand) succèdent au journal régional (en dialecte). Cette dualité irrite quelque peu les gens de Suisse occidentale, comme on appelle ici les Romands. Nombre d'entre eux font l'effort d'apprendre l'allemand pour accéder à l'administration fédérale ou simplement communiquer avec leurs compatriotes et se voient reprocher d'ignorer les rauques subtilités d'un dialecte que l'on voudrait promouvoir au rang de langue à part entière...

Fort de sa majorité numérique au sein de la Confédération – qui lui permet de faire les compromis nécessaires à la cohabitation avec les Romands et les Tessinois italophones, – persuadé d'avoir inventé bien avant tout le monde une forme de démocratie qui respecte aussi bien les droits de la communauté que ceux de l'individu, le Suisse alémanique ne souffre d'aucun complexe, sinon de supériorité.

Zurich s'enorgueillit d'être l'un des principaux centres d'édition en langue allemande et est fière de son théâtre qui, grâce à la décentralisation allemande, attire auteurs et acteurs à la recherche de notoriété et de gloire.

### Une vertu pédagogique

En se lançant dans l'aventure d'un référendum sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen, les dirigeants de Berne pensaient avoir trouvé une *« solution bien suisse »* au problème des rapports entre la Confédération et la Communauté européenne ; un passage par l'antichambre de l'EEE, en compagnie d'autres pays longtemps fréquentés au sein de l'AELE, devait avoir une vertu pédagogique. *« Les Suisses se méfient des visions. On ne peut pas leur « vendre » l'Europe avec des discours enflammés*, constate encore Roger de Weck. *S'ils s'aperçoivent que leur adhésion à l'EEE est loin de cette apocalypse décrite par les partisans du « non », ils seront moins réticents à effectuer le pas suivant, l'adhésion à la CEE. »*

Ce calcul pourrait pourtant être mis à mal le 6 décembre. La Suisse alémanique risque fort, si l'on en croit les derniers sondages, de faire pencher le fléau de la balance vers un « non » à l'Espace économique européen. Si les votes populaires se partagent à peu près à égalité entre les partisans du « oui » (41 %) et ceux du « non » (42 %), le vote des cantons – il faut qu'au moins douze des vingt-trois cantons suisses disent « oui » en majorité – ne laisse pas beaucoup d'espoir aux pro-européens.

Les cantons peu peuplés de la Suisse centrale, le cœur historique du pays, comme Schwyz, Uri, Appenzell, constituent des bastions imprenables par les pro-européens. Les partisans du « oui » *qui viennent faire campagne* sont accueillis par des agriculteurs agitant d'énormes cloches à vache qui serviront dans quelques semaines à encourager les skieurs suisses sur les pentes de la Coupe du monde. Si les deux cantons du pays de Bâle, dont l'économie est depuis longtemps intégrée à l'espace rhénan, penchent plutôt pour le « oui », la situation est beaucoup plus indécise à Zurich et en Thurgovie où est rassemblée la majorité de la population suisse alémanique.

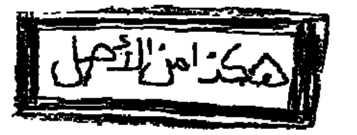
La lutte est également très serrée dans les cantons binationaux, le Valais et Fribourg, dans lesquels les Romands, majoritairement favorables à l'adhésion, s'opposent aux Alémaniques plus réticents. Les politologues suisses ont établi que, pour obtenir la majorité des cantons, il faudrait que le « oui » atteigne entre 55 % et 57 % des votes populaires à l'échelle nationale. A la veille du scrutin, on est encore loin du compte.

*« Il faudrait un miracle pour que le « oui » à l'EEE l'emporte ! »*, s'est écrié à la fin du mois de novembre Peter Bodenmann, président du Parti socialiste, qui fait campagne pour le « oui », comme trois sur quatre des principaux partis de la Confédération. Ces propos défaitistes n'ont pas été appréciés des autres dirigeants politiques et économiques qui essaient de manière quasi désespérée de remonter un courant qui s'est révélé, au cours de l'été, extrêmement défavorable aux partisans de l'adhésion.

L'engagement, tardif mais massif, des membres du Conseil fédéral (gouvernement), des dirigeants des grandes entreprises industrielles comme Asea Brown Boveri ou des géants de la chimie bâloise est-il suffisant pour renverser la tendance ? On assiste en ce moment à une illustration de la fable du Lièvre et de la Tortue.

**LUC ROSENZWEIG**

*Lire la suite page 9*







# Déboires et espoirs

*Suite de la première page*

*« Le référendum a permis une véritable prise de conscience du décalage entre la façon dont l'Europe se faisait et les attentes des citoyens »*, ajoute son directeur de cabinet.

La France, on finirait presque par l'oublier, a pourtant dit « oui » à Maastricht, et à l'Europe, le 20 septembre dernier. *« Un miracle dans le climat actuel »*, estime Edmond Alphandéry, député centriste, vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, qui se bat contre l'idée que ce « oui » a été un « petit oui » à l'Europe. *« Le référendum français a prouvé que, dans une période de crise, avec des bouleversements internationaux qui partout renforcent les tendances frileuses et protectionnistes, les citoyens ont malgré tout voté d'une façon positive »*, confirme Thierry Bert, conseiller à la présidence de la République pour les affaires européennes.

*« L'appropriation de l'Europe par le citoyen a franchi un pas considérable, même si cela s'est fait dans la douleur »*, souligne également François Villeroy de Galhau, conseiller du premier ministre pour les questions européennes, tandis que le secrétaire général du Quai d'Orsay, Serge Boidevaix, affirme que le référendum *« a permis de poser de vraies questions auxquelles les Français ont répondu avec sagesse »*.

Pour autant, cette approche optimiste ne peut taire que le « oui » français n'a pas réussi à entamer l'europessimisme. Bien au contraire, les partenaires de Paris ont été plongés dans une profonde perplexité en constatant qu'après le « non » danois la France était en proie au doute. Au printemps dernier, quelques diplomates s'inquiétaient déjà de l'issue d'une consultation populaire. *« Surtout jamais de référendum là-dessus ! »* confiait en privé, François Scheer, alors secrétaire général du Quai d'Orsay. Ce fin connaisseur des affaires européennes craignait qu'une fois au pied du mur les Français ne se rebiffent, un peu comme l'élève à qui l'on demande de traiter une matière austère qu'il n'a jamais étudiée et qu'on n'a jamais cherché à lui enseigner auparavant.

## « Byzantinisme »

D'autres faisaient remarquer que, s'il avait fallu construire l'Europe depuis les années 50 à coups de suffrages universels, la machine se serait enrayée très tôt. *« Les pères de l'Europe ont conçu la construction communautaire comme une sorte de « complot » pour écarter tout risque d'échec »*, rappelle, à Bruxelles, un observateur des arcanes communautaires. Un diplomate bruxellois ajoute : *« Quelque part, nous étions rassurés de ne pas avoir à expliquer en permanence tout ce qui se faisait et qui n'était pas toujours très esthétique... »*

Peu de personnes ont pris conscience du décalage qui, petit à petit, s'est creusé entre une construction de plus en plus sophistiquée et ésotérique et les attentes non formulées des citoyens. La nécessité de la mise en œuvre d'un accompagnement pédagogique, inventif et moderne, a été dangereusement sous-estimée, même si le ministère des affaires européennes a tenté une ouverture du côté des écoles et des relais locaux avant le référendum. Jacques Delors, d'ordinaire meilleur pédagogue a, paradoxalement, raté sa campagne en ne trouvant ni les bons arguments ni le ton juste. Pourtant, le président de la Commission est un des rares hommes politiques à avoir, ces dernières années, en période d'euro-optimisme, su attirer l'attention sur les risques d'un retournement de tendance si le citoyen, notamment par le relais des élus nationaux, n'était pas sensibilisé davantage aux enjeux réels de la construction européenne. C'est également lui qui a dépoussiéré le premier le fameux principe de « subsidiarité » que certains Etats voudraient bien utiliser aujourd'hui comme un mors sur la bouche de la Commission.

## La peur de l'Europe

Quant à Elisabeth Guigou, elle a insisté dans toutes ses interventions devant les parlementaires, depuis son arrivée au gouvernement en octobre 1990, sur l'exigence et l'urgence de rendre la matière communautaire plus vivante, plus accessible aux citoyens. D'autres lui faisaient écho, comme le député français et européen Alain Lamassoure (UDF), qui s'en prenait régulièrement au *« byzantinisme »* des procédures et du langage communautaire pour mieux souligner le risque de rupture avec l'opinion. Ce furent, dans l'ensemble, des prêches dans un désert d'indifférence.

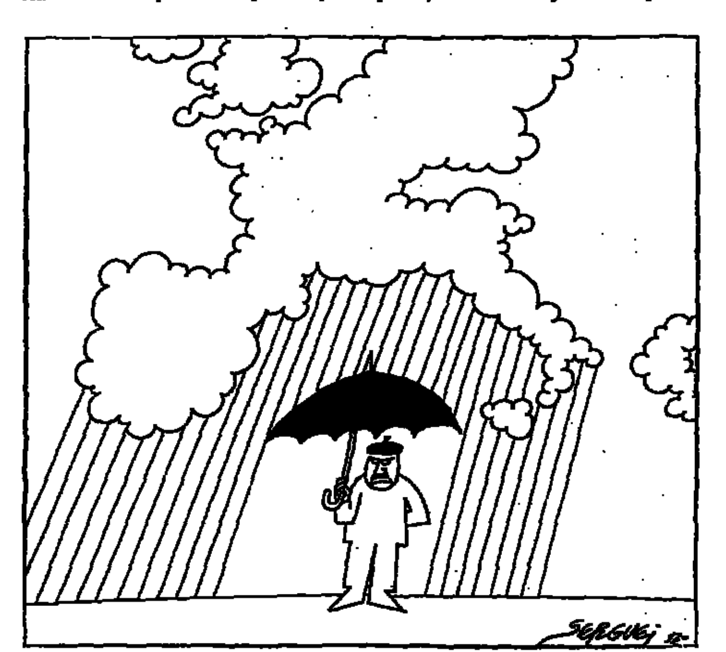
Il serait certes injuste de reprocher aux pères de Maastricht de ne pas avoir prévu l'installation durable de la crise économique, la forte contamination nationaliste venue de l'Est et la montée irrationnelle des « peurs ». Certains indices permettaient pourtant de percevoir assez tôt un retournement de tendance vis-à-vis de la construction européenne. Après l'euphorie qui a accompagné la ratification de l'Acte unique (1986) et la perspective du grand marché au 1er janvier 1993, un certain nombre de voix s'étaient fait entendre pour expliquer que *« ce serait dur »*, que *« la concurrence serait sévère »*. Le rêve commençait doucement à s'étioler au contact de la réalité.

Le score électoral du Front national aux élections européennes de 1989, dans l'Est par exemple, avait également mis à nu pour la première fois une peur de l'Europe en général et d'une Europe allemande en particulier. Ce sentiment a pu être stimulé, ici ou là, du fait de la réunification. En outre, des affaires comme le refus du rachat de De Havilland ou celle du fromage au lait cru ont choqué l'opinion suscitant des fantasmes anti-Commission sans rapport avec la réalité (1). Mais la transformation de Bruxelles en bouc émissaire n'aurait pu réussir si le terrain psychologique n'avait pas été particulièrement réceptif : méconnaissance du fonctionnement communautaire, faiblesse du « débat européen » dans l'Hexagone, rejet des élites, interrogation identitaire, mouvement de rétraction nationaliste d'une partie de la population frappée par la crise, etc.

François Scheer, aujourd'hui représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, voit dans le développement du régionalisme une volonté de retour sur des bases identitaires plus proches, plus palpables que la lointaine Europe. Cela ne traduit pas nécessairement une attitude de rejet par rapport à la construction européenne, mais le souci de « savoir qui l'on est », pour pouvoir se projeter ensuite dans un ensemble plus vaste.

C'est ce que confirme Jérôme Vignon, responsable de la cellule Prospective de la présidence de la Commission. Ce proche de Jacques Delors, s'il reste convaincu du bien-fondé de Maastricht, reconnaît que *« l'on ne peut projeter un peuple »* au-delà de lui-même, si ce *« peuple n'est pas en paix avec lui-même »*. Or la fêlure sociale que le référendum a révélé confirme bien, selon lui, qu'une partie de la population s'est cabrée devant le bond politique et psychologique que Maastricht lui a proposé. Le « non » exprimait *« certainement le désir que ne s'en aille pas le niveau national, cet élément de croyance de la cohésion sociale »*, souligne Robert Rochefort, directeur du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (2).

Enfin, les bâtisseurs de Maastricht n'ont pas suffisamment pris en compte le fait que l'on commençait à toucher à des matières particulièrement sensibles : la citoyenneté, le vote des ressortissants de la CEE, la souveraineté nationale avec la disparition des monnaies des Etats membres, etc. Autant de thèmes concernant plus directement les citoyens et introduisant des interrogations nouvelles et fondamentales. Autant de questions qui n'étaient jamais apparues aussi clairement auparavant parce que l'on n'avait jamais demandé aux citoyens de se prononcer. *« Nous avons fait du fédéralisme à l'envers, nous avons commencé par des choses très éloignées du citoyen puis on a commencé à s'intéresser à son quotidien »*, explique Alain Boquet, secrétaire général du Mouvement européen.



## La faillite des élites

Pourquoi les élites françaises favorables à l'Europe de Maastricht ont-elles été à ce point incapables de se métamorphoser en pédagogues enthousiastes et convaincants ? La question demeure. La campagne référendaire a jeté une lumière crue sur des dérives et des faiblesses caractéristiques du fonctionnement politique et administratif européen et français.

Elisabeth Guigou reconnaît qu'il y a eu pendant trop longtemps, à Bruxelles comme à Paris, une certaine forme de *« snobisme »* à faire l'Europe en petits cercles fermés et qu'aujourd'hui encore *« il y a tout un monde rétif à expliquer »* ce qu'il fait et pourquoi il le fait. *« Depuis que je suis élue, je réagis encore plus fortement contre cela. Mais c'est lourd ! Le jargon ça sécurise... Certains ne comprennent pas pourquoi on parle de transparence. Il va falloir qu'ils le comprennent ! »* martèle Elisabeth Guigou, que la campagne référendaire a visiblement « remontée ». Certains eurocrates l'admettent et confessent : *« C'est vrai, j'ai été trop techno ! Je n'étais pas du tout sur le terrain de l'émotion pendant le référendum. »* Le directeur de cabinet de Jacques Delors, Pascal Lamy, avoue également que le référendum l'a poussé à retrouver le chemin des escaliers d'HLM pour expliquer l'Europe. *« C'est pas mauvais ! »* explique-t-il avec un sens certain de la litote.

Pierre Vimont, qui fut pendant plusieurs années à un bon poste d'observation dans la capitale belge, parle, pour sa part, d'une *« aristocratie européenne »* composée de fonctionnaires, de parlementaires et de journalistes spécialisés. Vivant en cercles clos pour la plupart, adeptes de langages codés, traitant d'une matière noble, ils auraient perdu de vue, petit à petit, la nécessité d'expliquer en termes simples le sens des décisions prises.

Il y avait quelque chose d'*« enivrant »*, reconnaît-on aujourd'hui, à travailler ainsi au sein d'une confrérie ayant ses rites, son langage, ses codes et sa bonne conscience. Sans préciser s'il se sent concerné par le jugement qu'il porte, Pascal Lamy estime qu'une forme de *« messianisme européen »* a contribué à obscurcir les esprits de certains en les déconnectant des réalités du terrain. Mais sans doute fallait-il, aussi, avoir cette foi chevillée au corps pour faire avancer le lourd char européen.

Convaincus d'agir pour une belle cause, les artisans de l'Europe, à Bruxelles comme à Paris, se sont trouvés peu à peu piégés par une matière, essentiellement économique, dont le maniement complexe leur procurait d'autant plus de satisfaction et de sentiment de puissance qu'il était partagé par peu de monde. S'il réfute le procès en sorcellerie européenne actuellement fait à la Commission, le directeur de cabinet d'Elisabeth Guigou admet toutefois qu'il y a derrière elle, *« une administration qui n'a pas toujours les pieds dans la glaise »*.

La solidité de cette tour d'ivoire européenne était d'autant plus forte qu'en France, en général, les questions européennes ennuyaient profondément le haut fonctionnaire, le rédacteur en chef, le parlementaire comme l'homme de la rue. Finalement, tout le monde s'accommodait fort bien de cette situation : le citoyen qui déléguait à d'autres le soin de traiter de sujets peu affriolants, les politiques souvent ravis de pouvoir mettre au compte de l'Europe un certain nombre de réformes qu'ils n'auraient jamais pu assumer seuls face à leur opinion publique, et l'administration communautaire puisant dans sa capacité d'expertise la douce sensation d'exister et la solide conviction de pouvoir peser sur le destin des nations.

## Le mal français

Contrairement à la presse d'autres pays, les médias français restaient dans une prudente réserve face à une matière jugée « peu vendable ». A Louis Leprince-Ringuet qui lui suggérait, il y a quelques années, de consacrer davantage d'émissions à l'Europe, Pierre Desgraupes aurait répondu : *« Vous savez, c'est chiant ! »*

Le référendum a brusquement dévoilé cette situation. On ne demandait plus seulement aux chauds partisans de l'aventure communautaire de faire de l'Europe comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, mais d'expliquer, de montrer le sens et la perspective, d'écouter les réticences et de convaincre : en clair, il fallait tout à coup faire de la politique européenne grand public.

Le mal n'aurait pas été aussi profond si la France n'avait manifesté à cette occasion sa très faible imprégnation européenne. Ce n'est pas très étonnant dans un pays traditionnellement peu ouvert aux questions internationales et marqué par une tradition gaullienne sourcilleuse. *« A l'ENA, on ne parlait pas des questions européennes »*, se souvient Elisabeth Guigou (promotion 1974), qui au début n'était d'ailleurs pas très partante pour s'occuper de ces sujets, *« à cause de leur technicité »*.

François Scheer s'étonne qu'encore aujourd'hui il n'y ait pas une épreuve obligatoire de « questions européennes » à l'entrée à l'ENA. Inspecteur des finances, normalien, énarque sorti major de sa promotion (voie administrative), Thierry Bert avait surpris ses pairs quand il avait rejoint, en mai 1986, le secrétariat général du comité interministériel (SGCI), qui est chargé de la coordination de l'action des différents ministères concernés pas des dossiers européens : pourquoi donc allait-il s'enterrer dans une fonction technique et obscure ?

Pour Pascal Lamy, le mal est très profond : les Français *« fantasment »* l'Europe comme une *« plus grande France »*, alors que *« la réalité du quotidien communautaire est faite de négociation et d'équilibre entre douze pays »*. Bref, la France traînerait avec elle une vieille nostalgie impériale, comme la Grande-Bretagne. Elle, qui est l'origine de tant d'avancées de l'Europe, aurait bien du mal à accepter de ne pas être le centre naturel d'attraction, de ne pas imposer aussi facilement ses vues. L'affaire du GATT en serait l'une des manifestations tangibles avec son lot de réactions passionnelles et son déficit d'explications.

Après avoir prôné les vertus communes maastrichtiennes, la France a finalement fait un *remake* de « seul contre tous » en brandissant le « compromis de Luxembourg ». Et un certain nombre de « petits pays », agacés depuis longtemps par l'*« arrogance »* française, n'auraient pas été mécontents de voir Paris, le dos au mur, contraint de se cramponner à un compromis, symbole désuet du gaullisme européen récalcitrant.

La façon dont François Mitterrand a présenté le traité de Maastricht, durant la campagne référendaire, donne également du crédit à cette interprétation. En répétant que ce traité protégeait les intérêts de la France, il soulignait cette conception française d'une Europe au service de la France, plus que celle d'une Europe communautaire qui permet à chaque Etat de transcender les limites de ses égoïsmes naturels. *« Ce faisant, il se plaçait sur le terrain des partisans du « non », qui ne cessaient de répandre l'idée que la nation était menacée. Mais cela n'a pas fait avancer l'idée communautaire »*, explique un observateur bruxellois proche de la Commission. L'un des paradoxes est que le traité de Maastricht – qui porte lourdement le sceau de la France, – en renforçant les pouvoirs des Etats membres, traduit bien plus nettement une inspiration gaullienne que delorienne...

La haute administration publique française est restée fortement imperméable à l'idée européenne, même si un plus grand nombre de fonctionnaires doivent aujourd'hui se rendre à Bruxelles pour y traiter des dossiers concernant leurs secteurs. *« Pour un haut fonctionnaire français, il est instinctivement inadmissible que Bruxelles vienne rogner ses pouvoirs »*, explique ce diplomate du sérail communautaire. Le général de Gaulle ne parlait-il pas des *« technocrates apatrides »* de Bruxelles ? Autre signe de la faiblesse de l'imprégnation communautaire : les nombreuses condamnations de la France devant la Cour de justice des Communautés européennes seraient plus dues à l'ignorance des règles qu'à une volonté de les transgresser...

Les élus n'ont guère brillé, non plus, par leur passion communautaire. Ministre des affaires européennes, Edith Cresson ne décolérait pas en voyant la poignée de parlementaires encore présents dans la nuit pour participer à un débat sur l'Europe que le Parlement avait pourtant demandé à hauts cris. Quant aux élus locaux, ils ne savent pas toujours expliquer concrètement à leurs concitoyens ce qu'apporte la Communauté à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Il aura donc fallu attendre le référendum pour que l'Europe sorte de sa confidentialité. Les Français s'en sont saisi et l'ont rudement secouée. Depuis, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ne cessent de lancer à leurs opinions publiques : « nous vous avons compris ». Ils l'ont affirmé hautement à Birmingham, ils s'apprêtent à le redire la semaine prochaine à Edimbourg. Mais la lutte contre l'opacité ne se décrète pas en un jour.

PIERRE SERVENT

(1) Dans cette affaire, c'est le risque d'interdiction de la commercialisation des fromages français au Danemark et en Hollande qui a conduit la France à demander un règlement sanitaire. Dans un premier temps, les conclusions des experts conduisaient à des mesures qui auraient pu menacer les fromages au lait cru français. Finalement, la décision prise par Bruxelles a conduit à une sauvegarde de ce type de fromage. Mais, entre-temps, la Commission a été présentée faussement comme voulant s'en prendre à ce qui est sacro-saint en France : nos fromages...

(2) *La Croix* datée 15-16 novembre.

**PROCHAIN ARTICLE :**
**II. - La révolution culturelle en marche**

## L'inné et l'acquis

La construction européenne ne s'est pas toujours faite sur un lit de roses, mais l'accumulation actuelle des obstacles est pour le moins impressionnante : des ratés de la ratification du traité de Maastricht aux soubresauts des négociations du GATT, en passant par les secousses monétaires à répétition et les avatars du « Paquet Delors II » (le futur budget de la CEE). Le tout sur un fond de récession économique, d'impuissance face au drame yougoslave et de montée des égoïsmes nationaux.

Une partie du terreau traditionnel a perdu de sa richesse fertilisante. Lancée pour conjurer le spectre de la guerre, fille de la guerre froide, portée par la vague économique des « trente glorieuses », dynamisée par l'adhésion de nouveaux pays, la construction européenne bénéficiait dans l'opinion publique d'un consensus général même si certains commençaient à le trouver un peu artificiel. Pourtant, bâtir l'Europe tenait de l'évidence et, pour le citoyen, cette conviction était en quelque sorte innée.

Après une période de somnolence, la ratification de l'Acte unique avait été accueillie, en 1986, comme la promesse d'une « nouvelle frontière » pour les 350 millions d'Européens. L'objectif 1993 avait alors quelque chose de mythique tant il semblait porteur de bienfaits potentiels. Les fondations du traité sur l'Union européenne (avec son double volet économique et politique) avaient été établies avec la sereine conviction que le consensus était toujours là et que, face aux événements de l'Est, il fallait souder encore plus fortement les Européens.

Le « non » danois a créé la surprise, même s'il a, un premier temps, été minimisé. Il a été relayé par un référendum français qui a montré, comme n'a cessé de le souligner Philippe Séguin durant la campagne, que désormais on ne pouvait plus aussi facilement inscrire derrière le mot Europe : « Va dans le bon sens ! » De l'inné, il faut passer désormais à l'acquis. Un exercice à haut risque.

P. S.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.



Renseignements sur les microfilms et Index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

# Le Tessin entre deux peurs

BERNE

*de notre correspondant*

L'EEE ne divise pas seulement les Suisses mais aussi les minorités latines de la Confédération. Votant souvent dans le même sens sur les problèmes de société ou de politique étrangère, francophones et italophones ne se retrouvent pas, en l'occurrence, exactement sur la même longueur d'onde. Une fois n'est pas coutume, les Tessinois affichent des réactions plus proches des Alémaniques que des Romands. Comme le confirment les sondages, la Suisse italienne se montre moins favorable à la ratification du traité sur l'EEE que la plupart des cantons de langue française.

Pourtant, comme la Suisse romande, le Tessin ressent la récession et connaît un taux de chômage de 5 %, soit sensiblement supérieur à la moyenne helvétique. Traditionnellement il entretient aussi des liens culturels et économiques étroits avec la Lombardie voisine, l'une des régions les plus développées de la CEE. D'ailleurs il lui doit une partie de sa prospérité. Chaque fois que l'Italie traverse une crise, les banques tessinoises sont promptes à accueillir les capitaux en fuite. Cette proximité a largement contribué à l'expansion de la place financière de Lugano, l'une des trois principales du pays.

Comparé à la Suisse romande qui compte 1,2 million d'habitants et a une frontière commune avec la France, le Tessin, enclavé au sud des Alpes, avec à peine 280 000 habitants, pèse moins lourd par rapport à l'Italie. En raison de cette position excentrique, les Tessinois se raccrochent d'autant plus aux vertus du fédéralisme helvétique pour préserver leur identité.

Aux premières loges des crises récurrentes qui agitent la péninsule, les Tessinois sont parfois tentés d'idéaliser la Suisse. Certains d'entre eux ont également tendance à attribuer à la CEE l'image négative que leur renvoie l'Italie : scandales, Mafia, grèves et désordre monétaire. Les plus anciens n'ont pas complètement oublié les menaces d'annexion de l'époque du fascisme.

Comme ailleurs en Suisse, presque tout ce qui compte au Tessin a fait campagne en faveur de l'EEE, du gouvernement cantonal aux banques, en passant par les partis traditionnels, la chambre de commerce et les syndicats. La fronde anti-européenne est menée par la Ligue des Tessinois, un mouvement populiste calqué sur le modèle des ligues d'Italie du Nord.

Lors de récentes élections, la Lega a fait une entrée remarquée sur la scène politique locale en s'adjugeant près d'un quart des voix. Parmi les opposants, on trouve également les entrepreneurs du bâtiment, des médecins et des représentants d'autres professions libérales redoutant la concurrence étrangère. Les écologistes, eux, craignent un accroissement du trafic dans ce goulet d'étranglement qu'est déjà le Tessin. Enfin, le clown Dimitri, pourtant *« Européen né »* à cause de ses origines diverses, qui déclare se méfier *d'« une Europe où, comme aux Etats-Unis, tout se ressemble de plus en plus »*.

Selon une enquête, le principal argument avancé est que *« la Suisse perdrait son indépendance »*. Les opposants n'ont pas manqué d'exploiter les inquiétudes diffuses que suscite une plus grande ouverture des frontières : peur d'une immigration accrue, de pressions sur les salaires, de perte d'emploi, voire d'une augmentation de la criminalité.

Au contraire, les milieux d'affaires espèrent que le Tessin pourra mieux tirer profit du dynamisme de l'économie lombarde. Agitant la peur de voir de grandes entreprises s'installer ailleurs en Europe en cas de refus, le président du gouvernement cantonal Dick Marty a averti les indécis : il serait illusoire de croire qu'il sera toujours possible de préserver le *statu quo*. La valse-hésitation des Tessinois est un peu à l'image du profil bas adopté pendant la campagne par leur représentant au Conseil fédéral à Berne, Flavio Cotti, qui s'est moins investi que certains de ses collègues dans la défense de l'EEE.

J.-C. B.

*TRIBUNE*

# La Confédération, un modèle pour la Communauté

par Denis MacShane

POUR le citoyen européen qui, comme moi, travaille en Suisse, la question n'est pas de savoir si la Suisse entre dans l'Europe et devient européenne, mais si l'Europe pourrait ou aimerait devenir suisse.

La Suisse est le pays le plus riche du monde, par la valeur de son PNB par habitant, qui s'élève à 33 340 dollars (celui de la France est de 21 230 dollars). Cela est dû à trois facteurs :

1) La politique de plein-emploi, qui va jusqu'à donner du travail aux 18 % d'étrangers résidant en Suisse. Pendant les années 70 et 80, quand le reste du monde industrialisé a plié devant l'idée que le chômage était inévitable et que des pays comme la France ont transféré des ressources énormes à leurs chômeurs au travers de plusieurs mécanismes, la Suisse a cherché par tous les moyens possibles à éviter le chômage. Les patrons, les formations politiques et les syndicats sont partis de la même idée qu'un chômeur représente un échec pour la Suisse.

Dans cette lutte, souterraine et parfois mal comprise par les Suisses eux-mêmes, la structure politique du pays a joué un rôle décisif. En octobre 1992, le chômage a franchi la barrière psychologique et symbolique des 100 000 chômeurs, un chiffre dérisoire par rapport au reste de l'Europe mais qui a fait la « une » de tous les journaux.

2) L'importance de son industrie. L'*Atlaseco* de 1993 constate à juste titre que *« l'industrie suisse est hautement compétitive malgré des salaires élevés. Elle a une forte productivité du fait des investissements utiles dont elle a été l'objet. En 1991, la Suisse a réalisé 0,91 % de la production industrielle des vingt-quatre pays de l'OCDE (France : 5,7 %). Si on fait le quotient avec la taille de la population, la puissance industrielle suisse est alors de 0,133, celle de la France étant de 0,101. La part de l'industrie est donc plus importante en Suisse qu'en France de 30 %. Ce résultat inattendu méritait d'être souligné pour montrer l'importance de l'industrie suisse »*.

Bien sûr, les banques suisses constituent une importante plaque tournante pour tout l'argent sale du monde. Le socialiste suisse Jean Ziegler a écrit sa philippique – la Suisse lave plus blanc – pour dénoncer les banques et tout un système qui offrent un abri à l'argent des mafiosi italiens, des tyrans du tiers-monde et aux hommes d'affaires européens qui veulent cacher leur argent loin du fisc national. Mais, de plus en plus, les transferts libres de capitaux dans le monde combinés avec les autres *safe havens* pour l'argent – comme le Luxembourg avec ses cent vingt banques ou les îles Anglo-Normandes comme Jersey – ont pour conséquence que la Suisse n'a plus une exclusivité dans ce domaine.

3) Un système politique fondé sur la subsidiarité, bien que cette notion ne figure pas dans les manuels de science politique utilisés par les Suisses pour leur gouvernement. La Suisse est divisée par ses langues, ses religions (Genève n'autorise pas un évêque catholique à résider dans le canton), sa géographie et son travail – agriculture contre industrie.

## La « formule magique »

Pendant les années 20 et 30, la Suisse était secouée par des révoltes sociales. L'armée suisse a ouvert le feu sur une manifestation socialiste contre le chômage à Genève en 1932. Bilan : douze morts et soixante blessés. Par rapport à la population en France, si le même événement avait eu lieu à Paris, il y aurait eu une centaine de morts et un tel massacre occuperait une place importante dans la mémoire collective.

L'image d'une Suisse paisible, consensuelle et consacrée au travail est assez récente. La Suisse est un Etat fédéral où les cantons gardent toujours leurs pouvoirs pour fixer leurs impôts, contrôler leur système d'éducation ou octroyer les permis de travail et de résidence. Un des droits les plus importants que détient le peuple suisse est celui du recours aux référendums, qui, pour la plupart, produisent des résultats négatifs sur le plan du progrès social.

Pour comprendre la Suisse, il faut examiner son système de coalition et de compromis politique. La Suisse est le pays européen où les socialistes obtiennent un de leurs plus bas scores. Rarement les socialistes ont obtenu plus de 30 % aux élections depuis 1941. Mais la Suisse a une exclusivité en Europe, parce que c'est le pays où la gauche a été présente dans le gouvernement pendant la plus longue période. Cela est dû à ce qu'on appelle la « formule magique », qui a donné aux socialistes suisses des sièges dans le Conseil fédéral et à tous les autres niveaux de gouvernement – cantonal, municipal, communal, etc.

La gauche est toujours présente mais toujours sans pouvoir absolu. Cette coalition permanente donne des résultats significatifs dans le domaine de l'emploi et de l'éducation mais empêche, bien sûr, les grandes réformes. Les changements de politique parfois dramatiques associés à des bouleversements majeurs dans la vie politique – la crise de 1958 ou l'alternance de 1981 en France – sont impensables en Suisse.

Paradoxalement, les forces suisses qui veulent faire entrer la Confédération dans la Communauté européenne cherchent à utiliser l'Europe pour réformer des structures considérées comme trop vieilles et trop usées. Certains discutent de l'idée d'un président avec un mandat de quatre ans pour que la Suisse puisse avoir un dirigeant politique prêt à prendre des décisions difficiles. D'autres cherchent à briser les cartels de l'industrie et des services, ceux de l'agriculture, qui ont sauvegardé les petits patrons, des postes de travail et une paysannerie.

Le Parti socialiste a défini sa position dans une résolution qui avance les arguments suivants : *« Les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles d'aujourd'hui appellent à une gestion européenne des problèmes. La CEE constitue cet espace de coordination et de décision au niveau supranational. Pour avoir une influence sur les réglementations européennes, il faut participer pleinement au processus de décision, c'est-à-dire adhérer. Sinon, la législation communautaire nous sera imposée, ce qui signifiera la perte de notre souveraineté.*

## Un « euro-enthousiasme » déclinant

*» D'autre part, l'adhésion à la CEE doit forcer la Suisse à procéder à des réformes que la majorité bourgeoise n'a pas su engager d'elle-même. Il s'agira de redynamiser la démocratie directe, aussi de réformer la législation économique et sociale et la politique des cartels ; de réussir l'intégration de la population étrangère, notamment en garantissant la libre circulation des travailleurs. »*

Il est clair que pour les socialistes genevois la Communauté européenne représente un outil destiné à moderniser leur pays. Déjà, pour préparer la Suisse à son entrée dans l'espace économique européen (l'EEE) – antichambre de la Communauté pour les pays comme l'Autriche et la Suède, – les lois suisses ont été modifiées, par exemple pour donner des droits égaux aux femmes et aux hommes. La Suisse a aussi changé sa loi pour permettre la création de comités d'entreprise dans les firmes ayant plus de cinquante travailleurs.

Mais si le prix que la Suisse doit payer pour entrer dans la Communauté est d'accepter la moyenne européenne de chômage et l'apparition de marginalisés et d'exclus, comme on en voit en France, en Angleterre et même en Allemagne, un nouveau problème va se poser. Déjà le chômage monte en flèche en Suisse, et la politique sociale devient moins généreuse, s'attaque aux salaires et aux droits acquis dans le service public.

L'« euro-enthousiasme » en Suisse a été échaudé par les difficultés liées à la ratification de Maastricht et par la crise du système monétaire européen. La Suisse n'a pas encore discuté de la subsidiarité dans le sens communautaire du terme. Au contraire, pour beaucoup des réformateurs en Suisse, l'entrée dans la Communauté est précisément un moyen d'échapper à certains des aspects de la subsidiarité telle qu'elle fonctionne en Suisse depuis des années.

## Subsidiarité et coalition

Dans sa majorité, le peuple suisse est un peu plus pro-européen que les jeunes rouges-verts de Zurich, mais il est loin d'être sûr qu'une majorité existe en faveur du « oui » au référendum d'entrée dans l'EEE prévu pour le 6 décembre. En revanche, la Suisse est le pays européen où la subsidiarité a été pratiquée avec le plus de sérieux pendant toute son histoire. Si la subsidiarité est envisagée comme l'huile qui doit faire tourner le moteur de Maastricht, il faut examiner l'exemple suisse pour comprendre les problèmes mais également les bénéfices qu'une Europe unifiée pourrait en tirer.

Mais les relations Suisse-Europe ne doivent pas être à sens unique. La subsidiarité a aussi des inconvénients quand elle offre des moyens pour bloquer des avancées politiques ou sociales plutôt que des chances pour développer la démocratie à tous les niveaux. Et elle ne peut fonctionner sans ce gouvernement de coalition qui assure une stabilité – et un immobilisme – au sommet. Si l'Europe veut une subsidiarité à la Suisse, il lui faut dire adieu aux formations classiques de la politique. Si la Suisse veut devenir totalement européenne, il faut qu'elle fasse son deuil d'une politique d'enrichissement fondée sur le plein-emploi et le consensus politique au sein d'une cohabitation éternelle.

**▶ Denis MacShane est directeur associé de l'Institut politique européen, créé à Londres en 1922. Il travaille actuellement à Genève.**

# Les Alémaniques réticents

*Suite de la page 7*

Certains que les arguments rationnels – sauvegarde de l'emploi, bénéfices liés à l'intégration à un marché de 380 millions d'habitants – allaient s'imposer d'eux-mêmes aux électeurs, la classe dirigeante n'a pas mesuré l'impact dans la population de la campagne menée depuis plusieurs mois par un seul homme : le conseiller national (député) Christoph Blocher.

Ce fils de pasteur de cinquante-deux ans, patron milliardaire de l'entreprise chimique EMS, colonel de l'armée suisse, sillonne le pays depuis le début de l'été, rassemblant des auditeurs nombreux et enthousiastes à qui il communique sa viscérale aversion pour le *« monstre technocratique »* que constitue à ses yeux la Communauté européenne.

A cette *« construction intellectuelle dépassée »*, il oppose le caractère naturel et harmonieux, presque mystique, de la nation née en 1291 lors du serment du Rütli, lorsque les communautés montagnardes s'étaient liguées pour combattre l'arbitraire des « juges étrangers ». En évoquant les mânes de Guillaume Tell, Arnold de Melchtal et Werner Stauffacher, il renvoie dans le camp honni des « juges étrangers » les instances européennes qui imposent à la Suisse un diktat incarné par « l'Eurolex », le réaménagement d'une soixantaine de lois fédérales rendu nécessaire par l'adhésion à l'EEE.

## « Alleingang »

Défendant une politique ultra-libérale sur le plan économique et ultra-conservatrice dans le domaine social, Christoph Blocher n'en fait pas moins des adeptes pour son *Alleingang* (cavalier seul) salvateur dans des secteurs de l'opinion fort éloignés de ses conceptions. Les salariés écoutent plutôt ses mises en garde contre le risque de « surpopulation étrangère », qui ne saurait manquer, selon lui, d'intervenir dès le lendemain de l'adhésion, que les avertissements conjoints des syndicats et du patronat. Ceux-ci, mettant entre parenthèses leur antagonisme traditionnel, soulignent les risques de départ des multinationales et la mise en danger de l'emploi et du régime des retraites consécutifs à un choix suisse pour l'isolement.

Les Verts de Suisse alémanique, au contraire de leurs homologues romands, se sont engagés résolument pour le « non » à cette *« Europe des marchands »*. Leur vision, bien qu'ils s'en défendent vigoureusement, n'est pas très éloignée de celle du populiste Blocher. En idéalisant le mode de vie agricole, la démocratie directe traditionnelle, ils s'approchent dangereusement de la glorification du *Blut und Boden* (le sang et la terre) de sinistre mémoire. Ainsi le Lucernois Anton Mattmann, médecin homéopathe et théoricien écouté des écologistes de Suisse alémanique, habille-t-il d'un vocabulaire « de gauche », tiers-mondiste et libertaire, un discours visant au *« renforcement de l'identité ethnique »*, qu'il définit comme *« l'expérience et la conscience d'appartenir à un groupe humain spécifique se caractérisant par la même langue, les mêmes mœurs, la même culture et la même religion. »* Un député des Verts au Conseil national a même qualifié la Communauté européenne d'*« empire du mal »* !

Plus étonnante encore est l'opposition des féministes alémaniques à cette *« Europe des hommes »* qu'on voudrait leur imposer par le biais de l'EEE. On ne peut pas dire pourtant que la tradition helvétique ait été particulièrement émancipatrice à l'égard des femmes. Ce n'est qu'en 1971 que le suffrage féminin fut institué à l'échelon fédéral, et un demi-canton d'Appenzell, les Rhodes intérieures, ne leur concéda que l'an passé, et encore de très mauvaise grâce, le droit de vote cantonal.

Les femmes alémaniques constituent d'après les sondages la catégorie de la population la plus opposée au traité d'adhésion à l'EEE : 55 % d'entre elles s'apprêteraient à voter « non » en dépit des cinq directives européennes garantissant l'égalité des droits entre les sexes que Berne devrait adopter pour se rapprocher des normes en vigueur dans la CEE. Un argument qu'une conseillère nationale (député), Elisabeth Zölch, balaye sans sourciller : *« Vous dites que les cinq directives de la CEE amélioreraient la situation des femmes en Suisse ? Peut-être. Mais il faut bien voir qu'elles n'existent pour l'essentiel que sur le papier. Dans notre pays, nous sommes en train de préparer une loi sur l'égalité des droits entre les sexes. Nous n'avons pas besoin des directives européennes ! »*

## « La corde au cou »

A quelques heures du scrutin, les deux partis tirent leur dernières cartouches, espérant convaincre les quelque 13 % d'indécis qui sont en mesure de faire pencher la balance le jour de la « votation ». *« Jamais nous ne remplacerons dans l'armée le couteau suisse par un Opinel ou un laguiole ! »*, clament les partisans du « oui », meurtris que leurs adversaires puissent les accuser de manque de patriotisme, voire de trahison de la nation. *« Restons dignes de nos pères, libres et fiers ! »*, rétorquent les anti-européens, dont les affiches représentent un drapeau rouge à croix blanche en train d'être amené pour laisser la place à on ne sait quelle bannière apatride.

Et si c'était « non » ? *« Si j'étais cynique, je dirais « tant mieux ! »*, dit Roger de Weck. *Comme cela nous serons contraints d'adhérer plus vite que prévu à la CEE ! »* Une hypothèse qu'envisage un autre partisan du « oui », le secrétaire d'Etat Franz Blankart, négociateur de l'accord EEE, mais pour la déplorer : *« Si nous refusons l'adhésion à l'EEE, c'est la corde au cou et en chemise que nous implorerons la Communauté de nous admettre ! »*

En cas de refus par la majorité des cantons, le pays va, d'autre part, au-devant d'une autre épreuve si le vote des cantons alémaniques se révélait déterminant : une crise institutionnelle que Christiane Brunner, député socialiste et présidente du Syndicat suisse de la métallurgie et de l'horlogerie, résume ainsi : *« Il n'est pas pensable que quelques dizaines de milliers d'Appenzellois ou de Schwyzois puissent indéfiniment imposer leurs vues à la majorité de la population ! »*

LUC ROSENZWEIG

# POLITIQUE

Les poursuites contre l'ancien maire socialiste d'Angoulême

## Les députés lèvent l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron

**L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, jeudi 3 décembre, la levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron, député (non-inscrit) de la Charente, ancien maire (PS) d'Angoulême. Elle avait été saisie de cette demande par le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Claude Jorda, dans le cadre des dossiers relatifs à la station d'épuration et à l'usine d'incinération de La Couronne, près d'Angoulême. M. Boucheron, qui fait déjà l'objet de deux autres inculpations, à Paris et à Bordeaux, est susceptible d'être à nouveau inculpé dans ces deux dossiers. De Buenos-Aires, où il a ouvert un restaurant, le député de la Charente s'est *« étonné de la soudaine précipitation de l'Assemblée et surtout de son groupe majoritaire »* dans l'examen de la levée de son immunité.**

Vingt minutes ont suffi à vingt-cinq députés pour voter, à main levée et à l'unanimité, la demande de levée de l'immunité parlementaire de l'un des leurs, M. Jean-Michel Boucheron. *« Nous sommes réunis aujourd'hui pour une tâche qui n'est pas très agréable pour les parlementaires »*, a indiqué, en préliminaire à sa brève intervention, le rapporteur de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande, M. François Massot (PS).

Rappelant que, selon *« une tradition bien établie »*, la commission n'avait à se prononcer que sur *« le caractère sérieux, loyal et sincère »* de la requête formulée par le procureur de la République, M. Massot a estimé qu'*« il n'est pas douteux »* que cette requête *« réponde aux exigences posées par la tradition républicaine »*. Aucun autre député n'ayant demandé à prendre la parole, la proposition de résolution a été mise aux voix et adoptée.

*« Nous montrons par ce vote que nous souhaitons que la justice puisse faire son travail et que M. Boucheron puisse être jugé »*, a indiqué quelques instants plus tard, dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Jean Auroux, président du groupe socialiste. Interrogé sur une éventuelle démission du député de la Charente, M. Auroux a répondu : *« C'est une affaire qui le regarde. Il a des comptes à rendre à la justice, au Parlement et à sa conscience. Mais j'espère qu'il aura assez de jugement personnel pour tirer les conséquences de ses actes. »* Evoquant « l'exil » de M. Boucheron en Argentine, le président du groupe socialiste a observé qu'*« il aurait été plus digne qu'il reste à la disposition de la justice »*.

Le président de la commission des finances, M. Jean Le Garrec (PS), a estimé pour sa part que l'ancien maire d'Angoulême *« se serait beaucoup grandi en démissionnant lui-même de son mandat »*. Jugeant l'attitude de M. Boucheron *« inexcusable »*, M. Le Garrec a ajouté : *« Sa désinvolture à l'égard du mandat qu'il a occupé m'est absolument insupportable. »* La levée de l'immunité parlementaire n'entraîne pas, pour le député concerné, l'arrêt du versement de ses indemnités de fonction. M. Boucheron continue donc de percevoir ce versement d'environ 35 000 francs.

### *La quatrième fois*

C'est la quatrième fois sous la Ve République qu'une telle procédure aboutit à l'Assemblée nationale. La précédente, en date du 5 juillet 1962, concernait l'ancien président du conseil Georges Bidault pour *« complot contre l'autorité de l'Etat »*. Le 21 juin 1961, l'Assemblée avait levé l'immunité parlementaire de M. Marc Lauriol, député d'Alger, poursuivi pour avoir lu un communiqué de soutien au putsch d'Alger sur les ondes de la radio publique, et le 7 décembre 1960 la même procédure avait été suivie à l'encontre d'un autre député d'Alger, M. Pierre Lagaillarde, poursuivi pour *« complot contre la sûreté de l'Etat »*.

Pour M. Boucheron, tout s'est accéléré à l'automne 1992. A Paris, le juge Guy Joly, président de la troisième section de la cour d'appel de Paris, qui l'a inculpé, le 22 février 1991, de *« corruption, complicité de faux en écritures de commerce et usage, recel d'abus de biens sociaux et ingérence »*, boucle son dossier. A Bordeaux, le procureur de la République estime urgent d'obtenir la levée de son immunité pour poursuivre l'instruction de deux autres affaires. Contrairement à ce qui s'était passé à l'automne 1990, date d'une première demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Boucheron, qui n'avait été ni rapportée par la commission *ad hoc* ni discutée dans les temps, la procédure, cette fois, est rapide.

### *Une chronologie exemplaire*

La chronologie est exemplaire : le 3 novembre, le procureur de la République transmet sa requête ; le 10, l'Assemblée nationale en est saisie ; le 24, la commission *ad hoc* est constituée ; le 3 décembre, elle adopte à l'unanimité la demande de levée d'immunité ; et le 5 le débat est inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée.

Le député de la Charente peut donc désormais être poursuivi par la justice. Dans la lettre qu'il a adressée au président et aux membres de l'Assemblée nationale, le procureur de la République de Bordeaux indique que, *« sous réserve des délais de prescription délictuelle »*, M. Boucheron est susceptible d'être inculpé dans les deux dossiers concernant la station d'épuration et l'usine d'incinération de La Couronne de *« complicité, par instructions données, de faux en écritures privées, de commerce et de banque, usage desdits faux »*, de *« recel d'abus de biens sociaux »* et de *« corruption passive »*.

L'ancien maire d'Angoulême est par ailleurs été convoqué le mercredi 9 décembre, devant le juge Guy Joly. Le parquet général a requis, mercredi 2 décembre un contrôle judiciaire à son encontre. Les modalités retenues pour ce contrôle sont l'interdiction de quitter le territoire français, l'obligation de pointer régulièrement auprès d'un service de police, la remise de son passeport et le versement d'un cautionnement de 700 000 F.

Si M. Boucheron, qui affirme avoir *« choisi l'exil pour repartir de zéro »*, refuse de répondre à la convocation du juge, la ville d'Angoulême, partie civile dans ce dossier, entend demander que soit décerné un mandat d'arrêt international contre lui.

P. R.-D.

## Indécence

par Pascale Robert-Diard

M. JEAN-MICHEL BOUCHERON est indéfendable. Par mégalomanie, l'ancien maire socialiste d'Angoulême a mis sa ville en faillite. Par manque de dignité, le député de la Charente, inculpé pour des malversations qu'il a reconnues devant le juge, ne semble jamais avoir songé à démissionner d'une Assemblée qu'il a désertée depuis au moins deux ans. Par prudence, il s'est réfugié en Argentine. Par indécence, il se laisse aimablement interroger dans son restaurant de Buenos-Aires en expliquant, serein, qu'il a décidé de *« recommencer [sa] vie à zéro »*.

Mais l'indécence n'est pas seulement de ce côté-là. Elle est aussi dans les propos de M. Jean Auroux, le président du groupe socialiste, lorsqu'il affirme tranquillement que le vote de jeudi traduit la volonté des députés de la majorité de voir *« la justice faire son travail »*. Elle est encore dans ceux de M. Jean Le Garrec (PS), à qui la *« désinvolture »* de M. Boucheron est *« absolument insupportable »*. Insupportable depuis quand ?

M. Boucheron est un coupable parfait, et on peut donc comprendre que nulle voix ne se soit élevée pour s'opposer à la demande de levée de son immunité parlementaire. On peut en revanche s'étonner, comme il l'a fait lui-même, de la soudaine célérité avec laquelle cette affaire encombrante est débloquée.

En quelques mois, les juges parviennent à boucler des dossiers qui attendaient leur instruction depuis des années. En quelques jours, la lourde procédure de levée de l'immunité parlementaire est conduite à son terme. Et ceux-là mêmes qui, il y a deux ans, avaient tout fait pour laisser s'enliser une requête identique, montrent aujourd'hui un empressement surprenant à déférer à la demande de la justice. Il est vrai que M. Boucheron, en novembre 1990, était membre du groupe PS et qu'il siège, maintenant, parmi les non-inscrits.

On laisse entendre également que le procès du député de la Charente pourrait avoir lieu en février. Soit à quelques semaines des élections législatives. Comme si on espérait de M. Boucheron qu'il expie, par une condamnation *« exemplaire »* et rédemptrice, tous les déboires politico-financiers de cette législature.

□ **M. Bergé ne voit pas dans M. Rocard « l'homme du renouveau ».** – M. Pierre Bergé, président de l'Opéra de Paris, a estimé, mercredi 2 décembre, au « Grand Débat » de Radio-Shalom, que M. Michel Rocard *ne peut pas être le chef d'un parti du mouvement »*. *« On l'a vu au poste de premier ministre pendant trois ans*, a-t-il dit, *il ne m'a pas semblé qu'il était l'homme du renouveau et du mouvement ! »*. Quant à M. Laurent Fabius, dont *« la responsabilité (...) n'est pas engagée »* dans l'affaire du sang contaminé, il *« semble toujours capable d'animer les forces de progrès »*, mais, a ajouté le président de l'Opéra de Paris, *« je crains que le procès qui lui est fait dans l'opinion ne l'handicape sérieusement »*. *« Il y a des hommes de progrès comme M. Michel Noir, qui m'apparaît comme un homme moins archaïque que bien des socialistes, ou M. François Léotard*, [qui] *m'apparaîtrait comme un homme sur lequel on pourrait s'appuyer et sur lequel on pourrait compter »*, a indiqué encore M. Bergé.



L'affaire de Port-Fréjus

## Les adversaires de M. Léotard demandent une contre-expertise immobilière

Alors que les avocats de M. François Léotard, Mes Patrick Devedjian et Jean-Marc Varaut, continuent d'assurer, au vu des conclusions du rapport de synthèse de la police judiciaire et du rapport d'expertise immobilière remis à M. Henri Blondet, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, que l'instruction ouverte dans l'affaire de Port-Fréjus aboutira prochainement à un non-lieu en faveur de l'ancien ministre (*le Monde* du 12 novembre), les avocats des plaignants, Mes François Binet et Ugo Iannucci, réclament, dans les observations qu'ils viennent de remettre au magistrat instructeur, une contre-expertise immobilière.

M. Léotard n'ayant pas été en mesure, selon ces rapports, de fournir les justificatifs correspondant à un montant de travaux estimés à plus de 800 000 F sur sa propriété de Sainte-Croix, située au centre de Fréjus, ses adversaires continuent d'affirmer, sans pouvoir jusqu'à présent le prouver, que ces travaux ont, en vérité, été réalisés par des entreprises locales et payés par la municipalité.

Ils se fondent donc sur l'une des indications du rapport d'expertise immobilière pour relever qu'en application d'une délibération du conseil municipal de Fréjus en date du 28 avril 1986 – six semaines après l'achat par M. Léotard de cette propriété – et relative à l'aménagement du parc de Sainte-Croix, la construction du mur séparant cette résidence du lotissement et du parc voisins avait été exécutée par une société locale, la SEDEG, dont la facture (475 194,62 F) avait été réglée par le directeur général des services techniques et, au nom du maire, par le délégué aux travaux de la municipalité.

Ils estiment qu'il s'agit là d'une indication tendant à prouver que certains des travaux effectués dans la propriété personnelle du maire de Fréjus auraient été *« facturés à la collectivité sur fonds publics. »* Ils mettent ainsi en doute les explications des défenseurs de M. Léotard, présentées dans le rapport d'expertise, selon lesquelles plus de 800 000 F de travaux *« auraient été réalisés sans justificatifs par la famille* [de M. Léotard] *ou le gardien »* de cette propriété.

Les travaux parlementaires

## Les sénateurs suppriment les principales dispositions de la loi contre la corruption

**Les sénateurs ont adopté, après l'avoir radicalement modifié, jeudi 3 décembre, le projet de loi relatif à la lutte contre la corruption et à la transparence de la vie économique, amputé de nombreux articles par la majorité sénatoriale. La droite a voté pour, le PS et le PC se sont abstenus.**

Le texte issu des travaux du Sénat n'a plus guère de rapport avec celui concocté par les députés. Il n'en a même plus le nom. Disparues *« la corruption »* et *« la transparence »*, il ne s'agit plus désormais que d'un projet de loi *« portant diverses dispositions relatives à certaines activités économiques et à certaines procédures publiques »*.

Après avoir supprimé le service central de prévention de la corruption, les dispositions sur le financement de la vie politique et la majeure partie du dispositif prévu pour encadrer le marché publicitaire – et après avoir créé, à la demande de M. Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire) un observatoire de la publicité, – les sénateurs s'en sont pris, au cours de la séance de jeudi, au principe d'appel public de candidature pour les délégations de service public institué par le projet du gouvernement.

L'argument économique a été mis en avant, comme pour la publicité, pour expliquer la suppression du dispositif. Les sénateurs avaient déjà expliqué que le marché publicitaire *« très internationalisé »*, actuellement déprimé, pâtirait du *« brutal bouleversement »* créé par le texte. Ils ont affirmé que l'encadrement des délégations de service public placerait les entreprises françaises en position défavorable par rapport à la concurrence étrangère.

Seule la partie du texte consacrée aux collectivités locales a subi un traitement identique à l'Assemblée nationale et au Sénat, où opère, il est vrai, le lobby le plus puissant depuis la décentralisation, celui des élus locaux. Les députés avaient procédé à un premier *« déblayage »*, selon M. Christian Bonnet (RI, Morbihan), rapporteur de la commission des lois, traquant impitoyablement toute esquisse de rétablissement de la tutelle étatique. Les sénateurs ont achevé le travail en supprimant notamment l'effet suspensif attribué aux demandes de sursis à exécution du préfet, qui remet en cause, selon les parlementaires, le caractère exécutoire des actes des collectivités locales.

### *Le financement des groupes politiques*

En dépit des coupes sombres effectuées dans le texte du gouvernement à l'initiative de M. Bonnet, le projet de loi, jugé initialement *« disparate »* par la majorité sénatoriale, n'a pas perdu pour autant de sa diversité... du fait des adjonctions effectuées par le Sénat lui-même.

Contre l'avis de M. Bonnet, les parlementaires ont adopté notamment un amendement présenté par M. Jean Cluzel (UC, Allier) tendant à donner *« une libre appréciation au juge »* chargé d'apprécier les comptes de campagne des candidats. M. Cluzel s'est en effet indigné de ce que des candidats puissent être déclarés inéligibles pendant un an, comme le prévoit la loi, à la suite d'erreurs d'imputation sur ces comptes portant sur des sommes qu'il a jugé peu importantes.

Les sénateurs ont également *« tempéré »* la loi de 1992 sur l'administration territoriale de la République, avec le soutien de M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, en permettant que des communautés de communes, qui peuvent être constituées en milieu rural, puissent également l'être en milieu urbain, en lieu et place des communautés de villes instituées par la loi, afin de bénéficier des incitations fiscales prévues pour les zones rurales.

Enfin et surtout, les sénateurs ont adopté un amendement présenté par M. Yvon Bourges (RPR, Ille-et-Vilaine) autorisant le financement des groupes politiques dans les assemblées des collectivités territoriales. M. Sueur s'est opposé à cette mesure, qui avait suscité un vif débat en commission des lois, en indiquant qu'il souhaitait procéder au préalable à une concertation avec les associations d'élus.

GILLES PARIS

L'affaire du sang contaminé

## Le Sénat examinera le 10 décembre la mise en accusation des anciens ministres

La commission *ad hoc* du Sénat chargée d'examiner la proposition de résolution de mise en accusation devant la Haute Cour de justice de MM. Laurent Fabius, Edmond Hervé, et de Mme Georgina Dufoix dans l'affaire du sang contaminé a décidé, jeudi matin 3 décembre, de se réunir mardi 8 et mercredi 9 décembre afin d'examiner le rapport de M. Charles Jolibois (Rép. et ind., Maine-et-Loire). La conférence des présidents du Sénat qui s'est tenue jeudi en fin de matinée a inscrit à l'ordre du jour du jeudi 10 décembre, à la demande du groupe socialiste, l'examen en séance publique de cette proposition.

S'il était adopté, le texte serait alors transmis dès le 11 décembre à l'Assemblée nationale, qui pourrait se prononcer avant la fin de la session parlementaire, le 21 décembre. Pour être définitivement adoptée, la proposition de résolution doit être votée en termes identiques par les deux Assemblées.

M. Jacques Sourdille (RPR, Ardennes), président de la commission *ad hoc*, a été le seul à se prononcer contre ce calendrier *« resserré »*. M. Sourdille souhaitait en effet que la commission consacre toute la semaine prochaine à l'examen du rapport, pour éviter *« toute précipitation »*, ce qui aurait repoussé d'une semaine l'examen en séance publique de la proposition.

Les divergences qui ont pu apparaître au sein de la majorité sénatoriale quant au rythme des travaux surviennent après la mise à l'écart de l'auteur de la proposition, M. Claude Huriet (UC, Meurthe-et-Moselle), auquel M. Jolibois a été préféré pour le rapport de la commission *ad hoc*. Elles témoignent de l'embarras, face à ce dossier, de la majorité sénatoriale UDF-RPR, qui envisage notamment d'atténuer les termes de la mise en accusation de M. Fabius. Ce dernier ne figurait pas dans le texte initial de la proposition de M. Huriet, rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale sur le système transfusionnel français.

G. P.

## L'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la protection des paysages

Les députés ont adopté, jeudi 3 décembre, le projet de loi sur la protection des paysages, présenté par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Approuvé par les socialistes et les communistes – les groupes de l'UDF, du RPR et de l'UDC s'étant abstenus – ce texte introduit la prise en compte de la qualité des paysages dans les plans d'occupation des sols (POS) et dans les documents d'urbanisme régissant les zones d'aménagement concerté (ZAC).

Le projet oblige en outre les demandeurs de permis de construire à préciser, par documents graphiques ou photographiques, la manière dont le bâtiment projeté s'insérera dans l'environnement visuel. Les opérateurs d'aménagement foncier, notamment lors des remembrements, devront également veiller au respect de l'environnement.

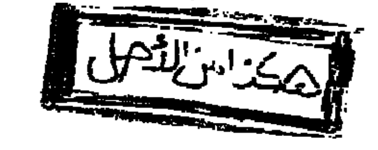
Rappelant que le *« paysage traduit toujours un choix de société »*, Mme Royal a souligné que son projet vise à *« éviter une perte d'identité par appauvrissement de notre mémoire collective »*, à *« réparer les paysages dégradés »* et à *« reconquérir les lieux de vie »*. *« Il y a un droit au paysage »* a ajouté M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin), rapporteur du projet, qui a toutefois précisé qu'il ne s'agissait *« nullement de figer l'appréciation subjective de la qualité du paysage »*.

D'accord sur le principe de cette réforme, l'opposition a regretté que le projet de Mme Royal mette à mal les acquis de la décentralisation. M. Jean-Paul Fuchs (UDC, Haut-Rhin) a ainsi estimé que le texte *« nous ramène en arrière »*, les collectivités locales n'étant *« que consultées »* dans l'élaboration par l'Etat des directives de protection et de mise en valeur des paysages.

M. Gilles de Robien (UDF, Somme) a *« déploré »* que l'Etat *« s'arroge des pouvoirs normatifs supplémentaires »* tandis que M. Philippe Legras (RPR, Haute-Saône) a averti que ce projet était *« perçu comme une contrainte supplémentaire par les élus »*. S'inquiétant, lui aussi, des charges nouvelles pesant sur les collectivités locales, M. Georges Hage (PC, Nord) a obtenu l'adoption d'un amendement précisant que les enquêtes publiques seront à la charge de l'Etat.

F. B.

□ **Adoption d'une proposition de loi sur les carrières.** – L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 3 décembre, en deuxième lecture, la proposition de loi sur l'exploitation des carrières déposée par M. Louis Mermaz. Ce texte vise à transférer les carrières d'un statut régi par le code minier au régime juridique défini par la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.





# POLITIQUE

La préparation des élections législatives

## L'opposition tente de limiter le nombre des primaires

**Des délégations du RPR et de l'UDF se sont rencontrées, jeudi 3 décembre, au siège de l'UDF, pour commencer l'examen des candidatures de l'opposition parlementaire en vue des élections législatives et pour évoquer la plate-forme politique qui sera défendue pour cette consultation. Au cours de cette première réunion, les deux délégations ont procédé à un « débroussaillage », selon l'UDF, de la situation dans trente et un départements allant de l'Ain à la Haute-Garonne, mais aucune décision n'a été « actée », selon le RPR. M. Bayrou, secrétaire général de l'UDF, a souhaité que le pourcentage de primaires officielles soit maintenu à moins de 10 %, alors que M. Juppé, secrétaire général du RPR, table sur un taux plus proche de 20 %.**

## *L'UDF conteste le parachutage de M. Raimond par le RPR à Aix-en-Provence*

**La quatorzième circonscription des Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence) fait l'objet d'un vif contentieux au sein de l'opposition. Le député sortant, M. Jean-Pierre Peretti della Rocca, ex-UDF, ayant décidé de ne pas se représenter, le RPR a investi M. Jean-Bernard Raimond, qui fut ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de cohabitation de M. Chirac. Or, l'UDF considère que cette circonscription lui revient.**

MARSEILLE

*de notre correspondant régional*

A Aix-en Provence, les divisions de la droite sont presque aussi célèbres que les calissons. Des démons électoralement coûteux qui expliquent, notamment, le succès inattendu du PS aux élections municipales de 1989 à la suite d'un rocambolesque conflit entre les listes UDF et RPR. Les législatives sont, à nouveau, l'occasion d'un sérieux contentieux entre les deux composantes de l'UPF.

Le problème est créé, cette fois, par la «désertion» du député sortant, M. Jean-Pierre Peretti della Rocca, réélu, en 1988, sous l'étiquette URC-UDF, et qui siège désormais à l'Assemblée nationale parmi les non-inscrits. Le RPR y a vu l'occasion d'un gain électoral possible et, dès le 8 octobre, a accordé sa pré-investiture à M. Jean-Bernard Raimond, qui fut ministre des affaires étrangères de 1986 à 1988. Cette initiative a provoqué, d'abord, certains remous au sein même du comité de circonscription RPR, qui a posé deux conditions à l'acceptation du «parachutage» de M. Raimond : que l'ancien ministre soit investi par l'UPF et qu'il ait pour suppléant le seul conseiller général RPR de la circonscription, M. Jean-Pierre Bouvet, initialement candidat à la candidature. Une position assortie d'une menace : celle de ne pas le soutenir en cas de «primaire» avec l'UDF. Mais l'arrivée de M. Raimond a surtout irrité l'UDF, qui estime que la quatorzième circonscription doit rester dans son giron. Elle a, de son côté, investi M. Fernand Boulan, maire (PR) de Châteauneuf-le-Rouge – une petite commune de la périphérie aixoise – et ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence.

### *Une «stratégie hégémonique»*

Ira-t-on à des «primaires»? Dans l'entourage de M. Jean-Claude Gaudin, président du conseil régional de PACA, comme à la commission nationale d'investiture UDF, on n'exclut nullement cette éventualité, qui serait pourtant risquée pour l'opposition. Un sondage d'opinion (1) fait, en effet, apparaître un écart minime, au premier tour de scrutin, entre M. Raimond (22 % des intentions de vote) et M. Boulan (20 %). Si la participation électorale était trop faible, les deux candidats pourraient ne pas franchir la barre des 12,5 % des inscrits. Leur élimination laisserait alors, en tête à tête, au second tour, le candidat socialiste, M. Alexandre Medvedovski, adjoint au maire d'Aix-en-Provence, membre du cabinet de M. Fabius, et le candidat du Front national, M. Philippe Milliau, conseiller municipal, l'un et l'autre conseilers régionaux.

*«Je ne suis pas un homme qui cherche une circonscription»*, assure M. Raimond, en lice, pour la première fois, dans une compétition électorale, et qui se définit, *«par tempérament et par position»*, comme un *«candidat unitaire»*. Cette profession de foi n'est pas de nature à calmer le mécontentement de l'UDF, accru par la perspective de deux autres «primaires» dans la neuvième (La Ciotat-Aubagne) et la dixième circonscription (Gardanne) des Bouches-du-Rhône.

Un proche de M. Gaudin n'hésite pas à dénoncer *«la stratégie hégémonique du RPR»* bien *«que l'UDF lui ait réservé, en plus de celle qu'il détient dans le département, une deuxième circonscription gagnable»* [la cinquième, à Marseille, où se présente le secrétaire départemental du RPR, M. Renaud Muselier] et alors que le parti chiraquien *«exige le maximum, ailleurs, dans la région PACA»*.

GUY PORTE

(1) Réalisé par Infométrie à la demande de l'UDF, entre le 19 et le 21 novembre, sur un échantillon de quatre cent une personnes.

## MM. Lalonde et Waechter affichent l'unité retrouvée des écologistes

Trois jours après la publication des propositions de révision constitutionnelle du président de la République, les deux principaux responsables du mouvement écologiste, MM. Brice Lalonde et Antoine Waechter, ont tenu à réagir ensemble, jeudi 3 décembre, lors d'une conférence de presse délibérément solennelle, dans un lieu quelque peu inhabituel pour eux : le Sénat.

*«Cette proposition de réforme tombe à un mauvais moment. Elle aurait dû être engagée plus tôt»*, a affirmé M. Waechter avant de rappeler quelques-uns des principaux vœux de son mouvement dans ce domaine. Pour les Verts, la durée du mandat présidentiel importe peu, dès lors que le rôle du Parlement serait assez largement étendu.

Outre la réforme du mode de scrutin pour les élections législatives, les amis de M. Waechter souhaitent que le Sénat soit élu à la proportionnelle dans le cadre de circonscriptions régionales. *«Il faut que le mot «région» soit introduit dans la Constitution»*, a souligné le porte-parole des Verts.

Mais pour M. Waechter, la réforme voulue par le président de la République doit surtout permettre d'*«élever les Français au rang de citoyens majeurs»* et faire en sorte que ceux-ci puissent intervenir directement sur tous les choix concernant leur cadre de vie, grâce à l'institution du référendum d'initiative populaire.

*«Il faut mettre un peu plus de viande dans le menu»*, a résumé M. Lalonde. Le président de Génération Ecologie a plus particulièrement insisté sur le rôle du Parlement, en regrettant qu'à la suite d'une *«dérive technocratique»* les lois soient pratiquement *«votées en commissions»* par quelques députés spécialisés, *«souvent sortis des mêmes écoles et des mêmes quartiers de Paris»*. *«Les hommes politiques nous donnent sans arrêt des leçons d'environnement, mais lorsqu'on leur propose une loi, il n'y a plus personne en séance»*, a affirmé l'ancien ministre de l'environnement.

Au-delà de leurs propositions communes en matière institutionnelle, les deux porte-parole de l'écologie politique n'ont pas caché leur ambition : l'affichage de leur unité retrouvée doit leur permettre de passer le seuil des 17 % d'intentions de vote, livré par les sondages les plus récents, au-delà duquel ils peuvent espérer faire entrer quelques écologistes à l'Assemblée nationale.

J.-L. S.

Après la nouvelle flambée de violences

## Vingt-deux personnes ont été interpellées à la Réunion

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

*de notre correspondant*

La tension a baissé d'un cran, jeudi soir 3 décembre au Chaudron, après la mise en place par le préfet, M. Hubert Fournier, d'un *«dispositif de vigilance»* destiné à prévenir de nouveaux débordements de violence dans cette banlieue est de Saint-Denis. Les forces de l'ordre ont concentré leurs efforts autour d'une grande surface dont plusieurs indices laissaient supposer qu'elle restait la cible privilégiée des casseurs et des pilleurs.

La présence des militaires sur le terrain a pleinement joué son rôle dissuasif, même si des petits groupes ont tenté quelques coups de force sporadiques cette fois-ci sur le quartier du Moufia, s'en prenant à une station-service et bombardant tous les véhicules de jets de galets.

Un journaliste du *Quotidien de la Réunion* a été sérieusement blessé aux bras, après que la vitre de sa voiture eut volé en éclats sous l'impact d'une pierre. Mercredi, plusieurs représentants de la presse locale – en particulier des photographes – avaient été molestés par les manifestants. Les renforts demandés au gouvernement par la préfecture de la Réunion sont arrivés ce vendredi à Gillot. Il s'agit d'un escadron de cent gendarmes.

Jugeant une quinzaine de manifestants en comparution immédiate, jeudi soir, le tribunal correctionnel de Saint-Denis a prononcé plusieurs peines de prison allant de trois mois avec sursis à quatre mois ferme, notamment contre un fonctionnaire de la direction de l'agriculture et de la forêt qui avait profité de la confusion pour s'emparer d'une Audi 80 chez le représentant local de Volkswagen, mercredi soir. Au total, vingt-deux personnes ont été interpellées sur le quartier du Chaudron dont plusieurs mineurs.

Selon un premier bilan dressé par la préfecture de Saint-Denis, vingt-cinq commerces ont été détruits et pillés dont une agence bancaire et une pharmacie, vingt et un véhicules incendiés et vingt-cinq volés. Six représentants des forces de l'ordre ont été blessés. Les dégâts s'élèveraient à plusieurs dizaines de millions de francs.

Au lendemain de ces graves événements, une cascade de réactions est enregistrée. L'évêque de la Réunion, Mgr Gilbert Aubry, a lancé un appel à la paix sociale. *«Ce n'est pas la peine de reproduire dans notre pays les violences que l'on voit ailleurs et que l'on a déjà connues ici»*, a-t-il déclaré en déposant une gerbe au cœur du Chaudron. Pour le secrétaire général du Parti communiste réunionnais, M. Paul Vergès, cette flambée de violence témoigne d'un *«ras-le-bol général»*. *«Il est temps de changer de politique, de mettre un terme à une assistance de plus en plus généralisée, destinée à masquer l'échec de notre système d'éducation et de formation»*, a déclaré pour sa part M. Jean-Paul Virapoullé, député UDC, maire de Saint-André.

Arrivé sur l'île le jour même de l'explosion de violence au Chaudron, le nouveau préfet de la Réunion, M. Hubert Fournier, a souligné qu'en de pareilles circonstances il est *«essentiel de ne pas céder à la peur»*. Il s'est assigné une double tâche : le maintien de l'ordre public et la mise en chantier d'un *«travail de fond à la Réunion»*.

Hasard du calendrier, le président d'une importante compagnie locale d'assurances se réjouissait : *il venait tout juste de recevoir de* l'Etat un chèque compensant en partie les indemnités qu'il avait dû verser aux commerces pillés et saccagés en février-mars 1991, au Chaudron...

ALIX DIJOUX



En réponse aux propositions de M. Mitterrand

## M. Chirac refuse l'instauration d'une «VI<sup></sup>e République»

STRASBOURG

*de notre correspondant régional*

M. Jacques Chirac a conclu, jeudi 3 décembre, la seconde journée de son voyage électoral en Alsace (*le Monde* du 4 décembre) par une réunion publique à Strasbourg, devant deux mille cinq cents personnes et en présence de M. Philippe Séguin, député des Vosges et maire d'Epinal, qui s'est réjoui d'être au côté du président de son mouvement par *«amitié et fidélité»*.

L'ancien premier ministre a longuement insisté sur les *«échecs accumulés»* par le socialisme, qui a provoqué, selon lui, un *«affaiblissement de l'Etat»*. M. Chirac a pris en exemple la justice qui, selon lui, *«a perdu son indépendance, au point que beaucoup en viennent à douter de l'impartialité et, allant au-delà, de l'honnêteté de ceux qui nous gouvernent»*. *«Il est tout à fait légitime*, a-t-il poursuivi, *que les Français demandent aujourd'hui des comptes pour les pressions trop souvent exercées sur les magistrats, pour la protection affichée dont ont pu jouir les amis du prince, pour l'amnistie que les parlementaires socialistes ont fait voter.»*

Devant la tâche à accomplir, le président du RPR a jugé inopportun le débat voulu par M. Mitterrand sur les réformes constitutionnelles. *«Certes, des modifications ponctuelles pourraient être apportées»*, a dit M. Chirac, en précisant les *«trois conditions»* qu'il juge nécessaires à l'ouverture de ce débat. Il ne peut s'agir, a-t-il dit, de *«changer l'esprit et l'équilibre de nos institutions»*. *«M. Mitterrand peut bien rêver d'une VIe République*, a-t-il précisé ; *pour nous, il ne peut s'agir que de la modernisation de la Ve République.»*

Il faut ensuite agir dans la *«sérénité»* : or, *«la période qui précède les élections législatives est peu propice à ce type d'initiative»*. Enfin, il convient de *«ne pas introduire un nouveau sujet de discorde entre les Français»*. Sur tous ces points, M. Chirac est convenu avec M. Valéry Giscard d'Estaing *«de ne pas tomber dans ce nouveau piège tendu par le pouvoir actuel»*.

Concluant son allocution par l'évocation des négociations du GATT, le maire de Paris a mis en garde le *«patronat»* contre *«un certain égoïsme»*. Il a insisté sur le véritable enjeu du dossier qui, selon lui, *«n'est pas de défendre les intérêts d'une catégorie de la population mais de défendre tout simplement l'intérêt de la France»*. *«Le gouvernement doit rejeter l'accord qu'il a bien imprudemment laissé se conclure»* à Washington, a réaffirmé M. Chirac, soulignant que, *«pour cela, il n'a pas besoin de la caution du Parlement»*. Enfin, le président du RPR souhaite une réflexion sur *«la vraie nature du GATT, qui n'est pas le gardien du libre-échange qu'il prétend être»*.

MARCEL SCOTTO

## Des socialistes, des communistes et des trotskistes s'engagent pour «changer la gauche»

Sous le titre : «Engagement pour changer à gauche», plusieurs représentants des mouvances socialiste, communiste, écologiste et trotskiste ont signé un texte en vue des élections législatives. Refusant de choisir entre *«la poursuite de ce qui se fait»* et *«l'avènement d'une droite qui ne rêve que de privatisations, de déréglementation et de capitalisation»*, les signataires affirment : *«Une autre politique est possible. (...) Dans le respect et en faisant richesse de nos différences, nous nous engageons, dans la perspective des élections législatives et au-delà, à construire ce changement à gauche de la politique de la France, ce changement de la gauche elle-même.»*

Ce texte est signé, notamment par MM. Max Gallo et Didier Motchane (Socialisme et République, le courant socialiste de M. Jean-Pierre Chevènement), Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon (Gauche socialiste), Mme Maryse Bergé-Lavigne (ex-poperéniste), MM. Charles Fiterman et Patrick Braouezec (communistes «refondateurs»), Claude Poperen et Marcel Rigout (Alternative démocratie socialisme), Alain Krivine et Daniel Bensaïd (Ligue communiste révolutionnaire, trotskiste).

## EN BREF

□ ***Un vice-président du MRG rejoint Génération Ecologie.*** – M. François Gayet, maire de Saint-Leu-la-Forêt et conseiller général du Val-d'Oise, vient de quitter le MRG, dont il était l'un des vice-présidents, pour rejoindre Génération Ecologie. L'annonce de cette démission intervient avant le comité directeur du MRG, qui se réunit samedi 5 décembre pour adopter l'accord électoral pour les législatives avec le PS. M. Gayet, dont l'avis est partagé par certains membres de la direction du MRG, déplore que cet accord ne permette pas au MRG de présenter au moins soixante-quinze candidats, seuil permettant le financement public d'un parti politique. M. Gayet, qui présidait l'Association des élus du MRG, entend être candidat aux législatives de mars dans la quatrième circonscription du Val-d'Oise, dont le sortant est M. Francis Delattre, UDF.

□ **M. Rossinot (UDF) pour un dialogue direct avec les écologistes.** – M. André Rossinot, président du Nouveau contrat social, membre du bureau politique de l'UDF, s'est prononcé, mardi 1er décembre, en faveur *«d'un dialogue direct entre l'opposition républicaine et les écologistes.»* *«Il ne s'agit pas de faire du débauchage électoral*, a affirmé le maire (radical) de Nancy. *Les socialistes proposent des circonscriptions aux Verts et à Génération Ecologie; nous, nous engageons le dialogue et nous le prouvons.»*

□ ***Seine-Maritime : M. André Duroméa (PCF) ne se représentera pas.*** – M. André Duroméa, maire communiste du Havre, qui avait été élu député pour la première fois en 1967, a annoncé, jeudi 3 décembre, qu'il renonçait à se présenter aux prochaines élections législatives afin de se consacrer exclusivement à ses fonctions de maire. Pour le remplacer dans la huitième circonscription de Seine-Maritime, le PCF a choisi M. Daniel Colliard, suppléant et premier adjoint de M. Duroméa. Ancien artisan serrurier, membre du PCF depuis 1936, M. Duroméa, qui fut pendant la seconde guerre mondiale lieutenant-colonel des FTP avant d'être déporté en Allemagne, est âgé de soixante-quinze ans. – (*Corresp.*)

□ **Une adjointe au maire de Nice est privée de délégation.** – M. Honoré Bailet, maire de Nice et sénateur (RPR) des Alpes-Maritimes, a retiré, jeudi 3 décembre, ses délégations à une de ses adjointes, Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Cette dernière avait annoncé sa candidature aux législatives comme suppléante de M. Jacques Peyrat, qui représentera le Front national dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes. M. Bailet a considéré que, par ce choix, Mme Mathieu-Obadia *«s'est placée elle-même hors de la majorité municipale»*.

# SOCIÉTÉ

Tandis que la détention de l'homme d'affaires lyonnais est confirmée

## M. Charles Giscard d'Estaing est entendu par la police judiciaire dans l'affaire Botton

**M. Charles Giscard d'Estaing, âgé de trente-cinq ans, fils aîné de M. Olivier Giscard d'Estaing et neveu de l'ancien président de la République, se trouvait, vendredi matin 4 décembre, en garde à vue à l'hôtel de police de Lyon. Proche collaborateur de M. Pierre Botton, gendre et ancien directeur de campagne de M. Michel Noir, maire de Lyon, M. Giscard d'Estaing était interrogé, depuis jeudi matin, par les enquêteurs de la section financière du SRPJ. Il devait être présenté dans la journée au juge d'instruction, M. Philippe Courroye. D'autre part, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a confirmé, vendredi matin, l'ordonnance de mise en détention de l'homme d'affaires lyonnais, incarcéré et inculpé depuis le 14 novembre, notamment pour abus de biens sociaux, banqueroute et faux divers.**

LYON

*de notre bureau régional*

Même s'il avait récemment pris quelques distances, M. Charles Giscard d'Estaing est loin d'avoir occupé un rôle d'«administrateur-potiche» au sein du Groupe Pierre Botton (GPB). Car ce n'est pas seulement son patronyme illustre, mais aussi son savoir-faire qui semble avoir été utilisé par M. Botton, lequel le présentait comme son «financier». Certains pharmaciens, démarchés en leur temps par ce discret «grand argentier», auraient pourtant aujourd'hui quelques raisons de regretter la confiance (assortie le plus souvent d'une participation de 250000 francs) qu'ils avaient placée en lui.

De fait, M. Giscard d'Estaing, d'abord domicilié rue de Wagram, à Paris, puis à Antibes, apparaît dans les principales sociétés anonymes de la branche financière des activités de M. Botton – détenue à 100 % par GPB, SARL au capital de 360000 francs créée en 1989, – soit comme administrateur, soit comme PDG. On le retrouve à Alpha Finance Pharminvest – SA au capital de 7600000 francs immatriculée au registre du commerce de Lyon en décembre 1989 et dont le PDG était alors un pharmacien de Figanières (Var) – et à Beta Finance – une autre SA créée sur le même modèle, en septembre 1990, avec un capital de 2870000 francs.

Or, à travers ces deux «sociétés de capitalisation» constituées par le groupe et regroupant chacune une trentaine de pharmaciens parmi leurs actionnaires, M. Giscard d'Estaing a largement contribué au financement d'autres filiales telles que Boisson SA (agencement de pharmacie haut de gamme) – mise en liquidation judiciaire l'été dernier – ou la société civile immobilière APUDKA, qui a acheté, rue de l'Abondance, à Lyon, un immeuble de standing, siège de GPB et ancienne permanence électorale du candidat Botton à des législatives partielles.

M. Charles Giscard d'Estaing a aussi été le principal artisan du rachat de La Vie claire, appartenant au groupe Bernard Tapie, par le groupe Botton via Lugdunum Finance, filiale spécialement constituée pour cette transaction. L'opération, réalisée en février dernier grâce à des prêts très importants, consentis notamment par la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, a abouti au mois d'août à une annulation amiable de la vente. Cet arrangement, prévoyant une indemnité de 5,5 millions de francs versée par le groupe Tapie, n'empêche pas M. Botton de laisser planer un doute à propos de *«choses»* qu'il n'aurait *«pas dû voir»* au sein de La Vie claire, dont la situation financière serait *«surréaliste»*.

Enfin, M. Giscard d'Estaing était largement impliqué dans le «pôle santé-dialyse» du groupe. Il présida ainsi, en 1991 et 1992, la société Régina SA, propriétaire notamment d'un centre de cure et de traitement des affections rénales et pulmonaires à Hauteville-Lompnes (Ain). Ce centre médical de dialyse est géré par la SARL Régina, créée en octobre 1990, et compte parmi ses actionnaires M. Jean-Jacques Mazier, oncle de M. Pierre Botton et responsable à Lyon de l'Eglise de scientologie. A ces titres divers, M. Giscard d'Estaing aura donc eu suffisamment d'explications à fournir aux enquêteurs pour que ceux-ci décident, après une journée d'interrogatoire, de le contraindre à passer une nuit en garde à vue.

**ROBERT BELLERET**

Le meurtre de Céline Jourdan devant la cour d'assises de l'Isère

## Richard Roman et les rumeurs de l'audience

**La cour d'assises de l'Isère, qui juge depuis lundi 29 novembre Richard Roman et Didier Gentil, tous deux accusés du meurtre et du viol de Céline Jourdan, a été le théâtre, jeudi 3 décembre, d'un grave incident de procédure : les dépositions étaient audibles de la salle des témoins.**

GRENOBLE

*de notre envoyé spécial*

*«Pour être tout à fait honnête, je dois vous dire que depuis la chambre des témoins on entend tout ce qui se dit ici.»* Le témoin qui s'exprime ainsi, après avoir prêté serment, est un haut magistrat du parquet de Lyon qui était procureur de la République à Digne en 1988. M. Paul Weisbuch croyait bien faire en expliquant à la cour que si ses propos n'étaient pas exactement conformes aux déclarations du gendarme ayant déposé avant lui, il ne fallait y voir qu'une pure honnêteté de sa part, car il s'était refusé à calquer son discours sur les rumeurs de l'audience entendues de la salle des témoins.

Mais la loi prévoit que les témoins ne peuvent pas assister aux débats et doivent être placés *«dans la chambre qui leur est réservée»*, où il leur est interdit *«de conférer entre eux»*. Aussi, Mᵉ Henri Juramy, défenseur de Didier Gentil, demande que le procès soit renvoyé, alors que Mᵉ Henri Leclerc, au nom de Richard Roman, dépose des conclusions pour qu'il lui soit donné acte des propos du témoin.

Même si la loi ne sanctionne pas par une nullité la présence d'un témoin dans la salle pendant les débats, il serait hasardeux de prévoir la réaction de la Cour de cassation dans une affaire aussi grave où les jurés devront faire le choix entre la parole de Roman et celle des gendarmes qui se sont succédé à la barre jusqu'à la révélation de M. Weisbuch. Dans la matinée de vendredi, après avoir rappelé M. Weisbuch à la barre, le président a donné acte à Mᵉ Leclerc des propos tenus par le témoin. Sans donner d'explications, Mᵉ Juramy annonçait alors qu'il abandonnait la demande de renvoi du procès qu'il venait pourtant d'argumenter.

### *Une expertise accablante*

La journée de jeudi semblait placée d'avance sous le signe des petites phrases inattendues aux conséquences imprévisibles. Ainsi un psychiatre, le docteur Christian Jullier, est venu faire son rapport sur l'examen de Roman au cours de la garde à vue. Une déposition banale qui se termine lorsque Mᵉ Jean-Michel Pesenti, conseil de la famille Jourdan, lui demande s'il a parlé des faits avec l'accusé.

*«Il m'a dit : quand on a vu la fillette nue, on a perdu la tête»*, répond l'expert. *«Je n'ai jamais dit ça!»* explose Roman. Puis, il se ravise. S'il a dit cette phrase, c'est dans le cadre d'une *«logique d'aveux»* entamée avec les gendarmes et en croyant s'adresser à un homme qu'il assimilait à un enquêteur. Une thèse embrouillée qui lui vaut cette tirade de l'avocat général, Michel Legrand : *«Ou bien vous avez confiance en ce psychiatre, et ce que vous lui dites est troublant; ou bien vous n'avez pas confiance, et c'est encore plus troublant.»*

Curieusement, cette phrase lâchée à un psychiatre semble avoir plus de résonance que les détails horribles contenus dans les procès-verbaux où Roman fait les aveux qu'il contestera ensuite. Est-ce parce que le doute qui peut s'attacher au comportement des gendarmes est écarté lorsqu'il s'agit d'un psychiatre? Est-ce la maladresse des propos de Roman pour expliquer son attitude? En tout cas, même s'il est difficile de parler de tournant dans le procès, le trouble s'installe.

Le trouble s'inverse lorsque le *chef Jean-Claude Ramette*, ancien commandant de la gendarmerie de la Motte-du-Caire, et *M. Weisbuch*, alors procureur de la République, viennent déposer. Selon Richard Roman, ses aveux sont le résultat d'une longue garde à vue effectuée debout, enchaîné au mur, sans boire, émaillée de claques et de manœuvres destinées à orienter ses déclarations.

### *Un procès-verbal «indigent»*

Il est vrai que le document résultant de quinze heures de garde à vue est étonnant. Après dix questions sur ses déplacements entre la bergerie et la Motte-du-Caire, auxquelles Roman répond normalement, figure une phrase qui apparaît brusquement sans raison apparente : *«Je demande pardon à Céline et à ses parents et à Dieu et au nom de ma mère. Je n'ai pas eu l'esprit tourné. J'étais lucide. Je demande pardon à la famille de Céline, je ne suis pas fou. Je n'ai rien à ajouter sur le meurtre. J'ai tué et j'ai violé Céline.»*

Le document entier tient en une seule page, et M. Weisbuch lui-même admet : *«Ce procès-verbal est d'une grande pauvreté»*, en ajoutant : *«Il est indigent. Il révèle une certaine fatigue qui justifiait que je relève le chef Ramette.»* D'ailleurs, il ne croit pas que l'audition ait duré quinze heures et si Mᵉ Leclerc s'insurge en lui montrant les horaires précisés sur le procès-verbal, M. Weisbuch déclare : *«Tout ce qui est papier n'est pas nécessairement vérité.»* Dans la bouche d'un membre du parquet, cette appréciation portée sur une pièce de procédure sera certainement commentée. Lorsqu'un accusé ou son avocat ose, en termes plus prudents, faire la même supposition, il ne s'attire en général qu'une réponse méprisante.

Pour expliquer ses aveux, Roman soutient qu'il a admis sa culpabilité lorsque les gendarmes lui ont dit que les analyses des prélèvements effectués l'accusaient. *«Je n'ai pas parlé d'analyses!»*, proteste le chef Ramette. Mᵉ Leclerc s'étonne car, au juge d'instruction, le gendarme avait déclaré : *«Roman était préoccupé par la question des résultats des analyses dont je lui avais dit qu'ils pourraient révéler sa participation au viol ou à l'assassinat de Céline.»*

Mais le chef Ramette reste sur ses positions : le procès-verbal du juge n'est pas conforme à son propos. Plus tard, M. Weisbuch, en racontant l'enquête, déclare tout net : *«Le chef Ramette a dit à Roman à propos des analyses : «Elles ne sont pas bonnes. J'aurais fait la même chose.»* Ces comportements troublants, eux aussi, laissent une impression désagréable. A quoi sert le code de procédure pénale si sa rigueur est variable selon que l'on est suspect ou enquêteur?

Troublants encore les témoignages du chef Ramette et de M. Weisbuch, d'accord cette fois lorsqu'ils décrivent Roman lors de ses aveux. *«J'ai cru voir un être possédé. Il se mettait à trembler, à vibrer. Jamais je n'ai vu un regard pareil; ça fait peur»*, raconte le gendarme. Et, pour M. Weisbuch, *«Roman m'a donné l'impression d'un dédoublement de la personnalité, comme s'il délirait; il n'était plus lui-même. Il vociférait, comme s'il était en transes. Ensuite, il est devenu profondément abattu, en détresse. J'ai eu de la compassion pour lui.»*

**MAURICE PEYROT**

L'enquête du juge Renaud Van Ruymbeke

## *René Trager, sa commission et ses «habilitations»*

En 1985 et 1986, René Trager était-il ou non porteur de documents portant la signature de Mᵐᵉ Georgina Dufoix et l'habilitant à toucher en Suisse une commission de 2,1 millions de francs en contrepartie de l'autorisation d'achat, délivrée par le ministère des affaires sociales, d'un appareil de radiologie lourde (IRMN), importé des Etats-Unis? Autrement dit, les documents saisis par M. Renaud Van Ruymbeke lors de ses perquisitions à Lausanne, au siège de sociétés représentant le fabricant américain, la société Fonar, permettent-ils, en l'état actuel de l'enquête, d'établir un lien entre les lettres dont Trager affirme avoir été porteur lors de ses voyages en Suisse et la perception de la commission?

Non, disent les avocats de Mᵐᵉ Georgina Dufoix, de son mari Antoine et de l'ex-directeur du cabinet de l'ancien ministre des affaires sociales, M. Michel Gagneux, inculpé la semaine dernière dans cette affaire par le juge Van Ruymbeke de corruption et de recel d'abus de biens sociaux.

### *Une commission en quatre versements*

Rapportant le point de vue de Mᵉˢ Bernard Cahen et Bernard Dartevelle, *Libération* du 3 décembre écrivait notamment : *«Les avocats (...) se disent surpris et rassurés. L'affaire de la commission perçue par René Trager sur l'implantation de l'IRMN de l'hôpital de Nîmes manque de la pièce clé : la lettre d'accréditation du ministère des affaires sociales, signée par le ministre Dufoix, donnant mandat à Trager pour percevoir un «droit d'entrée» sur le marché français du matériel de radiologie Fonar».* Le quotidien ajoute : *«Contrairement à ce qu'a révélé* le Monde *du 21 novembre, cette lettre n'est pas dans le dossier, ni mentionnée par le rapport de police judiciaire qui constitue la seule trace actuelle des investigations helvétiques du juge Van Ruymbeke».*

Cependant *Libération* ajoute : *«Ce rapport de PJ donne néanmoins des précisions sur les documents réquisitionnés. Trois lettres, toujours signées Dufoix, des télex et des pièces comptables attestant de mouvement de fonds dont a bénéficié Trager, pour un total de 2,1 millions de francs, sa commission pour l'opération, dit-il».* Or c'est précisément ce que nous avions révélé dans nos colonnes : le lien entre les documents découverts en Suisse et les sommes d'argent touchées par Trager.

Dans nos éditions du 21 novembre, nous avons écrit que le juge Van Ruymbeke avait, lors des investigations qu'il a menées en Suisse, en collaboration avec la justice helvétique, fait saisir des *«lettres portant la signature de Mᵐᵉ Dufoix, en sa qualité de ministre des affaires sociales, et habilitant René Trager à percevoir plus de 2 millions de francs de commission en contrepartie de l'autorisation, par le ministère, de l'achat d'un appareil de radiologie importé des Etats-Unis».* Dans nos éditions datées 29-30 novembre, nous avons précisé qu'il semblait *«établi que les documents saisis font apparaître un lien entre la commission de 2,1 millions de francs touchée par René Trager et les autorisations ministérielles dont il était porteur».*

En fait, le débat dont se fait l'écho *Libération* est celui qui oppose déjà le magistrat rennais aux défenseurs des anciens collaborateurs de Mᵐᵉ Dufoix. Tout à la fois sémantique et juridique, il porte sur la notion d'habilitation : en l'état actuel de l'enquête, aucun document écrit n'habilite explicitement Trager comme courtier au nom du ministère des affaires sociales; mais, pour le juge Van Ruymbeke et les policiers qui l'ont accompagné en Suisse, les lettres portant la signature de Mᵐᵉ Dufoix dont disposait René Trager valaient habilitation implicite puisque, sans elles, il n'aurait pu toucher la commission qu'il venait récupérer. En revanche, pour l'avocat de M. Gagneux et le conseil de Mᵐᵉ Dufoix, tant que la justice n'aura pas saisi de documents habilitant nommément Trager sous la signature de Mᵐᵉ Dufoix ou de l'un de ses collaborateurs, la mise en cause de ces derniers n'est pas justifiée. C'est tout l'enjeu de l'instruction en cours.

Il est établi, sans contestation aucune, que René Trager s'est rendu au moins à quatre reprises en Suisse, en 1985 et début 1986, pour percevoir la commission prévue en quatre versements successifs (500 000, 500 000, 300 000 et 800 000 F). A chaque fois, il présentait à ses interlocuteurs helvétiques une lettre portant la signature du ministre, document officiel exigé par l'intermédiaire suisse, la société Safigex, afin de vérifier le rôle de courtier qui lui était confié.

La première de ces quatre lettres, remise en juillet 1985, n'a pas été retrouvée lors des perquisitions menées à Lausanne. Les trois autres lettres, portant la signature de Mme Dufoix, sont datées du 25 septembre 1985 (*«accord pour évaluation expérimentale d'un système IRMN»*), du 20 septembre 1985 (*«décision d'autorisation d'équipement du centre hospitalier régional de Nîmes d'un système Fonar 3 000»*) et du 28 février 1986 (lettre adressée au commissaire de la République du Gard autorisant l'acquisition du matériel par la direction du CHR).

### *Un rapport de la police judiciaire*

Chaque fois, la remise de ces lettres à la partie suisse fut immédiatement suivie du versement d'une partie de la commission à René Trager, qui affirme l'avoir ensuite transportée en argent liquide à Paris et remise, pour l'essentiel, à l'entourage de Mᵐᵉ Dufoix. De plus, de nombreux télex échangés entre le fabricant américain et l'intermédiaire suisse ont été saisis où le principe et le montant de la commission sont évoqués, discutés et arrêtés. Tels sont les faits résumés par le rapport de synthèse rédigé le 27 novembre par le service régional de police judiciaire de Rennes, dressant l'inventaire du résultat des investigations menées en Suisse : *«Il s'agit précisément de courriers en copie comportant la signature de Mᵐᵉ Georgina Dufoix, ministre, de télex échangés entre M. Nicolas N'Guyen* [représentant le fabricant américain], *M. Guy Donnet* [représentant la Safigex] *et M. René Trager, et de documents comptables établissant l'enregistrement d'une commission à* «l'Etat Français» *représentant un montant de 2 100 000 F (...). A la lecture des télex, il ressort qu'une commission avait été versée à René Trager en plusieurs fois après la remise des lettres précitées.»*

Autrement dit, pour les enquêteurs, les documents qu'ils ont saisis – dont certains sont en cours de transmission officielle par la justice suisse – auraient bien tenu lieu d'habilitation du porteur pour pouvoir toucher la Commission . Un point de vue que vient conforter la comptabilité de la Banque vaudoise de crédit et de la société Safigex, où les versements à René Trager sont ainsi libellés : *«comm. AMM Etat français»*, ou encore *«AMM»*, pour *«autorisation de mise sur le marché»*.

Reste évidemment à savoir, d'une part, si les lettres portant la signature de Mᵐᵉ Dufoix ont pu être utilisées à son insu et, d'autre part, comment René Trager aurait pu s'immiscer dans une négociation officielle – dont font foi les télex saisis – à l'insu d'un ministère seul habilité à autoriser l'importation et l'implantation d'un IRMN. Car s'il est un point que les investigations suisses ont bien confirmé, c'est le rôle actif de René Trager auprès de ce ministère avant 1986, alors même que Mᵐᵉ Dufoix n'a pas exclu qu'il ait, à l'époque, contribué au financement de sa campagne électorale dans le Gard.

**ROLAND-PIERRE PARINGAUX et EDWY PLENEL**

## Série d'explosions en Corse, à Nice et à Paris

Après l'attentat survenu, mercredi 2 décembre, à la direction départementale des impôts de Nice et revendiqué par l'ex-FLNC (*le Monde* du 4 décembre), une série d'explosions ont endommagé, à Nice, à Paris et en Corse, des bâtiments dépendant du ministère de l'économie et des finances dans la nuit de jeudi 3 à vendredi 4 décembre.

A Nice, une nouvelle déflagration a provoqué des dégâts au centre des impôts, situé en centre ville, endommageant des voitures et soufflant des vitrines. A Paris, une explosion s'est produite vendredi vers 4 heures du matin dans une annexe du ministère des finances située rue de Châteaudun. En Corse, une vingtaine d'explosions ont touché des établissements similaires. Tous ces attentats, qui n'ont pas fait de victimes, n'avaient pas été revendiqués, vendredi en début de matinée.

## EN BREF

□ **Trous noirs : la moisson de Sigma.** – Après presque trois ans de fonctionnement, le satellite russe Granat et son télescope français Sigma ont effectué une remarquable moisson dans le domaine des rayonnements gamma et identifié plusieurs sources qui pourraient être des trous noirs, ces objets étonnants qui absorbent toute matière et dont aucun rayonnement ne sort. Le premier, situé presque au centre de notre galaxie, avait été découvert en 1990. Quatre sources identifiées depuis par Sigma dans des galaxies lointaines seraient des trous noirs géants dont la masse vaudrait de un million à un milliard de fois celle du Soleil . Huit autres, d'une masse beaucoup plus modeste, ont été observées par Sigma, les deux plus récentes ayant été découvertes en août et en septembre dans les constellations de Persée et de l'Aigle.

□ **Cinq pays de l'Est rejoignent Eutelsat.** – L'Albanie, la Bosnie, la Croatie, la Géorgie et l'Ukraine vont rejoindre l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat). Ces pays espèrent ainsi offrir, *via* les différents satellites de télécommunication de l'organisation, de meilleures capacités de liaison pour les communications d'affaires transeuropéennes. Avec l'entrée de ces cinq nouveaux partenaires, le nombre des pays membres d'Eutelsat est passé, en trois ans, de vingt-six à trente-huit. – *(AFP.)*

□ **Rencontres notariales de Maillot.** – Trois cents notaires se mettront à la disposition du public pour des consultations gratuites, samedi 5 décembre, de 10 heures à 19 heures, au Palais des congrès, à la porte Maillot, à Paris. Ils pourront également répondre aux questions, par téléphone au (1) 40-68-26-85, de 14 heures à 19 heures. Ces treizièmes Rencontres notariales de Maillot qui s'intitulent «Pour ne pas vivre euro-naïfs!», souhaitent mettre l'accent sur les dispositions juridiques prévues dans la convention de La Haye, notamment pour les couples européens mais de nationalités différentes.

□ **Rectificatif.** – Les cinq régions les plus en retard dans le calendrier de rénovation de locaux prévu par le plan d'urgence pour les lycées (Lorraine, Limousin, Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) auront achevé ces travaux à la fin de l'année 1992, et non 1993 comme une erreur nous l'a fait écrire dans *le Monde* du 3 décembre.

Après la banqueroute de la société RMO

# M. Marc Braillon a été inculpé et écroué

**L'ex-PDG de la société de travail temporaire RMO, M. Marc Braillon, a été inculpé, jeudi 3 décembre, à Grenoble, de banqueroute par détournement d'actifs, d'abus de biens sociaux et d'exercice illégal de l'activité de travail temporaire. Il a été incarcéré à la prison de Varces (Isère). Son fils Philippe, ancien directeur du développement de l'entreprise, a été inculpé de recel de biens sociaux. Il a été placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction, Mme Elisabeth Servoin.**

GRENOBLE

*de notre correspondant*

Au temps de sa «splendeur», à la fin des années 80, le PDG de RMO était un brasseur d'idées, d'argent et d'affaires. Rien n'était trop grand et trop beau pour promouvoir l'image de son entreprise et, à l'occasion, la sienne. Il y a deux ans, il louait, pour la somme de 20 millions de francs, l'ancien Paquebot *France* pour fêter, dignement, le vingtième anniversaire de la création de sa société.

A la tête d'une entreprise qui employait alors plus de 15 000 intérimaires, il était également le sponsor ou le propriétaire de plusieurs équipes sportives. Il était intervenu dans l'automobilisme, le football, le cyclisme, la boxe, la voile. Il fut, au cours des années 80, omniprésent dans le paysage local.

Le maire de Grenoble, également président du conseil général de l'Isère, M. Alain Carignon (RPR) l'envoya même *«au charbon»*, lors des élections cantonales de 1988 afin de défendre, dans un secteur très ouvrier de la grande banlieue de Grenoble, les couleurs de la «société civile». Ses largesses et son comportement très affable ne lui permirent cependant pas de l'emporter.

### *Un faux prince arabe*

Après plusieurs années de gloire sportive et de prospérité économique, l'empire de M. Braillon s'est écroulé en quelques jours au cours de l'été 1992. La société holding du groupe, dont le passif dépassait 800 millions de francs, fut liquidée le 6 août après l'épisode d'un faux «prince arabe» qui prétendait sauver l'entreprise.

Les enquêteurs de la police judiciaire ont, après deux mois d'enquête qui les ont conduits à Monaco et au Luxembourg, démêlé une affaire aux contours rocambolesques. Confronté à d'importantes difficultés, M. Braillon confia à M. Hecham Zantha, un Syrien de vingt-huit ans, condamné en Belgique à trois ans de prison pour détournement de fonds et escroquerie, le rôle d'intermédiaire auprès de prétendus investisseurs étrangers, originaires du Moyen-Orient. Ceux-ci devaient apporter 150 millions de francs au groupe dirigé par M. Braillon.

Quelques jours avant le dépôt de bilan de sa société, intervenu le 29 juillet, il remettait au «prince» une somme de 5 millions de francs sur les 15 exigés pour débloquer l'argent, d'origine arabe, qui devait servir à renflouer RMO. Cette somme, indûment sortie des comptes de l'entreprise, devait transiter par plusieurs comptes et, pour partie, revenir entre les mains de M. Braillon. D'autre part, les enquêteurs ont établi que le PDG a tenté, avec certains membres de sa famille et ses plus proches collaborateurs, de reprendre, au moment de la liquidation de RMO, certaines filiales – les plus rentables du groupe – aux Antilles et en Côte-d'Ivoire.

Les enquêteurs de la police judiciaire s'intéressent enfin aux opérations de sponsoring sportif de l'ex-PDG et aux *«largesses»* dont ont pu bénéficier certains de ses amis ou ses proches collaborateurs. Plus de 50 millions de francs étaient investis chaque année par RMO dans des projets servant, notamment, à promouvoir l'image de la société. *«Ce type d'action n'est jamais innocent»*, affirme aujourd'hui un magistrat grenoblois.

CLAUDE FRANCILLON

Une nappe de deux kilomètres devant le port de La Corogne

# Le naufrage d'un pétrolier grec provoque une marée noire au nord-ouest de l'Espagne

**Un pétrolier grec, Aegean-Sea, avec 79 000 tonnes de brut, s'est échoué, jeudi matin 3 décembre, à cent mètres de la côte, à l'entrée du port de La Corogne, au nord-ouest de l'Espagne. Le navire de 261 mètres de long s'est brisé en deux à la suite d'une explosion à bord. Une épaisse colonne de fumée recouvre cette ville de Galice de 300 000 habitants tandis que le pétrole continue de s'échapper du tanker où l'incendie a été maîtrisé. Le naufrage n'a fait aucune victime.**

MADRID

*de notre correspondant*

*«Une authentique tragédie pour la ville. Quel cadeau de Noël!»* s'est exclamé le maire de La Corogne, M. Franscisco Vasquez. Le naufrage de l'*Aegean-Sea* est un nouveau cauchemar pour ce port de Galice qui en a déjà connu beaucoup.

*«On continue encore de payer les indemnités de l'*Urquiola, déplore le secrétaire du Syndicat des pêcheurs, Juan Lopez, *et à nouveau ça recommence!* L'*Urquiola*, c'était le 12 mai 1976. Plus de 108 000 tonnes de brut s'étaient répandues dans la mer jusque sur les côtes asturiennes. Le 31 décembre 1978, c'était l'*Andros-Patria*, autre pétrolier grec de 50 000 tonnes dont le chargement s'était également déversé à l'entrée du golfe de La Corogne. Vingt-neuf marins avaient trouvé la mort dans cette catastrophe.

Aujourd'hui, l'*Aegean-Sea* est venu s'empaler sur les rochers pratiquement au même endroit que l'*Urquiola* il y a seize ans. Comme à cette époque, la ville s'est retrouvée enveloppée dans un gigantesque nuage de fumée provenant de l'incendie du pétrolier.

Les causes du naufrage n'ont pas encore été établies. Le capitaine du pétrolier, Konstadinos Stavridis, a été arrêté et les trente membres d'équipage sont consignés à l'hôtel en attendant que s'éclaircissent les raisons pour lesquelles l'*Aegean-Sea* s'est retrouvé à cent mètres du rivage. Avarie du système de direction provoquée par la tempête? Fausse manœuvre? Non-respect du chenal d'entrée? Il est avéré que le tanker grec a tenté de pénétrer dans le port sans l'assistance des autorités maritimes locales et que, lorsque celles-ci sont intervenues, vers cinq heures du matin, il était déjà trop tard.

L'*Aegean-Sea* avait été drossé sur les rochers face à la célèbre tour d'Hercule, juste à l'entrée du port. Cinq heures plus tard, alors que le pétrole se répandait déjà sur la mer, le navire a explosé et s'est partagé en deux. Apparemment, sept des neuf réservoirs ont pris feu. Si tout l'équipage a pu être sauvé, le mauvais temps et surtout un vent violent interdisent aux pompiers d'intervenir pour éteindre l'incendie.

Pour le moment, la marée noire s'étend sur un peu plus de deux kilomètres, à l'entrée de la baie, en direction de Ferrol. Un vent de nord-ouest pousse la nappe en direction du littoral. L'état de la mer n'a pas encore permis aux équipes de secours d'intervenir avec des produits dispersants. Une centaine d'habitations situées à proximité du lieu du sinistre ont été évacuées. Les écoles ont été fermées et les autorités assurent que le gigantesque panache de fumée qui s'élève au-dessus de la ville ne présente aucun risque, même s'il peut provoquer certaines irritations pulmonaires.

MICHEL BOLE-RICHARD

## WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

**Drouot-Richelieu : Samedi 5 décembre** : 14 heures : bibliophilie, arts primitifs, tableaux modernes, argenterie, bijoux, fourrures.

**Dimanche 6 décembre :** 14 heures : tableaux modernes, alcools.

**Drouot-Montaigne : dimanche 6 décembre** : 15 h 45, tableaux et sculptures modernes.

**Salon du Fouquet's** : 15 heures : affiches de cinéma.

**Porte de Versailles** : 12 h 30 : jouets anciens.

ILE-DE-FRANCE

**Samedi 5 décembre : Chartres :** 14 heures : poupées. **Compiègne :** 14 heures : livres, gravures; **Enghien** : 11 heures : tapis; 14 h 30 : livres et 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Gien** : 14 heures : cartes postales, timbres.

**Dimanche 6 décembre : Auxerre :** 10 heures et 14 heures : livres. 14 h 30 : ventes sur le thème de la gastronomie. **Chartres** : 16 h 30 : machines à sous, jouets; **Corbeil** : 14 h : cartes géographiques anciennes; **Etampes** : 14 heures : mobilier, objets d'art; **Gien** : 14 h : mobilier, argenterie; **La Varenne-Saint-Hilaire** : 14 h 30 : céramiques, Extrême-Orient; **Nogent-sur-Marne** : 15 heures : art nouveau, art déco, tableaux; **Saint-Germain-en-Laye** : 14 heures, livres, estampes; **Suresnes** : 14 h 30 : horlogerie. **Versailles (Rameau)** : 14 h 30 : argenterie, bijoux; **Versailles (Chevau-Légers)** : 14 h 15 : orfèvrerie, bijoux, armes.

PLUS LOIN

**Samedi 5 décembre : Bayonne :** 14 h 30 : affiches. **Beaune :** 14 heures : poupées, jouets; **Bordeaux (quai des Chartrons)** : 14 h : armes, décoration, archéologie.; **La Rochelle** : 14 h 30 : faïences; Le Havre : 14 h 30 : Extrême-Orient; 20 h 30 : tableaux russes; **Limoges** : 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Lyon (Sidoine-Apollinaire)** : 10 h 30 : timbres; 14 h 30 : horlogerie; **Marseille (Cantini)** : 14 h 30 : mobilier, instruments de musique. **Marseille (Castelanne)** : 14 h 30 : livres, icônes; **Montreuil-sur-Mer** : 14 h : mobilier, argenterie; **Orléans (Pot-de-fer)** : 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Pau** : 14 h 30 : tableaux, mobilier : **Vichy** : 14 heures : instruments de musique; **Vitry-le-François** : 10 heures : TSF, appareils photos. 14 heures : art populaire.

**Dimanche 6 décembre : Avignon :** 14 heures : archéologie ; **Bar-le-Duc** : 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Bayeux : 14 heures** : jouets, linge ; **Bordeaux (Chartrons)** : 10 heures et 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Cassis** : 10 heures : mobilier, objets d'art ; 14 h 30 : tableaux modernes ; **Castres** : 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Chalon-sur-Saône** : 10 heures : argenterie, bijoux ; 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Evreux** : 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Lyon (Jules-Ferry)** : 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Mayenne** : 14 heures : monnaie, bijoux ; **Nantes** : 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Orange** : 14 h 30, haute époque, argenterie ; **Reims** : 11 heures : cartes postales ; 14 heures : archéologie ; **Rouen (rue du Général-Giraud)** : 14 h 30, mobilier, tableaux ; **Rouen (Croix-de-fer)** : 14 h 30, mobilier, objets d'art ; **Saint-Dié** : 14 heures : mobilier, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

**Paris (quai Branly)** : Paris «Toymania», **Paris (salle Wagram)** : salon du disque de collection (dimanche). **Nîmes, Tours, Mâcon, Courtenay, Romorantin, Floirac, La Ferté-Saint-Aubin, Fresnes** (salon du jouet).



## SPORTS

Dix mois après les Jeux d'Albertville

# La Savoie a du mal à gérer les grands équipements olympiques

**Champion olympique de descente en février dernier, l'Autrichien Patrick Ortlieb est favori de l'épreuve de vitesse du Critérium de la première neige qui devait être disputée, vendredi 4 décembre, à Val-d'Isère (Savoie). Mais, alors qu'en février il avait dévalé la face ouest du sommet de Bellevarde, il s'élancera cette fois sur le versant est, par l'ancienne piste «O.-K.». Attraction des Jeux d'Albertville, la piste tracée à grands frais pour l'occasion s'est révélée d'un coût de fonctionnement trop élevé. D'autres équipements olympiques sont dans le même cas.**

ALBERTVILLE

*de notre envoyé spécial*

*«Il faut respecter la tradition du critérium. La descente a toujours été disputée sur la «O.-K.». Pourquoi donc changer?»*, plaide, sans beaucoup de conviction, Jean-Claude Frisch, directeur du club des sports de Val-d'Isère et véritable père de la piste de la face de Bellevarde. Au côté de Jean-Claude Killy, alors coprésident du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'Albertville (COJO), il s'était battu pour imposer ce nouvel et spectaculaire itinéraire de descente que le public devait aussitôt plébisciter (*le Monde* du 11 février). Pour la première fois, une épreuve de ce type était visible, depuis l'aire d'arrivée, sur les trois quarts de sa longueur (2 905 mètres).

### *Le public interdit à La Plagne*

En raison des dangers d'avalanches, l'aménagement de cet itinéraire exige d'importants travaux de protection. Leur coût est élevé : 1,5 million de francs sont nécessaires, soit trois fois plus que pour l'ancienne piste «O.-K.». Une telle charge financière est difficile à assumer par Val-d'Isère au cours de la première saison post-olympique. *«Mais la Face n'est pas perdue»*, précise le directeur des services techniques de la station, M. Jean-Lou Costerg.

Val-d'Isère pourrait en effet réanimer une fois tous les quatre ans cet équipement prestigieux dans lequel la commune et le COJO ont investi 7 millions de francs. Entre-temps, les amateurs auront la possibilité de parcourir la Face... en touristes. La «performance» leur vaudra un diplôme ou une médaille attestant qu'ils l'ont *«bien descendue»*...

Les déboires de Val-d'Isère avec la piste de Bellevarde ne sont rien comparés à ceux de La Plagne avec sa piste de bobsleigh. 230 millions de francs ont été dépensés pour construire cette «coulée» de glace produite artificiellement grâce à la circulation de 45 tonnes d'ammoniac dans 80 kilomètres de tuyaux. Ce gaz est mortel lorsqu'il s'échappe dans l'atmosphère en grande quantité. Pour le Conseil supérieur de l'hygiène publique, *«la population et le public encourent un risque inacceptable»* aux alentours de la piste, qui a été édifiée sur un terrain marécageux et instable.

Pour se prémunir contre la rupture d'une canalisation, les habitants du hameau de la Roche, situé à quelques dizaines de mètres de l'installation ont été dotés de masques à gaz (1). En faire également bénéficier les spectateurs paraît difficile. Le préfet de la Savoie, M. Francis Beck, a donc interdit la présence du public autour du parcours lors des championnats du monde de bobsleigh qui doivent avoir lieu du 10 au 16 décembre. Le préalable à la levée de cette interdiction est l'installation le long du ruban de glace d'un système complémentaire d'évacuation de l'air pollué.

Ces mesures de sécurité irritent les nouveaux gestionnaires de cet équipement, la Fédération française des sports de glace, le conseil général de la Savoie, le syndicat intercommunal de La Grande-Plagne et la Société d'aménagement de La Plagne. Ils ont difficilement réuni 12 millions de francs pour le faire fonctionner trois hivers et éviter qu'il ne devienne *«une nouvelle ruine sportive»* (2). Les dernières exigences de l'administration risquent de compromettre la situation financière d'autant que l'exploitation «touristique» de la piste est freinée par l'interdiction au public. En dehors des périodes d'entraînement et de compétition, les amateurs de sensations fortes devaient embarquer sur des «taxis-bobs».

Courchevel tentera de faire revivre les tremplins de saut de 90 mètres et 120 mètres, qui ont coûté 90 millions de francs, à l'occasion d'une étape de la Coupe du monde de combiné nordique les 12 et 13 décembre. Aussitôt après les tremplins deviendront un simple lieu de visite, payant, pour les touristes qui pourront atteindre sa cime grâce à une remontée mécanique. L'été dernier, le grand tremplin a reçu quinze mille visiteurs. Courchevel voudrait renouveler cet hiver cette «performance».

### *Succès pour les patinoires*

Paradoxalement l'exploitation sportive des deux tremplins est moins aisée l'hiver que l'été. Durant la belle saison un mince filet d'eau coulant sur les plaques de céramique qui recouvrent les pistes permet l'envol des sauteurs qui se réceptionnent sur un épais tapis d'herbe synthétique. Pour faire tourner son équipement, Courchevel souhaite accueillir des stages d'entraînement pour les équipes françaises et étrangères. La station entend de plus organiser, au moins une fois par hiver, une grande compétition de saut. Pour cela un bouleversement du calendrier des grandes épreuves internationales serait nécessaire. Courchevel ne semble pas en mesure de l'obtenir pour le moment.

Seules les patinoires olympiques semblent avoir finalement tiré leur épingle des Jeux. Celles d'Albertville (patinage artistique et short-track), de Méribel (hockey), de Courchevel (entraînements) et de Pralognan (curling) accueillent assez régulièrement des galas de patinage ou des matches de hockey. Ce sport connaît, dans toute la Savoie, un très fort regain d'intérêt. Celui-ci sera-t-il durable?

Les équipes de Méribel, Courchevel et Pralognan ont fusionné pour mieux affirmer la présence de leur nouveau club, Val-Vanoise, dans le cadre du championnat de France de deuxième division. Temple de cette discipline pendant les derniers JO d'hiver, la patinoire de Méribel accueillera dans quelques semaines une rencontre internationale de hockey, puis elle organisera sur sa surface de glace – pour l'occasion recouverte d'un épais manteau de neige – un concours hippique...

CLAUDE FRANCILLON

(1) Mesure habituellement prise lorsque des plans particuliers de protection sont nécessaires.

(2) La piste de bobsleigh construite à L'Alpe-d'Huez pour les JO de Grenoble (1968) fut démolie quelques années plus tard.

## SOLIDARITÉ

### *Collecte record pour les Banques alimentaires*

**La collecte publique organisée, samedi 28 novembre, par la Fédération française des banques alimentaires, a permis de recueillir 2 500 tonnes de denrées au profit des défavorisés (contre 1 700 l'an dernier). Les paquets de riz, de pâtes et les conserves vont être triés par les bénévoles du mouvement, avant d'être redistribués aux associations caritatives telles que les Restaurants du cœur, Emmaüs, le Secours catholique, qui en feront des colis-repas offerts pendant la période hivernale aux personnes démunies.**

# Mme Ségolène Royal annonce un plan de sauvetage du Marais poitevin

POITIERS

*de notre correspondant*

Est-ce l'embellie attendue par le Marais poitevin? Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, a présenté, jeudi 3 décembre, un plan de sauvetage assorti d'un calendrier précis et d'engagements financiers immédiats. Il porte sur trois points : l'eau, l'agriculture et l'environnement. Pour l'eau, on veillera, en cas de pénurie, à une meilleure coordination entre les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. La responsabilité en incombera au préfet de la région Centre, déjà coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, et une commission préparera un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour toutes les rivières convergeant vers le marais poitevin. L'agence Loire-Bretagne financera la moitié des études.

Sur le plan agricole, Mme Royal relance les OGAF-environnement (opérations groupées d'aménagement foncier). Avec les primes à l'herbe (120 F par hectare en 1993, 300 F en 1995), c'est une enveloppe de plus de 10 millions de francs qui est annoncée pour les agriculteurs maraîchins dès 1993.

La protection de l'environnement sera désormais prioritaire. Fini le temps où l'on pouvait drainer en toute impunité, à deux pas du siège du parc naturel régional. Et pour que les techniciens du ministère de l'agriculture se pénètrent bien de la nouvelle logique ils suivront une formation dans les lycées agricoles de la région. Premier stage en janvier. Le ministère de l'environnement paiera. Par ailleurs, la création de la Compagnie de protection du marais projetée par Mme Ségolène Royal est officiellement annoncée avec l'assurance, dès le départ, d'une dotation ministérielle de 4 millions de francs, à laquelle s'ajouteront une contribution de l'agence Loire-Bretagne et, éventuellement, des fonds européens.

MICHEL LÉVÊQUE

# SOCIÉTÉ

Les affaires de la transfusion sanguine

## Selon « Libération », 1 million de dollars se serait « évaporé » des comptes d'une filiale de la FNTS

**Selon une enquête publiée vendredi 4 décembre par Libération, 1 million de dollars *« s'est évaporé »* des comptes de la Fondation nationale de transfusion sanguine (FNTS) en 1991. Cette somme aurait été versée, sans contrepartie, à la société américaine Curative Technologies Inc., à l'occasion d'une « levée d'option » qui n'a pas eu de suite.**

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de ce nouvel aspect de l'affaire Garretta et de la transfusion sanguine, il faut se reporter à l'organigramme des participations de la FNTS, et particulièrement à celui de sa filiale Espace vie. Cette société anonyme à conseil de surveillance et directoire – filiale à 100 % de la FNTS – était la tête d'un groupe coiffant l'ensemble des activités de la Fondation parmi lesquelles la recherche biotechnologique (branche « Espace biotechnologies SA » avec les filiales communes avec le groupe Mérieux), et la diversification vers d'autres produits thérapeutiques liés aux produits sanguins . Cette dernière branche, dénommée « Espace diversification » était actionnaire à 50 % d'une société commune (joint-venture) avec un partenaire américain au sein de la société Curative Technologies SA (CTSA) .

Cette opération de diversification, qui remontait à 1989, concernait particulièrement le domaine de la cicatrisation. Elle était décrite par M. Laurent Vachey, inspecteur des finances, dans ses deux rapports sur *« les problèmes financiers de la FNTS »* (août 1991) et sur *« les perpectives d'évolution à moyen terme de la FNTS »* (novembre 1991). Selon M. Vachey, l'accord conclu entre la FNTS et la société américaine Curative Technologies Inc. (CTI) comportait plusieurs volets parmi lesquels un accord de production accordant au CNTS l'exclusivité de fabrication pour l'Europe des produits de cicatrisation brevetés par CTI et la création d'une filiale commune à 50/50 curative Technologies SA chargée de la diversification en France des produits de cicatrisation développés par Curative Technologies Inc. Selon M. Vachey, cette société avait été créée officiellement *« le 16 novembre 1991, avec un capital initial de 250 000 francs »*. Il expliquait que, *« pour des raisons peu claires, la charge de CTSA n'avait pas été budgétée en 1991 »* .

Ces données ne sont pas retrouvées dans des documents internes à Espace vie qui font apparaître que la société Curative Technologies SA avait été constituée le 19 novembre 1990. Son capital avait été porté à 12 990 000 F le 24 mars 1991 et à 18 640 000 F (186 400 actions de 100 F) en mai 1991. Ses deux principaux actionnaires sont Espace diversification (49,99 % du capital) et CTI (49,99 %). Selon *Libération*, l'actionnaire américain *« n'avait apporté aucun argent »*, se contentant – au terme d'un accord en date du 28 février 1991 – d'un apport en nature à CTSA, sous la forme d'*« un contrat de licence d'exploitation et de savoir-faire d'un brevet portant sur un produit et un protocole de traitement biotechnologique d'aide à la cicatrisation des plaies, dénommé « solution Procuren TM »*.

### L'accord avec Medarex

Toujours selon notre confrère, cette opération n'était pas valable dans la mesure où la Food and Drug Administration américaine avait refusé son agrément à ce produit. En outre, ce même accord prévoyait, selon *Libération*, que CTSA prenait une option sur la distribution d'un second produit, le PDWHF Homologue.

En clair, si cette société décidait de commercialiser en France cet autre cicatrisant, elle n'avait qu'à lever cette option et payer à CTI 1 million de dollars. Or, *Libération* affirme que l'option d'un million de dollars a bien été levée sans que le produit ait jamais été exploité en France. Cette opération, confirmée par le patron de Curative Technologies Inc., M. Russel Brian Whitman, n'est pas mentionnée par le rapport Vachey. Dans son deuxième rapport, en novembre 1991, il indique que *« sous réserve de confirmer l'intérêt thérapeutique du concept »*, *« la poursuite en 1992 des activités* [de la FNTS] *au sein de CTSA paraît donc possible »* .

Selon *Libération*, qui s'interroge sur la destination finale de ce million de dollars, la Cour des comptes enquêterait actuellement sur ce dossier.

On peut s'attendre à ce que d'autres projets de la FNTS fassent également l'objet d'enquêtes approfondies. Qu'en est-il, par exemple, du projet relatif aux « anticorps bispécifiques », conduit dans le cadre d'un accord avec la société américaine Medarex ? M. Vachey observait en effet, à propos de ce programme, que *« plus de 30 millions de francs »* avaient été dépensés dans ce programme *« apparemment sans perspective de débouchés prévisible »*. *« On ne peut que s'interroger* a posteriori *sur les raisons d'un engagement aussi imprudent »* concluait, M. Vachey.

**FRANCK NOUCHI**

## Le devoir de vérité

*Suite de la première page*

Il s'agit là d'un manquement grave et sidérant de la part de médecins qui avaient pourtant tous les éléments d'information nécessaires, mais, à la différence de ce qui s'est passé jusqu'en 1985, les lots prélevés étaient testés et le sang contaminé éliminé. En termes de santé publique et de protection contre la contamination par le sang, il y a donc bien un avant et un après 1985.

*Autre exemple : l'indemnisation* des hémophiles. On entend dire aujourd'hui que le gouvernement a refusé d'indemniser les hémophiles entre 1986 et 1988. Il s'agit à nouveau d'une affirmation totalement infondée. Ici aussi, il faut revenir aux faits. A cette époque, les représentants des hémophiles avaient deux problèmes essentiels. Le premier résidait dans la prise en charge du coût extrêmement élevé des soins. Car si les hémophiles sont pris en charge à 100 % à titre individuel, les centres d'hémophilie, étranglés par les contraintes du budget global hospitalier, n'arrivaient plus à faire face au coût des traitements combinés de l'hémophilie et du sida. Cette première question a été réglée grâce à la commission Cocquin que j'ai mise en place, et, de ce fait, aucun hémophile n'a été exclu de l'accès aux soins ou n'a pâti de ces difficultés.

### L'Etat et l'indemnisation

La seconde question portait sur l'indemnisation des malades. Le gouvernement savait, bien sûr, que des hémophiles avaient été contaminés par la voie du sang à partir du début des années 80, en France comme dans tous les pays touchés par le sida, mais, en 1987, nul ne pouvait soupçonner ce qui s'était passé durant ces quelques mois tragiques de 1985, l'affaire du sang n'ayant éclaté que bien plus tard. On ignorait alors que des lots de sang contaminé avaient été sciemment diffusés au lieu d'être détruits.

En l'absence – croyait-on alors – de faute à caractère pénal, la meilleure solution consistait à faire jouer la responsabilité des centres de transfusion, couverte par des contrats d'assurance. C'est ce que nous avons conseillé avec insistance aux hémophiles, comme le montre le compte rendu de la réunion de travail avec leurs représentants, récemment publié dans ces colonnes (*le Monde* du 17 novembre).

On rappellera, au passage, que la voie judiciaire, mise en œuvre des milliers de fois chaque année dans de très nombreux domaines, a été suivie par nombre de pays européens. Tel est, entre autres, le cas de l'Allemagne, où les hémophiles ont ainsi été indemnisés beaucoup plus vite qu'en France et où dépistage et chauffage du sang ont été instaurés dès la fin de 1984. Parmi les grands pays, seuls le Danemark et la Grande-Bretagne ont choisi, alors, la voie d'une indemnisation législative, pour une raison bien particulière : les indemnités, respectivement de 85 000 francs et environ 100 000 francs, étaient surtout destinées à aider les hémophiles à faire face au coût des soins, en l'absence d'une prise en charge à 100 % comme en France et dans la plupart des autres pays.

On peut, d'ailleurs, observer que le rapport rédigé en 1989, à la demande des pouvoirs publics, par le professeur Claude Got (six mois d'enquête et plus de 400 pages) ne fait aucune mention d'un quelconque problème en ce domaine, pas plus qu'il ne mentionne celui des prisons. En revanche, lorsqu'il est apparu en 1990-1991, grâce aux révélations de quelques journalistes, que l'Etat et les organismes placés sous sa tutelle avaient commis une faute grave en 1985, il va de soi que l'indemnisation par la loi devenait la seule procédure envisageable, en réparation des fautes de l'Etat.

Bien sûr, il est toujours possible de considérer, parfois non sans raison, que l'on pourrait faire davantage, comme, par exemple, sur la recherche des personnes transfusées avant 1985, demandée aujourd'hui par certains. On ne doit pas, pour autant, ignorer l'énorme travail d'information sur les risques de contamination (vingt-quatre millions de messages sur les modes et les risques de contamination, par le sang et par les relations sexuelles, diffusés en 1987 avec les factures de téléphone). De même, le remboursement des tests et la multiplication des centres de dépistage devaient permettre à chaque personne placée volontairement ou involontairement en situation de risque de s'assurer de sa séronégativité.

### Perte de confiance

Au-delà de la délimitation des responsabilités pénales, qui relève désormais de la cour d'appel et de la Haute Cour, cette affaire soulève d'autres questions, qui touchent au cœur même de notre société. Tout d'abord, il faut bien constater que la tragédie du sang contaminé est entrée en résonance avec un environnement moral et politique très particulier : celui d'une crise de confiance sans précédent. Dans ce climat délétère, plus personne, ou presque, ne fait confiance aux hommes politiques, mais pas davantage aux médecins, aux juges, aux *médias*, aux enseignants... En réalité, c'est en elle-même que la société perd progressivement confiance, et cela dans tous les domaines. Elle semble se complaire, aujourd'hui, dans son propre dénigrement et contempler son anéantissement avec une sorte de délectation morbide.

C'est pour cette raison que j'ai employé l'expression d'*« hystérie collective »*. Bien sûr, les différents corps constitués ont leur part dans cette situation. Si l'opinion a tant souhaité voir trois anciens ministres traduits en Haute Cour, c'est naturellement, sans préjuger de la décision finale, en raison de la gravité des faits en cause, mais c'est, aussi, le résultat de plusieurs années de faux-fuyants dans bien des domaines, de dérobades, de scandales étouffés et d'amnisties scandaleuses. Aujourd'hui, même si cela est triste à dire au moment où un minimum de sérénité serait indispensable, l'opinion a le sentiment qu'elle tient enfin des responsables, quitte à leur attribuer la *totalité des errements passés.*

En matière de lutte contre le sida, cette perte de confiance est particulièrement grave, car, en ce domaine, le pire n'est pas derrière nous. Bien au contraire, le pire est à venir, ce dont personne ne paraît plus se soucier. Pendant que médias et partis politiques bruissent des rumeurs et des manœuvres des uns et des autres, qu'attend-on pour relancer de nouveau la politique de prévention et de prise en charge du sida ? Qu'attend-on pour reprendre, enfin, une politique de protection des toxicomanes contre la contamination par le sida, qui n'a pas réellement progressé depuis la mise en vente libre des seringues en 1987 ? Comment justifier que les toxicomanes qui se piquent continuent à se contaminer, alors que l'on pourrait l'éviter, par exemple, en organisant l'échange des seringues ?

### Une mainmise de l'économique

Au moment où le retour du docteur Garretta mobilise davantage de caméras et de journalistes qu'une visite de chef d'Etat, qui s'intéresse à l'hécatombe africaine due au sida et qu'est devenu le Fonds de solidarité international instauré par l'accord franco-américain de 1987 ? Le groupe socialiste de l'Assemblée a décidé la création d'une commission d'enquête sur la transmission du sida en France et en Europe durant les dix dernières années. Personne n'est dupe, bien sûr, du caractère manœuvrier de cette initiative. On peut, au moins, souhaiter qu'elle permette de relancer une mobilisation qui s'essouffle dangereusement. Si j'y suis invitée, non seulement je m'y rendrai, mais je ne manquerai pas de profiter de cette occasion pour soulever ces questions essentielles.

Enfin, il est un dernier aspect fort peu souligné et pourtant lourd de menaces : la mainmise progressive de l'économique sur la santé. On l'a vu avec l'affaire du sang. Si rien n'est fait, on le verra demain dans d'autres domaines. En jetant l'opprobre sur tout le corps médical parce que quelques-uns ont failli, on ne fait d'ailleurs que renforcer le danger. D'une situation où la décision médicale prévalait sur toute autre considération et prétendait ignorer superbement toute contrainte externe, on risque de passer à un autre extrême bien plus dangereux, celui d'un monde où le critère économique supplanterait tous les autres. Un monde où la vie humaine n'aurait plus seulement un prix de revient, comme on sait déjà le calculer aujourd'hui, mais un prix d'objectif.

Sur ce point, les comptes rendus des réunions interministérielles de 1984-1985 sont proprement inouïs. On y voit la fine fleur de la haute administration française discourir sur des dates de mise en œuvre du dépistage du sang, d'agrément des tests ou d'entrée en vigueur de leur remboursement, comme s'il s'agissait d'arrêter le montant des droits de douane sur les magnétoscopes japonais ! En défendant, sans nul doute avec brio, les positions respectives de leur ministères, hélas concordantes, les participants à ces réunions se sont-ils rendu compte un seul instant que leurs décisions *n'influeraient pas seulement sur les* grands équilibres budgétaires ou sociaux ?

Bien sûr, aucun médecin, aucun directeur d'hôpital, ni, *a fortiori*, aucun ministre ne peut ni ne doit ignorer les contraintes économiques, mais lorsque la vie d'hommes et de femmes est en jeu, il doit, ne serait-ce qu'une seule fois dans sa vie, envoyer valser les dossiers et renvoyer les conseillers à leurs études, pour prendre ses responsabilités. C'est parce que Laurent Fabius l'a fait en décidant, contre l'avis unanime de son entourage, la généralisation du dépistage du sang que j'estime, à *titre personnel, que son cas mérite* d'être dissocié. Et si chacun des autres protagonistes – médecins, ministres, conseillers, fonctionnaires – avait, une seule fois, imité cette attitude, plutôt que de se réfugier dans le silence complice de l'unanimité, les choses seraient, aujourd'hui, profondément différentes.

A l'heure où l'on tente d'installer un discours lénifiant, selon lequel personne n'est jamais vraiment responsable ni, encore moins, coupable, nous serions tous bien inspirés d'écouter la voix d'un homme qui a pris sans trembler ses responsabilités et a eu raison seul contre tous, celle de Vaclav Havel : *« La sauvegarde de notre monde n'est nulle part ailleurs que dans la responsabilité humaine. »*

*MICHÈLE BARZACH*

**QUELLE HISTOIRE !** PAR CLAUDE SARRAUTE

## Les amis du fleuriste

ILS ne s'appellent ni David, ni Laurent, ni Gwendoline ni Christelle. Ils ne sont pas hémophiles. Ils ont simplement été transfusés au cours des dix dernières années. Souvent sans le savoir. Leur histoire, ils n'en parlent à personne. Ils n'osent pas. Ils se masquent derrière ces prénoms d'emprunt. Où je les ai rencontrés ? Dans un magasin de fleurs au 98 de la rue Beaubourg.

On traverse une somptueuse forêt de verdure et de bouquets. On monte un escalier en colimaçon. Et on débouche dans le minuscule bureau de l'Association pour la défense des transfusés, fondée par le patron, André Argente. Un colosse, un soleil dont la voix charrie toute la chaleur du Midi. Après un double pontage en 1984, son toubib lui balance : C'est con, t'as choppé une merde. Avec lui, ils se sentent en confiance. Et ils racontent :

– En juillet 1988, je suis opérée, transfusée, bien soignée. Tout est rentré dans l'ordre. Je retourne régulièrement à l'hôpital pour des examens de routine. Et sept mois plus tard je me retrouve avec ma mère dans le bureau de la pneumologue qui me suit. Elle oblige maman à quitter la pièce sous un prétexte quelconque. Et elle y va d'un *curieux interrogatoire : Vous* avez pris de la drogue ? Vous changez souvent de partenaire sexuel ? Non, pourquoi ? Alors, sans me regarder, le nez plongé dans ses papiers : Parce qu'on vous a trouvé un test HIV positif.

C'est comme ça que Christelle, une *adorable laborantine* de vingt-six ans, apprendra qu'elle a été contaminée. Et Laurent, vingt-sept ans, un grand brun, superbe, qui travaille dans un restaurant, il souffrait des séquelles d'un accident de la route en 1982 :

– Moi, ça s'est passé en 1987. Je suis convoqué par le médecin, qui m'annonce froidement : J'ai une mauvaise nouvelle pour vous. Et qui ajoute : Pas un mot à votre amie, hein ! Alors que, ça y était, je l'avais infectée. Tu te rappelles, Gwen ? Gwendolyne hoche une ravissante petite tête blonde, sereine, d'une rare élégance.

Et David, un ange descendu d'une toile de Raphaël, opéré tout gamin en 1982. Un cancer du côlon.

– Un soir, il y a cinq ans, j'en avais quinze, mes parents m'ont dit : Il faut qu'on parle sérieusement. Sur le moment, ça m'a rien fait. Le sida, je ne savais pas trop ce que c'était. Enfin, si, vaguement, un truc monstrueux.

*Lui a été indemnisé.* Pas les autres, pas encore. André les aide à établir leur dossier, à entreprendre des démarches pénibles, parfois interminables, pour retrouver l'origine des lots qu'on leur a injectés. Difficile enquête qui les exaspère.

Christelle :

– Ou les donneurs sont morts ou ils ont changé d'adresse ou ils n'ont pas répondu à la convocation. Ça n'en finit pas. Et, de courrier en courrier, ça nous remet le nez dans cette saloperie de sang contaminé. Dire qu'il a fait des milliers de malades. Qui l'ignorent. Ou qui se taisent.

Laurent :

– Moi, je ne l'ai dit qu'à ma sœur. Ça ne me passe pas les lèvres. Autour de moi, au boulot, partout, les gens ne parlent que de ça. Ils n'y comprennent rien. Ils sont dégoûtés, terrifiés. Je les écoute sans piper. S'ils savaient, ils me traiteraient comme un pestiféré.

David :

– On l'a caché à mon petit frère. Et Juliette, elle est en terminale, on est ensemble depuis deux ans, elle m'a pas cru au début : Tu me fais marcher ! J'insistais. Rien à faire. Là, maintenant ça lui est égal.

Christelle :

– Mon petit ami pareil. Il y pense de temps en temps, je le sens. Normal.

*Et eux, ils y pensent ? Le* moins possible. Ils se sont forgé un moral en acier trempé. La menace pendue au-dessus de leur tête, ils la repoussent, ils s'en défendent, ils l'écartent. A bout de bras. Il arrive qu'elle les frappe pourtant, qu'elle les taraude.

*Gwendoline :*

– Moi, je la nargue. Je n'ai rien. Je vais bien. Mais ce qui me rend malade, c'est de croiser une femme enceinte ou un bébé dans sa poussette. Ce bébé qu'on n'aura pas, pas avant qu'ils aient trouvé le moyen de nous sortir de là.

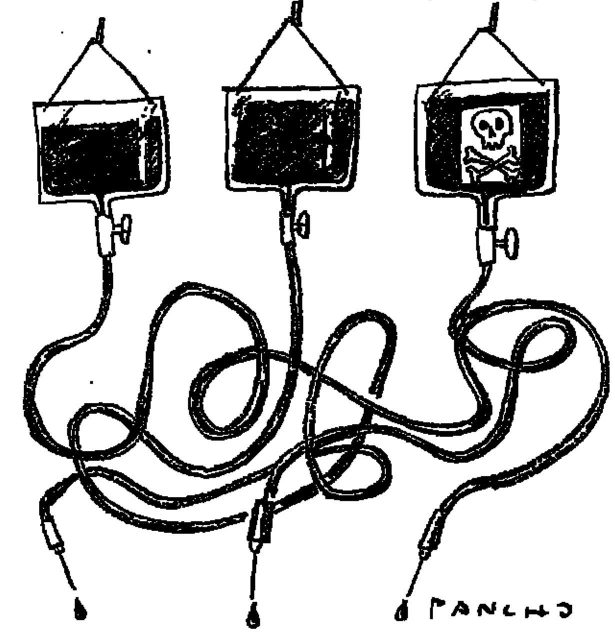
Laurent :

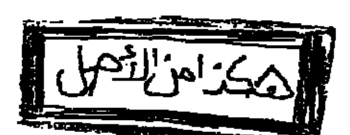
– Le plus dur, c'est les analyses. Tous les deux, trois ou six mois, cette angoisse avant de connaître les résultats. Il y en a pour une semaine.

Christelle :

– Maman, ça la panique. Elle ne vit plus. Et quand on décachette l'enveloppe, qu'on se jette pour voir le nombre de plaquettes... Ah ! la joie, si ça va ! Allez, vite, on oublie tout. *Enfin... On essaye.*

Jamais, moi, je n'oublierai leur pudeur, leur gaieté, leur courage, leur dignité. Et ce crève-cœur chaque fois qu'ils me disaient : Ça, ne l'écrivez pas, ça pourrait me faire repérer. Des victimes obligées de se cacher comme des malfaiteurs, quelle *honte !*







# LA PAGE ECONOMIQUE

## OFFRES CITROËN DU 1er AU 24 DÉCEMBRE



★ RSCG

# *L'automobile redémarre.*

### L'ESSENTIEL

**8000F**
sur l'ensemble de la gamme catalysée.

**41900F**
pour la nouvelle CITROËN AX Escapade. 3 portes

**61900F**
pour la CITROËN ZX Reflex 1,1 i.

**6000F**
sur toute la gamme diesel et utilitaires.

### TRIBUNE LIBRE

***L'automobile redémarre.***

La marque aux chevrons dit non au pessimisme ambiant, oui à la qualité de la vie, CITROËN va de l'avant et le prouve. Il dévoile dans ces colonnes une panoplie de moyens impressionnants pour mieux satisfaire sa clientèle. Plus que jamais CITROËN joue l'environnement. Sans sacrifier la qualité et l'équipement de ses modèles, CITROËN multiplie l'effet de l'aide fiscale et fait réaliser de substantielles économies. Vive la relance et bravo CITROËN.

### CITROËN AX DIESEL UN NOUVEAU RECORD D'ECONOMIE

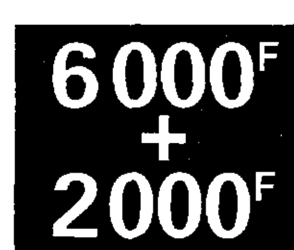
3,3 litres aux 100 km à 90 km/h*

Grâce à sa nouvelle conception mécanique et à la structure de ses pneus "verts" spécialement étudiée par Michelin pour CITROËN (plus faible résistance au roulement), la CITROËN AX Diesel a été harmonieusement conçue pour vous permettre de consommer moins. Car finalement, la meilleure façon de moins polluer, n'est-ce-pas de consommer moins ?

*Consommations Utac : 4,8 l à 120 km/h et 4,5 l en parcours urbain.

**FRANCE**

## Citroën quadruple l'aide fiscale de l'Etat sur l'ensemble des Citroën catalysées.




Nous vous rappelons que l'aide fiscale est appliquée aux véhicules d'une cylindrée inférieure à 2 litres, pour favoriser l'équipement de pots catalytiques. Vous n'avez que jusqu'au 31 décembre 1992 pour profiter de cette aide. Dans un souci de respect de l'environnement, CITROËN ajoute 6000F aux 2000F de l'Etat. C'est une économie totale de 8000F sur l'achat d'une CITROËN catalysée immatriculée avant le 25 décembre 1992.

**8000F**

**SPECIAL DIESEL**

## Citroën vous offre 6000F sur l'ensemble de ses modèles.

CITROËN vous permet de réaliser une économie de 6000F sur l'achat d'un modèle équipé d'une motorisation diesel. Contrairement aux idées reçues, un moteur diesel moderne pollue moins qu'un moteur essence non catalysé. Là encore, c'est donc pour favoriser l'environnement que CITROËN incite les Français à rouler en diesel par cette nouvelle mesure d'encouragement.

**UN EVENEMENT AUTOMOBILE**

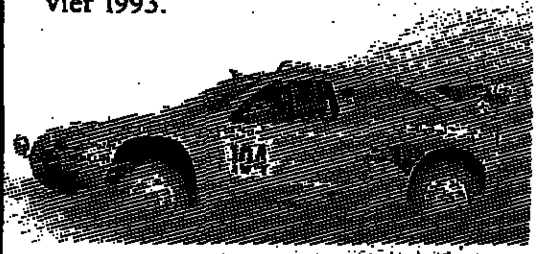
## Nouvelle Citroën AX Escapade

**41900F**

La CITROËN AX Escapade 3 portes est peut-être l'événement automobile de cette fin d'année, moteur injection dépollué, trois couleurs: blanc banquise, rouge furio et bleu saphir, un intérieur personnalisé. Il ne vous en coûtera que 41900F pour acquérir cette merveille. En effet, grâce à la multiplication par 4 de l'aide fiscale, CITROËN vous fait faire une économie de 8000F et vous la propose à 41900F au lieu de 49900F (prix tarif du 1er décembre 92). On aurait tort à ce prix-là de se priver d'une belle "escapade".

## Citroën ZX Rallye Raid, après sa victoire à Pékin, en route pour l'Afrique.

Après sa victoire dans le Paris-Pékin la CITROËN Rallye Raid s'aligne pour la 15e édition dans la course Paris-Dakar. Ne manquez pas le départ le 1er janvier 1993.



**SPECIAL CITROËN ZX REFLEX**

## Chère la Citroën ZX? Sûrement pas à

**61900F**

61900F pour ce prix vous serez propriétaire d'une CITROËN ZX REFLEX 1,1 i. avec un moteur injection, pot catalytique, essieu arrière à effet autodirectionnel programmé, deux rétroviseurs extérieurs réglables de l'intérieur, sièges enveloppants avec appuie-tête...
Et là encore, bénéficiez d'une économie non négligeable de 8000F grâce à la multiplication par 4 de l'aide fiscale, CITROËN vous la propose à 61900F au lieu de 69900F (prix tarif au 24.09.1992).

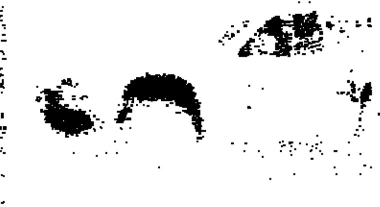


**CITROËN C15**

## Petit prix pour grand volume.

41341F HT (ou 49030,40F TTC), c'est le prix auquel vous est proposé ce professionnel infatigable de 475kg de charge utile au lieu de 46400F HT (tarif du 24 septembre 92: 55030,40 F TTC).

Offres réservées aux particuliers non cumulables avec d'autres offres commerciales, valables sur l'achat d'un véhicule neuf livré et immatriculé avant le 25.12.92, dans tous les points de vente participant à l'opération.





MUSIQUES

# La baguette magique

## *Le retour de Lorin Maazel à la tête de l'Orchestre de Paris*

**DEBUSSY, STRAVINSKY**
*Salle Pleyel*

Lorin Maazel n'avait pas dirigé l'Orchestre de Paris depuis qu'il avait été appelé à l'Orchestre national de France par Pierre Vozlinsky en 1977. A l'époque, le chef d'orchestre américain avait inauguré sa collaboration avec la formation-phare de la radio, par une intégrale des symphonies de Beethoven diffusée en direct, à la télévision et sur France-Musique, depuis le Théâtre des Champs-Elysées.

Le 2 décembre au soir, quelques micros sont disséminés sur le plateau de la salle Pleyel. Ce ne sont pas ceux de Radio-France, mais ceux de Radio-Classique. Et il n'y a pas de caméras de télévision. Les temps changent.

Une fois encore invité par Pierre Vozlinsky, entre-temps devenu directeur général de l'Orchestre de Paris, Lorin Maazel a choisi de diriger *le Chant du rossignol*, de Stravinsky, *la Mer*, de Debussy, puis *le Sacre du printemps*. Soit trois œuvres réputées pour leur extrême difficulté technique.

Détendu, souriant, le chef monte au pupitre. A-t-il le trac ? On en douterait tant il domine l'orchestre et un public auxquels il impose plus que le silence : la fixité née d'une attention extrême. Le regarder à l'œuvre est déjà en soi entendre la musique. Chacun de ses gestes, chaque ondulation de son corps, chaque mimique de son visage « passe » dans l'orchestre sans la moindre inertie. Maazel dirige comme si ces œuvres n'existaient que sur le papier, comme si des dizaines d'interprétations du *Sacre* ou de *la Mer* n'avaient pas, par effet de stratification, impressionné la conscience du public, ne leur avaient pas dessiné des contours irrémédiablement fixés.

« La tradition ? L'interprétation, avec un grand I ? Qu'est-ce que c'est ? », semble dire Maazel. Une œuvre est dans les notes, les rythmes, les nuances, l'harmonie, la balance orchestrale, la dynamique, la conduite des phrasés, le tempo. Il suffit de créer les conditions qui permettent aux musiciens de jouer, de les *conduire* là où il le faut quand il le faut et comme il le faut, pour que l'œuvre naisse à la vie.

### *Les paramètres d'une exécution musicale*

Le paradoxe est que, tout en libérant ainsi les instrumentistes, Maazel les soumet en permanence à sa volonté, qu'en ne choisissant pas de se couler dans le convenu interprétatif, il interprète vraiment, faisant oublier par enchantement ce que l'on pense savoir des œuvres. Sergiu Celibidache pratique ainsi. Il n'est pourtant pas deux chefs qui utilisent des moyens et qui ont des réputations plus dissemblables en France !

Ces deux musiciens ont pourtant en commun (et Boulez avec eux) de contrôler simultanément tous les paramètres d'une exécution musicale, sur une dynamique qui s'étend du pianissimo le plus impalpable au fortissimo à faire tomber les murs, de faire naître la musique du son par un phénomène qui ne doit rien à un quelconque « sentiment » plaqué sur elle. A la différence de beaucoup de ses confrères, les fortissimos de Maazel restent toujours transparents. A l'extrême fin de *la Mer*, dans les sommets d'intensité du *Sacre*, il est possible d'entendre distinctement chaque note jouée par chacun des pupitres, comme dans l'enregistrement parfait du ballet de Stravinsky réalisé, par le même chef, pour Telarc.

L'interminable ovation qui accueille le retour de Maazel à l'Orchestre de Paris est d'autant plus émouvante qu'elle nous permet d'applaudir les musiciens de l'orchestre presque sans arrière-pensée. Les violons restent certes acides et fâchés avec la justesse dans l'aigu, mais nous n'avions jamais entendu l'héritier de la Société des concerts du Conservatoire hissé au niveau instrumental et musical des meilleures formations orchestrales européennes et américaines. C'est peut-être que nous n'avions jamais entendu Lorin Maazel le diriger.

ALAIN LOMPECH

**▶ Prochain concert, 4 décembre, salle Pleyel, 20 h 30. Places en vente directement aux caisses le soir du concert. Tél. : 45-63-07-96.**

# Retour aux vraies valeurs

## *De jeunes rockers sudistes renouent avec la rébellion et le blues*

**THE BLACK CROWES**
*au Barrowlands, Glasgow*

Chris Robinson est d'une maigreur impressionnante. Ses jambes « allumettes » sont moulées dans un pantalon qui s'évase à partir des mollets : cette description d'un pantalon à pattes d'éléphant pour les plus jeunes des lecteurs. Il faudrait également, pour donner une idée du chanteur des Black Crowes, évoquer les écharpes de coton fin, les cheveux très longs et des expressions comme *« man »*, *« really cool »*, tout ce qui faisait un chanteur de rock, il y a vingt-cinq ans.

La fin du concert approche, le public écossais n'a pas ménagé sa peine. Chris Robinson se fait mélancolique : *« Nous aimerions jouer un titre que chantait une bande de gens qui n'avaient pas peur de s'éclater »*, dit-il avant d'attaquer *Space Captain*, hymne hippie à la planète Terre, créé en 1971 par les Mad Dogs and Englishmen de Joe Cocker. Chris Robinson avait cinq ans, son frère Rich, le guitariste des Black Crowes, à peine un an.

Le groupe d'Atlanta représente un cas inédit dans l'histoire du rock. Jusqu'ici, les mouvements de *revival*, qui remettaient à l'ordre du jour des formes passées de mode, n'étaient mus que par la nostalgie ou l'ironie. Sha Na Na, le premier d'entre eux, tenta de faire danser les masses de Woodstock sur *At the Hop* (un titre alors à peine vieux de dix ans), sans grand succès d'ailleurs : la génération des fleurs savait bien que le rock était plus sérieux, plus subversif, plus important que ces niaiseries adolescentes. Aujourd'hui, dans son hôtel de Glasgow, Chris Robinson explique : *« Le rock est une manière de communiquer qui n'est pas destinée à tout le monde. C'est une contre-culture, le dernier bastion de la créativité, une musique qui ne se fait pas à coups d'échantillons volés* [...]. *Et quand les gens se moquent de nous parce que nous nous habillons, parce que nous jouons comme dans les années 70, nous répondons que nous avons repris le flambeau que d'autres ont laissé tomber en devenant des égomaniaques mégalomanes. »* Robinson est tour à tour très fin – *« les clips sont une forme de censure du rock*, fait-il observer. *Il n'y a pas deux personnes au monde qui ont tiré les mêmes images de* It's Allright Ma, *de Dylan, mais, aujourd'hui, on est obligé d'imposer son interprétation »* – et très naïf – *« le rock'n'roll fait peur, man. Le FBI a des dossiers sur Bob Dylan »*.

### *Le feu des comparaisons*

Les Black Crowes sont sur la route depuis sept mois, et on les soupçonne de mettre la même ferveur à recréer le style de vie des tournées rock des années 70 qu'à en retrouver l'esprit musical. Formés en 1984 par les frères Robinson, jeunes Sudistes issus d'une famille de musiciens, les Black Crowes constituent donc une espèce de secte dissidente : l'Eglise du vrai rock'n'roll maintenu, en quelque sorte. S'il n'y avait que le discours, l'histoire ne dépasserait pas l'anecdote. Mais il y a aussi la pratique. Début 1991, au moment où *Shake your Money Maker*, leur premier album, commençait à escalader les hit-parades américains, les Black Crowes ont été remerciés par ZZ Top dont ils assuraient la première partie. Chaque soir, au milieu du concert, Chris Robinson prenait la peine de déclarer qu'il n'avait rien à voir avec le sponsor du tour (une marque de bière) et que, pour lui, le rock devait rester libre de toute publicité. Trois disques de platine plus tard (deux pour *Shake your Money Maker*, un pour *The Southern Harmony and Musical Companion*, sorti au début de 1992), les Black Crowes n'ont pas bougé d'un pouce sur la question. Cela se traduit concrètement par des centaines de milliers de dollars en moins pour un groupe qui, dans le même ordre d'idées, refuse de se produire dans des salles de plus de six mille places et de se conformer aux normes de maintien de l'ordre à l'américaine (pas le droit de se lever de son fauteuil, de danser, etc.).

Surtout, il y a la musique. Rarement groupe fut aussi systématiquement soumis au feu des comparaisons : les Faces (le grain de voix de Chris Robinson évoque le jeune Rod Stewart); les Stones (avec ses riffs simples et puissants, Rich Robinson doit beaucoup à Keith Richards); les Allman Brothers (Géorgiens comme les Black Crowes); Aerosmith (on ne grandit pas impunément dans les années 70); Humble Pie...

A Glasgow, les Ecossais sont tout simplement venus voir les Black Crowes pour le plaisir d'une musique électrique sans éléments digitaux (synthétiseurs, boîte à rythmes et échantillons interdits), une musique qui s'appuie sur des chansons suffisamment bien tournées pour prendre le risque de se lancer dans de longues improvisations, comme les osaient les groupes d'antan. Ce qui ne vas pas sans risques : plus d'une fois, Chris Robinson se retrouve très loin du ton juste quand il lui faut reprendre le micro, et les deux guitaristes (Rich Robinson et Marc Ford, qui a rejoint le groupe il y a un an) n'ont pas encore trouvé l'osmose qui fit les grands duos électriques (Mick Taylor-Keith Richards, Duane Allman-Dicky Betts). Entre les morceaux, le chanteur se conduit très exactement comme Mick Jagger il y a vingt-cinq ans. Il adresse ses provocations puériles à des bourgeois conformistes de toute façon absents *(« Je n'en veux pas de votre joint, de toute façon vous avez mis du tabac dedans »)* et multiplie les considérations fumeuses (et sans doute enfumées).

C'est à la fois beau – c'est de là que vient le rock'n'roll, et rien ne permet de mettre en doute la foi des Black Crowes – et triste – on ne voit pas pourquoi ce chemin, qui s'est révélé être une impasse pour leurs aînés, conduirait plus loin les jeunes gens d'Atlanta.

THOMAS SOTINEL

**▶ Le 4 décembre, à 19 h 30, à l'Elysée-Montmartre, 72, boulevard de Rochechouart, 75018 Paris.**



© MARK SELIGER

*The Black Crowes sur la route depuis sept mois.*

CINÉMA

# Le malheur des autres

**LA CRISE**
*de Coline Serreau*

Le même jour, Victor, jeune conseiller juridique, marié, deux enfants, financièrement à l'aise, est quitté par sa femme et viré de sa boîte. Même sa secrétaire le lâche. Eperdu, Victor cherche quelqu'un à qui parler de ses problèmes. Mais ses amis, ses proches et même ses parents, qu'il est allé voir en province, ne l'écoutent pas. Ils parlent de leurs problèmes à eux, ils ne songent pas un instant à le plaindre. Seul, Michou, un sans-travail, sans domicile fixe, rencontré dans un bistrot, lui manifeste quelque intérêt. Mais n'est-ce pas pour profiter de ce qu'il lui paye ?

Cela démarre sur le thème, éternel, de la crise conjugale. Petit à petit, au hasard des rencontres, des incidents, au-delà des jérémiades d'un héros perturbé et, pourtant, très égoïste, on voit poindre la crise de société, le malaise de ces nouveaux bourgeois, cadres et professions libérales, qui ne savent plus à quoi se raccrocher, cultivent les mésententes amoureuses et les divorces pour éviter de se poser les vraies questions. Victor (le meilleur rôle de Vincent Lindon depuis longtemps) ne tombe pas dans la cloche comme Gérard Jugnot dans *Une époque formidable*. Mais à force de courir dans tous les sens et de parler dans le désert, il finit par comprendre le malheur des autres, le vrai, celui vers qui Michou-pot-de-colle (surprenant Patrick Timsit avec sa voix de fausset et ses manières de chien couchant) le pousse, tout en dérapant sur ses propres échecs.

Coline Serreau a voulu faire rire en reprenant les « recettes » de la comédie américaine : situations cocasses se succédant sans temps mort, dialogues débités à toute allure, mise en scène essentiellement fixée sur les acteurs (Zabou, Maria Pacôme, Yves Robert, Annick Alane). Sans perdre le ton et le rythme du divertissement, elle jette pourtant pas mal de pierres dans le jardin des couples « modernes », des familles abonnées aux compromis, des hommes politiques (la soirée au château d'un député socialiste est d'un humour très noir), des individualistes et de ceux qui croient se refaire une conscience sociale en s'aventurant chez les prolos. Son comique produit un effet boomerang. Sur la fin, quand on a bien ri...

JACQUES SICLIER

# Passé trop composé

**A DEMAIN**
*de Didier Martiny*

Pierre a huit ans en 1963. Il habite avec sa remuante et pittoresque famille un grand appartement rue Alfred-Roll (Paris-17e), dont une bonne partie est à usage professionnel. Son grand-père et son père sont médecins et sa grand-mère acupunctrice. On se chamaille, on s'aime, on va en vacances (dans un petit appartement à Monte-Carlo), le temps passe avec ses joies, ses peines.

Didier Martiny a rassemblé ses souvenirs du temps où il était *« un enfant heureux sans le savoir »*. C'est sympathique, chaleureux, amusant, émouvant parfois. Mais Didier Martiny a construit son film sur les sautes de mémoire, les impressions fugitives, les associations d'idées. La mise en scène ne suit pas. Certains « tableaux » imaginaires dans des décors irréalistes sonnent faux, certaines anecdotes tombent à plat.

Cette chronique (par ailleurs bien interprétée par François Cluzet, Yasmina Reza, François Perrot, Laurent Lavergne l'enfant, et Margot Capelier, connue dans le milieu cinématographique comme directrice de casting, en arrière-grand-mère vacharde) tient le coup grâce à Jeanne Moreau. Elle est la grand-mère, patiente, attentive, généreuse, avec ce talent, cet éclairage intérieur qui la portent toujours au plus juste, au plus vrai. Il y a, au milieu du film, une superbe séquence entre elle et le gamin qui joue à la guerre sans voir qu'elle *éprouve un malaise*. Séquence qui terminerait le film en beauté si Martiny avait adopté, plus simplement, un ordre chronologique pour dire le bonheur d'autrefois.

J. S.



□ **Le palmarès du Festival de Belfort.** – Le Festival de Belfort, Entrevue 92, qui a eu lieu du 21 au 29 novembre, a attribué son Grand Prix au *Pays des sourds*, documentaire du réalisateur français Nicolas Philibert. Le Prix du film français est allé à *Villa mauresque*, de Patrick Mimouni, celui du film étranger à *Bratan*, du cinéaste tadjik Bakhtyar Kouydounazarov, et le Prix spécial du jury aux *Histoires d'amour finissent mal... en général*, d'Anne Fontaine.

# Gounod réchauffé

## *La mise en scène de Lavelli est aujourd'hui un pétard mouillé*

**FAUST**
*à l'Opéra Bastille*

Le 27 novembre, première de *Faust* à la Bastille. Diagnostic pessimiste mais salle pleine. Direction laxiste (Julius Redel). Méphisto à la voix boursouflée, à la diction incompréhensible (Paata Burchuladze). Attaques des chœurs cotonneuses. Surtout, dix-sept ans après le scandale qu'elle avait déclenché à Garnier, la mise en scène de Jorge Lavelli avait perdu son animation, sa force de provocation et même l'éclat de ses couleurs.

A l'issue de la représentation du 2 décembre – à un tel degré d'inquiétude, un second examen s'imposait, – les conclusions s'étaient considérablement améliorées. Kallen Esperian, toujours en délicatesse avec le diapason, campe désormais une Marguerite crédible. *Gösta Winbergh, ténor suédois*, retrouve ses assises vocales et son français (voix un peu lourde, néanmoins, pour le rôle). Andreas Schmidt se donne un mal de chien pour articuler les bigoteries nationalistes de Valentin : le timbre est redevenu superbe, la tenue en scène reste malhabile. On tolère à peu près qu'à des chanteurs dirigés de manière si relâchée et si conventionnelle (le chapeau à la main, la main sur le cœur, gros effets, mimiques exagérées) se mêle, sans que personne semble y prendre garde, le Siebel décontracté et naturel de Colette Alliot-Lugaz. Les vents ont cessé de canarder. Redel, toujours mou et lent, soigne les pianissimos et les phrasés. Dans le décor tout de même très beau de Max Bignens (sortes de Halles de Baltard reconstituées), le spectacle est visible dès lors que Gounod n'est plus massacré.

Mais rien, décidément, n'est parfait. Car la salle, en ce mercredi pluvieux, semblait presque clairsemée (la représentation était une supplémentaire, il est vrai). On avait d'abord cru que *Faust*, à l'Opéra de Paris, c'était fini, que le moule était cassé. Et voici qu'on constatait que ce même *Faust*, le plus populaire des opéras français avec *Carmen*, vidait la Bastille (1) !

Foin des déceptions ! Achetez *Faust*, direction Plasson, avec Cheryl Studer, José Van Dam, Thomas Hampson, en 3 CD chez EMI. Ça coûte moins cher que chez M. Bergé en première catégorie. On entend mieux. Et c'est du Gounod plus frais.

ANNE REY

**▶ Prochaines représentations : les 4, 14, 17 et 21 décembre, 19 h 30. Tél. : 44-73-13-00.**

(1) Renseignements pris, 2 300 places ont été vendues, sur les 2 700 que contient la salle.





# CULTURE

ARTS

## Avant-gardes russes

*Deux artistes d'avant la glaciation réaliste-socialiste*

**MALÉVITCH ET FILONOV**
*à la Galerie Pitzer*

Une vingtaine de toiles en provenance du Musée russe de Saint-Pétersbourg sont exposées à Paris, accompagnées de dix dessins. Ces derniers sont mis en vente avec les désormais habituels produits dérivés (montres, tee-shirts, vaisselle, foulards ou bijoux). On a beaucoup glosé sur l'organisation par une galerie privée d'une exposition qui groupe des œuvres exceptionnelles et peu connues. Mais les pays de l'ancienne Union soviétique sont à la recherche de devises difficiles à dégager des lignes budgétaires institutionnelles...

Quoi qu'il en soit, il faut saluer l'intérêt des artistes présentés ici, à l'heure où le pillage sporadique de la Russie par l'Europe occidentale ramène sur certaines cimaises, comme on le vit à la FIAC, les pires croûtes du réalisme socialiste. Même s'il est permis de douter de l'importance de Filonov, comparé à Malévitch, les œuvres sont de qualité et scandent *une histoire encore mal* connue.

Il y a presque exactement soixante-dix-sept ans, au mois de décembre 1915, eut lieu à Petrograd l'exposition «0,10». Elle était organisée par les futuristes russes, séduits par l'agressivité et l'affirmation de la modernité contenues dans les manifestes de leurs homologues italiens, et présentait, parmi d'autres, les tableaux de Malévitch. Il y montrait une toile qui allait devenir légendaire, le *Carré noir sur fond blanc*, bizarrement accrochée dans l'angle supérieur d'une pièce, tout près du plafond. Pour un Occidental, cela n'avait aucun sens. Pour un Russe, c'était une allusion directe au «coin rouge», le «beau coin» présent dans chaque isba, l'endroit opposé au poêle où s'installent les icônes et vers lequel s'inclinent les croyants. D'emblée, Malévitch plaçait l'un des tableaux les plus radicaux de l'histoire de l'art sous le signe – ou du moins en lieu et place – de l'icône, et marquait l'avant-garde d'un sceau spirituel qui déplut alors à beaucoup et que l'on tend encore à ignorer aujourd'hui.

Malévitch poursuivit sa quête d'absolu qui devait culminer, en 1918, avec le très célèbre *Carré blanc sur fond blanc*, toile extrême accompagnée d'une déclaration en forme de manifeste : *«J'ai débouché dans le blanc (...), voguez à ma suite dans l'abîme (...). Devant vous s'étend l'infini.»* En fait, il sembla s'y perdre, cessa de peindre pour se consacrer à des écrits sur le suprématisme – comme il avait baptisé son nouvel art – ou à une activité d'enseignant et de théoricien de l'architecture et de l'urbanisme.

Jusqu'alors, l'avant-garde artistique avait travaillé sinon en pleine compréhension, du moins en bonne entente avec les gouvernements issus de la révolution de 1917. La mort de Lénine, l'ascension de Staline et sa lutte contre Trotski, mais surtout la pression insidieuse des peintres traditionnels, vont transformer des rapports constructifs en lutte sournoise, puis en attaques virulentes *contre l'art moderne. En butte à la* persécution politique, chassé de l'Institut national d'histoire de l'art et arrêté une quinzaine de jours, Malévitch reprit ses pinceaux pour exécuter une série surprenante de toiles figuratives, mais d'aspect primitif, qualifiée par lui de «supernaturalisme». C'est pourtant dans un cercueil «suprématiste» au profil cruciforme, posé dans un camion recouvert d'un grand carré noir, que sa dépouille fut portée en terre au *printemps* de 1935.

Pavel Filonov eut aussi quelques ennuis avec les thuriféraires de ce qui allait devenir le réalisme socialiste : en 1929, sa rétrospective prévue au Musée d'art russe de Leningrad fut annulée, lui-même passant pour un dément, *«ennemi de la classe ouvrière»*. Filonov – qui avait construit l'essentiel de son œuvre sur les bases de l'art populaire russe, qui appelait ses étudiants *«camarades»*, qui avait peint scrupuleusement des portraits de Staline et de Vorochilov et vainement tenté de faire don de ses toiles à l'Etat soviétique – en fut profondément affecté.

Exposition passionnante, donc, et qui promet d'autres découvertes : le Musée de Nantes annonce ainsi l'ouverture d'une rétrospective plus vaste consacrée aux avant-gardes russes. *Au moment où l'on commen*çait à s'habituer à un hiver latino-américain, il faut se rendre à l'évidence : en décembre, l'art vient du froid.

**HARRY BELLET**

**▶ Jusqu'au 12 décembre, 78, avenue des Champs-Elysées, Paris-8e. Tél. : 43-59-90-07.**





PHOTO

## Les fondations de la vocation

*Les images qui ont déterminé la carrière de quatre-vingt-quinze auteurs*

**PREMIÈRE PHOTO**
*à la Galerie du Jour*

Demander à des grands photographes leur toute première image, celle qui apparaît en haut à gauche de la planche contact numéro 1, est une idée aussi séduisante qu'absurde. Séduisante, car le spectateur rêve déjà de correspondances esthétiques entre le photographe en herbe et l'auteur affirmé. Absurde, car une première photo ne signifie rien en soi pour un art du multiple. Si tant est qu'elle existe. La styliste Agnès B a eu cette idée *«en voyant les merveilleux carnets de Jacques-Henri Lartigue»* et présente quatre-vingt quinze auteurs dans son vaste espace carrelé de blanc (une ancienne boucherie) du quartier des Halles.

Premières photos ? Evidemment non. La plupart des photographes ont préféré donner la première image «qui compte», celle qui a déterminé une vocation, celle qui justifie le travail d'une vie. Ainsi Cartier-Bresson avec le couple sous le parapluie noir à Dieppe (1926) et Edouard Boubat avec «Petite fille aux feuilles mortes» (1946). *«Elle est devenue ma première photo»*, écrit joliment le Suisse René Burri, à propos de l'image du gamin faisant face à la statue de Brancusi (1954). *«Parmi les plus vieux trucs que j'estime dignes d'intérêt et qui traînent dans mes boîtes, celui-ci est le plus ancien»*, ajoute le Belge John Vink. Le plus incrédule, et ce n'est pas une surprise, reste Ferdinando Scianna, qui interroge : *«Ça existe, une première photo ?»*

Ça existe, mais c'est rare. «Débarquement », *ma première photo faite avec mon premier appareil, un Comet, acheté un 24 décembre et que j'ai amené au bord de la mer un 25»*, écrit Mario Giacomelli. Mais à part cet auteur inclassable, à la fois imprimeur et gardien de camping, la plupart des photographes donnent lieu à une exposition différente de celle annoncée. Surtout, quand les auteurs (par peur du ridicule ?) ont préféré confier des tirages impeccables et aseptisés de clichés qui viennent couper tout rapport au passé, à leur enfance. Mieux vaut alors se replier sur le catalogue, fort agréable, dans lequel face à chaque image l'auteur raconte son histoire, l'histoire de son image.

Restent les bribes d'une exposition à venir, passionnante, à partir des épreuves de ceux, rares, qui ont joué le jeu jusqu'au bout : une première image, dans un tirage d'époque. Quitte à donner des clichés ratés, des couleurs passées, des tirages écornés ou dentelés. Ceux-là touchent au plus près leur propre histoire et ça devient passionnant. Pascal Dolémieux, par exemple, propose *«certainement une des dix premières. En tout cas la seule qu'il me reste»* : un paysage doux et calme à Saint-Martin-la-Garenne à l'Instamatic. Hughes de Wurstemberger présente «Ma sœur, ma mère» ; Michel Vanden Eeckhoudt, «Le chat de ma cousine» ; Thierry Lefébure, son « Allée des Tilleuls » ; Bernard Plossu, son premier chameau dans le Sahara.

Et un coup de chapeau à Xavier Lambours. *«Mes parents demandent à ma maîtresse l'autorisation de ne pas aller à l'école pour que je puisse photographier John Glenn, le premier astronaute en visite à Paris.»* Son premier reportage, quatre vues carrées et un peu floues, des photos déjà percutantes et culottées. Drôle et magique.

**MICHEL GUERRIN**

**▶ Jusqu'au 19 décembre. 6, rue du Jour, 75001, Paris. Tél. : 42-33-43-40. Catalogue, 222 pages, 250 F.**





## Un Américain dans son jardin

*Derniers clichés d'un photographe mythique*

**PAUL STRAND**
*à la Galerie Zabriskie*

L'Américain Paul Strand (1890-1976) tient une place de choix dans l'histoire de la photographie, celle d'un «passeur» qui apporta la preuve limpide que la photo pouvait se libérer de la peinture. Nous étions en 1916 et jusque-là, la photographie était encore dominée par le pictorialisme, ce mouvement international qui singeait les toiles académiques, avec des clichés bucoliques et flous.

En deux séries d'images, publiées dans la revue *Camera Work* d'Alfred Stieglitz, Paul Strand fait basculer la photo dans le modernisme. Deux photos surtout : un portrait frontal de femme aveugle et une barrière blanche. Strand prend le contrepied d'œuvres picturales ou abstraites et produit des documents nets, précis, «objectifs», d'une précision imparable. *«Brutal, direct, pur»*, écrira Alfred Stieglitz. La *«straight photography»* était née.

Cette esthétique du document, on la retrouve dans les dernières images de sa vie, réalisée à Orgeval, à 36 kilomètres de Paris, où Strand s'était installé en 1952 après une riche carrière de photographe et de cinéaste. A cette date, il publie, avec Claude Roy, *la France de profil*, un livre mythique et introuvable qui contient son plus beau portrait, un jeune garçon, pris dans le plan le plus frontal qui soit.

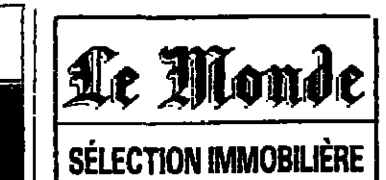
A Orgeval, Paul Strand réalise des manières d'études de nature : feuilles, plantes et fleurs. Des iris, trois ans avant sa mort. Au même moment, l'humanisme domine la photo française tandis qu'aux Etats-Unis les plasticiens se servent de l'image fixe. Quarante ans après ses premières natures mortes, Paul Strand, lui, n'a pas changé d'un iota. Ses tirages sont d'une précision diabolique, tout en nuances, et sans effet aucun. Le cadre est si serré que les formes deviennent abstraites, sans haut ni bas.

Ces dernières images sont présentées à la Galerie Zabriskie. Les prix sont à la hauteur de la réputation du maître : 100 000 francs pour une *Feuille* (1973). Les spécialistes apprécieront la leçon de tirage. Mais en dehors de leur contexte, la banalité, même empreinte de virtuosité, laisse froid.

**M. G.**

**▶ Jusqu'au 12 janvier. 37, rue Quincampoix, 75004, Paris. Tél. : 42-72-35-47.**





# AGENDA

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

## THÉÂTRE

**AKTÉON-THÉATRE** (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. Rel. dim., lun. 1 pour la route ; Scènes d'amour : mer., jeu. (en français) mar. (en anglais) 22 h. L'amour est aveugle : ven., sam. 22 h.
**ANTOINE - SIMONE-BERRIAU** (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**ARTISTIC-ATHÉVAINS** (48-06-36-02). Surprises de l'amour : jeu. 19 h ; ven., sam., mar., mer. (dernière) 20 h 30 ; sam. 15 h ; dim. 16 h.
**ATELIER** (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET** (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. L'Inquiétude : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar. 19 h.
**BASTILLE** (43-57-42-14). Cinq essais d'effraction : 19 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Ordinaire et disgracié : *ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h 30.*
**BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE** (40-46-90-72). Giacomo : ven., sam., mer., jeu. (dernière) 19 h 30. Veillée funèbre : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.
**BATEAU-THÉATRE OURAGAN** (40-51-84-53). Le Cabaret de la grand-peur : 20 h 30 ; dim. 16 h 30. Rel. mer., dim. soir. Je? Deuxl! Maux... : mer., jeu., ven., sam. 19 h ; dim. 17 h.
**BEAUNORD CENTRE WALLONIE-BRUXELLES** (42-71-26-16). Mar'mots : *mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.*
**BERRY-ZÈBRE** (43-57-51-55). Les Nuits de la colère : ven., sam., dim., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 15. Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Marcel et Roger : ven., sam., jeu. (dernière) 22 h.
**BOUFFES DU NORD** (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : 20 h 30 ; sam. 15 h. Rel. dim., lun.
**BOUFFES PARISIENS** (42-96-60-24). La Jalousie : ven., mer. 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h 30.
**BOUFFONS-THÉATRE DU XIX<sup></sup>** (42-38-35-53). Apprendre à rire sans pleurer : 19 h. Rel. dim., lun. Escurial : 19 h. Rel. dim., lun. Les Mots en balade : jeu. 14 h 30. La Veuve espagnole : ven., sam. (dernière) 21 h.
**LA BRUYÈRE** (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**CAFÉ DE LA DANSE** (40-26-28-58). Don Juan d'origine : ven., sam., lun., mar. (en espagnol) mer., jeu. 20 h 30.
**CAFÉ DE LA GARE** (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Rel. dim., lun. Qui vous savez : 22 h. Rel. dim., lun.
**CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON** (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS** (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : mer. (en espagnol), jeu., ven., sam. (en français). 20 h 30. La Vida es Sueno (en espagnol) : dim. 16 h.
**CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM** (43-74-99-61). Marguerite et le Président : ven., mer. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE** (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du III[e] Reich : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
**CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL** (43-74-24-08). Les Choéphores : ven. 19 h 30 ; dim. (+ les Euménides) 13 h. Les Euménides : sam., mer. 19 h 30 ; dim. (+ les Choéphores) 13 h. Iphigénie à Aulis : jeu. 19 h 30.
**CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE** (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**CENTRE GEORGES-POMPIDOU** (42-74-42-19). Grande salle. En attendant Godot (en tchèque) : ven., sam. 20 h 30. Petite salle. Memorias y olvidos de San Martin : sam. 18 h 30. Parloir : ven. 18 h 30.
**CENTRE MANDAPA** (45-89-01-60). Mademoiselle Jaire : mar., mer., jeu. 20 h 30. Prédiction - Introspection : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS** (40-28-28-40). Hello Dolly : 20 h 30 ; sam., dim. 14 h 30 ; dim. 18 h 30. Rel. lun.
*LA CIGALE* (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30. Rel. dim.
**CINQ DIAMANTS** (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
**CITÉ INTERNATIONALE** (45-88-81-54). Le Pleure-misère : 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Rel. mer., dim. soir. Le Venin des histoires : 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Rel. mer., dim. soir. Appartement témoin ; De plein fouet : 21 h ; sam., dim. 17 h. Rel. mer., dim. soir. Les Ubs : mar., mer., jeu. 21 h.
**COLLÈGE NÉERLANDAIS** (40-78-50-00). W comme Gombrowicz : dim. 17 h ; lun., mar., mer., jeu. 20 h 30.
**COMÉDIE CAUMARTIN** (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h. Rel. mer., dim.
**COMÉDIE DE PARIS** (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES** (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**COMÉDIE-FRANÇAISE** (40-15-00-15). Antigone : *dim., mer.* 14 h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : mar., jeu. 20 h 30. La Serva amorosa : sam., dim., mer. 20 h 30.
**COMÉDIE ITALIENNE** (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**CONFLUENCES** (40-24-07-49). Poucette : sam., dim., lun., mar., mer., jeu. 19 h.
**DAUNOU** (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
**DÉCHARGEURS (TLD)** (42-36-00-02). Direction Critorium : 19 h 15 ; dim. 17 h 30. Rel. *dim. soir,* lun. Qui est le véritable inspecteur Hound? : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**DEUX ANES** (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**DIX-HUIT THÉATRE** (42-26-47-47). Avatar : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**DUNOIS** (45-84-72-00). Passionné(e) et itinérant(e) (en persan) : ven., sam. 20 h 30.
**ELDORADO** (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. dim. Rose de Noël : ven. 14 h 30 ; sam. 14 h ; dim. 14 h, 17 h 30.
**ESPACE ACTEUR** (42-62-35-00). Au bal à Boulingrin : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**ESPACE HÉRAULT** (43-29-86-51). Les Marches de sable : ven., sam. 20 h 30. La Nuit juste avant les forêts : mar. 20 h 30.
**ESPACE JEMMAPPES** (46-34-01-58). Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h. Rel. dim., lun.
**ESPACE MARAIS** (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. Rel. dim., lun. L'Ile des esclaves : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Danse avec les fous : ven. 21 h ; sam. 23 h ; dim. 19 h. Feu la mère de madame : ven., sam. 20 h ; dim. 18 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.
**ESPACE PROCRÉART** (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**ESSAION DE PARIS** (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Le Machiniste têtu : lun., mar., mer., jeu. 20 h 30. Negasaki : sam. 15 h.
**FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE** (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**FONTAINE** (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**LE FUNAMBULE THÉATRE** (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Bösendorfer : lun. 20 h 30.
**GAITÉ-MONTPARNASSE** (43-22-16-18). La Contrebasse : mar., mer., jeu. 20 h 45.
**GALERIE CHRISTIAN SIRET** (42-61-46-04). Un amour : ven., mar. 20 h 30 ; sam. 17 h 30.
**GRAND EDGAR** (43-35-32-31). Lamy and Co : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim. Une fille entre nous : 22 h. Rel. dim.
**GRANDE HALLE DE LA VILLETTE** (40-03-39-03). Les Pieds dans l'eau : 21 h ; sam., dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**GUICHET MONTPARNASSE** (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Rel. dim. Le Rire amer du belouga : 22 h 15. Rel. dim. Amours en pièces : mar., mer., jeu. 20 h 30. *La Pointeur* : ven., sam. (dernière) 20 h 30. Trois minutes pour exister : lun. 20 h 30.
**GYMNASE MARIE-BELL** (42-46-79-79). Solo : 20 h 30 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.
**HÉBERTOT** (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**HUCHETTE** (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Lautrec sur la Butte : 21 h 30. Rel. dim.
*LUCERNAIRE FORUM* (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Rel. dim. Douce : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. Voici le temps des assassins : 18 h 30. Rel. dim. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Rel. *dim.* Tout va bien, je vais bien! : 21 h 30. Rel. dim.
*MADELEINE* (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : ven., sam., mer., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h 30.
**MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES)** (42-36-27-53). L'Enchanteur pourrissant : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
**MARAIS** (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.
**MARIE STUART** (45-08-17-80). Des fois, la nuit... : ven. (dernière) 19 h 30. Huis clos : mer., mar. 21 h 15 ; sam. 16 h. Le Mobil Home : sam. (dernière) *19 h 30. Savage Love (anglais-français)* : jeu., ven., sam. 21 h 15.
**MARIGNY** (42-56-04-41). Suite royale : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MATHURINS** (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MATHURINS (PETITS)** (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30. Rel. dim., lun.
**MÉTAMORPHOSIS** (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h ; dim. 15 h. *Rel. dim. soir, lun.*
**MICHEL** (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h ; dim. 16 h. *Rel.* dim. soir, lun.
**MICHODIÈRE** (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. *dim.* soir, lun.
**MOGADOR** (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 20 h 30 ; mer., sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MONTPARNASSE** (43-22-77-74). Mortadela : ven., mar. 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30.
**MONTPARNASSE (PETIT)** (43-22-77-30). La Traversée : 21 h ; *dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.*
**MUSÉE COGNACQ-JAY** (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : mer., jeu., dim. 15 h 30 ; jeu., ven., sam. 20 h 30.
**NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD** (43-31-11-99). Lischen et Fritzchen, les fables de La Fontaine : ven., sam. 20 h 30.
**NOUVEAUTÉS** (47-70-52-76). Les Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**ŒUVRE** (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. *dim. soir, lun.*
**OLYMPIA** (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30. Rel. dim., lun. Marc Métral dans Cadeau de Noël : mer., sam. 14 h 30.
**OPÉRA-BASTILLE** (44-73-13-00). Grande salle. Faust : ven. 19 h 30.
**PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE)** (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**PALAIS DES GLACES (PETITE SALLE)** (48-03-11-36). Bud dans Tu t'es vu quand t'as ril : 21 h. Rel. dim., lun.
**PALAIS-ROYAL** (42-97-59-81). Sans rancune : mer., jeu., ven., mar. 20 h 30 ; sam. *21 h* ; dim. 15 h.
**PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU)** (42-45-03-61). A Midsummer Night's Dream (en anglais) : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
**PASSAGE DU NORD-OUEST** (47-70-81-47). Le Banc : 20 h. Rel. dim., lun.
**PÉNICHE-OPÉRA** (42-45-18-20). Bernard est mort : mer., jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 17 h.
**PETIT THÉATRE DE PARIS** (48-74-25-37). Patrick Bosso : 21 h. Rel. dim., lun.
**POCHE-MONTPARNASSE** (45-48-92-97). Salle II. La Peau trop fine : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**PORTE SAINT-MARTIN** *(42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam.* 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**POTINIÈRE** (42-61-44-16). Ministrel : jeu., ven., sam., lun., mar. 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30.
**RANELAGH** (42-88-64-44). Trekking : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**RENAISSANCE** (44-63-05-00). Les mille et une nuits : sam., dim. 14 h.
**ROSEAU-THÉATRE** (42-71-30-20). Deux siècles d'amour : mar., mer., jeu. 20 h 30. Nous les Eureupéeins : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 14 h 30.
**SAINT-GEORGES** (48-78-63-47). Une *aspirine pour deux : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ;* dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**SPLENDID SAINT-MARTIN** (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun. Elie et Dieudonné : 22 h. Rel. dim., lun.
**THÉATRE 13** (45-88-62-22). Vu du pont : ven., sam. 20 h 30 ; sam. 16 h 30 ; dim. 15 h.
**THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU** (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE D'EDGAR** (43-22-11-02). *D'Alba est stone... Mais ils vécurent* heureux : 20 h 15. Rel. dim. Brigitte Lahaie : 22 h. Rel. dim.
**THÉATRE DE DIX-HEURES** (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**THÉATRE DE L'EST PARISIEN** (43-64-80-80). Les Poupées : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; jeu. 19 h ; dim. 15 h.
**THÉATRE DE LA LUNE NOIRE** (42-272-68-81). Sea, Sex and Sport : mar. 20 h.
**THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI** (48-05-67-89). Arène. Les Caprices de Marianne : ven. (dernière) 21 h. Belle de Mai. Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Long John Silver, the Pirate (en anglais) : lun. 14 h 30, 20 h 30. The Elephant Man (en anglais) : lun., mar. 14 h 30, 20 h 30.
**THÉATRE DE LA MAINATE** (42-08-83-33). Les Zappeurs : jeu., ven., sam., lun. 22 h ; dim. 20 h 30.
**THÉATRE DE NESLE** (46-34-61-04). Salle II. Roro er Saoz : 22 h. Rel. dim. Dis-moi que tu m'aimes : 22 h. Rel. dim., lun. Le Baiser de la veuve : ven., sam. (dernière) 20 h 30. La Servante de l'amour ; le Grand Voyage : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 18 h 45.
**THÉATRE DE PARIS** (48-74-25-37). Paul et Virginie : ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 16 h.
**THÉATRE DÉJAZET** (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES** (49-52-50-50). Armide : ven., mar. *19 h 30* ; dim. 17 h.
**THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT** (42-56-60-70). Saute, Marquis! : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Conversation en Sicile : mar., mer., jeu. 20 h 30.
**THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL** (48-06-72-34). Le marchand de glace est passé : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45 ; dim. 15 h.
**THÉATRE DU TEMPS** (43-55-10-88). Les Oiseaux : sam., mar. 20 h 30. Salomé : mer., jeu., ven. 20 h 30.
**THÉATRE GRÉVIN** (42-46-84-47). *Chantal Ladesou : 20 h 30. Rel. dim.,* lun.
**THÉATRE JACQUES-COURIVAUD** (45-41-10-08). Attention haute tension : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; dim. 19 h.
**THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU** (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Didier Follenfant : 22 h. Rel. dim., lun.
**THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT** (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON** (43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE** (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Sourire des mondes souterrains : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER** (42-55-74-40). Conversation sur la montagne : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; sam. 16 h.
**THÉATRE PARIS-PLAINE** (40-43-01-82). Noces de sang : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.
**THÉATRE SILVIA MONFORT** (45-31-10-96). Samedi, dimanche et lundi : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE TRÉVISE** (48-45-10-11). Parking sauvage : lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
**THÉATRE VALHUBERT** *(45-84-30-80). Le Jeu de l'amour et du hasard : ven., sam., mar. 20 h 30 ;* sam., dim. 15 h.
**TOURTOUR** (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Rel. dim., lun. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES** (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**LE TRIANON** (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : mer., sam., dim. 14 h 30.
**TRISTAN-BERNARD** (45-22-08-40). Batailles : 21 h ; sam. 19 h, 21 h. Rel. *dim.*
**VARIÉTÉS** (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**LA VIEILLE GRILLE** (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h. Rel. dim., lun.

## SPECTACLES NOUVEAUX

*(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)*

**DIS-MOI QUE TU M'AIMES.** Théâtre de Nesle (46-34-61-04) (dim., lun.), 22 h (2).
**JE? DEUXI! MAUX....** Bateau-théâtre Ouragan (40-51-84-53), mer., jeu., ven., sam. 19 h et dim. 17 h (2).
**LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD.** Cinq Diamants (45-80-51-31), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 et dim. 17 h 30 (2).
**MARC MÉTRAL DANS CADEAU DE NOEL.** Olympia (47-42-25-49), mer. et sam. 14 h 30 (2).
**NÉGROPOLITAIN.** Au bec fin (42-96-29-35), mer., jeu. et ven. 23 h 30 (2).
**LES PEUPLIERS D'ÉTRETAT.** Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 20 h (2).
**SAUTE, MARQUIS!.** Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault (42-56-*60-70) (dim. soir, lun.), 19 h ; dim.* 15 h (2).
**ATTENTION HAUTE TENSION.** Théâtre Jacques-Courivaud (45-41-10-08) (lun.), 20 h 45 ; dim. 19 h (3).
**DON JUAN D'ORIGINE.** Café de la danse (40-26-28-58) (dim.), 20 h 30 (3).
**EDWIDGE FEUILLÈRE EN SCÈNE.** Madeleine (42-65-07-09) (dim. soir, lun.), 21h ; dim. 15 h 30 (3).
**MADAME MARGUERITE.** Morsang-sur-Orge (l'Arlequin) (69-04-13-70), 21 h ; dim. 16 h 30 (2).
**MARCEL ET ROGER.** Berry-Zèbre (43-57-51-55), ven., sam. et jeu. 22 h (3).
**LE PLEURE-MISÈRE.** Cité internationale (45-88-81-54) (mer., dim. soir), 20 h 45 ; dim. 16 h 45 (2).
**LA SERVANTE DE L'AMOUR ; LE GRAND VOYAGE.** Théâtre de Nesle (46-34-61-04), ven., sam., mar., mer. et jeu. 18 h 45 (3).
**LE VENIN DES HISTOIRES.** Cité internationale (45-88-81-54) (mer., dim. soir), 20 h 45 ; dim. 16 h 45 (2).
**CHÉRIE, ÉPOUSE-MOI!.** Movies (42-74-14-22), sam., *dim. 17 h* et lun. 21 h (5).
**POUCETTE.** Confluences (40-24-07-49) (jeu.), 19h (5).
**LA SERVA AMOROSA.** Comédie-Française (40-15-00-15), sam., dim. et mer. 20 h 30 (5).
**LE SYSTÈME RIBADIER.** Courbevoie (Centre culturel) (43-33-63-52), sam., lun. 20 h 45, dim. 15 h 30, mer. et jeu. 14 h 30 (5).
**LA CRISE... DE RIRE.** Movies (42-74-14-22), dim. 21 h (6).
**W COMME GOMBROWICZ.** Collège néerlandais (40-78-50-00), dim. 17 h, lun., mar., mer. et jeu. 20 h 30 (6).
**LONG JOHN SILVER, THE PIRATE.** Théâtre de la Main-d'Or Belle-de-Mai (48-05-67-89), lun. 20 h 3014 h 30 (7).
**LE MACHINISTE TÊTU.** Essaïon de *Paris (42-78-46-42) (dim. soir, lun.),* 20 h 30 ; dim. 16 h (7).
**PARKING SAUVAGE.** Théâtre Trévise (48-45-10-11), lun., mar., mer. et jeu. 20 h 30 (7).
**LE SECRET DU VENT.** Aulnay-sous-Bois (Espace Jacques-Prévert) (48-68-00-22), lun., mar., mer. et jeu. 10 h, 14 h 30 (7).
**THE ELEPHANT MAN.** Théâtre de la Main-d'Or Belle-de-Mai (48-05-67-89), lun. et mar. 20 h 30, 14 h 30 (7).
**TROIS MINUTES POUR EXISTER.** Guichet Montparnasse (43-27-88-61), lun. 20 h 30 (7).
**AMOURS EN PIÈCES.** Guichet Montparnasse (43-27-88-61) (dim., lun.), 20 h 30 (8).
**LA CANTATRICE CHAUVE.** Malakoff (Théâtre 71) (46-55-43-45), mar., mer. 20 h 30 et jeu. 19 h 30 (8).
**LA CONTREBASSE.** Gaîté-Montparnasse (43-22-16-18) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim. 15 h (8).
**CONVERSATION EN SICILE.** Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault (42-56-60-70) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (8).
**DEUX SIÈCLES D'AMOUR.** Roseau-Théâtre (42-71-30-20) (dim.), 20h30 (8).
**MADEMOISELLE JAIRE.** Centre Mandapa (45-89-01-60), mar., mer. et jeu. 20 h 30 (8).
**MAR'MOTS.** Beaunord Centre Wallonie-Bruxelles (42-71-26-16), mer., mar. et jeu. 20 h 30 (8).
**LES MARIONNETTES SUR EAU DU VIETNAM.** Combs-la-Ville (Le théâtre, l'Arène) (64-88-69-11), *mar.* et mer. *20 h 45* (8).
**SEA, SEX AND SPORT.** Théâtre de la Lune noire (42-272-68-81), mar. 20 h (8).
**LES UBS.** Cité internationale (45-88-81-54) (mer., dim. soir), 21h ; dim. 17 h (8).
**LE VOYAGE A ROME.** Corbeil-Essonnes (Théâtre du Campagnol) (64-96-72-31) (dim. soir, lun.), 21h ; dim. 17 h (8).

## RÉGION PARISIENNE

**ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER)** (46-66-02-74). Une envie de tuer... sur le bout de la langue : ven. 21 h.
**AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE)** (48-34-67-67). L'Ecole des mères ; les Acteurs de bonne foi : ven., sam., mar., mer. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.
**AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO)** (44-59-79-99). Opéra équestre : jeu., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
**AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT)** (48-68-00-22). Nouk : ven., sam. 10 h ; ven. 14 h 30 ; sam. 16 h. Le Secret du vent : lun., *mar., mer., jeu. (dernière) 10 h, 14 h 30.*
**BRÉTIGNY-SUR-ORGE (ESPACE *JULES-VERNE*)** *(60-84-40-72). L'Errance de Graînné : ven., jeu. (dernière)* 20 h 30.
**LA CELLE-SAINT-CLOUD (THÉATRE)** (30-78-10-70). Anne Roumanoff : ven. 20 h 45.
**CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS)** (30-30-33-33). Iphigénie : ven., sam. 20 h 30. Un soir au bout du monde : mar. 20 h 30.
**CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DE L'ECOLE CENTRALE)** (46-83-75-30). Le Misanthrope : ven., sam., lun., mar., jeu. (dernière) 20 h 30 ; *dim. 16 h 30.*
**CHATILLON (THÉATRE)** (46-57-22-11). La Foi, l'amour, l'espérance : ven., sam., lun., mar., jeu. (dernière) 20 h 45.
**CHELLES (THÉATRE)** (60-08-55-00). Arlequin serviteur de deux maîtres : ven. 21 h. Pleins Feux : sam. 21 h ; dim. 15 h 30.
**CLAMART (CENTRE CULTUREL JEAN-ARP)** (46-45-11-87). Les Vamps : lun., mar. 20 h 30.
**CLAMART (THÉATRE DES ROCHERS)** Les Dix Petits Nègres : sam. 21 h ; dim. 15 h.
**CLICHY (PETIT THÉATRE)** (40-87-12-72). Personne ne bouge... Police! : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 45.
**COLOMBES (THÉATRE DU PEUPLIER NOIR)** (47-75-94-90). Le Banc : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 15.
**COMBS-LA-VILLE (LE THÉATRE, L'ARÈNE)** (64-88-69-11). Mademoiselle Else : ven., sam. 20 h 45. Les Marionnettes sur eau du Vietnam : mar., mer. 20 h 45.
**CORBEIL-ESSONNES** *(THÉATRE DU* **CAMPAGNOL)** (64-96-72-31). Le Voyage à Rome : mar., mer., jeu. 21 h.
**COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL)** (43-33-63-52). Le Système Ribadier : mer., jeu. 14 h 30 ; sam., lun. 20 h 45 ; dim. 15 h 30.
**CRÉTEIL (MAISON DES ARTS)** (49-80-18-88). Grande salle. Les Paravents : mer., ven., sam., mar. 20 h ; dim. 15 h 30.
**ELANCOURT (LE POLLEN)** (30-62-82-81). Lettres à un jeune poète : ven., sam. 20 h 30.
***ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU* CASINO)** (34-12-94-94). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : sam. 20 h 30.
**ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE)** (30-37-84-57). Les Habits neufs de l'empereur : ven., lun. (dernière) 14 h ; ven., lun. 10 h ; sam. 18 h 30 ; dim. 15 h.
**FONTENAY-SOUS-BOIS (SALLE JACQUES-BREL)** (48-75-44-88). Mistero Buffo : ven. 20 h 30.
**GENNEVILLIERS (THÉATRE)** (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne *foi ; la Dispute : jeu., sam., mar.* 20 h 30. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : mer., ven. 20 h 30 ; dim. 17 h.
**MALAKOFF (THÉATRE 71)** (46-55-43-45). La Cantatrice chauve : jeu. 19 h 30 ; mar., mer. 20 h 30.
**MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE)** (60-60-02-63). Comédies griffues ou Comment l'amour naît de l'indignation : ven. 20 h 45.
**MONTREUIL (TJS)** (48-59-93-93). Le Grand Nénuphar d'Amazonie : mer. 15 h ; sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
***MORSANG-SUR-ORGE* (L'ARLEQUIN)** (69-04-13-70). Madame Marguerite : jeu. 21 h ; dim. 16 h 30.
**NANTERRE (ESPACE CHORUS)** (42-38-38-52). Cendrillon : 17 h 30, sam. 14 h 30 et 17 h 30, dim. 10 h 30.
**NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC)** (46-24-03-83). La Double Inconstance : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30.
**NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE)** (45-53-60-00). Le Médecin malgré lui : lun., mar. 14 h 30.
**ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET)** (48-92-39-29). Grugru ou Quand le *théâtre embobine le cinéma : sam. 21 h.*
**POISSY (THÉATRE MUNICIPAL)** (39-65-56-40). Oh, les beaux jours! : mar. 20 h 30.
**ROSNY-SOUS-BOIS (ESPACE GEORGES-SIMENON)** (49-35-38-88). Ma Colette : ven. 20 h 45.
**RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX)** (47-32-24-42). Tartuffe : mar. 20 h 45.
**SAINT-CLOUD (CENTRE CULTUREL DES TROIS-PIERROTS)** (46-02-74-44). La Reine morte : ven. *20 h 45.*
***SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-*PHILIPE)** (42-43-00-59). Grande salle. La Dispute : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; dim. 17 h. Exécuteur 14 : ven., sam. (dernière) 20 h 45.
**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS)** (30-87-07-07). La Carpo du duc de Brienne : sam., mar., mer. 20 h 45.
**SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ)** (48-89-99-10). Atout cœur : dim. 15 h.
**SARTROUVILLE (THÉATRE)** (39-14-23-77). Au cœur des ténèbres : *sam. (dernière) 19 h. Le Mann perdu en* mer : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
**SÈVRES (SEL DE SÈVRES)** (45-34-28-28). Le Tartuffe : ven., sam. 20 h 45.
**SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR)** (46-97-98-10). Farces : sam. 21 h. Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : ven. 21 h.
**TRAPPES (LA MERISE)** (30-62-84-38). Smaïn : mar. 20 h 30.
**TREMBLAY-EN-FRANCE (CENTRE CULTUREL ARAGON)** (49-63-70-50). *Bufaplanètes ; sam. 21 h.*
**LES ULIS (CENTRE BORIS-VIAN)** (69-07-65-53). Bufaplanètes : ven. 20 h 30.
**LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS)** (39-76-32-75). Ne coupez pas mes arbres : mar. 21 h.
**VILLEBON (CENTRE CULTUREL JACQUES-BREL)** (60-14-46-74). Confusions : ven. (dernière) 21 h.
**VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO)** (43-74-73-74). Un misanthrope : ven., lun., mer., jeu. 21 h ; dim. 18 h.

# CINÉMA

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT**
**(47-04-24-24)**

**VENDREDI**

Du burlesque à la comédie américaine : les Policiers du village (1913), Charlot et Fatty sur le ring (1914), Charlot policeman, de Charles Chaplin, Frigo déménageur (1922), Keystone Hotel (1935), 18 h 30 ; Jerry, souffre douleur (1964, v.o. s.t.f.), de Jerry Lewis, 21 h.

**PALAIS DE TOKYO**
**(47-04-24-24)**

**VENDREDI**

Indépendants américains.

## CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**

**VENDREDI**

Le Cinéma mexicain : la Montée au ciel (1952, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 14 h 30 ; El Diablo y la dama (1983, v.o. s.t.f.), d'Ariel Zuniga, 17 h 30 ; la Tarea (1991, v.o. s.t.f.), de Jaime Humberto Hermosillo, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
*Forum des Halles*
(40-26-34-30)

**VENDREDI**

I love Paris, Paris vu par les Américains : 14 Juillet : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. juillet 1963), Deux têtes folles (1963, v.o.) de Richard Quine, 14 h 30 ; Robe du soir : la Mode rêvée (1938) de Marcel L'Herbier, Midnight (1939, v.o.) de Mitchell Leisen, 16 h 30 ; Paris printanier : Paris au printemps (1939), Avril à Paris (1952, v.o.) de David Butler, 18 h 30 ; Haute Couture : le Business et la Mode (1962) de *Paul Séban, la Fille à la casquette (1963,* v.o.) de Melville Shavelson, 20 h 30.

## LES EXCLUSIVITÉS

**ANTIGONE** (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5[e] (43-37-57-47).
**LA CHASSE AUX PAPILLONS** (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6[e] (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8[e] (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11[e] (43-57-90-81).
**DJEMBEFOLA** (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6[e] (46-33-97-77, *36-65-70-43*).
**EDWARD II** (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5[e] (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8[e] (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14[e] (43-20-32-20).
**ET LA VIE CONTINUE** (iranien, v.o.) : Utopia, 5[e] (43-26-84-65).
**IN THE SOUP** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5[e] (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14[e] (45-43-41-63).
**LE JOUR DE L'ÉCLIPSE** (Sov., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5[e] (44-07-20-49).
**LES NUITS FAUVES** (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1[er] (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2[e] (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6[e] (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8[e] (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11[e] (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13[e] (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14[e] (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14[e] (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18[e] (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20[e] (46-36-10-96, 36-65-71-44).
**LE PETIT PRINCE A DIT** (Fr.) : Gaumont Opéra, 2[e] (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3[e] (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6[e] (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13[e] (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14[e] (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15[e] (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15[e] (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18[e] (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20[e] (46-36-10-96, 36-65-71-44).
**SIMPLE MEN** (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6[e] (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8[e] (43-59-36-14) ; La Bastille, 11[e] *(43-07-48-60).*

# POINT / LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

## *Une justice démocratique*

**Jusqu'à présent, les élections prud'homales du 9 décembre n'ont guère fait parler d'elles. Pourtant, ce scrutin concerne directement près de 14,5 millions d'électeurs : plus de 709000 patrons, quelque 13,7 millions de salariés des entreprises de droit privé et de chômeurs indemnisés doivent élire, pour cinq ans, les 14 646 juges (représentant à parts égales employeurs et travailleurs) qui siègeront dans les 271 conseils de prud'hommes. Chargés d'examiner, chaque année en moyenne, 200000 litiges individuels, dont 40000 référés, ces derniers sont de plus en plus souvent saisis par les cadres.**

**Exception française – il n'y a guère qu'en France que le monde salarial élit ses propres juges, – les prud'hommes souffrent pourtant de la désaffection de l'électorat. De 1979 à 1987, la participation des salariés est passée de 63,2 % à 45,95 % et celle des employeurs a reculé de 48,4 % à 34,06 %.**

**Outre d'utiles indications sur les rapports de forces syndicaux (la CGT devrait conserver son leadership mais risque d'enregistrer un nouveau recul face aux *«réformistes»* au sein desquels la CFDT et FO se livrent une sévère compétition), ce scrutin donnera donc une idée de la représentativité réelle des organisations de salariés et d'employeurs. La crise du syndicalisme, alimentée encore récemment par l'éclatement de la Fédération de l'éducation nationale (non concernée par ce scrutin auquel les fonctionnaires ne participent pas) et le changement brutal de secrétaire général à la tête de la CFDT, risque de peser lourdement sur cette consultation pour laquelle les organisations syndicales ont fait une campagne discrète.**

**Au-delà de ces considérations, les prud'hommes restent une institution qui fonctionne plutôt bien. Le délai moyen de traitement des affaires s'est réduit et 10 % des litiges sont réglés grâce à la procédure – obligatoire – de conciliation.**

## La formation des nouveaux conseillers est jugée insuffisante

Passé l'heure limite du dépôt des candidatures aux élections prud'homales, mercredi 4 novembre à minuit, s'est achevé le traditionnel marathon des organisations patronales et syndicales en vue de présenter des listes de candidats complètes (1) et réparties sur le plus grand nombre possible de sections des 271 conseils de prud'hommes soumis à renouvellement. Si les conditions d'éligibilité sont réduites au minimum (2), la constitution des listes prud'homales relève en effet souvent du tour de force. D'autant plus que les grandes centrales syndicales s'efforcent, tant bien que mal, d'exiger compétence et représentativité de leurs candidats placés en position d'éligibilité.

Crise du syndicalisme, dégradation de la situation de l'emploi, désaffection pour les structures interprofessionnelles, manque de disponibilité des employeurs comme des salariés, maintien de sections prud'homales ne correspondant plus à la nature du bassin d'emploi : les raisons avancées tant par les syndicats que par le patronat pour justifier les difficultés rencontrées sont légion. Reste que ces difficultés ne sont, de l'avis de tous, pas supérieures à celles rencontrées en 1987. En charge de ce recrutement, les unions locales se sont le plus souvent mobilisées un an avant le scrutin pour engager *«cet énorme travail de persuasion». «Au niveau national, deux personnes s'y sont attelées à temps plein tandis qu'en région ces recrutements ont occupé une personne à mi-temps»*, précise M. Gérard Carles (CFDT).

Patronat et syndicats ont porté, cette année, une attention particulière au renouvellement des candidatures. De nombreux conseillers sortants retraités élus depuis 1979 – année de la révision du fonctionnement de la justice prud'homale – ne peuvent plus se présenter, étant soumis à l'obligation d'avoir cessé leurs fonctions depuis moins de dix ans. *«Le juge prud'homal doit rester un professionnel sous peine de voir le conseil des prud'hommes perdre de sa substance»*, souligne M. Jean-Claude Lam, responsable de la formation des élus prud'homaux de la CGT. C'est pourquoi les syndicats cherchent à équilibrer les candidatures émanant de retraités, forcément plus disponibles, par celles de professionnels, le plus souvent déjà détenteurs d'un mandat électif dans l'entreprise. Ce qui suppose toutefois que l'employeur accepte de laisser à son salarié élu la disponibilité nécessaire à l'exercice de son mandat.

### *«Le droit n'est pas neutre»*

Autre qualité mise en avant par M. Lam, la capacité des candidats à appréhender *«la stratégie judiciaire de leur organisation syndicale»* dans la mesure où, observe-t-il, *«le droit n'est pas neutre»*. Or, *«il est plus facile*, constate-t-il, *de former un bon militant qu'un bon juriste»*. Tant il est vrai que le niveau de formation actuel des futurs conseillers prud'homaux est jugé par tous les syndicats notoirement insuffisant. Aucun dispositif légal n'est, en effet, prévu en amont de l'élection, alors même que ces nouveaux conseillers seront amenés à «dire le droit» dès leur installation à la mi-janvier.

En réponse à cette carence, le Conseil supérieur de la prud'homie vient de proposer au gouvernement de rendre obligatoire le suivi d'un stage de formation initiale pour tous les nouveaux élus. Stages qui devraient être pris en charge par l'Etat, a, pour sa part, renchéri Mme Dominique de la Garandérie, présidente de la Commission sociale du Barreau de Paris, lors d'une rencontre organisée, fin septembre, avec l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). En attendant, les syndicats *«bricolent»* en organisant une à deux journées de sensibilisation de leurs candidats éligibles, voire en leur distribuant en plus, comme à la CFDT, un guide pratique exhaustif sur leur future activité. De leur côté, les organisations d'employeurs – qui admettent éprouver *«des difficultés pour trouver de bonnes volontés»* afin de rassembler les 7 323 candidats nécessaires – se contentent, comme le CNPF, d'exiger de la part de leurs candidats qu'ils prennent *«l'engagement de se former»* une fois élus.

Si tous les conseillers ont droit, en vertu de la loi du 6 mai 1982, à six semaines de formation par mandat, cela paraît également très insuffisant pour appréhender une matière aussi vivante que la jurisprudence prud'homale. Outre la brièveté des sessions, celles-ci présentent le double inconvénient, estime M. André Joulin, membre de la commission sociale du barreau de Paris, d'être facultatives et d'intérêt inégal, puisque laissées à la discrétion des syndicats dans la limite de leurs moyens. Sans compter que la loi interdit aux élus salariés de prendre plus de quinze jours de formation d'affilée par an.

Pour être efficace, cette formation devrait aller largement au-delà du seul bagage juridique relatif à la rupture du contrat de travail, considère M. Lam. Ainsi, selon lui, *«les ouvriers, employés ou techniciens élus dans le collège salarié ne maîtrisent pas toujours les techniques d'expression écrite et orale propres au raisonnement juridique»*. Autre domaine à maîtriser, le conseil des prud'hommes a, depuis 1986, compétence en matière de licenciement économique, *«à charge pour les conseillers de savoir lire un bilan d'entreprise»*. Sans parler du droit communautaire européen, que les conseillers risquent de se voir opposer de plus en plus souvent. Autant de domaines qui nécessiteraient l'instauration d'une «veille» juridique accessible à tous...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) C'est-à-dire comportant un nombre d'inscrits égal, au maximum, au double de celui des sièges à pourvoir.

(2) Il suffit d'être âgé de vingt et un ans et plus et d'être inscrit sur les listes électorales prud'homales. Les candidats retraités doivent avoir cessé leur activité professionnelle depuis moins de dix ans.

## *Une institution née de la révolution industrielle*

Depuis leur création au XIXe siècle, les conseils des prud'hommes évoluent avec le monde du travail. Le principe de cette institution a été posé dans la loi du 18 mars 1806 qui, en réponse à une demande des marchands lyonnais, en particulier des «soyeux», a fondé le premier conseil des prud'hommes entre Rhône et Saône. Composée en majorité de fabricants, cette nouvelle instance disciplinaire est alors chargée d'aplanir, par la conciliation, les conflits survenant entre patrons et ouvriers.

Par décret du 27 mai 1848, les conseils des prud'hommes se transforment en de véritables juridictions paritaires. Tous les acteurs professionnels – employeurs et salariés – deviennent alors électeurs et éligibles, chaque camp élisant les représentants... de l'autre bord. La loi du 27 mars 1907 dessine les contours de l'organisation prud'homale actuelle : restauration d'un paritarisme mis à mal sous le Second Empire, création de collèges électoraux distincts pour les employeurs et les employés, éligibilité et participation au scrutin des femmes, distinction des missions de conciliation et de jugement, division en sections spécialisées selon le type d'activité (commerce, industrie).

L'autorité des conseils des prud'hommes est renforcée par l'adoption de la loi du 18 janvier 1979 qui uniformise leur représentation territoriale – sur la base d'au moins un conseil par circonscription de tribunal de grande instance – et qui rend obligatoire l'inscription des salariés sur les listes électorales. Les attributions de cette juridiction en matière de conflits individuels du travail sont, à cette occasion, élargies tandis qu'est créée une section spécialisée dans l'encadrement.

La loi de 1979 pose aussi la première pierre du statut de conseiller prud'homal. Ce statut sera ensuite amélioré par la loi du 6 mai 1982 qui protège les élus contre le licenciement et garantit le maintien de leur rémunération. Dernière innovation, la création, par la loi du 30 décembre 1986, d'une chambre spéciale destinée à statuer en urgence sur les cas de licenciement économique.

V. D.

## Neuf mois et demi de procédure en moyenne

Les prud'hommes, une justice trop lente ? Cette réputation a la vie dure mais elle est sans doute excessive. A l'heure actuelle, la durée moyenne d'une procédure devant les prud'hommes atteint neuf mois et demi. Un délai qui n'a rien d'exceptionnel, ni dans un sens, ni dans un autre. Conséquence d'un encombrement jugé inquiétant de l'institution prud'homale, cette durée avait fortement augmenté au début des années 80, atteignant près de onze mois et demi en 1985 contre moins de huit mois en 1982. Elle s'est ensuite régulièrement raccourcie depuis 1986 alors que le nombre de recours n'a pas diminué.

Les juridictions du travail ne sont pas à l'abri des dysfonctionnements de l'ensemble de l'appareil judiciaire. Certains tribunaux de prud'hommes ressentent particulièrement l'absence de moyens, le nombre insuffisant de greffiers, en particulier. Ainsi, à Nanterre, le délai entre le bureau de conciliation et le jugement est de l'ordre de dix-huit mois.

En vertu de cette procédure, les litiges sont examinés par la section correspondant à l'activité économique de l'employeur (industrie, commerce, agriculture, divers) ou par la section encadrement si le litige concerne un cadre. Chaque affaire passe obligatoirement en audience de conciliation qui vise à inciter les parties à conclure un accord amiable. En cas d'échec de cette conciliation – neuf fois sur dix en France, – le litige est renvoyé devant un bureau de jugement paritaire composé de quatre conseillers. Lorsque ces derniers ne réussissent pas à se prononcer à la majorité absolue, l'affaire est renvoyée en séance dite de départage, présidée alors par un magistrat professionnel, qui emportera la décision finale. Seuls sont passibles d'appel les litiges pour lesquels la somme en jeu dépasse 17400 francs. Ces affaires représentent 60 % des dossiers examinés par cette juridiction.

Toutefois, en cas d'urgence, le plaignant peut recourir à la procédure du référé prud'homal. Cette formation paritaire, commune à toutes les sections et composée de deux conseillers, permet d'obtenir immédiatement les mesures urgentes qui ne souffrent pas de contestation : attribution d'une provision pour créance, remise d'un certificat de travail, réintégration d'une femme enceinte licenciée... La durée moyenne des affaires jugées en référé ne dépasse pas un mois.

### Résultats des consultations antérieures (collège salariés)

| | 1987 | | 1982 | | 1979 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Voix | % | Voix | % | Voix | % |
| Inscrits | 12 255 927 | | 13 547 411 | | 12 323 163 | |
| Abstentions | 6 624 574 | 54,05 | 5 608 077 | 41,39 | 4 538 763 | 36,83 |
| Exprimés | 5 415 729 | 44,18 | 7 642 557 | 56,41 | 7 517 156 | 61 |
| CGT | 1 968 359 | 36,34 | 2 813 458 | 36,81 | 3 188 036 | 42,41 |
| CFDT | 1 248 841 | 23,05 | 1 796 641 | 23,50 | 1 737 383 | 23,11 |
| FO | 1 110 176 | 20,49 | 1 359 126 | 17,78 | 1 313 309 | 17,47 |
| CFTC | 449 690 | 8,30 | 647 169 | 8,46 | 523 294 | 6,96 |
| CFE-CGC | 402 907 | 7,43 | 737 064 | 9,64 | 390 933 | 5,20 |
| CSL | 124 490 | 2,29 | 130 874 | 1,71 | 192 860 | 2,56 |
| UFT (1) | 56 433 | 1,04 | 84 388 | 1,10 | 78 488 | 1,04 |
| FGSOA (2) | 11 408 | 0,21 | 17 343 | 0,22 | 10 294 | 0,13 |
| CAT (3) | 3 862 | 0,07 | – | – | – | – |
| Divers | 39 563 | 0,73 | 56 494 | 0,73 | 82 559 | 1,0? |

*(résultats de la métropole)*

(1) Union française du travail (non 2 syndiqués). (2) Fédération générale des syndicats d'ouvriers agricoles. (3) Confédération autonome du travail.

Activité des conseils de prud'hommes

## Litiges d'un nouveau type

Dégradation de l'emploi oblige, la moitié des affaires traitées par les conseils de prud'hommes sont directement liées à des contentieux liés à la rupture du contrat de travail. En 1990, 36,4 % des recours – sur un total de 193 777 – portaient sur la contestation d'un licenciement et 6,7 % concernaient une demande d'indemnité pour rupture du contrat. Toutefois, les types d'affaires examinées par les conseils de prud'hommes évoluent au fil des ans. Les contentieux impliquent de plus en plus souvent des cadres, qui sont parfois confrontés à des litiges dont la loi n'a pas toujours su prévoir l'apparition.

En 1991, 24 537 nouvelles affaires concernant des salariés appartenant à l'encadrement ont été recensées alors que, en 1987, on en dénombrait 17 590, soit une hausse de 39,5 % en quatre ans. Pourtant, durant la même période, le nombre total d'affaires, toutes catégories confondues, n'a progressé que de 7 %. A Nanterre, les cadres représentent même quelque 40 % de l'activité de la section prud'hommes. Selon une étude réalisée par l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière (UCI-FO) et l'union départementale de Paris de cette confédération, l'âge moyen des cadres parisiens concernés par un litige est passé de 45,5 ans en 1987 à 43,2 ans en 1991.

Les syndicats s'inquiètent surtout d'une croissance des motifs «subjectifs» de licenciement des cadres. Un phénomène qu'ils estiment lié à la conjoncture économique, mais également à l'inadaptation croissante des conventions collectives comme de la législation aux nouvelles formes d'organisation du travail. Ainsi fleurissent les affaires relatives à un licenciement pour «perte de confiance» ou «non-réalisation d'objectifs», et un nombre important de cadres se trouvent aux prises avec les clauses de non-concurrence qui leur interdisent, pendant une période généralement assez longue, d'être embauchés par une entreprise concurrente ou appartenant simplement au même secteur d'activité. Certes, les affaires relatives à l'application d'une clause de non-concurrence jugée abusive ne représentent, selon FO, que 2 % du total des recours examinés par le conseil de prud'hommes de Paris. Mais alors que la jurisprudence permet d'interpréter de telles clauses dans un sens plutôt défavorable pour les salariés, ces contentieux risquent de se multiplier à l'avenir, à moins que les pouvoirs publics n'interviennent par voie législative.

### *18 % de l'activité des cours d'appel*

Les procédures d'appel interviennent à la suite de quatre jugements sur cinq concernant la contestation d'une rupture de contrat de travail mais, pour les autres affaires, elles ne sont entamées que dans 12 % des cas. Dans l'ensemble, les cours d'appel consacrent 18 % de leur activité à arbitrer quelque 30 000 litiges prud'homaux chaque année. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, les réformes législatives de ces dernières années n'ont guère pesé sur l'activité des tribunaux du travail. Selon une étude du ministère de la justice (1), les lois de 1982, étendant le contrôle des conseils de prud'hommes en matière de droit disciplinaire, ou celles de décembre 1986, supprimant l'autorisation administrative sur les licenciements, n'ont pas entraîné de recours supplémentaires. Ainsi les actions introduites pour remettre en cause une sanction disciplinaire ne dépassent pas 0,9 % des affaires, et la contestation du caractère économique d'un licenciement ne pèse pas pour plus de 1,7 % alors que la contestation de la rupture même du contrat de travail représente, à elle seule, 40 % des actions en justice.

L'autre grande catégorie de conflits individuels recouvre les demandes de paiement d'un élément de rémunération (plus de 61 000 affaires en 1990), soit 31,8 % de l'activité des prud'hommes. Si l'on intègre les procédures de référé, le total de ces affaires de rémunération (92 000) dépasse le nombre de demandes contestant la rupture d'un contrat de travail (70700).

Enfin, si la juridiction prud'homale peut être saisie par chacune des parties, elle reste très majoritairement sollicitée par les salariés (98 % des recours), surtout dans le secteur du commerce, qui totalise 36 % des procédures.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) *Infostat Justice*, n° 27, janvier 1992.

## *Comment voter*

Sont électeurs, au scrutin prud'homal du 9 décembre, tous les salariés, à l'exception des fonctionnaires, – français ou étrangers, – ainsi que les employeurs et les demandeurs d'emploi indemnisés par l'UNEDIC, inscrits sur la liste électorale de la mairie dont dépend le lieu de travail. Les formalités d'inscription sur les listes ont dû être remplies au printemps par les employeurs ou sur la base des fichiers de l'UNEDIC. Le vote par correspondance est autorisé dans certains cas (travail de nuit, congés, service national...), mais il fallait en avoir fait la demande avant le 24 novembre. Les participants à ce scrutin devaient recevoir à leur domicile, avant le 27 novembre, la carte d'électeur mentionnant le collège (salariés ou employeurs) et la section (industrie, commerce, agriculture, encadrement ou activités diverses) dont ils relèvent, ainsi que le bureau de vote où ils devront se rendre.

Le jour du scrutin, les bureaux de vote, installés à proximité des lieux de travail, seront ouverts de 8 heures à 18 heures (voire 20 heures dans certaines grandes villes). L'employeur est tenu de permettre à ses salariés de voter pendant leur temps de travail, cette absence ne pouvant pas entraîner de retenue de salaire. Chaque électeur devra se munir de sa carte d'électeur ou de l'attestation d'inscription délivrée par la mairie, et de sa carte d'identité (ou de son passeport, permis de conduire, carte de Sécurité sociale), ou titre de séjour ou de résident pour les électeurs étrangers.

BILLET

## Les coordinations rentrent dans le jeu

Les coordinations infirmières sont officiellement devenues des syndicats. Les élections professionnelles qui se sont déroulées du 30 novembre au 2 décembre, à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (66 000 salariés), pour désigner les représentants aux comités administratifs paritaires (CAP) et des nouveaux comités techniques d'établissements (CTE) ont définitivement consacré ces trouble-fête du jeu syndical comme des interlocuteurs représentatifs au même titre que les centrales traditionnelles.

Autorisées, pour la première fois, à présenter des candidats aux CAP, elles ont rassemblé quelque 17 % des suffrages au total. Né du rejet des confédérations dans la tourmente du long conflit infirmier de l'automne 1988, le CRC, (Coordonner, Rassembler, Construire), issu d'une scission avec la CFDT, recueille 10,8 % des voix tandis que les deux *coordinations infirmières*, présentes dans les seuls *collèges de leur catégorie*, obtiennent, pour leur part, plus *de 6 % des voix*.

Ces scores reflètent un changement du paysage syndical, mais ne remettent pas en question la prééminence des organisations traditionnelles. Ironie du sort, les coordinations souffrent finalement du même mal que leurs concurrents : l'émiettement.

La CGT est victime de son propre jeu. Lors de chaque conflit, elle a *« collé »* aux coordinations en cherchant à bénéficier de leur essor. Résultat : elle perd 12 points en quatre ans et ne rassemble plus que 36,3 % des suffrages. Quant à la CFDT (15,6 %), elle limite l'hémorragie mais perd 4,2 points. Force ouvrière (17,4 %) n'est pas mieux lotie en abandonnant 4,6 points.

FO et les réformistes de la CFDT n'ont donc pas trop souffert de leur engagement dans la politique contractuelle proposée par la direction de l'Assistance publique. En revanche, les protestataires de tous bords vont devoir désormais jouer des coudes et se livrer à une sévère concurrence, très probablement *par une surenchère effrénée*. Au passage, les coordinations ne pourront plus guère se présenter comme des organisations *« différentes »*. Les voilà maintenant installées dans le jeu institutionnel.

La thèse selon laquelle l'apparition de coordinations correspond à un besoin de syndicalisme non satisfait semble donc confirmée. Celles-ci vont devoir maintenant en assumer la charge.

V. D. et J.-M. N.

L'ultime phase de l'Uruguay Round

# La France demande une renégociation de l'ensemble des sujets du GATT

**Les ministres des affaires étrangères, du commerce extérieur et de l'agriculture des Douze, vont se retrouver lundi *7 décembre à Bruxelles, pour* faire le point sur les négociations du GATT. *A l'ordre du jour*, la compatibilité de l'accord conclu par la Commission avec les Etats-Unis, avec la réforme de la PAC. Estimant que, outre le volet agricole, plusieurs autres secteurs stratégiques mettent en cause les intérêts fondamentaux de la CEE, la France a décidé de passer à l'offensive. Le gouvernement français devrait déposer à Bruxelles un mémorandum exposant les enjeux et dangers des autres volets de la négociation.**

*Dans l'industrie* et les services, la Communauté peut-elle encore obtenir des avantages compensant un accord agricole jugé par la France trop favorable aux Etats-Unis? *Rien n'est moins sûr*, car s'agissant de la partie encore ouverte de la négociation (accès aux marchés et libéralisation des échanges de services), les Etats-*Unis ne ressentent pas du tout le* besoin de faire *« une fleur »* à la CEE.

Le blocage sur le dossier agricole avait éclipsé les autres sujets. Et les acteurs économiques français découvrent maintenant, sur de nombreux chapitres, un accord pratiquement ficelé (sur la base du *compromis échafaudé par* M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, fin 1991), qui leur fait peur. L'industrie textile et de l'habillement presse le gouver*nement de ne pas signer*; *l'Association* nationale des industries agro-alimentaires dénonce le projet d'accord, les constructeurs d'avions manifestent leur inquiétude...

Du côté de l'administration, on s'aperçoit avec angoisse que la Communauté, sous couvert de renforcement des règles régissant le commerce multilatéral, est en train de se résigner à perdre une large partie de sa liberté de manœuvre au profit d'une organisation internationale, le GATT, qu'elle considère comme étant sous influence anglo-saxonne et chroniquement partiale. On s'aperçoit, bien tard, que le *« code sur les subventions »*, s'il n'est pas revu, risquerait de *mettre à genoux* nos industries sidérurgiques, aéronautiques, entre autres. Nos partenaires de la Communauté sont pressés de conclure et il n'y a sans doute pas d'autre solution pour la France que d'inciter la Commission, porte-parole des Douze, à défendre avec fermeté les intérêts de la CEE dans les domaines encore en suspens.

Au premier rang de ceux-ci *figure le débat sur la réduction des* droits de douane. Ici, les résultats atteints sont considérés par les Douze comme décevants et l'offre américaine comme insuffisante. *L'idée générale sur laquelle les parties* contractantes s'étaient entendues, était de parvenir à une réduction de l'ordre de 30 % des droits existants et, surtout, à une diminution sensible des droits les plus élevés. On est loin du compte.

### *Pics tarifaires*

Les Américains refusent de réduire leurs «pics» tarifaires (150 droits américains entre 26 % et 58 %, 29 pics japonais, 360 pics australiens, alors que le tarif communautaire ne comporte plus de droits supérieurs à 22 %). La Communauté insiste pour que les Etats-Unis réduisent ces pics dans plusieurs secteurs importants pour ses exportations : le textile, mais aussi le verre, la céramique, le cuir, les chaussures... Elle conteste la prétention américaine de laisser échapper au démantèlement tarifaire, les produits chimiques.

Les Etats-Unis ont alors proposé des suppressions réciproques de droits (formule dite du *« double zéro »*) dans des secteurs bien ciblés, ceux où ils sont les plus compétitifs. La Communauté a accepté l'exercice pour les produits pharmaceutiques et le matériel médical. Mais dans le cas de plusieurs produits sensibles, (l'automobile, l'aluminium, les semi-conducteurs, l'électronique grand public, le *papier journal*), elle renâcle à supprimer les droits résiduels qui assurent, en ces temps difficiles, une protection minimale à ses industriels.

En matière de mesures de protection non tarifaires, la Commu*nauté s'efforce*, jusqu'ici sans succès, d'obtenir que Washington renonce au régime de préférence nationale pour les marchés publics défini par le *« Buy American Act »*. Pour ces marchés, la CEE voudrait, en outre, qu'une éventuelle libéralisation du régime actuel par le gouvernement de Washington ne soit pas remise en cause par des obstacles institutionnels; autrement dit que les engagements qui seront pris dans le cadre du GATT s'appliquent non seulement aux administrations fédérales, mais aussi aux Etats fédérés et aux collectivités locales. Trente Etats *américains* seraient prêts à souscrire à un tel engagement.

S'agissant des échanges de services, la France, deuxième exportateur mondial, *a un intérêt certain* à l'instauration de disciplines multilatérales. Celles-ci (traitement national, clause de la nation la plus favorisée, engagement de transparence) *créent un cadre de protection minimum*. Paris déplore que ne figure pas dans le projet (un nouvel Accord général sur le commerce et les services...) une clause dite de *statu quo* : les *parties* contractantes s'engageraient à ne pas revenir sur les dispositions les plus libérales de leur réglementation. A ne pas «délibéraliser», en quelque sorte. Une *crainte* qui n'est pas artificielle quand on voit, par exemple, les pays de l'ASEAN encourager l'installation de banques nationales de préférence aux établissements étrangers.

### *Des progrès dans les services financiers*

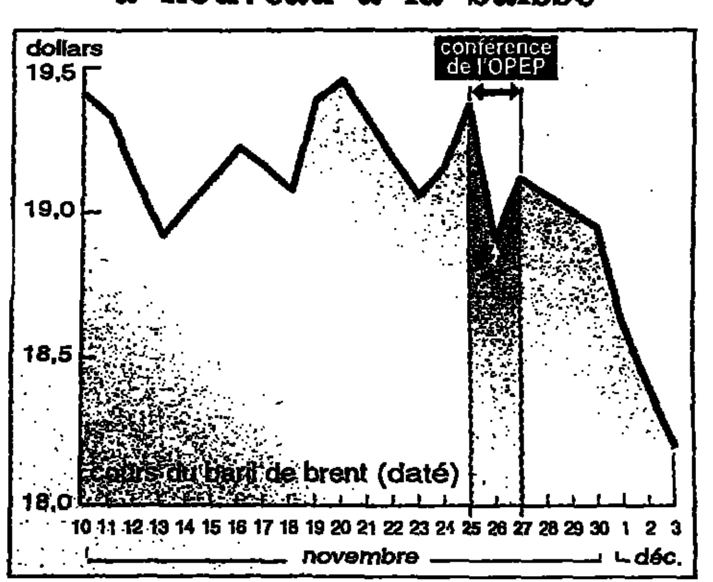
Ce nouvel accord général concernant les services ne vaudra, dans la *pratique*, que par les *engagements* pris secteur par secteur. Les négociateurs communautaires se montrent plutôt satisfaits des progrès récemment réalisés et considèrent *qu'on devrait pouvoir parvenir* à un compromis globalement satisfaisant. Ce serait notamment le cas, essentiel pour la Communauté, des services financiers, où elle obtien*drait, dans les pays de l'OCDE* (et donc aux Etats-Unis) une consolidation de ses droits acquis, l'assurance (appréciable au Japon) de bénéficier d'un traitement national *effectif*, et même, *nous dit-on*, quelques améliorations. Les professionnels insistent toutefois sur la nécessité d'obtenir une offre plus substantielle des nouveaux pays *industrialisés* (NPI).

Les dispositions auxquelles on *est parvenu en ce qui concerne* les télécommunications, les transports aériens, les mouvements de main-d'œuvre, paraissent donner satisfaction aux principaux protagonistes. En revanche, la négociation *sur la libéralisation des transports* maritimes, dont on affirme à Bruxelles qu'elle progresse, est, loin d'avoir encore abouti.

C'est davantage vrai encore de celle qui porte sur l'audiovisuel, où la Communauté s'oppose très vivement aux Etats-Unis. Ces derniers, dont c'est le deuxième poste d'exportation, *réclament une libéralisation totale* et, de fait, le démantèlement de la directive européenne sur la *« télévision sans frontières »*. La CEE, qui défend une approche *non économique du secteur, entend* conserver son système de quotas *nationaux* et *communautaires*. Certains n'excluent pas que ce différend puisse susciter un vrai blocage.

*PHILIPPE LEMAITRE*

## Les cours du pétrole à nouveau à la baisse




*Une semaine après la clôture du la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les cours du brut accusent une baisse supérieure à 1 dollar. L'échec est cuisant pour les douze pays membres de l'OPEP qui, après l'annonce d'une légère baisse de la production et la mise en place de quotas individuels, pronostiquaient une remontée des cours* « de 1 à 2 dollars ». *En fait, les opérateurs attendaient de l'OPEP un engagement plus ferme de réduire rapidement leur production. Des stocks élevés et une météo anormalement clémente en Europe et en Amérique du Nord ont fait le reste.*

Un Livre blanc sur les transports de la CEE

# Bruxelles veut maîtriser le trafic routier

L'Europe des transports n'est pas pour demain. Et l'harmonisation *des politiques des différents pays* de la Communauté laisse à désirer. Longtemps, le rail a été considéré comme *« un Etat dans l'Etat »* et les compagnies aériennes comme des *« porte-drapeaux »*, symbole de l'identité nationale, a souligné M. Karel Van Miert, commissaire européen chargé des transports, à l'occasion de la présentation, à Paris, le jeudi 3 décembre, du Livre blanc sur «le développement *futur de de la politique commune* des transports».

*« La saturation des infrastructures est croissante »*, a souligné M. Van Miert. La demande de transport routier, notamment le trafic intracommunautaire, a connu au cours de ces vingt dernières *années une croissance quasi-ininterrompue* (2,3 % par an pour les marchandises et 3,1 % pour les passagers). Le transport routier, qui représente aujourd'hui environ *70 % du trafic global, doit* être mieux maîtrisé et il faut lutter contre le déséquilibre qui prévaut actuellement entre les différents modes de transports, a souligné le commissaire.

Comment? Le Livre blanc préconise une répartition plus équitable des coûts et la prise en charge *par les utilisateurs du transport* routier des frais liés à l'utilisation des infrastructures, y compris la pollution et les nuisances. La Commission n'exclut pas une fiscalité sous *forme de péages ou* de vignettes, tout en déplorant le recul des investissements de la part des Etats dans les infrastructures de transport. Leurs financements en la matière sont *tombés à 1 % du PNB* dans les années 80 et sont sensiblement inférieurs à la demande. Le financement privé doit également pouvoir contribuer au développement des infrastructures, souligne le Livre blanc.

Pourquoi ne pas mieux utiliser également d'autres modes de transport *que la route? Le rail et la voie* d'eau doivent être développés, de même que le transport combiné qui allie le chemin de fer et le camion. Il faut créer des réseaux transeuropéens de transport, appliquer des normes techniques sévères *en matière de pollution*, renforcer la sécurité et ébaucher une politique sociale pour les travailleurs du secteur. La sécurité reste un des problèmes majeurs de la CEE. On dénombre 50 000 tués chaque année sur les routes des Douze.

M. La.

INDICATEURS

**ALLEMAGNE**

• **Produit intérieur brut (PIB) : – 0,5 % au troisième trimestre.** – Le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne a enregistré une baisse de 0,5 % au troisième trimestre, par rapport aux trois mois précédents, a annoncé l'Office fédéral des statistiques, jeudi 3 décembre. Au deuxième trimestre, le PIB avait déjà diminué de 0,5 %. Le produit national brut (PNB), *qui inclut les opérations* avec l'étranger, a enregistré une baisse de 1,5 % en termes réels. *Cependant, ce fort recul s'explique pour une large part par la fuite* vers le Luxembourg de capitaux allemands, en raison d'une nou*velle loi fiscale visant* à taxer les revenus sur le capital.

• **Production industrielle : – 2,2 % en octobre.** – La production *industrielle a diminué de 2,2 % en octobre par rapport* à septembre, et de 3,5 % par rapport à octobre 1991.

• ***Investissements industriels* : – 6 % en 1992.** – *L'industrie* ouest-allemande a investi un peu plus de 100 milliards de deutschemarks *(340 milliards de francs) cette année, soit un recul* de 6 % en termes réels, selon une enquête de l'institut de conjoncture Ifo *publié mardi 1er décembre*. La *faiblesse* de la conjoncture mondiale et les généreuses concessions salariales de 1992 ont contribué à *réduire les projets d'investissement*, surtout dans les petites entreprises. Pour 1993, Ifo prévoit une baisse de 7 % en termes réels.

CEE

Malgré un échec sur la durée du travail

# Les Douze adoptent une résolution sur la lutte contre le chômage

**Le conseil des ministres européens du travail et des affaires sociales a adopté, jeudi 3 décembre, à Bruxelles, une résolution sur la lutte contre le chômage qui touche actuellement seize millions de personnes dans la Communauté, soit près de 10 % de la population active. En revanche, le projet de directive sur la durée du travail n'a pu aboutir.**

BRUXELLES

*de notre envoyé spécial*

Première résolution générale consacrée à l'emploi, le texte adopté jeudi par les ministres des Douze ne suffira pas à convaincre que l'Europe place désormais sur le même plan lutte contre le chômage et unification des règles de concurrence ou relance de l'économie. Néanmoins, il comporte plusieurs orientations positives. Ainsi, il reconnait explicitement que la réduction du nombre de chômeurs ne saurait uniquement résulter d'une croissance plus soutenue ou d'une compétitivité accrue des entreprises. *« Outre l'objectif de la croissance économique, il demeure nécessaire de définir et de propager d'autres politiques efficaces en vue de parvenir à la réduction du chômage »*, souligne la résolution qui préconise *« la croissance du secteur des services, notamment ceux présentant un intérêt particulier pour les individus »*, *« le partage du travail sous toutes ses formes et des approches volontaires du même type en matière d'organisation du travail. »*

Le texte initialement présenté par la présidence britannique, jugé trop « libéral », a été sensiblement modifié à l'initiative de Mme Martine Aubry, ministre français du travail. Celle-ci a convaincu ses partenaires de prendre en compte la nécessité de développer *« les évolutions de l'organisation du travail »* et obtenu que l'on ne se focalise pas sur *« les rigidités d'ordre administratif et financier »*. La présidence britannique n'a pas fait obstacle à ces modifications adoptées à l'unanimité.

*« Ce texte, dont la portée est autant économique que sociale, ouvre, pour la première fois, des pistes. Il peut servir de base aux travaux du prochain sommet européen d'Edimbourg, car l'emploi doit devenir un objectif stratégique de convergence et non plus une conséquence de l'activité économique »*, a affirmé Mme Aubry. Alors que près de la moitié des demandeurs d'emploi européens sont sans travail depuis plus d'un an et que 30 % de ces chômeurs de longue durée n'ont jamais travaillé, le ministre s'est félicité que la résolution rappelle que *« la lutte contre le chômage appartient en premier lieu aux Etats membres »*, mais *« qu'une contribution importante peut également être apportée par des mesures d'accompagnement coordonnées au niveau communautaire »*.

Les ministres ont été moins heureux sur le dossier de la durée du travail qui pose indirectement, mais concrètement, le problème du partage du travail. En chantier depuis deux ans, le projet de directive a été une nouvelle fois repoussé à des lendemains meilleurs, c'est-à-dire renvoyé à la présidence danoise du premier trimestre 1993. En effet, si un accord de principe est acquis en faveur d'une limitation à quarante-huit heures par semaine (principe établi par l'Organisation internationale du travail depuis 1919), de profondes divergences opposent les partenaires sur le champ d'application de cette norme. Alors que plusieurs secteurs (tourisme, transports, agriculture notamment) échappent à ce plafond, la plupart des pays demandent que celui-ci soit calculé sur une période de douze mois et réclament des possibilités de dérogation au profit des entreprises qui le souhaiteraient.

Pour la France, toute exception à la règle devrait résulter d'un accord conclu au niveau de la branche professionnelle et prévoir des contreparties pour les salariés, sauf à renoncer à limiter réellement le temps de travail et à accepter que des salariés multiplient les heures supplémentaires alors que le chômage ne cesse de progresser. *« Les Japonais font des petits »*, devait résumer M. René Teulade, ministre des affaires sociales, constatant l'isolement de la France sur ce dossier...

JEAN-MICHEL NORMAND

ÉTRANGER

Effritement des revenus nippons

# La croissance au Japon a été négative au troisième trimestre

**Pour la première fois en trois ans, la croissance du PNB japonais a été négative (– 0,4 %) au cours du troisième trimestre, a annoncé jeudi 3 décembre l'Agence de planification (EPA). Un ralentissement qui confirme, comme l'avancent depuis plusieurs mois les instituts de recherches privés, que l'objectif de 3,5 % de croissance fixé par le gouvernement pour l'année budgétaire 1992 (qui s'achève en mars 1993) ne pourra être atteint. Au cours des six premiers mois de l'année budgétaire, la croissance a été de 1,6 %. Le ralentissement est attribué à une chute des investissements et à un recul de la demande interne.**

TOKYO

*de notre correspondant*

Les divergences des pronostics de croissance entre les instances gouvernementales et les instituts privés passent au second plan : la grande question est plutôt de savoir si l'économie japonaise a atteint ou non le creux de la vague. Pour l'EPA, la période juillet-septembre constitue un seuil à partir duquel la croissance doit progressivement reprendre.

Les instituts privés ne sont pas aussi optimistes, et d'après eux, la reprise n'interviendra pas avant le printemps au plus tôt. Selon la fédération des organisations patronales (Keidanren), les mesures de relance arrêtées par le gouvernement en août n'ont pas encore fait sentir leurs effets. La majorité des industriels interrogés par le *Yomiuri* n'attendent pas de reprise avant le début de l'année.

### Un facteur psychologique d'inquiétude

L'effritement des revenus consécutif à la réduction des heures supplémentaires et à la contraction des bonus (dont le montant n'a pas progressé par rapport à l'année dernière) incite les ménages à modérer leurs dépenses (la consommation a toutefois augmenté de 0,7 % entre juillet et septembre). Quant aux investissements, ils sont en recul : – 3,9 % pour l'ensemble des secteurs et – 11,9 % pour les industries de transformation.

Il convient néanmoins de pondérer cette chute en tenant compte de la très forte croissance des investissements productifs au cours des dernières années. En 1991, les achats en machines et équipements avaient représenté 13,7 % du PNB (contre 11,7 % pour la France), et en dépit d'une diminution de 11 % cette année, l'investissement par tête au Japon demeure deux fois plus élevé qu'aux Etats-Unis.

Autre indice préoccupant : le marché du travail. Pour la première fois depuis quatre ans, le ratio entre les offres et les demandes d'emploi non satisfaites est devenu négatif en octobre : pour 100 demandes d'emploi, 96 seulement sont satisfaites. Partant de 147 demandes pour 100 offres en mars, cet indice est en baisse continue depuis neuf mois. Les offres d'emplois ont diminué de 28,9 % dans les industries de transformation.

Là encore, il convient de pondérer : d'une part, ces tensions sur le marché de l'emploi ne concernent pas tous les secteurs (dans la construction, par exemple, l'offre excède la demande) ni toutes les régions (sont particulièrement frappées les nébuleuses urbaines : Tokyo, Osaka, Nagoya). En outre, c'est une situation que le Japon a déjà connue en 1986-1987, à la suite de la valorisation du yen. Selon le ministère du travail, le taux de chômage demeure à 2,2 % de la population active (soit 1,4 million de personnes).

Conjuguée à des ajustements qui frappent surtout les femmes et les travailleurs à contrat temporaire, cette tension sur le marché de l'emploi constitue un facteur psychologique d'inquiétude. Le Japon ne semble cependant pas encore sur la voie de la crise de l'emploi que connaissent les Etats-Unis et l'Europe.

PHILIPPE PONS

FISCALITÉ

En 1991 et en 1992

# La redevance audiovisuelle a rapporté un excédent de 196 millions de francs

La redevance audiovisuelle a rapporté en 1991 et en 1992 un excédent imprévu de près de 200 millions de francs, qui sera affecté aux chaînes et radios publiques après le collectif budgétaire de 1992 qui doit être présenté la semaine prochaine devant l'Assemblée nationale. L'excédent se monte à 24,9 millions de francs pour 1991 et 171,3 millions de francs pour 1992, soit 196,2 millions de francs au total.

France 2 recevra 101,2 millions qui seront affectés *« essentiellement à la diffusion par satellite de ses programmes »* et à la production dans la nouvelle norme de télévision D2 MAC. France 3 aura 36,2 millions. Sur ces sommes, les deux chaînes consacreront 2,5 millions de francs (pour moitié chacune) à la future chaîne d'informations européenne Euronews, qui doit faire ses débuts en janvier. RFO recevra 1,45 million de francs, Radio-France 13 millions *« pour compenser l'incidence de la décision du gouvernement de ne pas autoriser »* le recours à certaines publicités de marque. Enfin, la SEPT, pôle français de la chaîne culturelle franco-allemande ARTE, recevra 44,3 millions de francs.

# ÉCONOMIE

## ÉTRANGER

La récession outre-Manche

### Les services postaux britanniques et une firme d'armement annoncent 17 500 suppressions d'emplois

Les réductions d'effectifs, massives, se succèdent en Grande-Bretagne. Il y a deux semaines, 10 000 suppressions d'emplois étaient annoncées, en une seule journée, par British Rail et par la Bank of Scotland (*le Monde* du 21 novembre). Jeudi 3 décembre, ce « record » a été battu. Pas moins de *17 500 suppressions d'emplois* ont été annoncées dans les services postaux et la défense.

Le Post Office (170 000 salariés) va ainsi supprimer 15 000 emplois dans sa division de distribution du *courrier, Royal Mail*, dont les capacités sont devenues excédentaires depuis que l'activité a été réduite par la *récession*.

De son côté, la compagnie d'armement et munitions Royal Ordnance, *filiale de British Aerospace* (BAe), explique sa décision de supprimer 1 300 emplois sur un effectif total de 7 500 salariés par une *réduction des dépenses de la* défense. Selon les représentants syndicaux, 65 % de la main-d'œuvre de *Royal Ordnance ont déjà* été supprimés depuis 1987, année de la privatisation du groupe. Royal Ordnance, *achetée par* BAe en 1987 *pour* 190 millions de livres, a toujours été rentable.

*Enfin*, selon des sources syndicales, Ford UK, le premier constructeur automobile britannique, se préparait à supprimer 3 000 emplois, alors qu'il a déjà annoncé 1 500 suppressions de postes en septembre. La veille, 900 emplois avaient été supprimés à Cammell Laird, près de Liverpool, l'un des plus anciens chantiers navals britanniques.

Respectant le « pacte de solidarité » en Allemagne

### L'IG Metall accepte une augmentation salariale de 3,27 %

Le ralentissement marqué de l'activité économique et la montée du chômage en Allemagne (6,9 % de la population active) semblent avoir contraint les syndicats à plus de modération dans les négociations salariales. Au nom des sidérurgistes de trois Etats fédérés ouest-allemands (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Basse-Saxe et Brême), un accord a été conclu, jeudi 3 décembre, entre le syndicat IG Metall (4 millions d'adhérents) et le patronat de la sidérurgie. Il prévoit une hausse salariale de 3,27 % sur dix-huit mois prenant effet en février 1993. Une progression des salaires qui reste modérée compte tenu du niveau d'inflation dans le pays (3,7 %) mais qui suit les conseils des « cinq sages » qui avaient souhaité que les partenaires sociaux modèrent leurs revendications en deçà de l'inflation dans le pays. Lors du *précédent* cycle de négociations, les augmentations de salaires avaient atteint 5,4 % pour douze mois, à compter du 1er avril 1992.

IG Metall a dû réviser à la baisse sa *revendication initiale* d'une hausse de 7,5 % sur douze mois et le patronat a revu sa dernière proposition de 3 % de hausse salariale. Qualifiant cet accord de *« compromis supportable dans une période difficile »*, le négociateur de l'IG Metall, M. Harald Schartau, a cependant rappelé que de nombreuses entreprises de la branche étaient contraintes au travail à temps partiel et à la suppression d'emplois. Il a refusé de se voir confier le rôle de donneur d'exemple pour le « pacte de solidarité » préconisé par le chancelier allemand pour 1993.

## EN BREF

□ **Menace de grève à Air France le 15 décembre.** – Les syndicats du personnel au sol et une partie des navigants d'Air France ont lancé un mot d'ordre de grève pour le 15 décembre. Les syndicats représentant le personnel navigant technique doivent pour leur part réunir leurs instances les 8 et 9 décembre et faire connaître à cette date leur *position définitive*. Les quatorze syndicats de l'entreprise nationale qui ont organisé une *grève générale* le 23 *novembre* protestent contre les plans de rigueur et s'opposent notamment à tout licenciement « sec ». Le syndicat Force ouvrière d'Air France indique dans un communiqué *« que, le 18 décembre prochain, devront se tenir des commissions paritaires de licenciements dans l'ensemble des secteurs de la compagnie »*.

□ **Grève des inspecteurs du travail.** – A l'appel des syndicats STEFI-CFDT et CGT-SETE de Paris, les inspecteurs et contrôleurs du travail ont fait grève le 2 décembre. Ils entendaient protester contre la façon dont sont menées les actuelles opérations « coup de poing » dans le cadre de la lutte contre le travail clandestin, qui seraient *« contraires à leur déontologie et portent atteinte à leur indépendance »*. Ce sont *« les méthodes policières »* qui sont en cause puisque, en présence de représentants de l'inspection du travail, les services de police emmèneraient des salariés *« menottes au poing »*. Opposés à ces pratiques, les inspecteurs du travail font en outre valoir que leur participation à ce type d'opération, *« placée sous la responsabilité des préfets, appelle en droit les plus sérieuses réserves »*, car elle ne serait pas compatible avec l'article 6 de la convention 81 de l'Organisation internationale du travail.

## JOURNAL OFFICIEL

Est publiée au *Journal officiel* du vendredi 4 décembre 1992 :

UNE LOI

– N° 92-1255 du 2 décembre 1992 relative à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services.

## PUBLICATION JUDICIAIRE

La Première Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 27 mai 1992, a condamné M. Jean-Marie LE PEN à payer à M. Jean-Christophe CAMBADELIS la somme de 1 franc de dommages-intérêts pour avoir, le 26 janvier 1992, porté atteinte à son honneur et sa considération.

P.c.c. Me Francis TERQUEM
*avocat à la Cour*



## LOGEMENT

Présentant un plan d'action commun

### Mme Lienemann et M. Cathala annoncent des mesures pour l'habitat des personnes âgées

Le ministre délégué chargé du logement et du cadre de vie, Mme Marie-Noëlle Lienemann, et le secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, M. Laurent Cathala, ont présenté, lundi 30 novembre, un plan d'action commun pour offrir de meilleures conditions de logement aux personnes âgées.

Selon le recensement de 1990, *la France compte plus de 8 millions* de personnes de plus de soixante-cinq ans, dont un million *de plus de quatre-vingt-cinq ans*. La plupart – 80 % – souhaitent vieillir chez elles. Or, sur les *6 millions de plus de soixante ans* vivant dans un logement privé, 2 millions ne bénéficient pas du confort *nécessaire. Les logements* sociaux abritent aujourd'hui un million de retraités, mais sont *loin d'être adaptés à cette nouvelle population*.

Les mesures annoncées comprennent un relèvement de la subvention PALULOS, accordée pour l'amélioration des logements locatifs et à occupation sociale, qui passera de 20 % à 30 % (sous plafond). Lorsque le maintien à domicile n'est pas possible, M. Cathala entend favoriser au moins le maintien dans l'environnement où la personne âgée a tissé ses liens. Des formules alternatives au logement collectif ou individuel traditionnel fleurissent *depuis plusieurs années. Une centaine* de ces opérations d'habitat intégré devraient faire l'objet *d'une loi d'orientation prioritaire* inscrite dans la circulaire de programmation 1993. Les opérations *concernées pourront s'inscrire soit* dans des programmes d'habitat neuf, soit dans le cadre de *programmes de réhabilitation HLM*.

Se préoccupant aussi de la charge financière qui pèse sur les personnes âgées *dépendantes* (ou leur famille), M. Cathala a annoncé qu'il allait incessamment proposer un élargissement de l'attribution de l'allocation logement social. Le ministre souhaite que cette allocation attribuée, depuis la loi de janvier 1990, aux personnes hébergées en long séjour soit également versée aux pensionnaires des maisons de retraite.

En 1993, 10 000 logements HLM devraient être l'objet d'une *expérimentation* de *domotique* dont les personnes âgées devraient bénéficier. Cette expéri*mentation consiste essentielle*ment à équiper les logements d'appareils permettant une meilleure sécurité de leurs habitants.

CHRISTIANE CHOMBEAU

## SOCIAL

1 million de francs pour la Fondation Abbé Pierre

### La SCIC consacre 1 % de ses bénéfices aux sans-abri

Le groupe SCIC consacrera désormais *« 1 % de ses bénéfices avant impôt pour financer des initiatives associatives qui ont pour objet l'accueil d'urgence et l'accompagnement social des sans-abri »*, soit de 10 à 15 millions de francs sur cinq ans, a annoncé mercredi 2 décembre M. Frédéric Pascal, président du groupe immobilier de la Caisse des dépôts.

La Fondation d'entreprise créée à l'occasion, garantit le versement de 5 millions de *francs* sur cinq ans, quels que soient les bénéfices ; elle a déjà versé 1 million à la *Fondation Abbé Pierre pour* la création de cinq « Boutiques Solidarités ».

*Proposant* des services multiples tels qu'un lieu de domiciliation, une boîte aux lettres où recevoir du courrier ou la possibilité de se laver et de recevoir des soins, ces boutiques ont pour ambition de *« briser la spirale pas de logement-pas d'adresse-pas d'emploi-pas de santé »*.

Alors que le rapport du Père Joseph présenté en 1987 devant le Conseil économique et social chiffrait à 400 000 le nombre de sans-*abri* en France, *une nouvelle* estimation réalisée pour le groupe SCIC évalue à 202 000 le nombre d'exclus du logement, se décomposant en 98 000 personnes sans domicile fixe, 45 000 vivant dans des abris de fortune et 59 000 en centres d'urgence.

A ces chiffres s'ajoutent 470 000 personnes occupant des logements de substitution (meublés, chambres d'hôtel...) et 1 576 000 de mal-logés (147 000 personnes en habitations mobiles et 1 429 000 dans des logements hors normes).

Au total, la population frappée est de 2 248 000 personnes. Ce chiffre ne prend pas en compte les occupants de foyers de travailleurs (176 000) et les personnes *hébergées par des parents* et *amis* (estimées à 2 800 000).

## PÊCHE

□ **Fin de l'embargo du thon français aux Etats-Unis.** – Les autorités américaines ont fait savoir qu'elles avaient décidé de retirer la France *de la liste des pays soumis à* embargo pour les exportations de thon vers les Etats-Unis, a indiqué jeudi 3 décembre le secrétariat d'Etat à la mer. Cet embargo avait été décrété par les Etats-Unis à l'encontre de tous les pays pratiquant la pêche thonière au filet, au motif que cette pêche entraîne des prises annexes de dauphins. La campagne contre ces engins avait été lancée par les Nations unies et par des groupes écologistes, et visait au départ les pratiques de pêcheurs japonais et coréens dans le Pacifique, qui utilisent des filets de plus de 50 kilomètres de long.

*AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS*

# VIE DES ENTREPRISES

Après avoir mis la dernière main à un plan de sauvetage

## M. Jean-Michel Bloch-Lainé démissionne de la présidence de la banque Worms

A peine quatre mois après son second renouvellement par le conseil des ministres, M. Jean-Michel Bloch-Lainé a annoncé, jeudi 3 décembre, sa démission de la présidence de la banque Worms. M. Bloch-Lainé était à la tête de la banque Worms depuis son arrivée dans le giron de l'UAP en 1984 après sa nationalisation en 1982. Il avait alors dû redresser un établissement « à la dérive ». Il avait conduit le développement rapide de cet établissement de taille moyenne en faisant notamment passer en huit ans les fonds gérés de 7 à 30 milliards de francs et les encours de crédits de 6 à 30 milliards de francs. En dépit de 500 millions de francs de provisions sur les risques pays, la banque était sortie du rouge en 1985.

Mais cette croissance trop rapide des encours à la fin des années 80 portait en germe les difficultés de la banque. M. Bloch-Lainé paie aujourd'hui les déboires rencontrés par son établissement, notamment dans l'immobilier, avec près de 8 milliards de francs de créances. La banque, après avoir enregistré un résultat négatif de 179 millions de francs en 1991, affichait pour le premier semestre de cette année une perte de 350 millions de francs et 353 millions de francs de provisions. En tout, la banque pourrait perdre plus de 700 millions de francs cette année. Pour satisfaire aux exigences du ratio Cooke, l'UAP s'est ainsi retrouvée condamnée à recapitaliser sa filiale à 100 % pour 1,4 milliard de francs avant la fin de l'année (*le Monde* du vendredi 4 décembre).

### *La stratégie de l'UAP*

Les relations entre le président de la banque et la compagnie d'assurances publique sont d'autant moins simples qu'il n'est pas nommé par l'UAP, mais par les pouvoirs publics sur proposition du conseil de l'UAP. En théorie donc, la compagnie n'a pas beaucoup de prise sur lui. En pratique, M. Bloch-Lainé reconnaît qu'il n'est pas *« raisonnable et sain pour l'avenir de l'entreprise de laisser une relation difficile s'installer entre le président et son actionnaire »*. On peut tout de même s'interroger sur la stratégie de l'UAP qui, quatre mois après avoir proposé le renouvellement du président, constate qu'il est préférable de le remplacer.

Pour autant, M. Bloch-Lainé ne proteste pas. *« On est parti trop tard dans l'immobilier à partir de 1987 et 1988 et on a fait des erreurs, il me semble légitime de les assumer. De plus, il est compréhensible que quelqu'un de neuf préside aux nouvelles orientations de la banque. »* Une première tête était d'ailleurs déjà tombée au début de l'été avec le départ d'un directeur général, M. Didier Renaudin.

La reprise en main par l'UAP ne se fera pas sans remise en cause de l'autonomie de l'établissement et à partir d'un plan de sauvetage élaboré en collaboration avec M. Bloch-Lainé. Il passera notamment par un resserrement des liens avec son actionnaire, un recentrage sur les activités les plus rémunératrices, et une réduction de 10 % des frais généraux qui entraînera inévitablement un plan social.

Quant à M. Bloch-Lainé, cinquante-six ans, grand commis de l'Etat, ancien directeur des impôts et inspecteur général des finances – comme son père, François – il devrait réintégrer son corps d'origine.

ÉRIC LESER

## CHIFFRES ET MOUVEMENTS

### ÉCHEC

□ **Siemens AG suspend ses négociations avec Skoda.** – Le groupe allemand Siemens AG a annoncé, jeudi 3 décembre, qu'il suspendait ses négociations avec la société tchèque Skoda et qu'il renonçait à créer avec elle les deux joint-ventures prévues dans le domaine de l'énergie et des transports. Siemens AG a justifié sa volte-face par de *« nouvelles exigences inacceptables de la nouvelle direction de Skoda »*. Les négociations en vue de la création de Skoda Transport et de Skoda Energo, à laquelle devait également s'associer la société française Framatome, duraient depuis un an. Mais alors que Siemens espérait conclure avant la fin de l'année, la reprise de Skoda par M. Lubomir Soudek avait été suivie par une dégradation des relations entre les deux groupes (*le Monde* du 3 novembre).

□ **Le constructeur automobile sud-coréen KIA évince Renault du marché iranien.** – Le constructeur automobile sud-coréen KIA Motor Company a signé avec la société iranienne SAIPA un accord pour le montage de 30 000 véhicules par an. Aux termes de cet accord, dont la valeur n'a pas été révélée, SAIPA devrait monter dès l'année prochaine quelque 10 000 exemplaires de son modèle « Pride », livrés en kit par KIA. L'objectif de SAIPA serait de monter 2 000 « Pride » par an à partir de 1994. Cette association, qui semble confirmer la rupture entre Renault et SAIPA, entreprise d'Etat, dont le groupe français était le partenaire traditionnel depuis seize ans, pourrait compromettre de façon durable la présence de Renault en Iran. Le constructeur français livre depuis 1977 des R 5 en kits à la SAIPA, qui se charge, ensuite, de les assembler. Les deux sociétés avaient envisagé et pratiquement finalisé il y a un an un accord pour le montage de la R 21.

### SUCCESSIONS

□ **Chrysler : M. Robert Eaton succède à M. Lee Iacocca.** – Comme prévu, le conseil d'administration a désigné, jeudi 3 décembre, M. Robert Eaton, cinquante-deux ans, à la tête de Chrysler. M. Eaton, qui assumera à la fois les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, succède ainsi à M. Lee Iacocca, qui prendra sa retraite à la fin de l'année après treize années passées à la présidence du constructeur automobile américain. M. Eaton sera secondé par M. Robert Lutz, soixante ans, nommé directeur de l'ensemble du groupe au niveau mondial. MM. Thomas Denomme, cinquante-trois ans, et Jerome York, cinquante-quatre ans, ont également été nommés vice-présidents exécutifs du troisième constructeur américain. M. Eaton avait quitté le constructeur General Motors au printemps 1992 – il était président de GM Europe, – pour prendre les fonctions de vice-président de Chrysler (*le Monde* du 14 novembre).

### LICENCIEMENTS

□ **Nouveaux plans de restructurations chez Tréfimétaux.** – Le groupe Tréfimétaux (cuivre et alliages) continue de tailler dans ses effectifs : il a annoncé jeudi 3 décembre la suppression d'environ 250 emplois dans différents sites de la société, deux mois à peine après avoir rendu public un plan de restructuration portant sur 200 emplois. C'est cette fois la division de produits laminés qui est touchée. 150 à 180 emplois seront supprimés dans les douze à dix-huit mois sur le site de Sérifontaine (Oise), qui emploie actuellement 460 personnes. Un plan social d'accompagnement est prévu, comportant notamment des préretraites complètes ou à mi-temps et des mesures de reclassement. Parallèlement, le groupe investira 65 millions de francs au cours des quatre ans à venir. Un autre plan de restructuration est prévu dans la division tubes et devrait aboutir à la suppression de 60 à 90 emplois sur le site de Givet (Ardennes), qui emploie 566 personnes. Là encore, un programme d'investissement de 50 à 60 millions de francs est prévu. Il devrait permettre de réduire les coûts de revient de 30 %. L'an dernier Tréfimétaux a subi une perte de 9 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs en retrait de 7 %.

### ÉLECTIONS

□ **RATP : la CGT reste prééminente aux élections des comités d'établissement.** – Le vote, mardi 1er décembre, dans les dix comités départementaux économiques et professionnels de la RATP (l'équivalent des comités d'établissement) n'a pas montré de modification importante par rapport au précédent scrutin de 1990. Les grèves successives, la poursuite de la politique de décentralisation et la démission du PDG de la Régie, M. Christian Blanc, n'ont pas bouleversé le vote des 26 091 votants, soit 65,29 % des 39 961 agents inscrits. La CGT reste en tête avec 42,93 % (42,97 % en 1990), suivie de FO 14,13 % (15,22 %), CFDT 8,69 % (8,99 %), CFTC 2,98 % (2,82 %), Indépendants 12,08 % (10,54 %), SAT 6,18 % (5,63 %), CGC 3,25 % ainsi que SAM-GATC 9,78 %.





# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 4 décembre ↓

### Pause

La Bourse de Paris, qui s'était octroyé un gain de 0,9 % jeudi, observait une petite pause vendredi matin : A l'ouverture, l'indice était en repli de 0,07 %. Le CAC 40 affichait vers 11 heures un recul de 0,68 % à 1 787,17 points avant de tomber sous la barre des 1 %. Il perdait 1,17 % vers 14 heures à 1 778,61 points.

Les investisseurs attendaient les chiffres du chômage américain pour novembre, tandis que la conférence de presse que tenaient MM. François Mitterrand et Helmut Kohl à l'issue du sommet franco-allemand était également attentivement suivie par le marché. Depuis deux jours, la détermination affichée par la France et l'Allemagne de défendre la parité franc-mark a mis en échec la spéculation contre le franc. Vendredi matin, le mark restait sous les 3,40 F.

« L'absence de nouvelles alors que les professionnels spéculaient ces derniers jours sur une baisse des taux fait que des prises de bénéfices apparaissent en cette veille de week-end », expliquait un intervenant.

BHV, un moment réservé à la hausse, gagnait un moment 14,65 %, puis 9 % à 640 F avec quelque 2 000 titres. Cette hausse fait suite aux déclarations de Proventus, qui s'est dit prêt à porter de 24,7 à 100 % sa participation dans BHV. Dans son sillage, les Galeries Lafayette s'appréciait. Pendant ce temps, le secteur de la distribution était affecté par les dernières statistiques de ventes des hypermarchés.

## NEW-YORK, 3 décembre ↓

### Poursuite du recul

Wall Street a poursuivi son recul, jeudi 3 décembre, en raison d'une correction technique entamée mardi, après plusieurs séances de hausse. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 276,53 points, en baisse de 9,72 points (– 0,30 %). Le volume des transactions a été très élevé avec quelque 238 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en hausse a toutefois dépassé celui des titres en baisse : 911 contre 868, alors que 612 actions sont restées inchangées.

Nationsbank a été la valeur la plus active de la journée, avec plus de 14 millions d'actions échangées. Des analystes ont expliqué ce mouvement par une stratégie de marché de deux *compagnies d'assurance japonaises*, cherchant à tirer profit d'avantages fiscaux dans leur pays. Des lois nippones permettent en effet aux entreprises d'enregistrer des gains si des actions sont achetées et revendues au moment de la déclaration des dividendes.

| VALEURS | Cours de 2 déc. | Cours du 3 déc. |
|---|---|---|
| Alcoa | 70 3/4 | 70 1/4 |
| ATT | 47 1/2 | 47 1/4 |
| Boeing | 34 | 34 1/2 |
| Chase Manhattan Bank | 28 7/8 | 28 3/4 |
| Du Pont de Nemours | 49 1/4 | 49 5/8 |
| Eastman Kodak | 41 1/8 | 41 1/2 |
| Exxon | 58 1/2 | 58 3/4 |
| Ford | 42 1/4 | 42 |
| General Electric | 82 3/4 | 81 5/8 |
| General Motors | 32 3/4 | 32 3/4 |
| Goodyear | 72 5/8 | 71 7/8 |
| IBM | 67 7/8 | 67 1/4 |
| ITT | 70 3/4 | 71 1/2 |
| Mobil Oil | 59 3/8 | 59 3/8 |
| Pfizer | 76 7/8 | 77 |
| Schlumberger | 58 1/2 | 59 3/4 |
| Texaco | 59 1/4 | 58 7/8 |
| UAL Corp. ex-Allegis | 120 1/4 | 122 1/2 |
| Union Carbide | 16 | 16 1/8 |
| United Tech. | 44 1/2 | 44 7/8 |
| Westinghouse | 12 3/4 | 13 1/8 |
| Xerox Corp. | 78 | 77 3/4 |

## LONDRES, 3 décembre =

### Hésitant

Les valeurs ont gagné du terrain jeudi 3 décembre au Stock Exchange après un début de séance hésitant, encouragées par la fermeté de la livre et par des résultats de sociétés jugés encourageants. L'indice Footsie a clôturé sur une note *quasi* stable (+ 0,2 %) à 2 771 points, alors qu'il avait perdu 6,1 points dans les premiers échanges, affecté par la chute de l'indice de la Bourse de Hongkong (le Hang Seng). Le volume des échanges s'est élevé à 647,9 millions de titres contre 614,4 millions la veille. Les banques et les brasseries ont progressé, mais les assurances ont reculé dans la crainte d'une hausse des demandes d'indemnités après les inondations dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne et les attentats terroristes.

## TOKYO, 4 décembre ↑

### Indécise

Dans un marché calme et très indécis, la Bourse de Tokyo a regagné un peu de terrain vendredi 4 décembre, mais sans que ce mouvement ait une réelle signification. L'indice Nikkei gagne en clôture 35,61 points, soit 0,21 % à 17 295,69 points dans un volume de 180 millions de titres contre 240 millions jeudi. Les opérateurs japonais restent convaincus que, sans reprise économique, le Nikkei ne pourra pas passer au-dessus de la barre des 17 500 points.

Des prises de bénéfice à l'approche du week-end ont été compensées par les achats de caisses de retraite. Et l'annonce de la baisse de 0,20 point du taux de base de la Sanwa Bank a un peu stimulé la cote.

| VALEURS | Cours du 3 déc. | Cours du 4 déc. |
|---|---|---|
| Ajinomoto | 1 280 | 1 270 |
| Bridgestone | 1 150 | 1 150 |
| Canon | 1 340 | 1 340 |
| Fuji Bank | 1 800 | 1 790 |
| Honda Motors | 1 280 | 1 300 |
| Matsushita Electric | 1 140 | 1 140 |
| Mitsubishi Heavy | 550 | 545 |
| Sony Corp. | 4 100 | 4 050 |
| Toyota Motors | 1 420 | 1 430 |



## PARIS :

### Second marché (sélection)

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours | VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|---|
| Alcatel Câbles | 4495 | 4490 | Immob. Hôtelière | 1022 | 1035 |
| B.A.C. | 23 70 | ... | Internt. Computer | 140 | |
| Boiron (Ly) | 463 90 | 462 | I.P.B.M. | 37 80 | 39 65 |
| Boisset (Lyon) | 220 | . | Locamic | 128 10 | .. |
| C.A.I.-de-Fr (C.C.I.) | 800 | 785 | Marie Comm. | 295 70 | 295 70 |
| Calberson | 215 | 214 | Molex | 166 50 | 167 |
| Cardif | 788 | 787 | N.S.C. Schlumberger | 749 | 745 |
| C.E.G.E.P. | 158 | 168 | Publ.Filipacchi | 385 | 335 |
| C.F.P.I. | 245 | 245 | Rhone-Alp Ecu (Ly.) | 317 | 317 |
| C.N.I.M. | 951 | 950 | Select Invest (Ly) | 81 30 | |
| Codetour | 279 | ... | Senbo | 146 | 141 |
| Conforama | ... | ... | Sopra | 310 | .. |
| Creeks | 115 | 115 | TF1 | 357 | 357 50 |
| Dauphin | 188 10 | 190 | Thermador H. (Ly) | 315 10 | 325 |
| Delmas | 970 | 965 | Viel et Cie | 115 | 112 |
| Demachy Worms Cie | 410 | ... | Y. St-Laurent Groupe | 501 | 494 |
| Devanlay | 955 | 955 | | | |
| Deville | 96 | 95 | | | |
| Dollfus | 107 | 159 50 | | | |
| Editions Belfond | 200 | ... | | | |
| Europ. Propulsion | 176 | 179 | | | |
| Finacor | 113 50 | ... | | | |
| G.F.F. (group.fon.f.) | 48 | .. | | | |
| G.L.M. | 430 | 430 | | | |
| Gravograph | 132 | 132 20 | | | |
| Guintoli | 720 | ... | | | |
| I.C.C. | 168 | 169 | | | |
| Idianova | 40 30 | 41 | | | |



### MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 175 916

| COURS | ÉCHÉANCES Déc. 92 | Mars 93 | Juin 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 110,18 | 111,14 | 111,50 |
| Précédent | 109,88 | 110,76 | 111,40 |

Options sur notionnel

| PRIX D'EXERCICE | OPTIONS D'ACHAT Déc. 92 | Mars 93 | OPTIONS DE VENTE Déc. 92 | Mars 93 |
|---|---|---|---|---|
| 110 | 1,09 | 1,80 | 0,82 | 0,78 |

### CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 11 324

| COURS | Déc. 92 | Janv. 93 | Fév. 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 1 819 | 1 835,50 | 1 852 |
| Précédent | 1 797 | 1 813,50 | 1 830 |

### CHANGES

**Dollar : 5,3665 F ↓**

Le dollar s'inscrivait en légère baisse dans un marché calme, dans l'attente de la publication des statistiques américaines du chômage en novembre. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,3665 francs contre 5,3845 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

| FRANCFORT | 3 déc. | 4 déc. |
|---|---|---|
| Dollar (en DM) | 1,5811 | 1,5830 |
| **TOKYO** | **3 déc.** | **4 déc.** |
| Dollar (en yens) | 124,55 | 124,63 |

**MARCHÉ MONÉTAIRE**

| | |
|---|---|
| Paris (4 déc.) | 9 7/8-10 % |
| New-York (3 déc.) | 3 % |

### BOURSES

**PARIS** *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

| | 2 déc. | 3 déc. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 102 | 102,06 |
| Valeurs étrangères | 87,30 | 87,60 |
| *(SBF, base 100 : 31-12-81)* | | |
| Indice général CAC | 470,64 | 475,16 |
| *(SBF, base 1000 : 31-12-87)* | | |
| Indice CAC 40 | 1 783,33 | 1 799,43 |

**NEW-YORK** *(Indice Dow Jones)*

| | 2 déc. | 3 déc. |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 285,69 | 3 276,53 |

**LONDRES** *(Indice « Financial Times »)*

| | 2 déc. | 3 déc. |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 2 764,10 | 2 771 |
| 30 valeurs | 2 097,80 | 2 091,70 |
| Mines d'or | 70,10 | 71,40 |
| Fonds d'Etat | 92,81 | 93,26 |

**FRANCFORT**

| | 2 déc. | 3 déc. |
|---|---|---|
| Dax | 1 533,96 | 1 532,50 |

**TOKYO**

| | 3 déc. | 4 déc. |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 17 483,05 | 17 295,69 |
| Indice général | 1 304,08 | 1 302,85 |

### MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

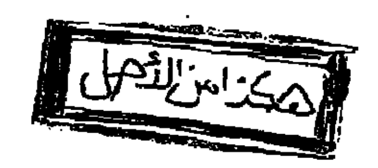
| | COURS COMPTANT Demandé | Offert | COURS TERME TROIS MOIS Demandé | Offert |
|---|---|---|---|---|
| $ E-U | 5,3700 | 5,3730 | 5,4580 | 5,4660 |
| Yen (100) | 4,3073 | 4,3133 | 4,3795 | 4,3900 |
| Ecu | 6,6775 | 6,6800 | 6,6655 | 6,6763 |
| Deutschemark | 3,3980 | 3,3990 | 3,4100 | 3,4148 |
| Franc suisse | 3,8049 | 3,8098 | 3,8428 | 3,8524 |
| Lire italienne (1000) | 3,8725 | 3,8825 | 3,8346 | 3,8500 |
| Livre sterling | 8,4500 | 8,4650 | 8,5190 | 8,5420 |
| Peseta (100) | 4,7278 | 4,7347 | 4,6650 | 4,6790 |

### TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS Demandé | Offert | TROIS MOIS Demandé | Offert | SIX MOIS Demandé | Offert |
|---|---|---|---|---|---|---|
| $ E-U | 3 7/8 | 4 | 3 11/16 | 3 13/16 | 3 11/16 | 3 13/16 |
| Yen (100) | 3 5/8 | 3 3/4 | 3 9/16 | 3 11/16 | 3 1/2 | 3 5/8 |
| Ecu | 11 5/8 | 11 7/8 | 11 1/8 | 11 1/4 | 10 5/16 | 10 7/16 |
| Deutschemark | 8 15/16 | 9 1/8 | 8 7/8 | 9 1/16 | 8 3/8 | 8 9/16 |
| Franc suisse | 6 1/16 | 6 3/16 | 6 3/16 | 6 5/16 | 5 7/8 | 6 |
| Lire italienne (1000) | 14 3/8 | 14 7/8 | 14 1/8 | 14 5/8 | 13 7/8 | 14 3/8 |
| Livre sterling | 7 | 7 1/8 | 7 | 7 1/8 | 6 11/16 | 6 13/16 |
| Peseta (100) | 16 1/4 | 16 3/4 | 15 5/8 | 16 1/8 | 15 | 15 1/2 |
| FRANC FRANÇAIS | 10 | 10 1/2 | 10 | 10 1/2 | 9 11/16 | 10 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Libération de cinq des dix-huit responsables de la BCCI détenus dans les Emirats.** – Cinq des dix-huit responsables de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI) détenus depuis plus d'un an aux Emirats arabes unis ont été libérés mardi, a annoncé le procureur général d'Abou Dhabi. L'élargissement des cinq prévenus – tous des Pakistanais, dont deux possèdent également la nationalité britannique – a été décidé par les autorités judiciaires du pays en raison de *« preuves insuffisantes »* sur leur implication dans le grand scandale financier international de la BCCI. Les autorités judiciaires ont confisqué les passeports des cinq personnes élargies pour les empêcher de quitter les Emirats avant la fin de l'enquête sur la faillite de la BCCI, qui a été close en juillet 1991 après la découverte de fraudes à grande échelle et du blanchiment de narco-dollars.





# MARCHÉS FINANCIERS

## BOURSE DU 4 DÉCEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

### Règlement mensuel

[illegible]

### COMPTANT (sélection)

#### Obligations

[illegible]

#### Actions

[illegible]

#### Etrangères

[illegible]

### SICAV (sélection) 3/12

[illegible]

### Hors-cote

[illegible]



## Marché des Changes

| COURS INDICATIFS | COURS préc. | COURS 4/12 | COURS DES BILLETS achat | COURS DES BILLETS vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats Unis (1 usd) | 5 384 | .... | .... | .... |
| Ecu | 6 665 | .... | .... | .... |
| Allemagne (100 dm) | 340 150 | .... | .... | .... |
| Belgique (100 F) | 16 520 | .... | .... | .... |
| Pays-Bas (100 fl) | 302 550 | .... | .... | .... |
| Italie (1000 lires) | 3 854 | .... | .... | .... |
| Danemark (100 krd) | 87 670 | .... | .... | .... |
| Gde-Bretagne (1 L) | 8 418 | .... | .... | .... |
| Grèce (100 drachmes) | 2 594 | .... | .... | .... |
| Suisse (100 f) | 381 670 | .... | .... | .... |
| Suède (100 krs) | 79 110 | .... | .... | .... |
| Norvège (100 k) | 83 150 | .... | .... | .... |
| Autriche (100 sch) | 48 344 | .... | .... | .... |
| Espagne (100 pes) | 4 706 | .... | .... | .... |
| Portugal (100 esc) | 3 800 | .... | .... | .... |
| Canada (1 $ can) | 4 219 | .... | .... | .... |
| Japon (100 yens) | 4 318 | .... | .... | .... |

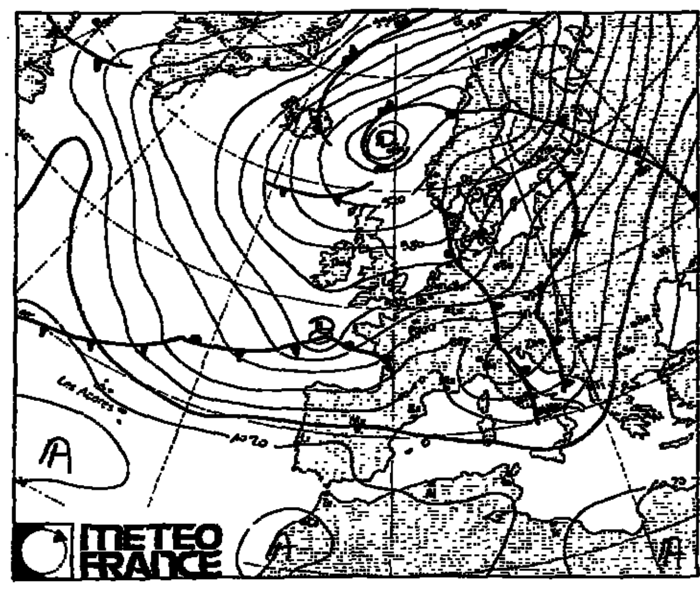
## Marché libre de l'or

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 4/12 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 58100 | 57900 |
| Or fin (en lingot) | 58500 | 57950 |
| Napoléon (20f) | 332 | 337 |
| Pièce Fr (10 f) | 403 | ..... |
| Pièce Suisse (20 f) | 335 | 332 |
| Pièce Latine (20 f) | 337 | 330 |
| Souverain | 440 | 435 |
| Pièce 20 dollars | 2205 | 2245 |
| Pièce 10 dollars | 1020 | 1090 |
| Pièce 5 dollars | 600 | .... |
| Pièce 50 pesos | 2170 | 2185 |
| Pièce 10 florins | 345 | 345 |

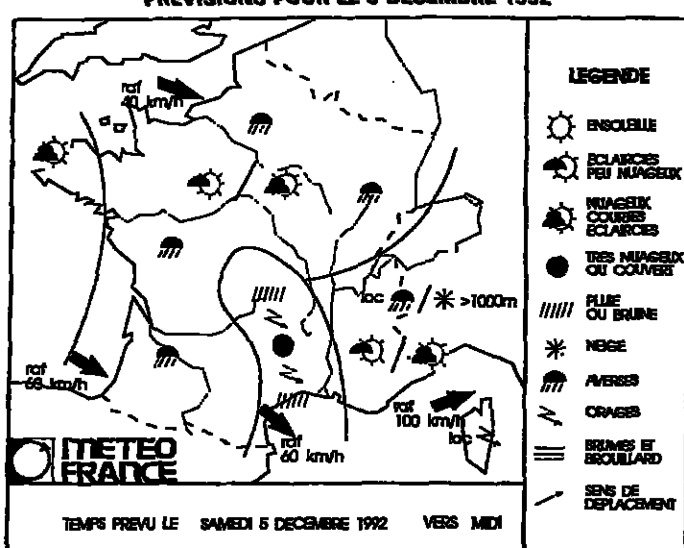
c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

# MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC




PRÉVISIONS POUR LE 5 DÉCEMBRE 1992



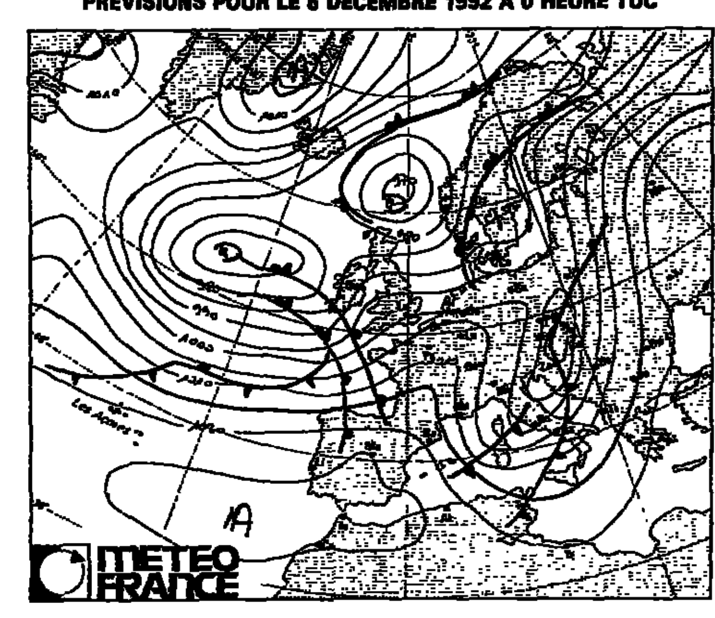

**Samedi : temps plus frais, nuageux, avec des averses.** – Sur tout le pays, c'est un temps variable, avec un ciel très nuageux, et de nombreuses averses. Ces averses seront plus intenses le matin du Nord-Ouest à l'Ile-de-France et au Nord, et accompagnées parfois d'orages et de grêle. Cette zone plus active se déplace vers l'Est dans la journée, on la retrouve vers midi du golfe du Lyon au Massif Central et au Nord-Est. En soirée, les averses s'atténuent à l'arrière, avec une amélioration gagnant rapidement par l'Ouest.

Sur l'est des Alpes et la Corse, les pluies orageuses se produisent dès le lever du jour.

Il neigera sur le Jura et dans les Alpes, plus principalement à 1 300 mètres, et à 700 mètres le soir. Les vents tournent au nord-ouest, mais sont encore forts. Ils atteindront 50 à 60 kilomètres/heure sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Mistral et tramontane se lèveront à 60 kilomètres/heure le matin, pour atteindre 110 kilomètres/heure en rafales l'après-midi. Entre Corse et continent, c'est un vent d'ouest qui souffle, à 100 kilomètres/heure.

Les températures minimales sont comprises entre 2 et 4 degrés au nord, 6 à 8 degrés au sud, et avoisinent 12 degrés sur le littoral méditerranéen. Elles monteront jusqu'à 8-9 degrés au nord, 12 degrés sur la moitié sud, et 15 degrés sur la Provence et la Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 6 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC




**TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 04-12-92**
Valeurs extrêmes relevées entre le 03-12-1992 à 6 heures TUC et le 04-12-1992 à 6 heures TUC

| FRANCE | | | |
|---|---|---|---|
| AJACCIO | 17 | 9 | N |
| BIARRITZ | 14 | 10 | P |
| BORDEAUX | 12 | 7 | P |
| BOURGES | 12 | 5 | P |
| BREST | 9 | 4 | C |
| CAEN | 9 | 3 | P |
| CHERBOURG | 9 | 3 | P |
| CLERMONT-FER. | 12 | 4 | P |
| DIJON | 11 | 4 | P |
| GRENOBLE | 10 | 3 | C |
| LILLE | 9 | 4 | – |
| LIMOGES | 9 | 3 | P |
| LYON | 13 | 4 | C |
| MARSEILLE | 14 | 8 | N |
| NANCY | 11 | 4 | C |
| NANTES | 10 | 6 | C |
| NICE | 14 | 10 | D |
| PARIS-MONTS. | 10 | 4 | P |
| PAU | 13 | 7 | C |
| PERPIGNAN | 16 | 7 | N |
| POINTE-A-PITRE | 31 | 23 | D |
| RENNES | 9 | 6 | N |
| ST-ETIENNE | 13 | 5 | C |
| STRASBOURG | 11 | 4 | N |
| TOULOUSE | 14 | 6 | C |
| TOURS | 10 | 5 | P |

| ÉTRANGER | | | |
|---|---|---|---|
| ALGER | 21 | 10 | D |
| AMSTERDAM | 9 | 4 | C |
| ATHÈNES | 12 | 7 | D |
| BANGKOK | 30 | 21 | N |
| BARCELONE | 18 | 11 | N |
| BELGRADE | 15 | 8 | C |
| BERLIN | 11 | 4 | N |
| BRUXELLES | 9 | 4 | C |
| LE CAIRE | 16 | 14 | N |
| COPENHAGUE | 10 | 5 | C |
| DAKAR | 27 | 22 | D |
| DELHI | 22 | 12 | D |
| GENÈVE | 11 | 4 | C |
| HONGKONG | 25 | 17 | D |
| ISTANBUL | 8 | 4 | D |
| JÉRUSALEM | 12 | 8 | P |
| LISBONNE | 17 | 14 | P |
| LONDRES | 8 | 3 | C |
| LOS ANGELES | 16 | 11 | C |
| LUXEMBOURG | 7 | 2 | A |
| MADRID | 14 | 8 | C |
| MARRAKECH | 22 | 8 | D |
| MEXICO | 22 | 8 | D |
| MILAN | 9 | –1 | B |
| MONTRÉAL | 4 | –2 | N |
| MOSCOU | –1 | –2 | P |
| NAIROBI | – | – | – |
| NEW-YORK | 7 | 2 | C |
| OSLO | – | – | – |
| PALMA-DE-MAJ. | 21 | 7 | D |
| PÉKIN | 8 | –1 | C |
| RIO-DE-JANEIRO | 27 | 20 | C |
| ROME | 20 | 14 | N |
| SÉVILLE | 20 | 11 | N |
| SINGAPOUR | 27 | 23 | P |
| STOCKHOLM | 8 | 3 | N |
| SYDNEY | 23 | 19 | P |
| TOKYO | 11 | 6 | D |
| TUNIS | 23 | 12 | N |
| VARSOVIE | 11 | 5 | P |
| VENISE | 14 | 9 | D |
| VIENNE | 11 | 5 | C |

| A | B | C | D | N | O | P | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brume | ciel couvert | ciel dégagé | ciel nuageux | orage | pluie | tempête | neige |

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

# INSTITUT

## A la séance publique de l'Académie

## Plaidoyer passionné en faveur du français

Plus encore que la vertu, pensum rituel dont M. Alain Decaux devait s'acquitter avec infiniment d'esprit, c'est notre langue qui a tenu la vedette à la séance publique annuelle de l'Académie française. Déjà, en proclamant à la tête des prix celui de la francophonie, décerné à M. Nguyen Khac Vien, écrivain et traducteur en vietnamien des grands classiques français (*le Monde* du 26 novembre) – ce qui faillit provoquer devant la Coupole une manifestation des dissidents du régime de Hanoï, laquelle s'est soldée par une démonstration fort digne, – M. Maurice Druon donnait le *la*.

Mais c'est après avoir rappelé, avec les noms des principaux lauréats, les mérites de leurs ouvrages – depuis le détenteur du prix Paul-Morand, M. Philippe Sollers, *« un des plus intelligents écrivains de notre temps »*, jusqu'à MM. Alain Finkielkraut, Marc Fumaroli et Mme Mireille, médaille de vermeil de la chanson française – que le secrétaire perpétuel a haussé le ton. Les menaces qui pèsent sur le français et que l'orateur dénonce sans douceur viennent moins de l'extérieur que de l'intérieur. Sa présence quantitative dans le monde est moins inquiétante que son état qualitatif en France. *« Quelle étrange démagogie s'est-elle répandue qui nous tire vers un parler qui est moins populaire que relâché ? »* Et de poursuivre : *« Prononcer des mots de plus de deux syllabes semble requérir une introuvable énergie ; aussi, l'abréviation pullule et l'onomatopée ; faire les liaisons en parlant, les accords en écrivant, ne demandez pas ça à des gens épuisés par trop de siècles d'élégance et de correction. Les formes les plus simples de la syntaxe, mais qui donnent leur sens à toute phrase, on les vide dans le ruisseau. Les seules trouvailles sont dans des jeux de mots dérisoires et souvent grossiers, sinon orduriers. L'affectation des Précieuses était ridicule, mais l'affectation de vulgarité est affligeante. »*

### La langue d'un peuple

M. Druon déplore la détérioration de la langue : *« Quand l'enseignement de base est déficient ; quand le secondaire est incapable de faire formuler convenablement leur pensée aux élèves ; quand, dans l'enseignement supérieur même, les expressions fautives deviennent monnaie courante ; quand les textes administratifs sont rédigés en charabia ; quand la publicité, y compris celle d'organismes d'Etat, fabrique ou invente des formules qui sont des faux délibérés, des insultes manifestes à la syntaxe et au bon usage ; quand la radio et la télévision, tout spécialement dans les émissions dites de variétés ou dans les bavardages décorés du nom de débats, diffusent à longueur d'antenne et à largeur d'écran un parler avachi, relâché, déliquescent, quand il n'est pas truffé de scatologie. »*

Au terme d'un discours musclé, d'un plaidoyer passionné en faveur de la langue d'un peuple – qui est son âme, – l'Académie en appelle à la conscience de tous les Français : *« Nous en appelons aux pouvoirs publics pour ce qui leur incombe. Nous en appelons aux élus où qu'ils soient et dans le moindre village ; nous en appelons aux fonctionnaires à tous les échelons ; nous en appelons aux maîtres dans les écoles, les collèges, les universités ; nous en appelons aux familles penchées sur leurs enfants ; nous en appelons aux chefs d'entreprise ; nous en appelons aux professionnels libéraux ; nous en appelons à la presse écrite, orale, visuelle ; nous en appelons à tous pour que s'instaure un état d'esprit attentif au respect et à la qualité du langage. »*

**JEAN-MARIE DUNOYER**

**TACOTAC**

LE Nº 635 764 GAGNE 400 000 F

| TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR | | |
|---|---|---|
| 35 764 | GAGNENT | 40 000 F |
| 5 764 | | 4 000 F |
| 764 | | 400 F |
| 64 | | 40 F |
| 4 | | 10 F |

*DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 3 MARS 1993*

49e TRANCHE
TIRAGE DU 3 DECEMBRE 1992

# PHILATÉLIE

## Livres de collection

La période de Noël est propice à l'édition de beaux livres, la philatélie n'y échappe pas.

Gérard Collot et Alain Cornu viennent de publier *la Ligne Noguès – Histoire aérophilatélique Air Orient, Air France, 1911-1941* (1). Cet ouvrage rassemble une somme de renseignements ayant trait à la route des Indes, depuis les premiers vols, en 1911, jusqu'à l'attaque de Pearl-Harbor, le 7 décembre 1941, qui interrompit les liaisons postales entre Indochine et métropole pendant quatre ans. Une utile estimation de la valeur des plis aériens est jointe à l'ouvrage, sous forme de feuillets séparés.

L'Académie de philatélie propose le premier fascicule du tome II de son encyclopédie, intitulé *la Poste ferroviaire, de ses débuts à 1870* (2). Pierre Lux, son auteur, décortique, tout au long de cette étude complète et fort bien illustrée, les conséquences philatéliques de l'intérêt que, dès la création des premières lignes de chemin de fer, le ministère des finances, autorité de tutelle de l'administration postale, manifesta à leur égard... En instituant, par exemple, l'obligation pour le concessionnaire du réseau ferré de transporter gratuitement les dépêches.

Serge Zeyons, collaborateur du *Monde des philatélistes*, est l'auteur d'un passionnant ouvrage, *la France paysanne – Les années 1900 par la carte postale* (3). Galerie de portraits étonnante, formidable révélateur d'une époque, les 350 reproductions de cartes, accompagnées d'un texte bourré d'anecdotes, font apparaître deux tendances paradoxales : d'une part, la paysannerie commence à faire partie du folklore ; d'autre part, le monde rural montre sa volonté de changement. Voilà qui donnera envie à ceux qui ne l'ont pas encore lu de se plonger dans la Belle Epoque.

P. J.

(1) Ed. Bertrand Sinais, 7, rue de Châteaudun, 75009 Paris. 210 x 297 mm, 260 pages, nombreuses illustrations, 400 F (plus port).

(2) Commandes et règlements à l'ordre de l'Académie de philatélie adressés à A. de La Mettrie, 47, boulevard Garibaldi, 75015 Paris. 220 x 270 mm, 140 pages, nombreuses reproductions de cachets et de plis en noir et blanc, 190 F franco (jusqu'au 1er janvier, 240 F ensuite).

(3) Ed. Larousse, 210 x 340 mm, 240 pages, 250 F.

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry-sur-Seine Cedex
Téléphone : (1) 49-60-33-28
Télécopie : (1) 49-60-33-29
Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres

### En filigrane

● **Manifestation.** – Périgueux accueille du 4 au 6 décembre le deuxième Salon européen du livre gourmand, au Nouveau Théâtre, avec un bureau de poste temporaire muni d'une oblitération commémorative. A cette occasion, une exposition philatélique d'une quinzaine de panneaux est organisée à la bibliothèque municipale. Au menu, des collections thématiques de circonstance : *« Je vous invite à ma table »*, *« La bière »*, et des feuilles de timbres de Polynésie présentant des plats polynésiens et leurs recettes (renseignements au (1) 47-42-12-20).

● **Entier postal l'Aéropostale.** – La Poste a émis, le 16 novembre, un nouvel entier sur carte postale à l'occasion de la parution du timbre à 2,50 F *1912-Nancy-Lunéville – 1992-l'Aéropostale*. Cette carte comporte au recto la reproduction du timbre et au verso une vue des installations de l'Aéropostale à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle est vendue 5 F dans tous les « points-philatélie » et par correspondance au service philatélique de La Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.

● **Ventes.** – Vente sur offres Demarest (Paris : (1) 47-70-04-01) clôturée le 10 décembre. Bel ensemble de classiques de France : une lettre avec 20 c noir Cérès du 1er janvier 1849 (départ 70 000 F), une autre avec cachet dix barres de Lille, cachet du 24 janvier 1849 (départ 110 000 F).

Vente sur offres Laroze (Saint-Andéol-le-Château, tél. : 78-81-50-22) clôturée le 15 décembre. Beau catalogue de moutons à cinq pattes, classiques ou modernes.

Vente aux enchères Harmers (Londres, 91, New Bond Street. Tél. : 071-629-02-18) le 16 décembre. Des raretés ! En vedette parmi près de 200 lots, le 1 d rouge-orange Post Office de 1847 de l'île Maurice estimé 175 000 livres sterling.

Vente sur offres Patrice Robin (Paris, tél. : (1) 47-70-16-13) clôturée le 18 décembre. Plus de 3 000 lots, dont classiques de France, variétés de France moderne. TAAF, trois blocs spéciaux (cote 18 000 F, départ 9 000 F).

Résultats de la vente Feldman (Paris, tél. : (1) 47-70-74-07) clôturée le 19 octobre. A noter qu'ont été adjugés à 8 622 F un 2 F Merson violet et jaune, nuance foncée, et à 16 522 F un 5 F Charles III de Monaco. Bonne tenue de Saint-Pierre-et-Miquelon.

# CARNET DU Monde

## Naissances

Laurence et Pierre AMIEL

ont la joie d'annoncer la naissance de

**David,**

le 28 novembre 1992, à Paris.

Claudine VIRATELLE
et
Hubert RAYMOND

ont la joie d'annoncer la naissance de

**Quentin,**

le 3 décembre 1992, à Nantes.

Firouzeh et Thomas JALLAUD

sont heureux d'annoncer la naissance, à Paris, de

**Sébastien, Rostam, Djafar,**

le 14 novembre 1992.

*9 bis*, rue des Potiers,
92260 Fontenay-aux-Roses.

## Mariages

M. et Mme Philippe James BOUAZIZ,
M. et Mme Raymond Haïm LEVY,

ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants

**Florence et Michel,**

le 5 décembre 1992, à la mairie de Montmorency (Val-d'Oise).

## Décès

– Mme Marie-Jeanne Cadot,
son épouse,
Francis, Guillaume, Juliette,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

**Pierre CADOT,**

survenu le 1er décembre 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 8 décembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, suivie de l'incinération au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à 15 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Lyon. Bron. Ecully. La Grand-Croix.

Mme Paul Maritan,
née Camille Fournier,
M. et Mme Claude Maritan,
Gaël et Benoît,
M. et Mme Yves Maritan,
Olivier et Violaine,
M. et Mme Christian Frezet,
Yannick et Sébastien,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Paul MARITAN,**
chirurgien-dentiste,
ancien professeur à l'Ecole dentaire,
officier des Palmes académiques,

dans sa soixante-dix-septième année.

Messe de funérailles le samedi 5 décembre 1992, à 10 h 15, à l'église Saint-Maurice, Lyon-8e.
Condoléances sur registre.
Incinération dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous apprenons le décès à Moscou de

**Mme Larissa RIABOVA.**

Elle était âgée de soixante-quatre ans.

[Larissa Riabova a été pendant des années la très fidèle et très efficace collaboratrice du bureau du *Monde* à Moscou, en même temps qu'elle travaillait à l'ambassade de France. En saluant affectueusement sa mémoire, nous adressons à son fils Boris nos très sincères condoléances.]

Oulitsa Boutlerova,
nº 16, app. 81,
Moscou.

## Remerciements

– Mme Augustin Pham Cong Suu,
Ses enfants,
Petits-enfants,
Et Sœur Marie-Eliane,
profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M. Augustin PHAM CONG SUU,**

vous adressent leurs sincères remerciements.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

**CARNET DU MONDE**
**Renseignements : 40-65-29-94**
Tarif : la ligne H.T.

| | |
|---|---|
| Toutes rubriques | 96 F |
| Abonnés et actionnaires | 85 F |
| Communicat. diverses | 100 F |
| Thèses étudiants | 55 F |

# RADIO-TÉLÉVISION

**IMAGES** DANIEL SCHNEIDERMANN

## Des fuites et des enfants

ON ne sait pas bien quelles fuites étaient les plus fascinantes, dans cette histoire des sous-marins nucléaires soviétiques naufragés, à laquelle « Envoyé spécial » consacrait son premier sujet. *Les fuites éventuelles* d'éléments radioactifs par quelques dizaines de mètres de *fond, qui empoisonneront* peut-être demain la chaîne alimentaire ; ou bien le goutte-à-goutte, d'une tout autre sorte, de ces révélations suintant de l'immense corps *putréfié de* l'ex-URSS ? Les Tchernobyl sous-marins après les massa*cres de Katyn,* et *avant quelle* nouvelle horreur ? Comme un glacier rejette ses proies, l'Empire du mal dégorge en série ses turpitudes et ses crimes.

*Mais* pourquoi les ci-devant amiraux soviétiques, comme les maréchaux, comme les guébistes, comme tout ce qui détient une petite parcelle de *secret, déploient-ils* tant d'enthousiasme à la confession ? *« Parce que les Russes ont besoin de l'aide occidentale »*, avança le journaliste Daniel Costelle, explorateur de ces fonds inquiétants. On soupçonne que les raisons en soient moins *nobles. Luttes de factions, soif* de dollars : les deux éternels mobiles du pouvoir et de l'argent ne se lisent-ils pas, en filigrane, derrière ces aveux en Cinémascope ?

Fallait-il vraiment corser encore le « scoop » ? On nous montra, à Mourmansk, QG de la flotte nucléaire soviétique, des enfants atteints de leucémie. C'était d'ailleurs une soirée à *enfants. Dans le reportage suivant,* consacré à l'utilisation de l'argent du « Téléthon » – sage initiative avant le week-end désormais rituel, – on partagea la *journée d'un petit* Geoffrey, obligé par une maladie génétique d'absorber du glucose toutes les quatre heures précises. Ainsi sa mère doit-elle lui apporter un casse-croûte à l'école à midi : son foie ne supporterait pas d'attendre midi et demie. *Et* la nuit, il est nourri à la sonde. Entre les repas de Geoffrey, nous pénétrâmes dans les couloirs du « généthon », ce laboratoire créé avec l'argent *du « Téléthon »* des années précédentes, et où l'on travaille à sauver tous les Geoffrey.

A entendre ce petit détailler sa maladie avec une tranquille gravité d'adulte, on avait évi*demment envie de donner* tout de suite au « Téléthon », avant même qu'il ne débute. Et si l'on ne nous avait pas montré Geoffrey, si l'on s'était contenté de *parler à notre intelligence,* peut-être – honte sur nous – ne se serait-on pas senti aussi généreux. Tout de même, les enfants par-ci, les enfants *par-là, les enfants sur tous* les fronts de l'émotion : attention ! A trop tirer sur la ficelle...

**Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.**
**Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

## Vendredi 4 décembre

### TF 1

20.45 **Magazine : Les Marches de la gloire.** Présenté par Laurent Cabrol. Le rapide de la Dent noire ; Eric porte bonheur ; L'infernale ballade nocturne.
22.25 **Que faire ce week-end ?**
22.30 **Côté enfants.**
22.35 **Magazine : 52' sur la Une.** De Jean Bertolino. Le Retour *du vieux guerrier, de Francine* Buchi et Eric Bourbotte. *L'itinéraire d'un réfugié politique kurde.*
23.30 **Arthur, émission impossible.**
*0.30* **Divertissement : le Bébête show.**

### FRANCE 2

20.50 **Les Victoires du Téléthon.** Emission présentée par Claude Sérillon et Gérard Holtz, en direct de l'Auditorium de Lyon. Marraine : Barbara Hendricks.
23.55 **Journal des courses, Journal et Météo.**
0.10 **Téléthon Sixties.**
1.30 **Téléthon talents.**
3.30 **Téléthon ligne ouverte.**

### FRANCE 3

20.45 **Magazine : Thalassa.** Chasseurs de baleines, de Ramon Gutierrez, Robert Pauly et Gilbert Loreaux.
21.50 **Magazine : Caractères.** Invités : Jean-Pierre Azema ; à *propos de Déposition, journal* 1940-1944, et *Trente-trois jours,* de Léon Werth ; Bernard Cottret *(Cromwell)* ; Jacques Rancière *(les Mots de l'Histoire)* ; René Rémond et Jacques Le Goff *(Histoire de la France religieuse : XXe siècle,* tome IV).
22.50 **Journal et Météo.**
23.10 **Sport : Tennis.** Coupe Davis (deux premiers simples) : Etats-Unis-Suisse, en direct de Fort-Worth.

### CANAL PLUS

20.35 **Téléfilm : Un casse à deux cents à l'heure.** De Stuard Orme.
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Documentaire : Les Inventions de la vie nº 2.**
22.40 **Magazine : *Jour de foot.*** 17e journée du championnat de France.
23.15 **Cinéma : Coups pour coups.** ■ *Film américain de Deran Sarafian (1990).*
0.40 **Cinéma : Los Angeles Story.** □ Film américain de Mick Jackson (1991) (v.o.).

### ARTE

20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte. Les petits et grands événements de la semaine.
22.10 **Téléfilm : Schubert.** De Fritz Lehner (2e partie).
23.40 **Documentaire : Bernardo Bertolucci, le voyageur italien.** De F. Moszkowicz.

### M 6

20.45 **Téléfilm : *Mariage en noir.*** De James Goldstone.
22.35 **Série : *Mission impossible,* vingt ans après.**
23.35 **Magazine : Emotions.**
0.00 **Magazine : Culture rock.** La saga d'Otis Redding.

### FRANCE-CULTURE

20.30 ***Radio-archives.*** Antoine de Saint-Exupéry.
21.30 **Black and Blue.** *Le Club du jazz.*
22.40 **Les nuits magnétiques.** Les petites ondes.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
0.50 **Musique : Coda.**

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 20 novembre, salle Pleyel) : Ode à la musique, de Chabrier ; Suite provençale, de Milhaud ; Ma mère l'oye, de Ravel ; Concerto pour piano et orchestre, de Poulenc ; Bacchus et Ariane, *suite nº 2,* de Roussel, par la Maîtrise et l'Orchestre philharmonique de Radio-France ; sol. : Gabriel Tacchino, piano ; Isabelle Poulenard, soprano.
23.09 ***Jazz club.*** *Par Claude Carrière* et Jean Delmas. En direct du New Morning, à Paris : le Quintette du contrebassiste Eddie Gomez.
1.05 **Papillons de nuit.** Par David Jisse. *Visions fugitives,* vingt pièces pour piano op. 22, de Prokofiev.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

**Le Monde RADIO TÉLÉVISION**

## Samedi 5 décembre

### TF 1

13.15 **Magazine : Reportages.** Ces dames du presbytère.
13.55 **Jeu : Millionnaire.**
14.20 **La Une est à vous.**
17.10 **Divertissement : Mondo Dingo.**
17.35 **Côté enfants** (et à 22.20).
17.40 **Magazine : *Trente millions d'amis.***
18.15 **Série : Premiers baisers.**
18.45 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.15 **Divertissement : Les Roucasseries.**
19.45 **Divertissement : Le Bébête Show.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.40).
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.45 **Variétés : Les Grosses Têtes.** Avec Patrick Sébastien, Guy Montagné, Sim, Carlos, Philippe Castelli, Amanda Lear...
22.25 **Magazine : Ushuaïa.** A Rangiroa, atoll des Tuamotu, en Polynésie française. Sur la route des épices ; Jet ski dans le lagon ; Monsieur Hibou ; Au bord du précipice.
23.35 **Magazine : Formule sport.** Football ; Automobile.

### FRANCE 2

11.00 **Téléthon exploits.** Ascension, plongée, arrivée des marathons-vélo.
11.55 **La Parade du Téléthon.** Défilés et fanfares.
12.59 **Journal et Météo.**
13.25 **Téléthon sans frontière.** En direct avec le téléthon italien de la RAI Uno.
14.20 **Téléthon passion.** Exploits sportifs.
16.00 **Tiercé, en direct de Saint-Cloud.**
*17.00* ***Téléthon jazzy.*** Invités : Gérard Badini et le Super swing Machine, Sacha *Distel, Maurane,* Dee Dee Bridgewater, Jeane Manson, Christian Morin...
*18.15* ***Téléthon bonne humeur.*** Invités : Barbara Hendricks, Elie et Dieudonné, Elie Kakou, Chevallier et Laspalès, Didier Gustin, Laurent Ruquier...
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.45 **La Grande Fête du Téléthon.** Invités : Chris Réa, Véronique Sanson, Kassav, Brian May, Nana Mouskouri, Laurent Voulzy, Pierre Bachelet, Alpha Blondy, Mathilda May, Philippe Lavil...
1.30 **Le Journal du Téléthon.** Présenté par Claude Sérillon, Gérard Holtz.

### FRANCE 3

11.00 **Magazine : Mascarines.** Arbres et lumière, la forêt amazonienne.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Samedi chez vous** (et à 14.50, 17.00).
14.00 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Série : Brigade criminelle.**
17.55 **Magazine : Montagne.** Roger Frison-Roche, mémoire d'horizons, de Denis Ducroz.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.55 **Un livre, un jour.** *Auteuil,* de Jean Fraustié.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
20.15 **Divertissement : *Yacapa.***
20.45 **Téléfilm : *2 bis,* rue de la combine.** *D'Igaal Niddam.*
22.25 **Journal et Météo.**
22.50 **Magazine : Repères.** Invités : Vincent Lindon, pour le film *la Crise* ; Dominique Voynet, porte parole des *Verts* ; Gérard Pascal, biologiste, nutritionniste ; Abraham Hochwald, grand rabbin d'Allemagne, qui parlera des problèmes du racisme outre-Rhin.
*23.45* ***Magazine : Salut Manu.*** Invité : Kassav.

### CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 14.00* —
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : 24 heures.** L'Europe en jachère.
13.30 ***Magazine :*** **L'Œil du cyclone.**
14.00 **Spectacle :** ***Le Concours*** (rediff.).
15.25 **Documentaire : Les Allumés.** Folie en canopée, de Nicolas Gabriel.
16.05 **Les Superstars du catch.**
17.00 **Sport : Football américain.**
— *En clair jusqu'à 20.30* —
*18.00* ***Dessin animé :*** **Les Razmoket.**
18.25 **Décode pas Bunny.**
19.20 **Animaux superstars.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Le Top.**
20.30 **Téléfilm : Momo.** De Jean-Louis Bertuccelli.
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Sport : Boxe** (en direct). Championnat du monde WBA super-coq : Wilfredo Vasquez (Porto-Rico)-Thierry Jacob (France) ; Championnat du monde WBC super-coq : Tracy Patterson (Etats-Unis)-Daniel Zaragoza (Mexique).
0.00 **Le Journal du hard.**

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte (rediff.).
18.30 **Magazine : Via Regio.** Les régions européennes.
19.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités américaines et allemandes de la semaine du 5 décembre 1942 (v.o).
20.00 **Magazine : Fernsehen TV.** Les meilleurs moments des émissions de la semaine.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : 35 Up.** De Michael Apted.
22.40 **Cinéma d'animation : Tango.** De Zbigniew Rybczinksi.
22.50 **Magazine : Macadam.**

### M 6

12.00 **Série : Mariés deux enfants.**
12.25 **Série : Notre belle famille.**
*13.00* ***Série : Booker.***
13.55 **Série : Supercopter.**
14.50 **Série : Les Champions.**
15.40 **Variétés : Matchmusic.**
16.55 **Magazine : Culture rock.** *La saga d'Otis Redding.*
17.25 **Série : Amicalement vôtre.**
18.20 **Série : Les Têtes brûlées.**
19.10 **Magazine : Turbo.** La Jaguar PBB Design ; FF 40, à Francorchamps ; Giannini Corsa Repubblica ; Alfa 155 Q4 ; Carburants dangereux ; Les baby-Citroën ; Tour de piste en Ferrari, au mas du Clos ; Rubrique avion.
19.50 **Jeu : Le saviez-vous ?**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille** (rediff.).
*20.40* ***Téléfilm :*** **La Fleur ensanglantée.** De Jerry Thorpe.
23.55 **Série : Médecins de nuit.**

### FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Alain Coblence, directeur de la Fondation européenne Mozart.
20.45 **Dramatique.** Evénements sur la goélette Banbury ; à 22.11, Nouvelle : les Œillets.
22.35 **Musique : Opus.** Iannis Xenakis.
0.05 **Rencontre au clair de la nuit...** Rodolphe Clauteaux *écrivain* (1).

### FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Soirée lyrique.** Opéra (en direct du Metropolitan Opera, à *New-York*) : *L'Elixir d'amour,* de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre du *Metropolitan Opera* ; sol. : Kathleen Battle, Francisco Araiza, Mark Oswald, Enzo Dara.
23.35 **Ciné-radio Days.** Par François Jenny . Philippe Sarde.
*0.30* ***Sortilèges du flamenco.*** Par Robert J. Vidal.
1.02 **Maestro.** Par Cécile Reynaud. Arturo Toscanini.

## Dimanche 6 décembre

### TF 1

11.00 **Magazine : *Téléfoot.*** Championnat de France.
11.58 **Météo.**
12.00 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.53 **Météo et Journal.**
13.15 **Côté enfants** (et à 17.55).
13.20 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
14.15 **Série : Un flic dans la Mafia.**
15.10 **Série : Perry Mason.**
16.45 **Divertissement : Rire en boîte et boîte à rire.**
16.55 **Disney Parade.** Une maman pour Noël (2e partie).
18.00 **Série : *Starsky et Hutch.***
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Invité : François Léotard.
20.00 ***Journal, Tiercé et Météo.***
20.40 **Cinéma : Sans peur et sans reproche.** □ Film français de Gérard Jugnot (1988).
22.25 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.35 **Cinéma : L'Indiscrétion.** ■ Film français de Pierre Lary (1982).

### FRANCE 2

10.00 **Agapè.** Débat sur : « La religion, c'est bon pour les enfants ! » ; Jean-Pierre Chebrol raconte les Noëls de son *enfance ; Reportages.*
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Denis à Chaussoy-Epegny *(Somme).*
12.00 **Magazine : L'Heure de vérité** *Invité : Raymond Barre.*
12.59 **Journal et Météo.**
13.20 **Dimanche Martin.**
14.55 **Série : Mission casse-cou.**
15.45 **Dimanche Martin** (suite).
17.30 **Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.** La Tragédie des saumons rouges.
18.25 **Magazine : Stade 2.** Football ; Rugby ; Handball ; Magazine : le basket-ball dans la banlieue nord de Paris ; Ski ; Tennis ; Ski nordique ; Cyclo-cross ; Boxe ; Basket-ball.
19.30 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : La Smala.** ■ Film français de Jean-Loup Hubert (1984).
22.25 **Magazine : Bouillon de culture.** *La musique des mots.*
23.50 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**

### FRANCE 3

11.00 **Magazine : Musicales.** L'Oeil écoute... Athènes, de Jean Lefait. Avec Mikis Théodorakis.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
*13.00* ***Expression directe.*** *RPR.*
13.10 **Documentaire : Dans la nature.**
13.20 **Magazine : D'un soleil à l'autre.**
13.50 **Jeu : Au pied du mur.** Animé par Julien Lepers.
14.20 **Série : *La croisière s'amuse.***
15.15 **Magazine : Sports 3 dimanche.** Tiercé, en direct d'Auteuil ; Ski : Critérium de la Première Neige à Val-d'Isère ; Rugby : Toulouse-Graulhet, en direct.
17.30 **France 3 jeunesse.**
18.15 **Magazine : *A vos amours.*** Invité : Richard Berry.
19.00 **Le 19-20 de l'informa*tion.*** *De 19.05 à 19.31, le* journal de la région. Grand témoin : Alexandre Arcady, réalisateur du *Grand Pardon.*
20.05 **Film d'animation : Les Fables géométriques.** Le Rat et l'Eléphant (rediff.).
20.15 **Série : Benny Hill.**
20.45 **Jeu : *Les Intervilles du rire.*** Animé par Pascal Brunner. Villes : Argentan et Saint-Mandé. Avec Annie Cordy et les Forbans.
22.05 **Magazine : Le Divan.** Présenté par Henry Chapier. Invité : Jérôme Savary.
22.30 **Journal et Météo.**
22.55 ▶ **Cinéma : Les Nuits blanches de Saint-Pétersbourg.** ■■ *Film français de Jean Dréville* (1937).
0.15 **Moyen métrage : Les Carnets de Jean Dréville.** De Richard Frances et Philippe Jamont.
0.35 **Sport : Tennis.** Coupe Davis.

### CANAL PLUS

11.00 **Cinéma : Coups pour coups.** ■ Film américain de Deran Sarafian (1990).
— *En clair jusqu'à 14.00* —
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.30 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.00 **Sport : Ski alpin.** Critérium de la Première Neige à Val-d'Isère. Slalom.
15.15 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
*16.10* ***Documentaire :*** **Les Allumés.** *Catherine Destivelle, balade à* Devil's Tower.
16.40 **Documentaire : Les Inventions de la vie nº 2.** De Jean-Pierre Cuny.
17.05 **Documentaire : Mainoumi,** ***une saison*** **dans la vie d'un lutteur de sumo.** De Christophe Bargues.
*18.00* ***Cinéma : Tutti Frutti.*** ■ Film américain de Michael Dinner (1985).
— *En clair jusqu'à 20.35* —
19.35 **Flash d'informations.**
19.40 **Ça cartoon.**
20.25 **Magazine : Dis Jérôme ?**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 ***Cinéma : The Field.*** ■ Film irlandais de Jim Sheridan (1990).
22.20 ***Flash d'informations.***
22.25 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** *Présenté par Pierre Sled.* Football ; Tennis.

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 **Téléfilm : Schubert.** De Fritz Lehner (2e partie, rediff.).
19.00 **Magazine : Mégamix.** De Martin Meissonnier. Spécial Seattle.
19.50 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. L'Australie.
20.00 **8 1/2 Journal.**
20.10 **Soirée thématique : La Finlande a 75 ans.**
20.11 **Documentaire : Finlande, automne 1992.** D'Andreas Jacobsen.
20.20 **Cinéma : Le Cœur du guerrier.** ■ Film norvégeo-finlandais de Leiduiv Risan (1992) (v.o.).
21.50 **Interview.** Avec Albert Turot, ambassadeur de France à Helsinki.
21.57 **Documentaire : La Finlande entre blanc et rouge.** De Jost von Moor.
22.45 **Interview.** Avec Max Jacobsen, diplomate, historien et journaliste finlandais et Erja Tikka, secrétaire générale du Parti du centre au pouvoir.
23.00 **Reportage : Finlande, destination Europe.** D'Andreas Jacobsen.
23.35 **Court métrage : Les Misérables.** De Markus Kajo et Hanno Lumivuori.
23.50 **Interview.** Avec Jörn Donner, écrivain et scénariste (et à 23.55).
23.55 **Documentaire : Matti Salminen** (1992, v.o.).
0.35 **Court métrage : Finlandia** (10 min).

### M 6

11.55 **Jeu : Le saviez-vous ?** (et à 20.30).
12.00 **Série : Mariés deux enfants.**
12.25 **Série : Notre belle famille.**
13.00 **Série : Booker.**
13.55 **Série : Cosmos 1999.**
14.55 **Série : Le Retour du Saint.**
15.50 **Magazine : Fréquenstar.** Jean-Louis Aubert.
16.50 **Musique : Flashback.**
17.10 **Série : L'Heure du crime.**
18.05 **Série : *Enquêtes à Palm Springs.***
19.00 **Série : O'Hara.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille** (rediff.)
20.35 **Magazine : Sport 6.**
20.45 **Cinéma : SOS Concorde.** □ Film italien de Ruggero Deodato (1978).
22.35 **Magazine : Culture pub.**
23.05 **Cinéma : Les Confidences érotiques d'un lit trop accueillant.** □ Film français de Michel *Lemoine* (1973).
0.25 **Informations : Six minutes première heure.**

### FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** *Les voix des* terres perdues.
22.35 **Musique : Le Concert** (donné le 12 juin, à l'église Saint-Jean, à Namur). Musiques d'Europe orientale du seizième au dix-huitième siècles, par le Vokaal Ensemble Currende.
0.05 **Clair de nuit.**

### FRANCE-MUSIQUE

20.35 **Concert de jazz** (donné le 14 août, lors du Festival de Marciac) : Pat Metheny, guitare, Dave Holland, basse, *Roy Haynes,* batterie.
22.33 **Autoportrait.** Par Stéphane Goldet. Jacques Lenot, compositeur.
23.35 **L'Oiseau rare.** Par Michèle *Lejeune* et *Maguy Lovano.* Prélude et thème avec variations pour violon seul op. 48, de Nielsen ; Anamorphose pour orchestre op. 17, de Casanova ; Symphonie nº 4, de Vermeulen.
1.00 **Les Fantaisies du voyageur.** Par François Picard. Corée.

Le Monde

Sur la base du compromis de Washington

## L'administration américaine lève les menaces de sanctions sur les exportations agricoles européennes

Washington a décidé de lever sa menace de surtaxer les exportations agricoles européennes après qu'un accord est intervenu entre Européens et Américains, a annoncé, vendredi 4 décembre, la Commission européenne. *« Elles sont levées »*, a déclaré un porte-parole de la Commission au sujet de ces menaces qui devraient être officiellement retirées par l'administration américaine samedi. *« Il n'y a aucun doute à ce sujet*, a-t-il ajouté. *Nous avons travaillé en permanence en posant pour hypothèse que la menace de guerre commerciale était levée. »* Dans un communiqué, la Commission explique que *« la percée politique accomplie par les négociations de Washington sur l'Uruguay Round a été confirmée lors de discussions les 2 et 3 décembre à Bruxelles entre hauts responsables américains et européens »*.

Regain de tension en Guyane

## Incidents à Cayenne à la suite d'un cambriolage mortel

**CAYENNE**

*de notre correspondant*

De violents incidents se sont produits, dans la nuit du jeudi 3 au vendredi 4 décembre, entre 23 heures et 4 heures, au centre du chef-lieu de la Guyane à la suite de l'interpellation par la police d'un fonctionnaire municipal exerçant par ailleurs des responsabilités artisanales dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, M. Maurice Saint-Pierre, trente-huit ans, un indépendantiste modéré qui figurait en seconde position sur la liste du PS aux dernières élections régionales. Celui-ci avait été placé en garde à vue au commissariat de Cayenne après avoir mortellement blessé, la nuit précédente, l'un des quatre cambrioleurs, dont l'identité n'a pas été révélée, qu'il avait surpris dans le garage de son atelier.

A l'appel de Radio Jam, une station privée proche du Parti national populaire guyanais (PNPG, indépendantiste), près de deux cents manifestants, parmi lesquels figurait le président de la chambre de commerce et d'industrie, M. Jean-Pierre Prévot, se sont rassemblés, jeudi, vers minuit, devant le commissariat en exigeant la libération de M. Saint-Pierre. Le commissaire ayant refusé de relâcher le chef d'entreprise, plusieurs dizaines d'entre eux ont saccagé une partie des locaux avant de se répandre dans le quartier et de dresser des barrages de fortune au cœur de la ville, poursuivis par les CRS accourus et faisant usage de grenades lacrymogènes. Il s'est ensuivi une nuit de violences. Neuf voitures, dont deux de RFO, et un car de police ont été incendiés, ainsi qu'une partie des locaux du palais de justice. Des vitrines ont été brisées, mais il ne semble pas qu'il y ait eu d'actes de pillage.

Le calme était revenu, vendredi matin, et la rumeur courait qu'à la suite des interventions nocturnes du président du conseil régional, M. Antoine Karam (PSG), auprès du préfet, le prévenu serait remis en liberté vendredi matin.

Ces incidents vont inévitablement relancer les controverses sur le climat d'insécurité qui règne en Guyane depuis l'augmentation du nombre des immigrés clandestins et des réfugiés originaires du Suriname ou du Guyana. Rien ne permettait d'affirmer, toutefois, que ces derniers étaient impliqués dans le cambriolage mortel qui a été à l'origine de ces violences.

**EDMOND FRÉDÉRIC**

## SOMMAIRE



La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté 29 à 36

Le numéro du « Monde » daté 4 décembre 1992 a été tiré à 487 422 exemplaires.

### Demain dans « le Monde »

*« Heures locales » : retraités baladeurs*

Les retraités parisiens mènent double vie. Naguère, au terme de leur période d'activité, les salariés de la capitale avaient tendance à la quitter. Aujourd'hui, le rythme des départs s'est ralenti. Deux sociologues du CNRS relèvent que les façons de vivre ont changé depuis le milieu des années 80.
Également au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur les ateliers d'urbanisme municipaux et une enquête à Perpignan dans la série « Cités ».

Neuf jours après l'échec du putsch contre M. Carlos Andres Perez

## Les élections locales au Venezuela font figure de test pour le président

**Neuf jours après l'échec du putsch contre le président Carlos Andres Perez, qui a fait plus de 250 morts, les Vénézuéliens se rendent aux urnes dimanche 6 décembre pour élire 22 gouverneurs, 232 maires et 2 118 conseillers municipaux. Ce scrutin constitue un test pour le président, dont l'impopularité a souvent été présentée comme une des causes de la tentative des militaires du mouvement « bolivarien » de s'emparer du pouvoir.**

**CARACAS**

*de notre envoyé spécial*

Pour le président Carlos Andres Perez, comme pour ses nombreux adversaires, les élections régionales et municipales qui doivent avoir lieu dimanche 6 décembre sont devenues un enjeu capital après les sanglants événements du 27 novembre. *« Je suis sûr que la participation va être massive et démontrera que le pays rejette cette tentative de coup d'Etat »*, affirme le président Perez. Lors des élections locales, il y a un peu plus de deux ans, le taux d'abstention avait atteint 54 %. Prudemment, l'un des conseillers du président avance qu'un taux de 50 % constituerait *« une victoire pour la démocratie »*.

Les adversaires du chef de l'Etat considèrent le scrutin de dimanche comme une sorte de référendum : référendum en faveur de la démocratie, et contre la violence putschiste, mais aussi référendum contre le président, accusé d'être responsable de la situation qui a provoqué deux tentatives de coup d'Etat en l'espace de dix mois. *« Nous appelons la population à voter contre les candidats du gouvernement, pour montrer que le soutien à la démocratie n'implique pas un accord avec la politique du président Perez »*, souligne M. Rafael Caldera, ancien président démocrate-chrétien et l'un des ténors de l'opposition.

La fermeté du président Perez face aux putschistes du 27 novembre a, de l'avis général, fait remonter sa cote de popularité, qui était au plus bas depuis près d'un an. *« Le coup du 27 novembre a sans nul doute apporté une bouffée d'oxygène au président. Mais le renforcement de son leadership pourrait être plus illusoire que réel. Il ferait une grave erreur s'il pensait que la crise est dépassée. Ses racines profondes sont toujours là »*, explique M. Teodoro Petkoff, dirigeant du Mouvement vers le socialisme (MAS, gauche parlementaire) et candidat à la mairie de Caracas.

*« En dehors des morts et des pertes matérielles, les conséquences du 27 novembre sont toutes positives pour le gouvernement »*, soutient pour sa part M. Nelson Socorro, le procureur général de la République et l'un des proches du président. *« Pour la deuxième fois, les forces armées ont eu le pouvoir à portée de main, et elles ont pourtant respecté la Constitution »*, ajoute-t-il.

Pour le ministre des affaires étrangères, M. Fernando Ochoa Antich, l'important est que *« le mythe du colonel Chavez a été brisé »*. Il est vrai qu'il avait contribué à forger ce mythe après la première tentative de coup d'Etat, le 4 février dernier, en autorisant le colonel Chavez à s'exprimer à la télévision, et en le présentant comme un officier idéaliste. *« Pas question de clémence cette fois*, affirme M. Ochoa. *Les putschistes seront sanctionnés avec sévérité. »* Mais la version officielle des événements comporte un certain nombre de zones d'ombre, voire d'invraisemblances, qui alimentent les *bolas*, les rumeurs dont les Caraquenos sont friands. La thèse défendue par le président Perez, selon laquelle les putschistes du 27 novembre ne seraient que *« le résidu »* des comploteurs du 4 février, est largement contestée. *« Le président lui-même sait que c'est faux. Il s'agit d'une autre conspiration, beaucoup plus importante que celle du 4 février, à laquelle ont participé des généraux conservateurs qui se sont curieusement alliés avec des éléments d'extrême gauche, et des officiers bolivariens. Des unités de l'armée de terre étaient dans le coup, mais ne sont pas passées à l'action pour des raisons qui restent à éclaircir »*, soutient M. Petkoff.

Le gouvernement souligne que l'appel à l'insurrection populaire lancé à la télévision aux premières heures du putsch par un ancien officier de la DIM – les services de renseignements militaires – encadré par deux civils à la mine patibulaire n'a pas été suivi par la population. *« C'est vrai, encore que des milliers de personnes soutenant les putschistes se sont massées autour du palais de Miraflores, et que le bruit des casseroles a retenti dans plusieurs quartiers populaires. Mais le fait important, c'est que personne ne soit descendu dans la rue pour défendre le gouvernement »*, ajoute M. Petkoff. Quant à la « destruction du mythe de Chavez », elle est inégale selon les quartiers. Si les classes moyennes ont craint une réédition des émeutes et des pillages du 27 février 1989, qui avaient mis Caracas à feu et à sang, pour beaucoup d'habitants des *ranchos* qui s'étendent sur les collines autour du centre-ville, le « colonel Chavez » demeure un héros.

**JEAN-MICHEL CAROIT**

□ **COLOMBIE : 14 morts lors du plus grave attentat terroriste de l'année.** – Un attentat à la voiture-piégée, le plus violent en Colombie depuis le début de l'année, a fait 14 morts, dont 10 policiers, et 19 blessés à Medellin dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 décembre, a indiqué la police. – (*AFP.*)

### M. Jacques Delors invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, ancien ministre de l'économie et des finances du gouvernement Mauroy, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 6 décembre, de 18 h 30 à 19 h 30.

L'ancien ministre, qui vient de créer le club socialiste Témoin, répondra, avant le conseil européen d'Edimbourg, prévu le 11 décembre, aux questions de Jean-Pierre Langellier et André Passeron, du *Monde*, et de Pierre-Marie Christin et Janine Perrimond de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Sous la forme d'amendements au projet de loi sur le Fonds de solidarité

## Le gouvernement devrait présenter des textes sur la prise en charge des personnes âgées

Le ministre des affaires sociales, de la solidarité et de l'intégration, M. René Teulade, devait annoncer, vendredi 4 décembre, aux députés, à l'occasion de l'examen du projet de loi portant « Diverses mesures d'ordre social » (DMOS), que le gouvernement a décidé de présenter des textes sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Ces textes prendront la forme d'amendements au projet de loi sur le Fonds de solidarité qui devrait être examiné, jeudi 10 décembre à l'Assemblée nationale. M. Pierre Bérégovoy qui, jusqu'à présent, s'opposait à l'examen d'un projet de loi sur ce sujet tant qu'il ne trouverait pas des modes de financement évitant à l'Etat une participation trop lourde, aurait accepté d'accorder une enveloppe budgétaire de 1 milliard de francs pour le fonds de péréquation destiné à équilibrer les dépenses entre les départements. Un milliard de francs, ce n'est toutefois qu'un tiers de l'estimation minimale faite par les différents partenaires pour la création de la prestation dépendance et une bonne couverture de cette dépendance. Cette décision de dernière minute du gouvernement fait suite à une série de pressions émanant de parlementaires mais aussi de différents partenaires intervenant dans le secteur de la dépendance. Mercredi 2 décembre, vingt-trois parlementaires socialistes et radicaux de gauche avaient annoncé qu'ils refuseraient de voter les DMOS si l'hôtel Matignon refusait de proposer un texte sur la dépendance. Jeudi 3 décembre, le bureau exécutif du PS avait désavoué dans la forme la démarche de ces députés tout en l'approuvant sur le fond et souhaité que le gouvernement se saisisse *« dans les huit jours »* de ce dossier important.

**CHRISTIANE CHOMBEAU**

□ **Grève à la Comédie-Française.** – En raison d'un préavis de grève déposé pour les 5, 6 et 7 décembre, la Comédie-Française n'assurera pas les représentations de *la Serva amorosa*, samedi 5 à 20 h 30, dimanche 6 et lundi 7 à 20 h 30, et d'*Antigone*, dimanche 6 à 14 heures. La première publique du spectacle *la Serva amorosa*, de Goldoni, aura lieu mercredi 9 décembre, à 20 h 30.
▶ **Renseignements : 40-15-00-15.**

Le Monde



SANS • VISA

# Bruxelles, la Grand-Place au cœur



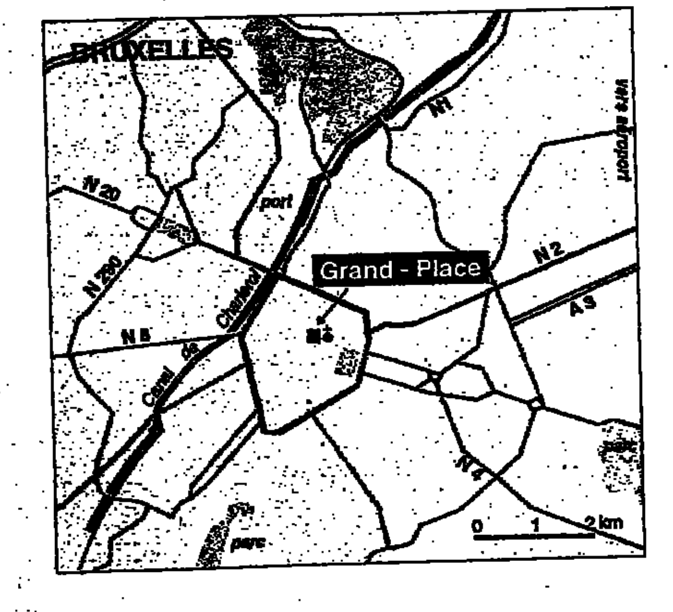
**Paris, comme d'autres capitales, a le choix des places. A Bruxelles, la référence est unique : même si elle n'est plus le lieu où se traitent les affaires, c'est la Grand-Place. D'allure noble et d'esprit démocrate, elle raconte comment une société civile attachée à l'autonomie communale sut tenir tête à ses maîtres lointains (le roi d'Espagne) et proches (le gouverneur des Pays-Bas méridionaux) dans un moment de désastre, en reconstruisant avec énergie et faste, en quelques années, la place et le cœur de la ville, incendiés par les troupes du roi de France en 1695.**

IL n'est pas surprenant que ceux qui ont lutté et milité contre l'ineptie et l'anarchie de l'urbanisme du vingtième siècle aient trouvé argument dans cette recherche approfondie sur ce qui aurait pu être la ruine de Bruxelles et qui contribua à une glorieuse résurgence : sous le titre *le Bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'ensuivit,* l'équipe des Archives d'architecture moderne, dirigée par Maurice Culot (1), rouvre une page d'histoire vieille de trois cents ans et s'attache à retrouver l'esprit qui anima les bourgeois de l'époque, prompts à reconstituer ce qui était au fond leur instrument de travail, sans céder aux projets du prince électeur de Bavière, Maximilien-Emanuel, gouverneur des Pays-Bas méridionaux pour le compte du roi d'Espagne, qui aurait préféré imposer un ordonnancement régulier, ce qu'il n'obtint en fait que sur un côté : la façade dite des Ducs de Brabant.

La Grand-Place est une fête. Quels que soient le jour et l'heure, en semaine, tôt le matin ou tard dans la nuit, et même sans doute les jours de fête. Quel est le secret ? D'où viennent cette émulation, cette diversité harmonique, ces folies, ces éclats, tenus dans un ensemble ; exubérance sans débordement, excès maîtrisés selon un ordre souverain qui demeure caché ?

**Images d'une société forte,** sûre de son droit, fièrement matérialiste, les temples laïques du commerce et de l'autonomie communale se font face, édifiés dans le style des cathédrales – l'hôtel de ville, gothique flamboyant du quinzième siècle ; la maison du Roi, reconstruite à la fin du dix-neuvième siècle, – et la place tout entière donne le sentiment d'être gothique. C'est le souvenir qu'en gardera le voyageur : un Moyen Age en gloire pérennisé deux siècles plus tard dans un baroque rehaussé d'or pour capturer les soleils du Nord. Colonnes, frontons, pilastres et statues, pots à feu et cavaliers sur le toit, chacun joue sa partie dans ce théâtre et fait parler les pierres ; en habits de gala, un panorama d'apparat. Quand le Brabant se souvient de l'Italie.

En hiver, les frontons découpent d'un ciseau fantasque une ligne sur le ciel clair et coupant. Quand la pluie fait briller le pavé ou quand la nuit va tomber et que le soleil s'attarde aux créneaux, la Grand-Place, qui n'est pas




immense, devient grotte accueillante et chaude, dans une ville hostile où tournent les voitures ; le seul endroit, constatent les Bruxellois, où l'on rencontre, à toute heure, des gens qui vont à pied. Non seulement parce qu'elle est réservée aux piétons, mais surtout parce qu'elle les attire : visiteurs d'un jour qui ne pourraient quitter la ville sans avoir fait l'expérience de son espace-clé, mais aussi passants ordinaires dont on devine qu'ils consentiraient volontiers un détour pour éprouver encore une fois la magie de ce creuset symbolique. *« Même ceux qui n'y viennent jamais,* dit un Bruxellois, *se sentent copropriétaires. »*

**L'approche en est singulière** en effet. Elle joue la surprise. Elle n'est pas de ces places raides et solennelles, à la symétrie longuement annoncée par l'avenue qui y conduit, lourdement soulignée par un palais qui la domine, maîtrisant l'espace et celui qui s'y hasarde, intimant l'ordre muet de se plier à sa majesté. Elle n'est pas royale (même si elle faillit l'être). Non, cette Grand-Place, on l'aborde sans y prendre garde, par des rues étroites, nombreuses – il y en a sept, dont une à chaque coin, – qui ménagent une arrivée de côté et l'offrande, au tout dernier moment, d'un lieu clos et ouvert. Par magie, la continuité des façades se referme, on ne distingue plus les entrées. La place est au centre de la ville, mais elle n'a pas de centre, pas de statue, pas de fontaine ; chacun, à tout moment de sa trajectoire, peut devenir « centre ». Quel est le bon angle ? *« Tous les angles sont bons »*, répondait, dans le livre qu'il lui a consacré, Franz Weyergans. *« Je regarde la place, un monde vient à moi, d'un coup. »*

C'est le monde des métiers, des corporations, des *« gens simples qui ont conçu un ensemble monumental à la mesure de leur simplicité (...). Ils ne pouvaient pas avoir des maisons de riches, alors ils firent des maisons riches. »* Elles ont des noms, poétiques et mystérieux, correspondant à des symboles anciens : la Brouette (maison des graissiers), la Louve (des archers), le Cornet, le Cygne, le Mont-Thabor, l'Etoile, le Moulin à vent ; un théâtre avec personnages. Chacune prend soin de faire place à sa voisine : leurs décors se répondent sans se répéter. Des hiérarchies discrètes s'installent.

**Un détail de la topographie** a son importance : la place est en pente, elle a un côté haut, celui qui a été ordonné et rassemble plusieurs maisons distinctes sous une façade unifiée, néoclassique ; un côté bas. Mais elle n'y prend pas garde, cela ajoute une étrangeté à l'ensemble. Du naturel. Elle se souvient d'avoir été place de marché. Quartier des halles, halle au blé, halle au drap, halle aux viandes. La rue en conserve l'idée et les restaurants touristiques et accrocheurs de la rue des Bouchers en perpétuent la pratique. Le marché aux oiseaux et aux fleurs, le dimanche, fait vivre le dernier grainetier, unique commerce sur la place qui ne vende ni bière ni dentelles...

Jean Dandoy, le pâtissier dont la famille régale la ville en spéculoos (biscuits à la cannelle) depuis cinq générations (ces jours-ci, on préparait la Saint-Nicolas), a vu changer le quartier : très vivant et surpeuplé quand le marché de gros, jusque vers 1950, s'y installait avant l'aube, que les maraîchers se réchauffaient dans les estaminets et que la Grande Brasserie du Roy d'Espagne, où l'on se presse maintenant sur trois étages jusqu'au milieu de la nuit, n'était encore qu'une quincaillerie...

*De notre envoyée spéciale*
**Michèle Champenois**

*-Lire la suite page 32*

(1) Architecte-urbaniste, Maurice Culot a fondé à Bruxelles les Archives d'architecture moderne en 1969. Il est actuellement directeur du département archives et histoire de l'Institut français d'architecture à Paris.

AU SOMMAIRE



# Le Rhin à contre-courant

## A BORD DU «BRITANNIA»

DANS la brume du petit matin, le *Britannia* glisse sans bruit entre deux hautes digues recouvertes d'herbe. Il vient de pénétrer sur le Waal. Aux Pays-Bas, chaque bras du Rhin possède un nom particulier. Sans que ses passagers endormis en aient eu conscience, le bateau a quitté discrètement les quais d'Amsterdam, où il les avait embarqués. Furtivement, il a ensuite parcouru les 70 kilomètres du Rijnkanaal et franchi la Prins Bernhardsluis, la plus grande écluse fluviale d'Europe.

De-ci de-là, sur les rives, paissent des vaches noir et blanc. Les cimes des arbres et, de temps à autre, un clocher, émergent du plat pays. Sans interruption, des chalands, impressionnants par leur taille, se doublent ou se croisent. Des convois, lourdement chargés, remontent le courant avec peine tandis que les «avalants», comme les appelent les mariniers, caracolent d'autant plus qu'ils sont souvent lèges. D'immenses hangars, construits au bord du fleuve, abritent des chantiers navals très actifs. A partir de Nimègue, où, en 1678, fut signé un traité de paix entre la France et les Pays-Bas, le fleuve rassemble ses eaux en un seul lit, le Bovenrijn. Et ce n'est qu'après avoir franchi la frontière germano-hollandaise qu'il devient, enfin, le Rhin.

**Progressivement,** le long des rives, les villes se multiplient et les installations industrielles se densifient. Une fois dépassé le confluent avec la Lippe, le fleuve pénètre au cœur de l'Allemagne industrielle, là où de colossales citadelles fumantes illustrent la puissance de la métallurgie et de la chimie locales. Dans l'antichambre de la Ruhr, Duisbourg la sombre, principal centre sidérurgique allemand et premier port fluvial d'Europe. Pendant le dîner, la nuit est tombée et le *Britannia* s'est amarré à Düsseldorf, presque subrepticement.

Nouvelle aube. Le fleuve reste industrieux, mais la navigation se fait moins intense. Au loin pointent déjà les flèches de la cathédrale de Cologne, belle et majestueuse en dépit d'une sorte de bunker construit à ses pieds pour abriter les vestiges de l'époque où la ville s'appelait Colonia Claudia Ara Agrippinensium. A 10 heures, le carillon de la maison située au nº 4711 (c'est là que fut créée la fameuse eau qui porte le nom de la ville) égrène les notes de *la Marseillaise*.


GEORGES TOURDJMAN

Bonn et Bad-Godesberg, languissantes à l'image des villes de province, ont été traversées doucement. Bientôt, les Siebengebirge – les «Sept montagnes» – obligent les rives du fleuve, plus vertes et plus pentues, à se rapprocher. Des vignobles, aux ceps impeccablement alignés, s'accrochent aux coteaux. Désormais, on navigue dans un univers de légendes. Sur la rive doite, Königswinter est dominée par le Drachenfels, le rocher du dragon, celui-là même qui fut terrassé par Siegfried. Sans doute parce qu'il fait trop beau, les Nibelungen, qui habitent «la terre de la brume», resteront invisibles. Sur la rive opposée, le Rolandsbogen, l'arc de Roland, évoque une autre épopée. A chaque lieu, sa tradition : c'est ici, et non au col de Roncevaux, que le paladin de Charlemagne serait mort... d'un chagrin d'amour !

**Jusqu'à Coblence,** on parcourt la trouée héroïque. Un décor on ne peut plus romantique, où chaque piton est dominé par un château fortifié, ancien domaine d'un prince ou d'un évèque. Au Moyen Age, chaque place forte veillait jalousement sur les vignes alentour. La tentation était forte, en effet, d'agrandir son fief au détriment du voisin. Les batailles incessantes ont laissé des traces indélébiles, et la plupart des burgs ne sont plus que ruines. Chacun percevait aussi son péage, rançonnant littéralement des bateliers qui devaient ainsi verser leur écot près de quarante fois. Il faudra attendre le dix-neuvième siècle pour que cessent ces pratiques anticommerciales.

C'est en face d'autres fortifications, celles de l'Ehrenbreitstein, un fort du dix-neuvième siècle surplombant le confluent de la Moselle, que le *Britannia* passera la nuit, pour son étape à Coblence. Le lendemain, les lève-tôt apercevront le Marksburg, dominant la vieille cité de Braubach et seul château rhénan, dit-on, à n'avoir subi, depuis sa construction au treizième siècle, ni les outrages de la destruction ni ceux d'une restauration abusive. Une autre légende se profile à l'horizon, celle de la Lorelei qui, par ses chants mélodieux, attirait les bateliers dont les embarcations venaient se fracasser sur les écueils enserrés entre deux falaises de schiste. Bien décevant, le rocher de la belle sirène : les graffitis commencent à le déshonorer et, depuis longtemps, route et voie ferrée ont meurtri ses flancs. Le lieu n'aurait sans doute pas atteint une telle renommée s'il n'avait été popularisé, au dix-neuvième siècle, par les rimes romantiques d'Heinrich Heine.

Autre passage délicat, la trouée de Bingen. Jadis les rapides y rendaient la navigation périlleuse, mais aujourd'hui cette section est parfaitement navigable. Sur une île, une tour, la Mauseturm, et une nouvelle légende. On raconte que l'évêque Hatto y fut dévoré par des souris après avoir mis le feu au bâtiment dans lequel ses malheureux sujets affamés avaient cru trouver refuge. Mayence, ville natale d'un certain Johannes Gensfleisch, plus connu sous le nom de Gutenberg, sera juste effleurée. Le fleuve est redevenu plus large mais les chalands sont moins nombreux. La vigne habille toutes les collines. A Worms, une statue de Hagen, le meurtrier de Siegfried, rappelle une dernière fois l'histoire des Nibelungen.

**Aux premières heures** du jour, le *Britannia* a quitté Mannheim. Au sud de Karlsruhe, il navigue à mi-chemin entre France et Allemagne, la frontière des deux pays suivant l'axe du fleuve. A gauche, apparaît la ligne bleue de la Forêt-Noire, à droite, celle des Vosges. Progressivement, la campagne se fait plus verte. La vallée s'est élargie mais, redoutant les colères du Rhin, les villes se sont implantées un peu plus loin dans les terres, abandonnant les rives aux arbres. Pour dompter définitivement le «Vater Rhein», deux immenses écluses ont été construites. Au loin, pointe déjà la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

*De notre envoyé spécial*
**Jean-Claude Rouy**

COULISSES

# Voler léger

A croire que seuls les indifférents, les insouciants, ceux qui sont «pris en charge» par leur société, et ceux qui ignorent les nouvelles pratiques commerciales, paient, aujourd'hui, un billet d'avion au plein tarif, c'est-à-dire au prix «officiel» figurant dans les indicateurs de vol des compagnies aériennes. La vente des billets d'avion «dégriffés» s'est, en effet, généralisée, ainsi qu'en témoigne la multiplication des agences spécialisées.

Quelques exemples. Jusqu'à la mi-décembre, un Paris-New-York, aller-retour, se vend «démarqué», chez Access Voyages, Any Way, Cash and Go ou Jumbo Charter (quelques-uns des soldeurs qui commercialisent *«des vols réguliers à prix charter»*) à 2 800 F, 2 400 F voire 2 200 F sur les lignes régulières quotidiennes d'Air France ou des compagnies aériennes européennes et américaines. Des tarifs particulièrement alléchants qui réapparaîtront en janvier, après les fêtes de fin d'année. Sur cette ligne, Air France propose elle-même, dans ses agences et jusqu'au 13 décembre, une sorte de «vol vacances» à 3 190 F. Aux Etats-Unis, un Los Angeles-Paris, est proposé à 3 000 F par les compagnies américaines. En France, le même vol tourne autour de 4 500 F. Mieux encore : un Paris-Djakarta à 4 700 F, sur British Airways, chez Nouvelles Frontières. *«Du jamais vu»*, commente une spécialiste.

Pourquoi de telles réductions ? *Primo*, les systèmes de réservation informatisés à l'échelle mondiale ont établi de nouvelles règles du jeu. *Secundo*, la guerre des prix entre compagnies s'est intensifiée après la crise du Golfe. *Tercio*, l'offre de sièges d'avion, considérable, sur les grandes routes aériennes du globe engendre une surcapacité qui explique la tendance générale à la baisse des tarifs. Les compagnies américaines, fragilisées, cassent les prix pour prendre des marchés à leurs consœurs européennes et asiatiques, lesquelles réagissent et surenchérissent. Pour le plus grand profit du passager.

Face à la crise, les transporteurs, sans exception, cherchent à rentabiliser chacun de leurs vols en pratiquant une gestion minutieuse de chaque siège. Si la réservation des vols est ouverte un an à l'avance, les compagnies modulent, officieusement et discrètement, leurs tarifs jusqu'à la date du départ, quitte à solder dans les derniers jours un certain nombre de sièges pour atteindre un taux maximum de remplissage. Les trois classes existantes sont, en fait, fictivement décomposées en zones tarifaires adaptables au gré de la demande. Ainsi la classe économique est commercialisée sous une dizaine de tarifs, soumis, pour certains, à des restrictions d'utilisation, étant entendu que le plein tarif est, lui, libre de toute contrainte.

Avec la crise, ces soldes, auparavant exceptionnels, sont devenus monnaie courante. En fait, les prix négociés deux fois l'an, entre revendeurs et compagnies aériennes, sont réajustés en permanence et orientés à la baisse lorsque le remplissage est insuffisant. Les brochures de prix ne donnent qu'une tendance. Globalement, les revendeurs proposent tous les mêmes vols, à des prix légèrement différents selon leurs marges et leurs relations commerciales avec les compagnies. L'important est donc de connaître les bonnes adresses et de comparer les prix. Sans oublier d'inclure les taxes éventuelles et de tenir compte de la «qualité» du vol proposé : durée, nombre d'escales, changement d'appareil, etc. Sachez que les soldeurs indiquent, sur demande, les noms des transporteurs.

Enfin, il faut se décider rapidement : un tarif exceptionnel peut n'être valable qu'un jour donné, les soldes ne concernant, en général, qu'un nombre réduit de sièges. La bonne affaire doit se saisir au vol.

**Florence Evin**

**Access Voyages**, 6, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris, tél. : 40-13-02-02 ou 42-21-46-94. Ou tour du Crédit lyonnais, La Part-Dieu, 69003 Lyon, tél. : 78-63-67-77. Et chez les 3 500 agences de voyages qui donnent les tarifs des 375 destinations annoncées par ce spécialiste sur vols réguliers et charters. Réservation par téléphone, paiement par carte bancaire, envoi des billets à domicile ou remis à l'aéroport.

**Air Havas**, 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-80-56. Egalement dans les agences Havas Voyages et Minitel 3615 HAVAS VOYAGES. 410 destinations et une base de données disposant en permanence de 18 000 tarifs négociés.

**Cash and Go**, 54, rue Taitbout 75009 Paris, tél. : 42-85-38-57 ou 42-82-93-90. 150 destinations et, pour points forts, les Etats-Unis et l'Asie. Réservation et paiement par téléphone, billet envoyé par la poste.

**Compagnie des Voyages**, 28, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris, tél. : 45-08-44-88. Un répondeur automatique (45-08-00-60) diffuse, 24 h sur 24, les meilleurs tarifs avec les noms des transporteurs. Uniquement vols long-courriers. Brochure annuelle avec exemples de prix et système d'étoiles pour juger de la qualité des vols proposés. De bons prix et une grande souplesse pour des billets «tour du monde» vendus entre 7 000 F et 20 000 F. Réservations par téléphone et paiement par carte bancaire.

**Dégrif Tour**, Minitel 3615 DEGRIFTOUR ou tél. : 34-46-70-00. 140 destinations de Paris et de province, et 1 300 vols proposés sur écran. Soldes affichés 10 à 15 jours avant le départ. On ne connaît pas le nom des compagnies aériennes avant d'avoir payé. Réservation par Minitel et paiement par carte bancaire.

**Forum Voyages**, 67, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris, tél. : 47-27-77-07. Minitel 3615 FV. Agences à Paris et en province. Deux brochures annuelles et 350 destinations. Points forts : les Etats-Unis. Les billets peuvent être livrés à domicile.

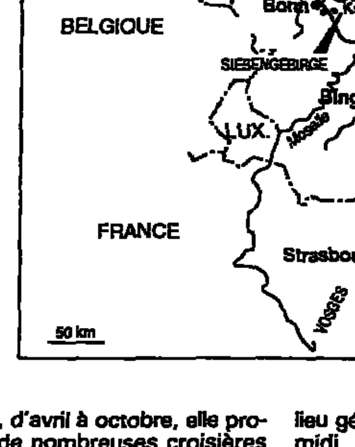
**Go Voyages**, agences de voyages, 300 destinations et promotions sur Minitel 3615 GO et SOLDAIR chaque semaine.

**Inter Chart'air**, filiale des Wagons-Lits Tourisme. Réservations dans les agences de voyages. 150 destinations sur vols réguliers des compagnies et tarifs dans une brochure publiée deux fois par an.

**Jumbo Charter**, filiale d'Air France-UTA. Dans toutes les agences de voyages et sur Minitel 3615 CHARTER avec des soldes révélées 5 semaines avant le départ. 135 destinations, sur les cinq continents. 60 % des vols effectués sur Air France-UTA.

**Nouvelles Frontières**, agences à Paris et en province. Renseignements, réservation et paiement par Minitel 3615 ou 3616 NF et par téléphone 42-73-10-64. Tarifs deux fois l'an dans une brochure spéciale ; 200 villes accessibles aux USA en tarifs dégriffés.

# Guide




● **La croisière.** On embarque à Amsterdam le lundi à partir de 19 heures et on débarque à Strasbourg le vendredi vers 15 heures. Il en coûtait en 1992, par personne, 4 056 F (pont inférieur) et 4 753 F (pont principal), de la mi-avril à fin mai ; 5 070 F et 5 941 F de début juin à la mi-octobre, et 7 136 F ou 8 920 F, selon la période, en cabine de luxe. Non compris : boissons, excursions et pourboire (5 %).

**Spécial fêtes.** Deux croisières à bord du *Deutschland, sister ship* du *Britannia* : sept jours-six nuits, 7 161 F et 8 276 F. Pour Noël, de Cologne à Strasbourg et retour, embarquement le 20 décembre ; pour le Nouvel An, de Cologne à la Hollande et retour, départ le 27 décembre.

**A bord.** Le *Britannia* (110 m de long et 11,60 m de large) offre quatre-vingt-douze cabines, dont deux de luxe, toutes climatisées et donnant sur l'extérieur. Seule différence entre celles du pont principal et celles du pont inférieur, la dimension des baies vitrées. Les menus sont plutôt de bon aloi, avec notamment des spécialités allemandes. Quant à la cave, elle est riche de bons vins blancs, du Rhin et de la Moselle, des rieslings très fruités.

**L'armateur.** La Köln-Düsseldorfer bénéficie d'une longue expérience dans l'organisation des croisières fluviales. Elle remonte en effet à 1826, date de la création à Cologne de la Compagnie prusso-rhénane de navigation. Sa raison sociale actuelle date de 1853. Chaque année, d'avril à octobre, elle propose de nombreuses croisières sur le Rhin, la Moselle et, depuis peu, sur l'Elbe. L'agent général de la KD en France est Croisirhin, Karl Noack, 9, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : (1) 47-42-52-27.

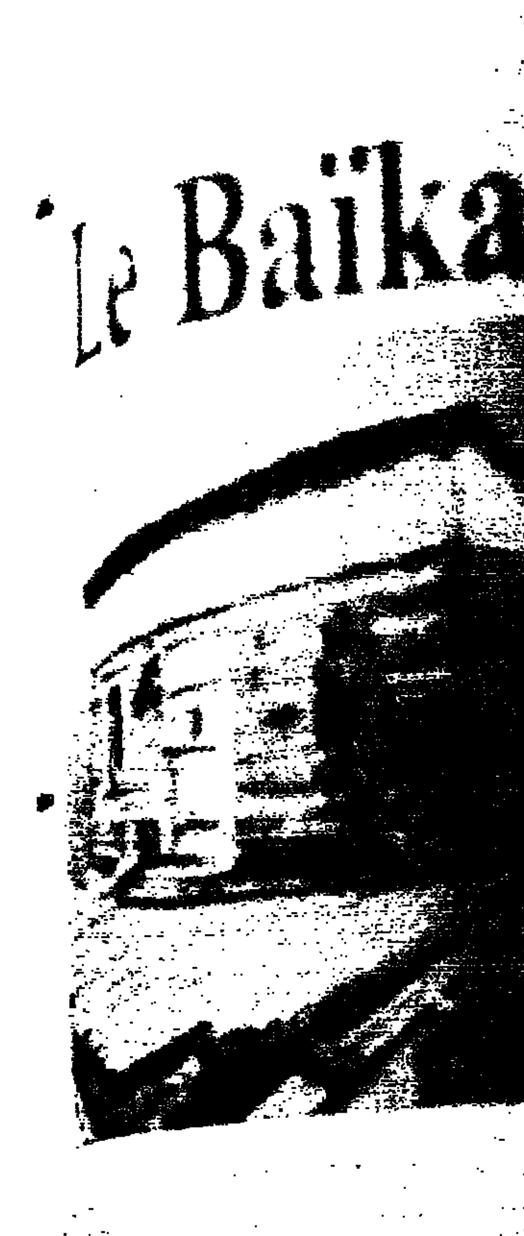
Une autre compagnie, Alsace Croisières, 12, rue de la Division-Leclerc, 67000 Strasbourg, tél. : 88-32-44-55, propose également des prestations analogues sur le même parcours.

**Les excursions.** Le bateau, qui remonte le courant, progresse lentement (10 à 15 km/h), et les visites de villes ont lieu généralement en fin d'après-midi, à l'exception de celle de Cologne, effectuée dans le cadre d'une escale matinale de deux heures et demie. On peut se dispenser du tour nocturne de Düsseldorf (17 deutschemarks). A Cologne, la cathédrale étant proche de l'embarcadère, on peut la visiter par ses propres moyens, à moins de tenir aux explications d'un guide (24 DM). Jusqu'à fin août seulement, on peut visiter (pour 9,50 DM) le salon musical et la chambre de torture du château de Linz. Enfin, il existe une excursion, bien tardive, vers Heidelberg et son château, suivie d'un dîner «typique» (charcuterie et bière à discrétion) dans une auberge de campagne située au bord du Neckar (65 DM).

**Lire.** Pour se mettre dans l'ambiance et mieux déchiffrer les paysages traversés. *Le Rhin, mémoires d'Europe,* intéressant essai de Bernard Lefort (Mercure de France), qui, après avoir suivi le *Vater Rhein* à travers ses méandres géographiques, politiques, historiques et culturels, le resitue dans le nouvel espace européen. Le guide Baedeker sur le Rhin permet de suivre le trajet kilomètre par kilomètre. Réalisé en collaboration avec la KD (qui le remet gracieusement aux passagers du pont principal), il présente, comme tous les livres sur le fleuve, un inventaire de la source vers l'estuaire, et se consulte donc plus facilement lors des trajets «avalants». A signaler également, *le Rhin, lettres à un ami,* de Victor Hugo, disponible dans la collection «Bouquins» (Robert Laffont).

**Une adresse.** Celle de l'Office du tourisme allemand, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : (1) 40-20-01-88. ●

□ **Rectificatif.** – Dans le guide de l'article «Delhi la très croyante» («le Monde Sans Visa» du 31 octobre), nous avons mentionné l'agence Artou Delhi. Contrairement à ce que nous avons indiqué, son numéro de fax est le 11-34-46-84.



Voler léger

# Le Baïkal en eaux troubles


MARC GARANGER

**Le lac Baïkal va mal. La modification de l'équilibre écologique est en train de produire des effets désastreux. Le moral des riverains est au plus bas.**

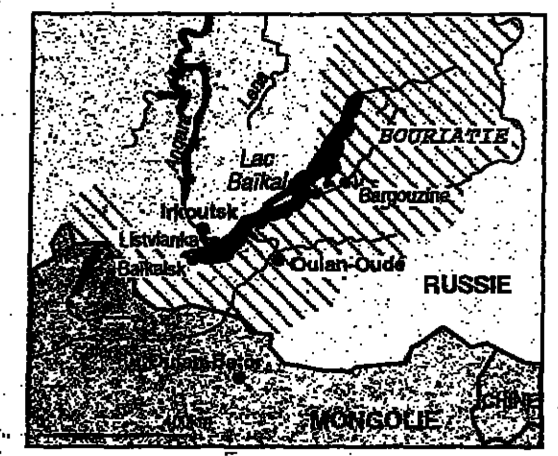
LE chalutier *Nadiejda* file sur l'Angara vers le lac Baïkal. Les pêcheurs ne sont pas gais. Le poisson se fait plus rare et l'omoul maigrichon (1). Au musée de Listvianka, premier village sur le Baïkal après l'Angara, Valentina Galkina, la conservatrice, est elle aussi en pleine crise de spleen, elle qui a consacré sa vie à sa passion : le lac Baïkal, plus grand réservoir d'eau douce de la planète, un cinquième des ressources mondiales (2), des eaux d'une pureté légendaire, deux mille six cents espèces animales et végétales, pour les trois quarts uniques au monde. Tout cela, aujourd'hui, est menacé par la pollution.

Au sud, à Baïkalsk, en bordure du lac, une usine de pâte à papier construite en 1962 exerce une pollution directe : malgré l'épuration des eaux usées, les déchets déversés dans le lac conservent une grande quantité de substances nocives et toxiques. Les centrales hydro-électriques situées sur l'Angara ont remonté de deux mètres le niveau des eaux du lac, perturbant l'équilibre naturel de nutrition des poissons. Le flottage du bois, toujours pratiqué en dépit de nouvelles législations, est une autre source de pollution à cause des phénomènes de décomposition. *Ce n'est pas tout : les usines* de traitement du cuir, de transformation de la laine, les abattoirs, les entreprises de construction automobile et d'aviation de la région d'Oulan-Oudé, en Bouriatie, dont les déchets sont déversés dans la Selenga – le plus grand fleuve à se jeter dans le lac et qui a sa source en Mongolie – constituent également un danger sérieux puisque le delta, saturé, ne joue plus son rôle de filtre naturel.

La modification de l'équilibre écologique des eaux du Baïkal n'a pas tardé à produire ses effets destructeurs sur la population du lac. Certaines espèces ont disparu. Les rythmes de croissance des poissons et des phoques se sont ralentis.

**Ce n'est pas faute,** pourtant, de s'être battu. La conservatrice du musée de Listvianka fait partie de ceux qui, dès les années 60, se *sont mobilisés pour sauver le lac.* « *La population*, raconte-t-elle, *a commencé à réagir. Certains chercheurs de l'institut limnologique d'Irkoutsk ont écrit une série d'articles contestant l'opportunité de la construction de l'usine de cellulose de Baïkalsk ; des manifestations ont été organisées, une association pour la défense du lac Baïkal a été créée, l'écrivain sibérien Valentin Raspoutine a joué un rôle important dans cette campagne.* »

C'est alors en URSS le temps de la « stagnation » brejnévienne, et les choses ne vont pas vite... Au bout de vingt ans, victoire – ou presque. L'affaire finit par susciter un écho à Moscou, où un décret du comité central du PCUS décide la fermeture de l'usine de pâte à papier de Baïkalsk pour 1993. Mais il n'y a plus de PCUS. Et en ces temps d'effondrement économique et de misère sociale, quel dirigeant russe osera prendre froidement la décision de mettre les cinq mille ouvriers de l'usine au chômage ?




**Davcha, plus au nord,** village de la réserve naturelle de Bargouzine, royaume des zibelines. Les zibelines souffrent moins que les poissons du Baïkal, mais Alexandre Ananine, le directeur de la réserve, aimerait beaucoup coopérer avec des scientifiques français travaillant dans les parcs naturels. Lui-même s'arrange avec les moyens du bord, sans photocopieuse ni liaison téléphonique automatique avec Irkoutsk. La réserve a été créée en 1916 pour protéger la zibeline qui, trop chassée, était en voie d'extinction ; Bargouzine, 2 600 kilomètres carrés, coincée entre la montagne et le parc naturel de Zabaïkalski, fut choisie précisément pour ses difficultés d'accès. Aujourd'hui, deux mille zibelines y vivent en bonne entente avec plus de trois cents espèces d'oiseaux migrateurs et quelque cent cinquante ours bruns. Le directeur de la réserve devrait être un homme heureux... et pourtant une étrange tristesse se lit sur son visage lorsqu'il énumère les chiffres de tout ce que lui et ses collaborateurs recensent, répertorient et transmettent au ministère de l'écologie et des ressources naturelles à Moscou. Toutes ces données vont s'accumuler dans quelque tiroir de l'administration russe.

A bord du chalutier *Nadiejda*, le soir est tombé, les pêcheurs ont recouvert la table de papier journal, sur lequel ils ont étalé l'omoul pêché la veille, puis mariné dans de la saumure. La vodka coule à flots et délie les langues. Iouri Vassilievitch, le mécanicien, se souvient. Souvenirs de Russes : le père de Iouri, directeur d'une mine d'or au nord de la Sibérie, fut arrêté en 1937 et aussitôt fusillé. Iouri avait trois ans. Sa mère dut quitter le foyer avec ses deux fils, le second âgé de quelques mois à peine. « *Nous devions rejoindre Irkoutsk, en descendant le fleuve Ienisseï, puis l'Angara. A mi-chemin, à Bachta, mon frère est tombé malade, de froid et de malnutrition. Ma mère a compris qu'il fallait s'arrêter pour lui permettre de se rétablir. Elle décida de me confier à un homme qui lui avait paru bienveillant et qui se rendait aussi à Irkoutsk. Au bout de dix jours, mon petit frère est mort à Bachta. Par chance, ma mère m'a retrouvé à Irkoutsk, où la vie pour nous fut dure. Puis je suis devenu mécano.* »

**Autour de la table,** le silence s'est fait. Les temps ont changé, mais Iouri est las. « *Tout cela va mal finir. Nous sommes dans une impasse, la société est paralysée, les fonctionnaires s'accrochent à leurs petits privilèges, les jeunes veulent gagner de l'argent sans se fatiguer. Je ne vois que deux issues : la guerre civile, pour renverser ceux qui nous empêchent d'évoluer, ou la dictature, pour obliger les gens à travailler.* »

**Iouri Vassilievitch** s'est tu. Au pays des pionniers habitués à l'immensité des grands espaces, comme les serfs qui jadis franchissaient la barrière de l'Oural, il aimerait retrouver la liberté. Les pêcheurs ont entonné un air mélancolique, l'hymne du Baïkal.

*De notre envoyée spéciale*
**Laure Arjakovski**

(1) Omoul : corégone sibérien.

(2) Avec ses 23 000 km³ d'eau potable, le lac Baïkal est le plus profond du globe (1 637 m) et le plus ancien (25 millions d'années). D'une superficie de 31 500 km², il est long de 636 km et large de 48 km.

▶ **Pour ceux qui s'intéressent à la protection de l'environnement et à la sauvegarde du patrimoine en Sibérie et en Mongolie : Association Sibérie-Mongolie, 15, avenue Gambetta, 75020 Paris. Tél. : 43-66-58-03.**

## COURRIER

### Saint-John Perse

*A la suite de la publication de notre reportage sur Saint-John Perse à la Guadeloupe (« le Monde sans visa » du 21 novembre), Mme Corine Cleac'h, de la Fondation Saint-John Perse, nous signale :*

« Le monument d'hommage au prix Nobel de littérature 1960, réalisé par Patrice Alexandre, doit être inauguré à Paris le lundi 14 décembre à midi. La sculpture, commandée par le ministère de la culture, a été placée à l'entrée du labyrinthe du Jardin des Plantes, à l'angle des rues Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire (5e). Cette triple stèle, dressée en souvenir du poète, reproduit trois passages du poème testamentaire *Nocturnes*. Elle attendait depuis 1990 d'être officiellement dévoilée. »

*Quant à M. Alain Ménil, à la suite du même article, il nous a adressé une missive sur la créolité en littérature dont nous extrayons ces passages :*

« (...) On n'a pas attendu le succès médiatique des promoteurs de la créolité pour savoir qu'aux Antilles un monde existait et qu'en son sein une littérature digne de ce nom avait commencé à vivre depuis assez longtemps pour qu'on ne soit pas contraint de la voir présentée, à chacune des parutions de notre époque, comme une « jeune-née ». Breton en 1941, ou Leiris ont dit, avec d'autres, à ce sujet, des choses définitives. Même si chacun sait que rien n'est jamais définitif (pour preuve, ce à quoi nous assistons aujourd'hui, qui pourrait bien être cet exotisme qu'aura fui le Saint-John Perse que vous évoquez ou qu'un Césaire, un Glissant ont également honni). Rappelons pour mémoire les textes de Breton dans *Martinique charmeuse de serpents* ou de Leiris, aussi bien dans son texte sur Martinique et Guadeloupe que ses critiques d'art recueillies dans *Brisées* et *Zébrages* (...).

» Il est faux d'attendre Chamoiseau et Confiant pour voir reconnue par les Antillais de couleur l'antillanité de Saint-John Perse. Cette thèse a déjà été soutenue par Emile Yoyo dans son étude *Saint-John Perse ou le conteur* publiée *circa* 1972 chez Bordas. Cette thèse, polémique à l'égard du césairisme, s'attachait à relever précisément la créolisation de la langue que Perse faisait subir au français infiniment plus que ne l'aurait pratiquée, selon l'auteur, le chantre de la négritude, Césaire (...).

» Quant aux *Indes* de Glissant, de l'aveu même de leur auteur, elles ne sont rien d'autre que la réécriture de la mythologie féodale inventée par Perse au nom de l'héritage fantasmatique des conquistadors, par celui qui parlera au nom des esclaves, dont il se sait être le descendant, et qui doit, pour se trouver, reparcourir, même à rebours, le chemin ardu de la plantation (...). L'histoire littéraire antillaise ne commence pas avec les succès éditoriaux du jour (...). »

*Enfin, le peintre Jean de Maisonseul, auquel Adrienne Monnier fit lire Perse en 1937, nous indique que, dès cette époque des étudiants de Sciences-Po admiraient le diplomate en Alexis Léger mais aussi* « le plus grand poète français vivant ». *On rapportait alors également cette petite phrase de Perse :* « Un livre qu'on écrit est un arbre qui meurt. » *Petite phrase prononcée dans un dîner à Washington qui séduisit Briand au point de ramener avec lui à Paris le jeune secrétaire d'ambassade dont il fit la carrière, précise Jean de Maisonseul.*

# Louis XIV incendiaire

EXCELLENTE météo, en ce 13 août d'il y a trois siècles. Temps beau et clair. Sur Bruxelles abasourdie, il va pleuvoir pendant deux jours entiers des bombes et des boulets rouges. Cible, la tour de l'hôtel de ville, au cœur de la capitale des Pays-Bas méridionaux. L'incendie n'épargne ni les églises, ni les couvents, ni d'innombrables œuvres d'art accumulées dans les demeures des riches marchands ou dans les édifices publics. Cinq mille maisons sont détruites, le tiers de la ville, en son centre; on ne distingue plus sous les gravats le tracé des rues. La plupart des habitants ont pu fuir se mettre à l'abri, et le nombre des victimes sera limité mais les dégâts matériels sont considérables. La ville n'était pas préparée à une telle attaque et n'était pas considérée comme une place militaire. Des rumeurs, peut-être... On était en guerre depuis quarante ans dans les Flandres, des villes étaient prises, et reprises, des armées passaient et repassaient : on parlait toutes les langues, seule changeait la couleur de l'uniforme...


AAM

Vue des ruines du côté ouest de la Grand-Place après le bombardement de 1695. Gravure d'après A. Coppens.

**Massée sur les remparts** vétustes, la population vit passer les projectiles au-dessus des têtes. Représailles peu conformes aux conventions de l'époque avec un motif qui semblera vite un mauvais prétexte : les attaques anglaises contre les ports français. Dans cette guerre, la France de Louis XIV a contre elle le reste de l'Europe, l'Espagne, les Provinces-Unies, l'empereur d'Allemagne, des princes allemands, réunis par Guillaume d'Orange, futur roi d'Angleterre au sein de la Ligue d'Augsbourg. La chance militaire a tourné : le maréchal de Luxembourg, qui s'était illustré trois ans plus tôt par le siège et la prise de Namur, est mort, et Louis XIV a confié la direction de ses armées à son cousin et ami, Villeroi. Courtisan surnommé « le Charmant » par les dames, très sévèrement jugé par Saint-Simon *(« nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse sur tout, force vent et parfait vide »)*, il sera pour Roger Nimier tout simplement *« le plus grand sot de France »*; seul Voltaire trouvera quelque qualité à ce gentilhomme qui fit perdre tant de batailles à la France et réussit même à se faire enfermer dans Crémone.

Pour l'heure, Villeroi a échoué à prendre Nieuport; Louis XIV en est *« très fasché »* et lui demande, *« comme il ne faut pas demeurer les bras croisés »*, de se préparer à bombarder Gand. Echange de lettres entre le roi qui veut *« faire quelque chose d'éclat »* et le maréchal de Villeroi qui estime que *« ce serait tirer sa poudre à moineaux que d'aller à Bruges ou à Gand (...) jeter des bombes dans les jardinages »*. Pour tenter de desserrer l'étau de Namur, c'est Bruxelles qu'il leur faut : ils l'auront, sans que les armées alliées se détournent du siège pour se porter au secours de la ville. Neuf cents chariots, des fusées, des canons, du pain pour 70 000 hommes, un temps sec et clair. Le bombardement est « réussi », mais ce coup d'éclat ne fut pas un coup de maître. Namur sera perdue, et le « moral » des Bruxellois, prompts à se ressaisir et à reconstruire, un signe de plus que le sort des armes a tourné.

***« Les canons sont encore tièdes** que déjà s'élèvent les clameurs d'une Europe scandalisée »*, écrivent les auteurs du *Bombardement de Bruxelles*. *« En ruinant la capitale des Pays-Bas espagnols, résidence de l'électeur de Bavière, séjour de son épouse, elle-même fille d'un roi neutre, Louis XIV remettait en question une convention tacite entre nations civilisées en guerre. »* Pluie de pamphlets, libelles... Les écrivains officiels eux-mêmes sont troublés : *« A la cour, le vers est en déroute et le poète à sec »* (Boileau).

En face, dans une lettre de Lucifer à la France, le Diable lui-même prend une plume acérée pour se plaindre de la concurrence, féliciter le roi sur le choix de la fête de la date, *« le plus funeste de tous les jours à l'enfer »*, le 15 août, *« anniversaire de celle qui nous paraît terrible comme une armée rangée en ordonnance de bataille »* ... *« Comment diable vous y allez ! Nous avons craint qu'on ne vînt nous-mêmes bombarder, nous qui sommes les premiers inventeurs de la bombarderie »* ...

*« Il est bien raisonnable à un bourgeois de craindre d'être bombardé »*, admet notre maréchal des sots. La correspondance qu'il échange avec le roi (restée inédite) montre que la guerre, en ce temps-là non plus, n'était pas jolie. Napoléon, qui s'y connaissait, aura le mot de la fin en jugeant le bombardement de Bruxelles *« aussi barbare qu'inutile »*.

**M. Ch.**

**▶ *Le Bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'ensuivit – 1695-1700*, de Maurice Culot, Eric Hennaut, Marie Demanet et Caroline Mierop. Editions Archives d'architecture moderne, Bruxelles. Diffusion Hazan. 300 pages, 250 illustrations. Index et bibliographie. 325 F. L'ouvrage est accompagné d'une carte-guide qui recense quelque deux cents édifices témoins, avec des commentaires.**

# Bruxelles, la Grand-Place au cœur

*Suite de la page 29*

Mais ce qu'il n'a jamais vu *« de sa vie »*, Jean Dandoy, ce sont des loyers doublés ou triplés, la flambée immobilière, des commerces affichés à vendre, des étages désertés, quatre ou cinq maisons vides dans la rue au Beurre, l'une des « meilleures » rues, celle qui mène de la Bourse à la Grand-Place.

*« S'il y avait un réel attachement des édiles à cette Grand-Place, on ne verrait pas la tour de l'hôtel de ville « encarcannée » depuis des années dans un échafaudage sans que les travaux jamais ne commencent »*, lance René Schoonbrodt, docteur en sociologie de l'université de Louvain, animateur de l'atelier de recherche et d'action urbaines, principal interlocuteur critique des autorités, qui vient de dénombrer soixante-dix-sept maisons vides dans le quartier de la Grand-Place, et qui s'alarme de la multiplication des guichets de banque autour du fameux espace. La municipalité aussi, qui a préparé un plan pour arrêter ce mouvement et n'autoriser que des commerces liés au tourisme. Mais René Schoonbrodt s'insurge : *« Nous voulons des logements, pas seulement des chambres d'hôtel. Nous voulons des librairies, pas seulement des dentelles et du chocolat. »* Nous voulons des trottoirs en bon état, pourraient dire les piétons, car, depuis Baudelaire, qui voyait dans leur irrégularité une *« conséquence de la liberté individuelle poussée à l'extrême »*, rien ne s'est arrangé...

Pauvre Bruxelles ! lancent des voix de tout bord en écho à la *« Pauvre Belgique »* tracée par le poète dans un pamphlet au noir de charbon. Pour peu qu'on s'écarte de la place proprement dite (les façades sont bien entretenues, elles ont été classées en 1977), la désolation dans les rues alentour est proche : ici ou là, portes et fenêtres condamnées, ruines et gravats derrière une clôture métallique, murs fissurés, sculptures éraillées, croûtes de suie et peintures écaillées ; les rez-de-chaussée sont animés, la vivacité commerciale l'emporte, mais les étages font de la figuration morne. Même dans ce qu'on appelle l'« îlot sacré ».

**Il n'y a pas ici** de véritable périmètre de protection, et l'on sent que les moyens d'intervention de la municipalité sont très limités dans le libéralisme ambiant. Dans son bureau « monument historique », l'échevin à la culture, Freddy Thielemans, nous assure que les crédits nécessaires ont été enfin débloqués pour la restauration du beffroi et qu'il a fallu régler de délicats problèmes techniques dus aux restaurations antérieures (le métal avait mangé la pierre). Les fastes décoratifs des salles de l'hôtel de ville, les tableaux, les sculptures et les tapisseries n'empêchent que Bruxelles n'est qu'une des dix-neuf communes formant l'agglomération et n'a que 135 000 habitants, dont 37 % d'étrangers (un tiers sont maghrébins).

Traditionnellement accueillante aux grands exilés (Victor Hugo et Karl Marx sont les plus célèbres), très libérale et ouverte, Bruxelles *« mesure sa place de capitale à sa capacité à intégrer les populations étrangères »*, estime Caroline Mierop, urbaniste, *« sinon elle ne serait qu'une province »*. Mais, quotidiennement et concrètement, il y a longtemps que ceux qui le peuvent habitent plutôt à l'extérieur et pratiquent – les distances sont assez courtes – un urbanisme à l'Américaine, avec maison, voiture et supermarché. Près des bois. Ceux qui choisissent de réhabiliter de beaux édifices des quartiers du centre (à l'intérieur du pentagone) doivent supporter de vivre entre des taudis ou des immeubles indéfiniment condamnés.

*« La Grand-Place est d'autant plus pour nous un symbole presque absolu*, estime le sénateur Roger Lallemand, président du groupe socialiste, *que, pour Bruxelles, elle est unique. Elle est ce qui reste après le passage des promoteurs, marqué par une absence complète de pensée et de sens esthétique ; elle est d'autant plus rare que ses environs ont été ravagés. Bruxelles est une ville où le passant subit constamment un chaud et froid, façades glacées qui vous renvoient une image misérable de vous-même ou, trop rarement, un environnement chaleureux, comme celui de la Grand-Place, qui vous tire hors de vous-même.*

*» Pays de frontières, la Belgique est à la rencontre entre plusieurs grandes civilisations : elle n'a pas de tradition architecturale dominante, elle admet une extraordinaire variété, une diversité un peu anarchique, extravagante parfois dans les détails. Ce n'est pas un pays du Nord, avec le souci de l'espace public : les Flamands sont des méridionaux et des individualistes. Pour le meilleur et pour le pire.*

*» La Grand-Place est un puissant symbole du pouvoir communal dans un pays qui a fait, depuis le Moyen Age, de la commune le lieu de la démocratie*, rappelle le sénateur. *Mais nous avons manqué – c'est affaire de mentalité générale et non de tel ou tel groupe politique – d'une politique de défense du patrimoine. C'est le mérite de personnalités comme Maurice Culot d'avoir lutté contre la destruction systématique de la ville pour la construction de bureaux-clapiers. Aujourd'hui, nous avons une mauvaise conscience rétrospective. Les nouvelles institutions et la création de la région autonome Bruxelles-capitale devraient jouer un rôle très positif. »*

**Devenue un mot synonyme** des institutions européennes, une étiquette pour l'eurocratie, Bruxelles est-elle encore une cité ? *« Regardez*, dit René Schoonbrodt, *on ne peut pas aller à pied d'un quartier à l'autre : plus la ville se développe, plus elle se détruit. Ce n'est qu'une ville-machine, passive, libérale à l'excès. Marquée par la grande coupure, commencée avant la guerre de 1914 et pas encore colmatée, celle des démolitions liées à la jonction ferroviaire souterraine entre les deux grandes gares. Des terrains vagues, des* no man's land *qui ont contribué à l'abandon du centre. Le pays lui-même est opposé à sa capitale. Les Flamands disent : Bruxelles nous méprise. Les Wallons pensent : Bruxelles, c'est le grand capital. »*

Ville mosaïque, société plurielle : *« S'il n'y avait pas eu les deux guerres mondiales, la Belgique n'existerait plus »*, estime René Schoonbrodt. *« Ce pays est travaillé par quatre conflits : gauche-droite, catholiques ou non, Flamands et francophones, unitaristes et régionalistes, qui créent autant de cases, de structures différentes. L'Etat est faible, mais la société civile est forte. Le droit n'existe pas ; à tout moment, une décision peut être remise en cause. »* Et il ajoute : *« Tout cela tue la convivialité : impossible d'adresser la parole à un inconnu dans l'autobus puisqu'on ne sait même pas dans quelle langue l'aborder. »*

En tirant à boulets rouges sur la ville pendant quarante-huit heures, en incendiant cinq mille maisons et en détruisant le tiers de la cité, le maréchal de Villeroi, suggèrent les auteurs du livre, aurait presque fait moins de tort à Bruxelles que l'urbanisme dévastateur de ce siècle. La catastrophe provoqua en tout cas un élan d'énergie et une telle surenchère dans le faste architectural que certaines corporations payaient encore leurs dettes cinquante ans plus tard ou avaient dû revendre leurs maisons. Et on raconte encore que les bourgeois d'Anvers, qui avaient volontiers prêté des capitaux aux Bruxellois, sont restés propriétaires de nombreuses maisons dans la capitale...

Plus instructif est l'esprit de cette reconquête. Pour faire vite, il fut décidé de ne pas modifier le parcellaire et de ne tenter pratiquement aucune percée nouvelle. *« Ce n'était pas une reconstruction à l'identique*, précise l'historien Eric Hennaut, coauteur du livre. *Mais il y avait un fort consensus pour préserver l'identité sociale, l'équilibre économique. On allait retrouver des petites maisons à allure médiévale, mais le pan de bois serait remplacé par la pierre, les rues seraient discrètement redressées, les débordements sur la voirie seraient définitivement proscrits. La ville aurait une image médiévale, mais, d'un coup, elle devenait moderne dans son fonctionnement. »*

**Le gouverneur,** Maximilien-Emanuel de Bavière, *« personnage exceptionnel, prince éclairé »*, tentera d'imposer une place Royale avec des façades unifiées. Guillaume de Bruyn, architecte bruxellois, réalisera les Ducs de Brabant sur un côté, dans cet esprit, et construira d'autres maisons destinées à servir de modèles, raconte Eric Hennaut. Mais la diversité s'imposera. Et nous permet, trois siècles plus tard, d'admirer une place baroque sur des parcelles étroites qui lui conservent son allure médiévale.

Un acte de civilisation pour répondre à un acte de barbarie. En somme, *« un bombardement très réussi »*, ironise Maurice Culot, dont on devine tout l'enseignement qu'il tire de cette opération d'urbanisme anté-moderne, respectueuse des formes de la ville, alternative méconnue et oubliée aux options modernistes et brutalistes. Quelques années plus tôt, Sir Christopher Wren dessinait, après le grand incendie de 1666, un beau plan au cordeau pour la City, à Londres, que les marchands et les propriétaires ne le laissèrent pas, pour les mêmes raisons, mettre en application. Un demi-siècle plus tard, en 1755, le marquis de Pombal imposerait ses vues et son plan au carré, à Lisbonne, après un autre incendie. Mais on entrait dans l'époque des Lumières.

*De notre envoyée spéciale*
**Michèle Champenois**

## Guide

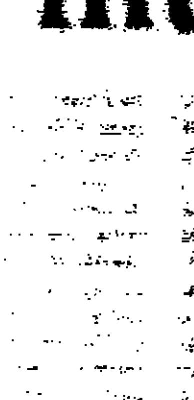
● La Grand-Place de Bruxelles est le lieu de nombreuses manifestations, selon la saison : tapis de fleurs au printemps, crèche de Noël durant l'Avent (concerts tous les soirs en décembre). Défilé traditionnel de l'Ommegang, en costumes historiques, pour commémorer la Joyeuse entrée de Charles Quint lors de son couronnement.

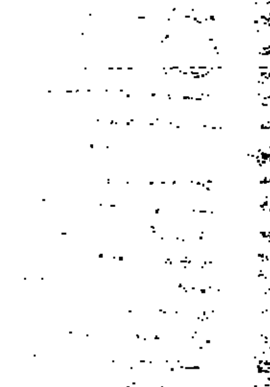
**S'y restaurer.** La seule maison qui appartienne encore à une corporation est celle des brasseurs (petit musée). Certaines des nombreuses brasseries qui donnent sur la place (Le Roy d'Espagne, La Chaloupe d'or) ont des salles à l'étage. C'est le cas aussi du restaurant du Cygne (prix élevés). Une taverne voûtée, sur le côté haut de la place, t'Kelderke, sert des plats traditionnels (mêlée et saucisses). Dans le quartier de la rue des Bouchers, le restaurant style brasserie Chez Vincent a de belles céramiques historiées aux murs et une qualité de bon aloi. Le Falstaff, qui sert très tard dans la nuit, est sur la place de la Bourse.

**Y séjourner.** L'hôtel le plus proche, par le site et par l'esprit, est un établissement de luxe (prix raisonnables pour sa catégorie, tarifs week-end en basse saison), l'hôtel Amigo, construit dans les années 50, à proximité de l'hôtel de ville. Son nom, et celui de la rue, sont le résultat d'une incompréhension par les Espagnols du mot *vrunte* (enclos) qu'ils prirent pour *Vreind* (ami), d'où l'aimable désignation qui fut pendant plusieurs siècles celle de la prison, située à cet endroit.

**Renseignements.** L'Office national belge du tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris (tél. : 47-42-41-18), est en mesure d'indiquer de nombreux forfaits train et hôtel, et différentes formules de séjour dans la capitale. Des visites des quartiers autour de la Grand-Place et des rues de la reconstruction seront organisées, dès le printemps prochain, par l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) et les Archives d'architecture moderne. Renseignements : rue Henri-Maus 37, boîte 7, Bruxelles. Fax. : (19) 32-2-511-68-29. ●









# Mississippi : écrivains blancs musiciens noirs

**Le coton, Faulkner et Bessie Smith ; la route 61, le Ku Klux Klan et le Delta Blues Museum. Toute une aventure, tout un passé. Voyage dans l'Etat du Mississippi à la rencontre de ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir le quitter.**

CLARKSDALE (Mississippi) : dans un cimetière où les herbes folles semblent être un modèle d'ordre face au fouillis des stèles et des tombes, je cherche en vain les traces de Tennessee Williams. Né à Colombus (Mississippi), il serait enterré là, juste en face du Riverside Hotel, où, en septembre 1937, est venue mourir la grande Bessie Smith. La légende veut que Bessie soit morte de l'incurie du personnel médical d'un hôpital pour Blancs qui l'aurait laissée saigner à mort avant de daigner s'apercevoir de sa présence. La réalité est bien plus sordide. Aucun hôpital blanc n'aurait voulu d'une blessée noire, et c'est dans un hôpital pour « nègres », le G.T. Thomas Hospital, que l'« impératrice du blues » s'est vidée de son sang.



PATRICK BARD

A Clarksdale, le Riverside Hotel, où est morte la chanteuse Bessie Smith.

Ironie du sort, c'est sur la Highway 61, la mythique route du blues, que la voiture de Bessie Smith a percuté contre un camion, mettant fin à quarante-deux ans de blues et de misère sur un morceau d'asphalte dont Bob Dylan fera, bien plus tard, le sujet d'un refrain lancinant. Le G.T. Thomas Hospital est devenu le Riverside Hotel, mais la chambre où mourut Bessie Smith est toujours exposée à la ferveur ou à la simple curiosité des rares visiteurs, et le livre d'or de l'hôtel se lit comme la litanie des grands bluesmen disparus que Mme Z.L. Hills, l'adorable vieille dame qui dirige l'établissement depuis sa création, égraine avec la tristesse malicieuse de ceux qui n'ont plus que leurs morts à raconter.

**On l'aura compris,** Clarksdale n'est pas un endroit gai. Consacrée, à l'indifférence quasi générale du monde, capitale historique du blues, la ville ressemble à un sanctuaire déglingué, un lieu de culte plus soucieux d'honorer la mémoire de ses fantômes que de participer au retentissement universel du vieux rythme binaire dont elle fut le berceau. Situé dans une aile de la bibliothèque municipale, le Delta Blues Museum fait ce qu'il peut pour maintenir la flamme du souvenir. Tenu et visité par des Blancs, il doit beaucoup à la générosité du groupe de rock texan, blanc lui aussi, ZZ Top, soucieux de rendre à la musique noire les emprunts de sa propre inspiration. Rien ne manque dans cette exposition de tout ce qui fit la naissance et l'histoire du blues : ni les portraits des grands maîtres, ni leurs instruments mythiques, ni même cet arbre généalogique aux racines profondément noires mais dont les rameaux de plus en plus blancs indiquent, que si le blues est bien né dans le Coahoma County, il en est parti chassé par la misère et le racisme bien avant d'être récupéré par les musiciens de rock'n'roll.

« Bienvenue au Mississippi », proclame le panneau routier orné de fleurs de magnolia et qui à la fois indique l'entrée dans l'Etat et désigne l'arbre qui en est le symbole ; pas des magnolias de jardin, mais des arbres géants, des sauvages aux troncs noueux et aux feuilles larges et longues comme des saucières. Après avoir passé quelques collines, la Highway 61 débouche sur une immense étendue verte et plate qui s'étire comme un fin treillis que le soleil du Sud quadrille. Le temps de suivre la course lente d'un train interminable, et le coton est là. Rien ne peut préparer à une première vision d'un champ de coton, et la comparaison classique avec la neige n'est utile qu'à ceux qui peuvent imaginer une multitude d'arbustes rabougris par le soleil et enguirlandés de boules de neige. Voir le coton sur son arbre est aussi surprenant que de découvrir un petit pain sur une tige de blé. Il pousse prêt à servir et si bas qu'on en a mal au dos rien qu'à le regarder. Vite familier comme toutes choses éternelles, il vous enfonce dans les méandres d'une histoire sanglante dont il fut le moteur, mais qui n'a pas changé grand-chose aux positions respectives de ceux qui le possèdent et de ceux qui le travaillent.

Descendre la 61 plein sud de Memphis à Clarksdale est une expérience étrange et solitaire. Des bouffées de souvenirs composites vous y assaillent au rythme des croisements : Walls, où naquit Memphis Minnie ; Robinsonville, où grandit Robert Johnson ; Tunica, Lula, Robert Nighthawk et Charlie Patton, mais aussi Oxford et la maison où vécut et mourut William Faulkner. Aux accents du blues se juxtapose la cadence des phrases de Faulkner, et le dénuement des petits Blancs décrit dans *Tandis que j'agonise* est un parfait contrepoint à cette musique née de l'oppression.

*« J'ai grandi dans une partie très isolée de ce pays, le Mississippi, le Sud,* raconte l'écrivain Richard Ford, *et c'est par des informations de seconde main, la télé, les journaux, que j'ai découvert le reste du pays ; ça m'a rendu très curieux. D'autre part, et en raison de son profond racisme, je me sentais très mal dans cette région et j'ai fichu le camp à la première occasion. Ce fut une rupture importante dans ma vie : le berceau de mon enfance m'était devenu très inhospitalier. »* Plus loin, oubliant pour un temps ses désillusions, il reviendra sur cet *« Etat où l'écriture est une composante de l'air et où les voix de Faulkner, Tennessee Williams, Shelby Foote et Walker Percy sont une invitation à devenir écrivain ».*

Ecrivains blancs, musiciens noirs, le Mississippi appartient bien aux deux occupants des lieux, seul le décor change. Oxford, la ville de Faulkner, avec ses boutiques en arcade, sa place carrée et son hôtel de ville planté comme un gâteau sur une motte de gazon fleurie, rappelle aussi bien les récits insouciants du bonheur du vieux Sud que la touffeur malsaine des ambiances de Tennessee Williams ou d'Erskine Caldwell. On croit même y reconnaître le décor d'un film d'Arthur Penn où une horde de Blancs avinés et armés jusqu'aux dents poursuivaient un de leurs voisins nègres. Lula, la ville de Robert Nighthawk, ne rappelle que le blues ; un paysage figé par le temps et la misère, des parterres de carcasses rouillées devant des cabanes en bois, une station-service et des gens assis qui vous regardent sans bouger. Nichés dans les plaines fertiles du delta mais recensés comme les plus pauvres de tous les Etat-Unis – dans le comté de Tunica, la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, – ces villages sont si petits que le voyageur a peu de chance de les trouver du premier coup.

***« Ah ! si vous pouviez*** *m'emmener dans vos bagages,* me dit une jeune femme en apprenant que je viens de Paris. *Je suis sûre que, là-bas, j'aurais ma chance. »* La chance, le vrai refrain du blues, le seul truc à ne pas louper si l'on veut sortir de là. Comme Richard Ford, les grands bluesmen ont quitté le delta du Mississippi dès qu'ils l'ont pu, et la Highway 61 n'est plus qu'une route du souvenir où les fidèles sont rares.

Dans une scène des *Ailes du Désir,* Wim Wenders fait dire à un mourant : *« Et dire qu'il me reste tant de choses à voir : l'Extrême-Orient... l'Ouest sauvage... le delta du Mississippi... »* Que les derniers regrets d'un obscur Berlinois se portent sur une contrée éloignée peuplée d'une poignée de fermiers n'est guère étonnant. Les Européens sont bien les seuls à se souvenir de cet Etat qui fit jaillir d'un seul mouvement sa propre littérature et sa propre musique. Aux Etats-Unis, le Mississippi est à peine mentionné sur les guides touristiques et il n'y a pas grand monde sur la 61. Pour les Américains, le Mississippi est un Etat qu'on traverse ; les autoroutes *interstates* sont faites pour ça et la 61 n'est plus parcourue que par ses riverains et les quelques rares touristes, blancs et la plupart du temps étrangers, attirés par la récente et très intime notoriété du circuit du Mississippi Delta Blues. Une sorte de pèlerinage où les arrêts obligés sont, par exemple, la cabane de Muddy Waters, la tombe de Sonny Boy Williamson ou le croisement de route, le *crossroad,* où Robert Johnson vendit son âme au diable avant d'aller se faire empoisonner par un mari jaloux. C'est à Clarksdale, à l'intersection de la 61 et de la 49, que se situe ce fameux *crossroad.* C'est aussi à Clarksdale que commence et finit le circuit du Mississippi Delta Blues, comme si cette ville de vingt-deux mille habitants, qui s'étale sans grâce apparente entre un carrefour et une rivière boueuse – la Sunflower, – avait réussi à s'annexer toute la gloire d'une région peu fertile en la matière.

Si l'on revient toujours à Clarksdale en zigzaguant à travers le delta du Mississippi, c'est bien que la ville vous colle littéralement le blues. Jeu de mots facile, mais qui rend bien compte du sentiment d'accablement qui m'a saisi en parcourant les rues du quartier noir, en rôdant Downtown entre ces immeubles décrépits que la lumière du soleil enlaidit un peu plus et qui, la nuit, sous le chiche éclairage municipal, prennent l'aspect sinistre de certaines banlieues africaines. Malgré sa vocation à attirer le tourisme, Clarksdale est une ville rude. Les Noirs qui y vivent en majorité ne partagent pas l'engouement du Blanc pour la découverte des racines de leur patrimoine culturel. Ils sont pauvres et ont toutes les chances de le rester jusqu'à leur mort.

A Clarksdale, on écoute le blues entre soi et la fréquentation des *jukejoints,* ces rades dont le mobilier est généralement constitué d'un juke-box et d'une pile de boîtes de bière, nécessite une solide aptitude à distinguer un coupe-gorge d'un endroit pittoresque. Reste les clubs : le Margaret's Blue Diamond Lounge, par exemple. On n'y joue du blues que le week-end, et ce soir-là le groupe était particulièrement mauvais. Mécontent de la musique, le public ne manifesta pas une joie particulière en voyant débarquer quelques Blancs. Le changement *in extremis* du guitariste solo arrangea un peu les choses et nous nous fondîmes dans le tempo général jusqu'à ce que les sachets de papier kraft qui servent à planquer les bouteilles d'alcool se fissent de plus en plus nombreux. Plus les gens buvaient et plus ils nous voyaient blanc. Nous l'étions, sans nul doute, et, plus que la peur d'une agression, c'est le sentiment de ne pas être au bon endroit qui nous fit glisser vers la sortie.

**Ce qui fait de Clarksdale** la ville historique du blues n'est pas la liste des musiciens célèbres qui l'ont quittée ou sont revenus y mourir, ce n'est pas non plus les stèles du souvenir qui jalonnent le Coahoma County, mais le fait que le blues, à l'inverse de villes comme Memphis ou New-Orleans, s'y joue toujours comme une cuite du samedi soir, comme une défonce indissociable de la dope et de l'alcool et qui fait oublier que le matin aura toujours la même et éternelle sale gueule. Et si, entre la riante Oxford et la poignante Lula, je reviens toujours à Clarksdale, c'est que j'y ai trouvé une image de l'Amérique que je ne soupçonnais pas. Le Mississippi n'a pas inventé que le blues et l'écriture du Sud. Il est aussi, avec le Tennessee, son voisin, le berceau du Ku Klux Klan.

Dans le delta, la crispation raciale s'affiche de part et d'autre. *« C'est un endroit plein de nègres »,* me dira avec une sale grimace une charmante restauratrice d'Holly-Spring à qui je demandais où se tenait le festival de gospel de la ville. Un peu plus loin, c'est un Noir taillé comme une armoire qui me lancera un *« good luck »* narquois en me voyant m'enfoncer dans le quartier noir. Les choses sont tranchées, et si les Blancs n'ont pas oublié la cinglante défaite des droits civiques, les Noirs se souviennent encore des douleurs de la victoire. Curieusement, c'est une impression de dignité qui se dégage de ce camp retranché. A Clarksdale, comme dans tout le delta, il n'y a ni *homeless* ni mendiants. Les fluctuations du cours du coton rythment équitablement la richesse des uns et la pauvreté des autres, mais tant que les champs seront là il y aura des cabanes en bois en bordure des plantations et un mince filet de dollars continuera à couler dans les rues défoncées du quartier noir.

**C'est par un beau dimanche** matin ensoleillé que je suis tombé sur une des vraies richesses du delta. Costard brillant, chemise noire et cravate claire, le pasteur Morgenfield, cousin germain du grand Muddy Waters, nous recevait dans le bureau de son église entouré de ses disques d'or. Sa prospérité ne semblait pas le gêner pas plus qu'elle ne semblait déranger ses ouailles. C'est quand les gens sont pauvres qu'ils ont le plus besoin de Dieu et, au dire des fidèles de son église, *« on dira ce qu'on voudra, mais le pasteur s'y entend comme personne pour communiquer avec le Ciel ».* Pendant le service dominical, et sans doute à notre intention, il opposa vigoureusement la vie sans tache des *« chanteurs de Dieu »* à celle dominée par le vice et le péché des pauvres bluesmen ; une manière de rappeler au bon peuple que, dans ce pays, le fric et la vertu font toujours bon ménage. Avant de remonter dans sa Cadillac, il nous félicita pour notre piétié. Le billet de 20 dollars que nous avions glissé dans le panier de la quête y était, sans doute, pour beaucoup.

*De notre envoyé spécial*
**Patrick Raynal**

# Bridge

n° 1513

### GRAND CHELEM A MALMÖ

La donne provient d'un festival à Malmö, en Suède. Le champion suédois Fallenius a chuté le grand chelem à Pique en adoptant la meilleure ligne de jeu, tandis que, à une autre table, le Hollandais Max Rebattu a réussi 7 SA.

♠ A R D
♡ R 8
◇ R D 9 7 2
♣ 9 8 5

♠ 9
♡ D V 7 5 4
◇ V 10 8 6 5
♣ D 4

N / O E / S

♠ 7 6 4 3
♡ 10
◇ 4 3
♣ V 10 7 6 3 2

♠ V 10 8 5 2
♡ A 9 6 3 2
◇ A
♣ A R

Sur l'entame du 9 de Pique, *comment peut-on gagner* le GRAND CHELEM À PIQUE contre toute défense? Comment gagner le GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute entame et toute défense?

*Réponse :*

Pour essayer de réussir 7 Piques, il y a plusieurs lignes de jeu, mais ce n'est pas la plus rationnelle qui permet de faire treize levées. La ligne de jeu la plus simple consiste à tirer le Roi et l'As de Cœur, puis à *couper un cœur*. Si la couleur est répartie 4-2, on a le choix (suivant la défausse de l'adversaire qui n'a plus de Cœur) entre deux solutions : couper un autre Cœur ou défausser les deux derniers Cœurs de la main sur le Roi et la Dame de Carreau (après avoir tiré le Roi de Pique, l'As de Carreau et l'As de Pique). Les chances de réussite sont d'environ 8 sur 10, mais, avec le singleton à Cœur en Est, Fallenius a chuté car il a été coupé. La deuxième ligne de jeu (qui aurait gagné) consiste à ne pas toucher aux Cœurs mais à jouer sur les Carreaux en tirant l'As de Carreau et les deux derniers atouts du mort ; ensuite, on joue le Roi de Carreau et on coupe un Carreau afin de gagner si les Carreaux sont 4-3 (62 % des cas) ou *si un flanc* (O.) *peut être squeezé* à Cœur et Carreau, ce qui est le cas en terminant avec le dernier Pique et le dernier Trèfle :

♡ D V 7 ◇ V 10 — ♡ R 8 ◇ D 9 ♣ 9 / ♡ A 9 6 3 ♣ A

Sur l'entame du 10 de Carreau, Max Rebattu a gagné 7 SA sur ce squeeze d'Ouest à Cœur-Carreau, mais, *sur l'entame à Cœur* (qui détruit une communication), il faut prendre avec l'As de Cœur et faire *un squeeze chassé-croisé* après avoir tiré les cartes maîtresses. Voici la position finale :

♡ D V ◇ V 10 8 6 — ♡ R ◇ R D 9 7 ♣ 9 / ♠ V ♡ 9 6 3 2 ◇ A

Sur le Valet de Pique (et la défausse du 9 de Trèfle inutile), Ouest jette le Valet de Cœur (pour ne pas libérer tous les Carreaux). Alors le déclarant tire le Roi de Cœur, l'As de Carreau et *les trois Cœurs affranchis...*

### UN CONTRE INTEMPESTIF

Avant de contrer un contrat que l'on croit infaisable, il faut être certain que le déclarant n'a pas un repli dans une meilleure couleur (ou à Sans Atout), et on doit être sûr que le renseignement ainsi fourni ne vas pas permettre au déclarant de gagner son contrat si c'est un très bon joueur. Un des exemples les plus fameux est ce chelem réussi il y a de nombreuses années au cours d'épreuves de sélection en Pologne.

♠ V 4
♡ A D 9 2
◇ A R 6 5
♣ 5 4 3

♠ 7 6 5
♡ R 7 3
◇ V 10 7
♣ D 10 9 6

N / O E / S

♠ D 3 2
♡ V 6 5 4
◇ D 9 8 4 3
♣ 2

♠ A R 10 9 8
♡ 10 8
◇ 2
♣ A R V 8 7

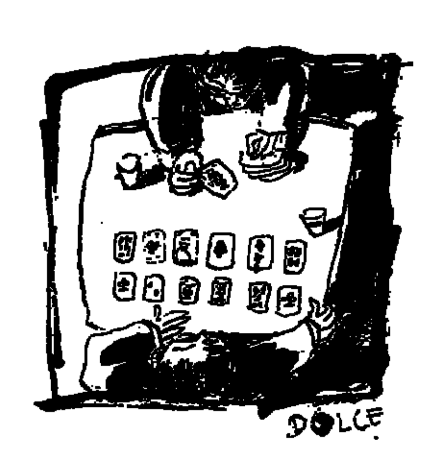
Ann. : S. don. Tous vuln.

| Sud | Ouest | Nord | Est |
|---|---|---|---|
| 1 ♠ | passe | 2 ◇ | passe |
| 3 ♣ | passe | 3 ♡ | passe |
| 4 ♣ | passe | 5 ♣ | passe |
| 6 ♣ | contre | passe | passe... |

Ouest, qui a cru bon de contrer le chelem avec la Dame de Trèfle quatrième, a entamé le Valet de Carreau. *Comment Rozecki en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense?

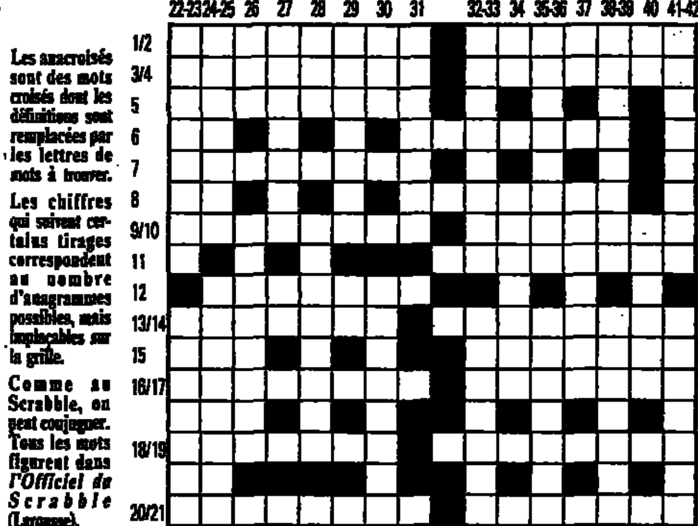
*Note sur les enchères*

Le rebid de « 3 Cœurs » est « la quatrième couleur », une convention qui promet une belle main sans garantir une vraie couleur. Ici, Nord avait réellement des Cœurs. En tout cas, Ouest n'aurait pas dû contrer « 6 Trèfles », car il n'était pas certain de faire chuter le chelem à Carreau ou à Pique.




# Anacroisés (R)

n° 744



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

### HORIZONTALEMENT

1. ADEEEMRU. – 2. ACEINPT (+ 2). – 3. ADEENNPR. – 4. AEIIMNX. – 5. AEIINRTU. – 6. CEIINTU (+ ?). – 7. ACEEINPT (+ 2). – 8. EEENPRT (+ 2). – 9. ACEEEPRR. – 10. ABEIINR (+ 2). – 11. ACEINRTT (+ 3). – 12. AADNORT (+ 1). – 13. ACEERTU (+ 1). – 14. AEFLORTU (+ 1). – 15. CEERSTU (+ 5). – 16. ACCERSTU (+ 1). – 17. AEINRRT (+ 5). – 18. AEEIMNT (+ 2). – 19. ABFIIINO. – 20. AEGIORTT. – 21. ACENNRS.

### VERTICALEMENT

22. ACDELORU. – 23. ACEELRT (+ 3). – 24. AEEIMNN. – 25. EEMORRTU (+ 1). – 26. ACEENRTU. – 27. AEEIRRT (+ 7). – 28. AACILOPT (+ 1). – 29. EIINTUV. – 30. CEEHINRR (+ 1). – 31. AEEINRT (+ 7). – 32. ABCEEERX. – 33. COORSTU (+ 1). – 34. CEINPRU (+ 1). – 35. EIIMMNNT. – 36. AEIMNRT (+ 5). – 37. ENNPRRU. – 38. AAEEHLNR (+ 1). – 39. AEIINNS. – 40. AEILLR (+ 4). – 41. AAIOPTTT. – 42. AEEILRT (+ 3).

### SOLUTION DU N° 743

1. ROTONDE. – 2. OMBRIENS ou OMBRINES. – 3. JORURIS, drame japonais. – 4. VERJUTES. – 5. CADOGAN. – 6. CSARDAS. – 7. LAICISTE (CISELAIT LAICITES SILICATE). – 8. OASIENS. – 9. SKATING. – 10. ISLAMISE (ASSIMILE). – 11. SENTINE (INTENSE TIENNES). – 12. FEALES. – 13. BERNAS. – 14. GERANTES (ETRANGES...). – 15. ANATHEME. – 16. OASIENNE. – 17. NOUMENE. – 18. EMPREINS (PERMIENS). – 19. TREPANER (ARPENTER...). – 20. STATERE (RASETTE TESTERA TETERAS RETATES). – 21. REVULSIF. – 22. BAUGENT (se), rentrent au gîte (BAGUENT). – 23. AISEMENT (AMENITES...). – 24. TORPILLA. – 25. ALENTOUR (ENROULAT RELOUANT ROULANTE). – 26. NAUTISME (MENUISAT MUSAIENT). – 27. AHANERA. – 28. SESSION (SISSONE). – 29. EJECTAS (JACTEES). – 30. OSSETE. – 31. EGEENS (GENEES GENESE). – 32. MUCRONS, petites pointes (bot.). – 33. GRENURES, aspects grenés (GRENEURS). – 34. BRADAGE (BARDAGE). – 35. RASEMENT (ENTRAMES MATERNES RENTAMES SARMENTE). – 36. ISOSISTE, ayant les mêmes séismes. – 37. TRONANT. – 38. GEODESIE (DEGOISEE). – 39. NANTISSE (NAISSENT NIASSENT TANNISES). – 40. SANGSUE. – 41. ASEXUE.

**Michel Charlemagne et Michel Duguet**

# Dames

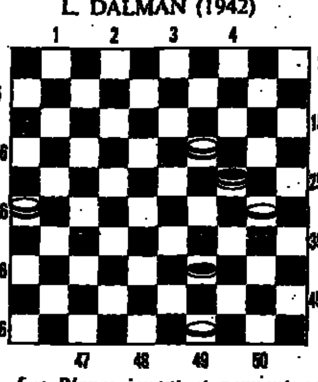
n° 445

### LE COIN DU DÉBUTANT

● **Le coup du blocage :** comme pour la plupart des thèmes, on peut s'interroger sur la possibilité de parvenir un jour à un recensement exhaustif des innombrables applications du coup du blocage. Ce thème consiste, dans son schéma le plus élémentaire, à pousser un pion adverse au crime de haute trahison contre sa suzeraine.

**1er exemple de schéma**

L. DALMAN (1942)



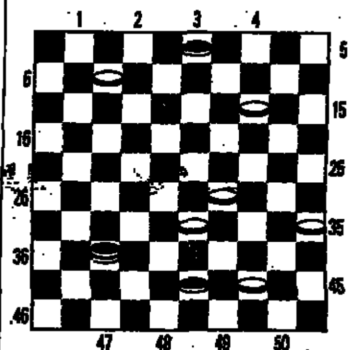
*Les Blancs jouent et gagnent en trois temps.* Comme dans tous les exercices et problèmes, il n'existe *qu'une seule* marche de gain.

● SOLUTION : 19-23! (24x35) 23-34 (39x30) 26-12!, les Noirs sont mat puisque si (30-34) 12x40 (35x44) 49x40, +.

**2e exemple de schéma**

Place à la séduction, à l'irrésistible, à travers cette délicieuse trouvaille qui pourrait, à l'identique ou sous d'autres formes, se présenter en jouant.

WOLFF (1808)

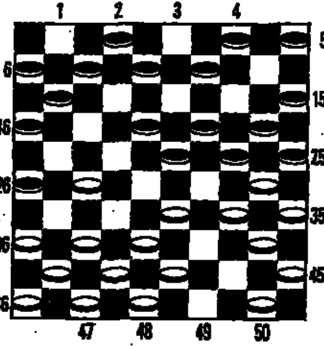


*Les Blancs jouent et gagnent en cinq temps.*

● SOLUTION : 14-9! (3x14) 29-23 (37x19) 44-39 (43x34) 33-29 (34x23) 7-2!!, les Noirs sont mat... avec trois pièces, en l'air, contre deux pièces.

### L'UNIVERS MAGIQUE

Le docteur André Molinard (1888-1943), ancien champion du monde, éleva, de l'avis de tous les grands experts qui l'affrontèrent ou qui lui succédèrent, la science du jeu de position à un niveau sans doute inégalé jusqu'à l'apparition du célèbre système Roozenburg à la fin des années 40. André Molinard enrichit aussi le jeu par des combinaisons très complexes, comme ici contre le docteur Fayet.



Les Blancs jouèrent et gagnèrent en dix temps comme suit : 27-22! (18x27) 37-31 (26x37) 41x21 (16x27) 33-28 (23x32) 43-39! (32x43) 36-31 (27x36) 47-41 (36x38) 39-33 (38x29) 34x1!! [dame] (25x34) 48x19!!, application éblouissante de plusieurs thèmes : assommoir, ricochet, lunette fermée, trappe, envoi à dame...

### SOLUTION DU PROBLÈME n° 444

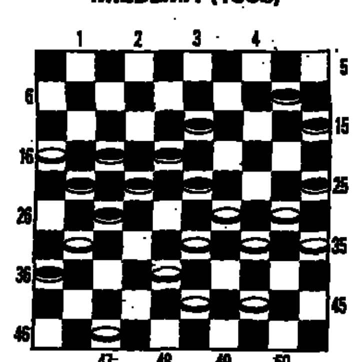
**GARLOPEAU (Rochefort, 1961)**

Blancs : pions à 20, 21, 32, 34, 37, 39, 40, 43, 44, 45, 50.

Noirs : pions à 7, 9, 12, 13, 15, 17, 23, 24, 28, 29, 33.

34-30!! (24x35, forcé) 43-38! (33x31) 40-34 (29x49) 39-33!! [démonstration de chorégraphie aérienne] (49x16) 33x2! [dame] (15x24) [prise différée de... quatre temps!] 2x38! et si : a) (16x43) 45-40 (35x44) 50x48, +. b) (16x49) 50-44 (49x40) 45x34, + par opposition.

### PROBLÈME MIEDEMA (1958)



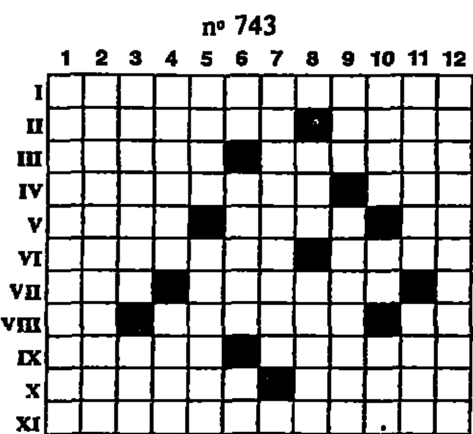
Les Blancs jouent et gagnent.

*Solution dans la prochaine chronique.*

**Jean Chaze**

# Mots croisés

n° 743



### HORIZONTALEMENT

I. Elles sont sérieusement mises en question. – II. Si on évoque des racines... Pour de l'eau de toilette. – III. Tige. Crampon. – IV. Leur inclinaison séduit. Donne le fil. – V. En Espagne. Fait un drôle de cinéma. Au cinéma. – VI. Majoritairement mécontents. Se laisse voir. – VII. Souvent pâle. Fait partir la chasse. – VIII. Tire, un peu. Chiffons récupérés. Peut être extraordinaire. – IX. Assure la croissance. Il en a plein la vue. – X. Une nouvelle croissance ? Crie dans la nuit. – XI. Font les comptes.

### VERTICALEMENT

1. Joue le rôle du souffleur. – 2. Il connaît bien la création. – 3. Décide. Ouvre des tranchées. – 4. Vous racole. Possède depuis peu une meilleure situation. – 5. Gros rocher. Frère. – 6. Pronom. Prendrai du bon temps. Préposition. – 7. Un instrument très modeste. – 8. Direction. Toute la famille peut y tenir. – 9. Fils. Implacable. – 10. Suit généralement l'écrit. Conjonction. Assemblée dans le désordre. – 11. Elle n'apporte rien de bon. Dans la Somme. – 12. Savent tout de l'art du théâtre.

### SOLUTION DU N° 742

**Horizontalement**

I. Observateurs. – II. Erato. Luttai. – III. Ion. Segré. Fg. – IV. Lucratif. Jan. – V. Détaché. Cula. – VI. Etuvée. Duvet. – VII. Ai. Ramée. – VIII. Olivier. INRI. – IX. Eire. Sablier. – X. Usent. Sellée. – XI. Festivaliers.

**Verticalement**

1. Œil-de-bœuf. – 2. Brouet. Lise. – 3. Sanctuaires. – 4. Et. Ravivent. – 5. Rosace. Ti. – 6. Ethérés. – 7. Algie. Arasa. – 8. Turf. Dm. Bel. – 9. Eté. Cueilli. – 10. Ut. Juvénile. – 11. Rafale. Réer. – 12. Signataires.

**François Dorlet**

# Echecs

n° 1516

Tournoi international,
Bad-Wörishofen, 1992.
Blancs : P. Benko
Noirs : Ahlberg
Défense : Caro-Kann.

| Blancs | Noirs | Blancs | Noirs |
|---|---|---|---|
| 1. d4 | ç6 | 15. h3 | Cç6 |
| 2. é4 | d5 | 16. a3 (j) | Fd7 |
| 3. éxd5 | çxd5 | 17. Dd3 (k) | Cé7 (l) |
| 4. ç4 (a) | Cf6 (b) | 18. f5 | Cç6 |
| 5. Cç3 | é6 (ç) | 19. Ta-é1! (m) | Tç8 |
| 6. Cf3 | Fb4 (d) | 20. Fb1 | a6 (n) |
| 7. çxd5 (é) | éxd5 (f) | 21. Cxd5!! (o) | Cxd5 |
| 8. Fd3 | 0-0 | 22. f6! (p) | Cxf6 (q) |
| 9. 0-0 | h6 (g) | 23. Txf6!! | Cxé5 (r) |
| 10. Cé5! | Cç6 | 24. dxé5 | Fé6 (s) |
| 11. Fé3 | Té8 (h) | 25. Dh7+ | Rf8 |
| 12. f4 | Fa5 (i) | 26. Fxh6! | gxh6 |
| 13. Fç2 | Fb6 | 27. Dxh6+ | Rg8 (t) |
| 14. Rh1 | Ca5 | 28. Fh7+ abandon (u) | |

### NOTES

*a)* La « variante d'échange », renforcée par l'« attaque Panov » (4. ç4) et les analyses de Botwinnik, n'est pas pour les Noirs une ligne de jeu sans difficultés.

*b)* 4. ..., Cç6 est moins précis : 5. çxd5, Dxd5 ; 6. *Cf3, Fg4* ; 7. Fé2, é6 ; 8. Cç3, Fb4 ; 9. 0-0, Da5 ; 10. a3!, Cf6 (ou 10. ..., Fxç3 ; 11. bxç3, Dxç3 ; 12. Tb1) ; 11. d5!, éxd5 ; 12. axb4!, Dxa1 ; 13. Cd2, Fxé2 ; 14. Dxé2+, Cé7 (si 14. ..., Rf8 ; 15. Cb3, Da6 ; 16. b5) ; 15. Té1 (Alekhine-Podgorny, Prague, 1943) *ou 6. Cf3, é5* ; 7. Cç3, Fb4 ; 8. Fd2, Fxç3 ; 9. Fxç3, éxd4 ; 10. Cxd4, Cxd4 ; 11. Dxd4, Dxd4 ; 12. Fxd4 avec avantage aux Blancs.

*c)* Les Noirs ont le choix entre plusieurs suites, 5. ..., é6 ; 5. ..., g6 ; 5. ..., dxç4 et 5. ..., Cç6.

*d)* Ou 6. ..., Fé7 ; 7. ç5, 0-0 ; 8. b4, Cé4 ; 9. Dç2, f5 ; 10. Fd3, Cç6 ; 11. a3, Ff6 ; 12. Cé2, Fd7 ; 13. 0-0, Fé8 avec une relative égalité. Le développement du F-R en b4 permet aux Noirs de revenir dans une variante solide de la « défense Nimzovitch ».

*é)* Ou 7. Fd3, 0-0 ; 8. 0-0, dxç4 ; 9. Fxç4, b6.

*f)* Ou 7. ..., Cxd5 ; 8. Dç2, Cç6 ; 9. Fd3, Fé7! (après 9. ..., Cxç3 ; 10. bxç3, Cxd4 ; 11. Cxd4, Dxd4 ; 12. Fb5+, Ré7 ; 13. 0-0!, Dxç3 ; 14. Dé2 les Blancs ont une forte attaque.

*g)* Evitant à juste titre le clouage 10. h6.

*h)* Si 11. ..., Cxé5 ; 12. dxé5, Cg4 ; 13. Cxd5!

*i)* La pression sur le pion d4 (*via* Fb6) se révélera inopérante. L'échange 12. ..., Fxç3 abandonnait la paire de F mais donnait aux Noirs plus de souplesse.

*j)* 16. Tç1 est aussi à envisager.

*k)* Devant la formation Dd3-Fç2, les Noirs ne peuvent éviter l'entrée de la D blanche en h7 que grâce au Cf6, clef de voûte de la défense du R noir ; l'idée d'un sacrifice de déviation (Cxd5) est déjà dans l'air.

*l)* Pare cette menace tout en préparant l'opposition 18. ..., Ff5.

*m)* Sans craindre 19. ..., Cxé5 ; 20. dxé5, Txé5 à cause de 21. Fxb6 (..., Txé1 ; 22. Fxd8).

*n)* Les Noirs ont achevé leur développement, mais la disposition de leurs forces est sans effet ; on sent bien qu'ils ne peuvent trouver un plan suffisant pour améliorer leur position.

*o)* Du côté des Blancs, tout est en ordre ; le moment est venu de faire sauter le seul verrou défensif de l'ennemi. La combinaison qui suit est parfaite.

*p)* Menace 23. Dh7 suivi du mat.

*q)* Si 22. ..., g6 ; 23. Cxf7!

*r)* Après 23. ..., Dxf6 ; 24. Dh7+, Rf8 ; 25. Cxd7+ les Noirs perdent la D. Si 23. ..., gxf6 ? ; 24. Dh7+ et 25. Dxf7 mat.

*s)* Que faire ? Si 24. ..., gxf6 ; 25. Dh7+, Rf8 ; 26. Dh8+, Ré7 ; 27. Dxf6+, Rf8 ; 28. Fxh6+ et si 24. ..., Fxé3 ; 25. Dh7+, Rf8 ; 26. Txf7+!, Rxf7 ; 27. Tf1+, Ré7 (ou 27. ..., Ré6 ; 28. Df5+, Rd5 ; 29. é6+, Rç6 ; 30. Fé4+, Rb6 ; 31. éxd7) ; 28. Dxg7+, Ré6 ; 29. Tf6+, Rxé5 ; 30. Tf5+, Rd6 ; 31. Dé5+, Rç6 ; 32. Fé4+, Rb6 ; 33. Da5+. Enfin, si 24. ..., Txé5 ; 25. Dh7+, Rf8 ; 26. Txf7+!, Rxf7 ; 27. Tf1+, Ré6 ; 28. Dg6+, Rd5 ; 29. Td1+ ou 27. ..., Ré7 ; 28. Dxg7+ ou 27. ..., Ré8 ; 28. Dg8+, etc.

*t)* Si 27. ..., Ré7 ; 28. Txé6+!, fxé6 ; 29. Dg7 mat des épaulettes.

*u)* Car, si 28. ..., Rh8 ; 29. Fg6+, Rg8 ; 30. Dh7+, Rf8 ; 31. Txf7+, Fxf7 ; 32. Dxf7 mat.

### SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1515

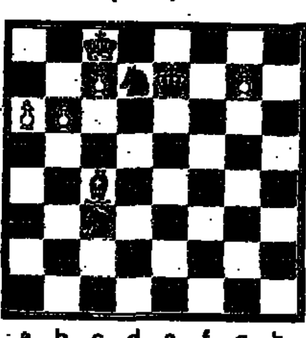
**B. SACHAROV (1953)**

(Blancs : Ra1, Fh5, Cé1, Pb2, a4, a5. Noirs : Ra8, Fh7, Cf5, Pa2, b3, ç4). Nulle.

1. Ff3+, Ra7 ; 2. Fé4, Cd4!! (si 2. ..., Ra6 ; 3. Fxf5, Fxf5 ; 4. Cd3!, Rxa5 ; 5. Cç1 nulle) ; 3. Fxh7, Ra6 ; 4. Fb1, Rxa5 (et non 4. ..., axb1=D+ ; 5. Rxb1, Rxa5 ; 6. Cg2, Rxa4 ; 7. Cé3, Rb4 ; 8. Cd5+) ; 5. Fxa2!, Cç2+ ; 6. Cxç2, bxç2 ; 7. b4+!, çxb3 (sinon 8. Rb2, nulle) ; 8. Fb1!, ç1=T! (et non 8. ..., ç1=D, pat) ; 9. Rb2, Tg1 ; 10 Ra3!, Txb1 (ou 10. ..., Tg3 ; 11. Fé4 et 12. Fd5 nulle). Pat.

### ÉTUDE N° 1516

**J. RUSINEK (1971)**



Blancs (5) : Rç8, Pa6, b6, ç7, g7.
Noirs (4) : Ré7, Fç4, Cd7 et ç3.
*Les Blancs jouent et font nulle.*

**Claude Lemoine**

# Salsifis et scorsonères

BIEN que figurant sur une fresque de Pompéi, le salsifis ne semble pas avoir été cultivé par les anciens. Chez nous, dédaigné au Moyen Age, il a fallu Olivier de Serres pour le faire considérer comme *« une racine de valeur tenant rang honorable au jardin »*. Il l'appelait *sersifi* parce qu'il venait d'Italie, mais bien vite il fut remplacé par un concurrent similaire, venu lui d'Espagne, portant le nom de *scorzonera* (vipère noire), et dont la réputation antitoxique était grande. Ce qui faisait écrire à La Quintinie : *« C'est une de nos principales racines qui est admirable cuite, soit pour le plaisir du goût, soit pour la santé du corps. »*

C'est le docteur Henri Leclerc (*les Légumes de France*) qui cite une cuisinière affirmant : *« Salsifis et scorsonères, c'est bonnet blanc et blanc bonnet ! »* La brave femme avait raison quant à la constitution chimique et au goût (encore que le salsifis propose un peu plus de matière grasse mais moins de sucre), mais grandement tort quant à l'apparence : le salsifis est blond et la scorsonère noire.



Grimod de La Reynière écrit, dans son premier *Almanach des gourmands* (1804) : *« De toutes les racines potagères les salsifis et scorsonères sont les plus usitées en entremets d'hiver. C'est un légume aussi abondant que peu dispendieux, à Paris, et qui se conserve jusqu'au printemps. La manière la plus ordinaire de les accommoder, c'est la sauce au beurre, ou bien frits dans la poêle ; ils prennent alors le nom de chirouis ! Assaisonnés de parmesan, ils ressemblent à l'œil aux macaronis. C'est une nourriture fort saine et qui n'est point à dédaigner. S'il faut en croire M. Miger, on en fait, à Lyon, d'excellents potages qu'il serait très intéressant d'acclimater à Paris !* (1) *»*

Alors pourquoi salsifis et scorsonères ont-ils disparu des cartes des restaurants ? Et même, semble-t-il, trop souvent des marchés ? Est-ce parce que leur préparation est délicate ? En effet, pour les nettoyer, il est indispensable, après les avoir grattés au couteau, de les mettre au fur et à mesure dans de l'eau citronnée (ou vinaigrée, mais le citron vaut mieux). Ensuite, il faut les tronçonner (morceaux de 7 ou 8 centimètres de long) et les cuire préalablement dans un « blanc », c'est-à-dire de l'eau bouillante salée, citronnée et garnie d'une cuillerée à soupe de farine par litre. Les blanchir dans ce mélange frémissant durant 30 à 40 minutes (une pointe de fourchette doit alors les pénétrer aisément) et les égoutter.

On les servira tels quels au beurre fondu, étuvés un quart d'heure avant d'être poudrés de fines herbes ciselées. On pourra également y ajouter un peu de crème fraîche et de muscade râpée. Ce sont les façons les plus simples mais non les moins agréables et savoureuses. Ma grand-mère les préparait en beignets. Et j'ai lu un jour à la carte d'un petit restaurant du Quartier latin : salsifis frits. Il s'agissait de salsifis blanchis, réduits en purée mélangée de beurre, sel et poivre, puis formée en boulettes roulées dans la farine avant d'être jetées dans la friture.

Raymond Oliver, chez sa maman, à Langon, nous régala un jour de salsifis « provençale », blanchis comme il se doit, égouttés, rissolés 10 minutes en cocotte dans moitié beurre moitié huile d'olive, puis servis poudrés de persil et ail hachés. Sans pousser au ridicule (les scorsonères à l'essence de kiwi de la nouvelle cuisine), certaines exaltations du salsifis et de la scorsonère restent à exprimer. Pourquoi des chefs d'imagination respectueux du terroir ne s'y attelleraient-ils pas ? Question à Alain Senderens, à Claude Peyrot et quelques autres.

**La Reynière**

(1) Le même *Almanach* nous dit que ce *M. Miger était un homme de lettres.* Je n'ai rien trouvé d'autre à son sujet, mais si quelque lecteur...

## Amer...
# Le chicon

LA chicorée sauvage à fleur bleue est connue en Europe sous de nombreuses variétés plus ou moins amères. Les maraîchers de Montreuil cultivaient cette salade bridée dès le début du dix-neuvième siècle. La chicorée est dite améliorée, pain de sucre ou blonde lorsqu'elle a perdu une partie de son amertume. C'est en cherchant, vers 1850, à améliorer le rendement des racines de chicorée sauvage qu'un jardinier de la société d'horticulture belge, les ayant enserrées dans un monticule de terre à l'abri de la lumière, eut la surprise de récolter quelques semaines plus tard un fuseau de feuilles blanches bien emboîtées : chicon en ch'timi, witloof, feuille blanche, en flamand, l'endive était née. Elle fut améliorée, elle aussi. Il fallait auparavant blanchir ce légume et même le cuire en plusieurs eaux, *« car les endives, un peu étranges comme saveur, un peu mystérieuses, un peu méprisées par la plupart des gourmands qui, sans en approfondir la finesse, n'ont compris que leur amertume due uniquement à un défaut de cuisson »*, note *l'Almanach des gourmands* (1932).

Le bon jardinier Brézier manipulait dans son jardin botanique de Bruxelles la chicorée de Magdebourg, dont la racine torréfiée était utilisée comme substitut du café : un usage venu d'Italie à la fin du dix-huitième siècle ! La chicorée, nous disent les phytologues, est particulièrement salutaire. Dioscoride, bien sûr, la recommandait pour fortifier l'estomac. Au temps de Louis XIV, c'était une des simples les plus utilisées. Saint-Simon nous raconte que Madame, Henriette d'Angleterre, fut emportée subitement à Saint-Cloud en 1670. Elle venait juste de prendre son infusion rafraîchissante de chicorée. *« Madame se meurt. Madame est morte ! »* La chicorée est une boisson acerbe dont les vertus ne sont plus à établir, et le bon Henri Leclerc (1) de dire que, mélangée au café, *« elle le transforme en un breuvage âcre et pharmaceutique dont se hérissent d'horreur les papilles des gourmets »*.

ON n'arrête pas le progrès. Disparus les silos mystérieux des enfances paysannes, où l'on enfouissait sous le sable bientôt recouvert de la croûte blanche du givre les racines raccourcies de la chicorée, qui par forçage allaient donner l'endive jaune pâle, d'octobre à la Chandeleur. Aujourd'hui, l'INRA a mis au point un procédé de culture de l'hybride witloof zoom sans terre, sur matières sèches, en caissons juxtaposés, où prolifèrent les racines stabilisées en frigorifique. Séchées, triées et calibrées, les endives sont désormais présentes sur les marchés toute l'année. La belle affaire ! Elles sont cotonneuses et ont perdu presque toute amertume (2). Les amateurs lui préféreront la variété maraîchère, moins serrée, ourlée de reflets verts.

Les chefs, eux, se désolent d'un produit qui, comme la tomate, a perdu à peu près l'essentiel de son caractère. *« Je travaille l'endive avec du citron pour lui rendre son goût »*, dit Olivier Simon, le jeune chef de l'Entre-Siècle, remarquable ambassade de Belgique à Paris (29, avenue Lowendal, Paris-7e ; tél. : 47-83-51-22). A vrai dire, il y réussit admirablement avec une crème de chicons aux noix de saint-jacques et pommes fruit ou bien une poule faisane aux chicons, sauce vieux lambic, que l'on fera suivre d'une bière trappiste, forte et caramélisée de N.-D. de Saint-Sixte « Westvleteren ». Bernard Loiseau (La Côte d'Or, 21210 Saulieu : tél. : 80-64-07-66) s'efforce aussi, à travers des noix de saint-jacques à la vinaigrette de carottes, de mettre en relief l'acidité incertaine d'une julienne d'endives.

Quant à Alain Ducasse (Le Louis XV, Hôtel de Paris, Monte-Carlo ; tél. : 93-50-80-80), qui se retranche avec raison derrière la qualité du produit – *« être cuisinier, c'est avoir avant tout la passion des choses simples »*, dit-il, – il n'emploie guère l'endive en *« chaud et froid de salade de pied et queue de veau »* que comme le support d'un jus moutardé au vieux vinaigre et échalotes grises. Et il regrette, comme tous ses confrères, de ne plus trouver d'endives qui viennent *« à la bonne saison, naturellement, en vingt et un jours, sous la couche de terre »*.

LA littérature sait magnifier l'endive, ainsi que l'absoudre. Dans le Paris de la Belle Epoque, Swann observait d'un œil attentif Odette de Crécy et son cattleya, sans doute à un déjeuner Verdurin, alors que, *« dans quelques secondes on allait voir arriver les endives précoces, une omelette de faveur, un bifteck immérité »* (3). A la même époque *« un peu plus loin dans le passage* [Choiseul, dit « des Berezinas » dans le roman] *il y avait une famille de relieurs. Leurs enfants ne sortaient jamais... De teint, c'étaient de vraies endives* (4) *»*. A l'aune de ce Paris populaire de Céline, l'endive n'avait déjà... plus la cote.

**Jean-Claude Ribaut**

(1) *Les légumes de France*, Henri Leclerc, Masson, 1984.

(2) L'endive witloff de pleine terre est pourtant l'un des vingt-cinq produits que les chefs membres de l'association Euro-Toques souhaitent promouvoir, selon une enquête réalisée récemment pour saluer la nouvelle réglementation européenne sur les indications géographiques de provenance (IGP) et les appellations d'origine protégée (AOP).

(3) *Un amour de Swann*, Marcel Proust, 1913 (« bifteck », graphie proustienne).

(4) *Mort à crédit* (p. 75), L.-F. Céline.

# Cartes postales de guerre

**Remise à jour de cette mémoire oubliée qui, après la « drôle de guerre », vit une drôle de correspondance circuler dans la France occupée.**

OBJET de pensée légère, la carte postale aura traversé le siècle en donnant à ses utilisateurs le sentiment rassurant qu'un court chapelet de mots valait largement un long discours et que le style télégraphique serait à prendre en compte dans la grande analyse épistolaire du temps. Au recto, l'image (jamais choisie au hasard), accréditait le geste et donnait toute sa gracieuseté à l'attention. Cela devait suffire et cela suffisait. Rien n'avait jamais été aussi rapide dans l'ordre de la correspondance et rien ne serait plus jamais aussi efficace dans l'interpellation à distance qu'elle soit amicale, amoureuse, fraternelle, confraternelle, en tout cas de texture bienveillante, car la carte postale, comme si une censure stellaire en surveillait l'océanique déplacement, ne tolère que le propos aimable et débarrassé de toute malignité. C'est sa nature. Par temps de paix.

Par temps de guerre, on peut la trouver moins disposée à faire régner l'ordre, la miséricorde et la clémence. Moins délicate. Née à Vienne, en 1869, elle servira sans tarder d'agent de liaison entre les troupes prussiennes et le pays pour répandre les nouvelles de la désastreuse défaite et de la foudroyante victoire. En 1914, elle file vers le front en pantalons garance et ne quitte plus les champs de bataille d'où elle mitraille l'arrière en propos commodes à surveiller pour la sécurité militaire. Mais les canons bientôt se taisent. Changement de décor, changement d'époque. Gomina et mains câlines, baisers mouillés et fesses poudrées ; entre les deux guerres, les surréalistes s'amusent un moment à jouer aux cartes postales, comme tout le monde, sur des gammes qui oscillent du grivois à l'éthéré ; jusqu'à ce que l'affaire tourne au sur. Et là, la carte postale ne fera de cadeaux à personne.

Les collectionneurs, ces chartistes de l'anecdote, ont rassemblé avec beaucoup de patience et une irrémédiable méticulosité les riches mauvaises heures de son aventure française, des coups de trompette bouchée de la ligne Maginot à Hitler touriste au Trocadéro, des scouts au bras tendu de Pétain aux femmes avec mises en plis passées sous le casque des salons de coiffure de la Libération. Un recensement sec et glacé, absous de tout commentaire.

**Terrible d'inadvertance** mais soudain victime de son propre jeu, elle va se mettre à témoigner d'une réalité dont elle n'a plus désormais les moyens de s'offusquer. Elle partait en premières lignes armée de certitudes et d'escadrilles fraîches, de généraux sans complexes et de molletières enturbannées au cordeau, la voilà réduite *à quia*, offerte en marraine de guerre au vainqueur. Elle avait pourtant tenté bravement de faire son boulot. Héroïque : *« Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts. Souscrivez aux bons d'armement ! »* ; familiale et patriotique : *« Mon cher petit Papa, Pour que tu puisses te défendre, j'ai porté aux services de récupérations ... kilos de fer. Tu vois que je pense à toi. »* ; inconsolablement mièvre (une Lison de bal musette offre des fleurs à un tankiste) : *« L'éclat de tes yeux, le doux son de ta voix, tout m'attire vers toi. »* Mais c'est déjà trop tard. L'issue probable de la bataille de France ne laisse plus rien espérer de sérieux à la propagande française. La couverture de l'actualité a changé de camp.



COLLECTION BERTRAND SINAIS

L'entrevue de Montoire entre Hitler et Pétain, le 24 octobre 1940.

**Hoffmann, le photographe** attitré de Hitler, donne à la signature de l'armistice, paraphé à Compiègne en juin 1940, tout le retentissement que l'on pouvait en attendre – l'endroit est malcommode, mais jamais un wagon à l'arrêt n'aura autant voyagé. Ni une poignée de main, du même Hoffmann, celle de Montoire entre Pétain et le conquérant du moment. On tire à gros bouillon ces scènes choc que les soldats de l'armée d'occupation se chargent de faire circuler. La carte postale sert d'arme de point à Goebbels qui lance son scoop de paparazzi en arrosant le marché avec les clichés pris durant les trois heures – 6 heures, 9 heures du matin, 23 juin 1940 – de la visite de son patron à Paris. Gros succès et forte émotion devant l'air pas bluffé du visiteur qui, d'un œil irascible et gourmand, tance cette ville qu'il a tellement jalousée, et tant enviée et dont il est maintenant le César sans partage.

Entravé à Vichy, Pétain, de son côté, faisait ce qu'il pouvait. On lui avait laissé son effigie, il s'en servait. Sortent du missel de la collaboration toutes les images pieuses qui vont tenter d'installer les grands thèmes de la révolution nationale. Pétain en compagnie de Jeanne d'Arc, de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Pétain aux vendanges, avec les Cœurs vaillants et Ames vaillantes, sur les chantiers de jeunesse, Pétain avec cadre tricolore ou traduction simultanée, en khmer, en vietnamien, *« Je hais les mensonges qui nous ont fait tant de mal. »* Pétain avec Laval, en avril 1942, et cette légende : *« Aux côtés du maréchal, la dernière chance de la France. »* Toute cette production divague sur le territoire où elle enracine le refus mais sème aussi le trouble. Agent pernicieux de la propagande, la carte postale, sous l'occupation, aura été comme ces poisons légers que l'on ne décèle qu'à l'autopsie. Doux et mortels.

**Des batailles** avaient été perdues, la guerre restait à gagner. Dès l'appel du 18 juin, les imprimeurs de la France libre avaient trouvé de quoi faire tourner leurs machines. Aux campagnes antianglaises de Vichy répondaient la mise en place du bricolage déterminé de de Gaulle et puis bientôt ses premiers résultats, ses premiers succès. De Londres, on l'entend – on le voit – s'adresser aux Français ; il est à Brazzaville, à Beyrouth, à Ajaccio (à bord du *Casabianca*, le « sous-marin volant », mythique), et puis soudain, sur les plages de Normandie... La carte postale délivre Paris avec fougue et hargne, s'engage en Alsace, fonce avec Leclerc et libère Strasbourg après avoir tondu quelques femmes au passage. Elle se revanchait de toutes ces années noires avant de rendre hommage à la Résistance et de redonner ses présentoirs à une vie qui ne demandait qu'à reprendre son cours. On lui avait confié, d'office, une « mission » qui n'était pas vraiment dans ses attributions, mais que l'après-guerre allait lui permettre d'oublier assez rapidement.

**Jean-Pierre Quélin**

► **Signalons le travail original de Pierre Zeyons qui, dans *le Monde des philatélistes* (nos 457, 458, 459, 460, novembre 1991 à février 1992), donne le panorama le plus complet jusqu'ici présenté de l'histoire de la carte postale durant cette période.**

REVUE

# Mots en cavale

C'EST une revue, une vraie revue littéraire avec, en couverture, la reproduction d'un tableau de Vieira da Silva, *l'Issue lumineuse* ; une prédilection pour les textes rares, *les Chants d'amour de l'Egypte ancienne* ou les lettres de Kafka à Félice, et leur présentation en édition bilingue ; des dossiers sur des écrivains, Le Clézio, Vian, Christian Bobin ou Paul Auster, assortis de notes, de commentaires, d'impressions.

C'est une revue intelligente, élégante de maquette et de propos, où Swift, Pouchkine se retrouvent les égaux d'auteurs inconnus, qui signent leurs écrits en catimini, dans le semi anonymat de leur seul prénom et de la première lettre de leur patronyme. Maria Luisa P., ou Michel S. C'est une revue d'auteurs « empêchés », une revue évadée de prison. *Liralombre* est en effet réalisée autour des travaux épistoliers de détenus, de prévenus de Fleury et de quelques autres établissements carcéraux, et l'on y sent bien, dès la première approche, que les mots alignés, parfois maladroitement, souvent très joliment, y pèsent d'un tout autre poids d'effort et de résistance que ceux ciselés à l'air libre.

Ecrire en prison est un acte héroïque, car, pour la plupart, le manque de vocabulaire n'est pas la moindre des privations de libertés. Rares sont les diplômés, et les cols blancs sortent généralement vite de préventive. La population carcérale est en surdose d'analphabètes, d'étrangers, d'exclus du langage. Les mots de la taule sont terriblement répétitifs, militaires, entre d'interminables silences. Et lorsqu'on y lit, avant que les équipes de bibliothécaires, d'animateurs ne s'attaquent à la montagne du conformisme ambiant, les faveurs vont aux plus médiocres des polars, aux maigres BD, chez les femmes aux romans roses à dix sous.

*Liralombre* est le résultat – soutenu par la Direction des affaires culturelles de l'Ile de France et le Centre national des Lettres – d'un rude combat contre ces jachères. Quelques bonnes volontés, réunies au sein de l'association Lire, c'est vivre, ont réussi à faire converger, à l'initiative de Geneviève Guilhem et de Jacques Durandeaux, les activités des cercles de lecture, d'écriture et d'art de quelques ateliers de détention. Apprendre à lire, et d'abord éloigner la peur de lire, de la pensée de l'autre, quitter sa solitude intérieure pour admettre la sensibilité d'un autre, par ce qui peut vous toucher, les lettres d'Albertine Sarrazin à Julien, interné, quelques mots de Gide sur l'amitié des livres. Lire à voix haute, écouter l'autre, comme cet enfant du Sud marocain déclamant les premières pages de *Désert* de Le Clézio pour un public de toxicos ou de délinquants nés en banlieue parisienne, avant de s'écouter soi-même.

ET puis, un bouquin après l'autre, après des mois d'atelier et de fréquentation de la bibliothèque, le courage des premiers mots griffonnés sur une feuille blanche. En portugais ou dans un dialecte africain, en arabe, en n'importe quoi qui se parle en prison, et peut donc s'écrire. Un jour, enfin, Eric B., de Lyon-Montluc, ose confier ces mots, à propos de son chien : *« Quand je t'ai recueilli, tu avais été battu/ On ne t'aimait pas (...) »*

Patrick F., Fleury-Mérogis, D2, conclut ainsi son poème, *Ce que coûte une vie* : *« Je voudrais mourir/ Juste un p'tit coup/ Le temps d'une semaine/ C'est le temps/ Qu'il faut paraît-il/ Pour faire un monde/ Ou le refaire/ Refaire la vie/ Et s'en satisfaire... »*




*Liralombre* offre le détail de ces lentes alchimies transformant le néant de vies éclatées en rimes ou morceaux de prose. La revue est d'abord destinée aux détenus eux-mêmes, avec ses pages sur le plaisir et la nécessité de la lecture, considérée comme une thérapie, ses lettres d'amour de grands écrivains, fraternelles des désarrois d'amants enfermés, ses cahiers de citations toniques, sarcastiques, pour preuve que la vie, recluse ou libre, reste une idée ambiguë. Mais c'est justement l'intérêt, de l'autre côté des grilles, le nôtre, d'entrer dans l'intimité de cette œuvre collective.

BIEN sûr, Genet n'est plus incarcéré, et aucun grand écrivain en herbe ne doit blanchir actuellement à l'ombre. Même les « politiques », basques notamment, n'écrivent plus à la manière de Charlie Bauer ou de Knobelspiess. Non, ce n'est pas l'espoir d'une surprise de plume qui nous ferait guetter la livraison trimestrielle de *Liralombre*. Mais davantage un sentiment, paradoxal, d'équité. La preuve, à chaque nouveau numéro, que les mots aident à vivre, là-bas comme ici, que les phrases des autres sont toujours libératrices, peut-être annonciatrices des nôtres. Jetées en ordre, ou dans le désordre, au prix d'un refus du refoulement. Le leur comme le nôtre.

Qui est Anna K., auteur d'un beau texte d'inspiration africaine, *les Tam-tams de la vertu ?* Ses surveillantes, son directeur, ses amis animateurs la savent détenue. Ses mots écartent les barreaux de sa cellule, nous la restituent libre, femme sans délit, frangine de style. C'est mieux que si Anna K. nous donnait de ses nouvelles, après lecture de la censure-maison. Mieux que les mélopées chuchotées d'un parloir. L'intimité d'un auteur, un espace-temps que personne, jamais, ne pourra ni lui reprendre ni nous retirer.

**Philippe Boggio**

► ***Liralombre*, revue trimestrielle éditée par l'association Lire, c'est vivre, 4, rue Saint-Saëns, 75015 Paris. 250 F l'abonnement annuel (100 F pour les étudiants, 75 F pour les détenus). Le prochain numéro, le no 4, sera disponible fin décembre.**

